

## Eau - Chimie, parachimie, pétrole

Gidic	Sub dl	Etablissement	Commune	Dpt	Activité	Total prélevement (m3/an)	Milieu récepteur	Traitement externe	Traitement autre	Chiffres IRE 2010 en kg/an sortie usine				
										dco_ini	dbo5_ini	mes_ini	ngl_ini	p_ini
070.00778	B2	<b>GPN (ex GRANDE PAROISSE Mazingarbe)</b>	BULLY-LES-MINES	62	Chimie, parachimie, pétrole		Le Surgeon			51 798,00	13 964,00	35 178,00	151 918,00	1 890,00
070.00918	G1	<b>TOTAL Raffinerie des Flandres</b>	LOON-PLAGE	59	Raffinage de pétrole, carburants et lubrifiants		Bassin maritime de Mardyck			127 673,00	15 374,70	25 717,00	45 286,00	
070.00483	B2	<b>CECA</b>	SAINT-LAURENT-BLANGY	62	Chimie, phytosanitaire, pharmacie		SCARPE			75 894,00	8 486,00	26 898,00	18 283,00	
070.00589	B2	<b>INEOS NOVA (ex BP WINGLES)</b>	WINGLES	62	Fabrication de matières plastiques de base		Canal de la Deule			51 501,00	12 118,00	16 644,00	13 165,00	460,00
070.00588	G1	<b>SRD</b>	DUNKERQUE	59	Raffinage de pétrole, carburants et lubrifiants	31086 434,00	Bassin maritime			87 518,00		19 751,00	10 625,00	
070.00620	B2	<b>Sté ARTESIENNE DE VINYLE</b>	BULLY-LES-MINES	62	Chimie, parachimie, pétrole		SURGEON			55 599,00	9 779,00	27 825,00	9 873,00	1 037,00
070.00987	L2	<b>HOLLIDAY PIGMENTS SA</b>	COMINES	59	Chimie, phytosanitaire, pharmacie		Lys			63 362,00	20 340,00	6 532,00	8 461,00	2 973,00
070.00481	G2	<b>AJINOMOTO SWEETENERS EUROPE SAS</b>	GRAVELINES	59	Chimie, parachimie, pétrole		mer			24 744,00	2 864,00	15 349,00	8 427,00	358,00
070.00776	L2	<b>PRODUITS CHIMIQUES DE LOOS</b>	LOOS	59	Industrie du chlore		Deule			116 000,00		165 680,00	4 706,00	
070.00607	V1	<b>SOGIF DOUAI (GROUPE AIR LIQUIDE)</b>	DOUAI	59	Chimie minérale inorganique autre	56 581,80	SCARPE			1 249,12	47,36	281,20	2 738,00	2,96
070.00985	B2	<b>CRODA</b>	CHOCQUES	62	Pétrochimie carbochimie organique	265 941,00	Clarence et Calonette			17 320,00	839,00	968,00	2 549,00	
070.00704	V1	<b>MINAKEM (ex SEAC)</b>	BEUVRY-LA-FORET	59	Industrie pharmaceutique	94 161,00	Courant de l'Hopital			17 376,00	1 471,00	156,00	2 207,00	847,00
070.00979	G1	<b>INTEROR</b>	CALAIS	62	Industrie pharmaceutique		Mer du Nord			79 321,00	12 807,00	12 205,00	2 148,00	57,00
070.00794	G1	<b>POLIMERI EUROPA FRANCE Dunes</b>	LOON-PLAGE	59	Chimie, phytosanitaire, pharmacie		Bassin de Mardyck			43 872,00	8 750,00	19 826,00	2 108,00	
070.01080	V4	<b>AXTER</b>	COURCHELETTES	59	Chimie, parachimie, pétrole		Canal de la SCARPE			20 988,00	1 307,00	36 472,00	1 874,00	

Chiffres IRE 2010 en kg/an au millieu					Observations	Commentaires
dco_fln	dbo5_fln	mes_fln	ngl_fln	p_fln		
51 798,00	13 964,00	35 178,00	151 918,00	1 890,00	Carbone organique total (COT)=13882 kg / Chlorures (Cl total)=374000 kg	
127 673,00	15 374,70	25 717,00	45 286,00		Arsenic et ses composés (As)=0 kg / Benzène=0 kg / Cadmium et ses composés (Cd)=0 kg / Carbone organique total (COT)=41161 kg / Chlorures (Cl total)=1889170 kg / Chrome et ses composés (Cr)=0 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=0 kg / Cyanures (CN total)=53.8 kg / Ethylbenzène=0 kg / Hydrocarbures (C total)=3325.5 kg / Mercure et ses composés (Hg)=0 kg / Nickel et ses composés (Ni)=48.3 kg / Phénols (Clotal)=54.6 kg / Plomb et ses composés (Pb)=0 kg / Toluène=0 kg / Xylènes=0 kg / Zinc et ses composés (Zn)=301.7 kg	<p>^ EAU : AZOTE : l'Arrêté Préfectoral du 16-01-2009 impose des valeurs en AZOTE GLOBAL au lieu d'AZOTE KJELDAHL en 2008 - - Variation cyanures : - 27 % : valeur très faible proche de la limite de détection - Variation Nickel : _ 36 % : valeur faible proche de la limite de détection - Variation Zinc : prise en compte des résultats d'analyses trimestrielles de Flandres Analyses à la place des analyses mensuelles réalisées par le laboratoire RF - Variation phénols : valeur semblable à celle 2008 - [24/2/2010 15:7] - Prélèvement d'eau - la rubrique C40-1 n'est pas cochée car c'est la Lyonnaise des eaux qui prélève et distribue l'eau industrielle du dunkerquois - [24/2/2010 15:12] -</p> <p>*****\ Nickel et ses composés : la variation entre 2008 et 2009 n'est pas significative - DCO : nous avons constaté une légère augmentation de la concentration moyenne en DCO entre 2008 et 2009 : de 29 à 34 mg/l, difficile à expliquer (fonctionnement de la colonne alcool?) et un nombre de jours de rejet à PK2 de 365 jours, alors qu'en 2008, ils avaient été environ de 340 pour cause de changement de venturi, et donc sans rejet, en août - [1/2/2010 17:2] - Azote total : notre maîtrise des rejets azotés s'est encore améliorée. - MES : la concentration moyenne pour nos 2 rejets est passée de 8 à 10.5 mg/l entre 2008 et 2009. Il faut noter que l'on dépend de la qualité de la SCARPE et qu'elle a été curée en 2009 en amont de l'usine. - COT : au prorata de la DCO (calcul = DCO/3) - [1/2/2010 17:38] - - [12/2/2010 17:17] -</p>
75 894,00	8 486,00	26 898,00	18 283,00		Carbone organique total (COT)=25298 kg / Nickel et ses composés (Ni)=14.1 kg / Zinc et ses composés (Zn)=36.6 kg	
51 501,00	12 118,00	16 644,00	13 165,00	460,00	Hydrocarbures (C total)=234 kg	<p>*****\ rejets en diminution liés à la baisse de consommation d'eau - [25/2/2010 11:18] -</p> <p>^ résultats assez stable dans l'ensemble. Petite augmentation des MES liée aux travaux cité de la verrerie - [24/2/2010 14:55] - - [25/2/2010 11:19] -</p> <p>^ baisse de la consommation d'eau liée à la mise en circuit fermé des eaux de refroidissement de la troisième ligne - [24/2/2010 15:0] -</p>
87 518,00		19 751,00	10 625,00		Ammoniac (NH3)=35700 kg / Arsenic et ses composés (As)=26 kg / Benzène=61 kg / Cadmium et ses composés (Cd)=13 kg / Chrome et ses composés (Cr)=13 kg / Chrome hexavalent et ses composés (Cr VI)=13 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=39 kg / Fer et ses composés (Fe)=303 kg / Hydrocarbures (C total)=22107 kg / Manganèse et ses composés (Mn)=94 kg / Mercure et ses composés (Hg)=1 kg / Phénols (Clotal)=306 kg	
55 599,00	9 779,00	27 825,00	9 873,00	1 037,00	Chlorures (Cl total)=883847 kg	^ MES : baisse des rejets due à des actions sur traitement des eaux. - [12/2/2010 10:27] -
63 362,00	20 340,00	6 532,00	8 461,00	2 973,00	Arsenic et ses composés (As)=0 kg / Cadmium et ses composés (Cd)=0 kg / Chlorures (Cl total)=226188 kg / Chrome et ses composés (Cr)=0 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=0 kg / Nickel et ses composés (Ni)=0 kg / Plomb et ses composés (Pb)=0 kg / Sulfates=1046974 kg / Zinc et ses composés (Zn)=0 kg	<p>^ EAU : - La mise en service au second semestre 2009 d'une nouvelle station d'épuration des eaux explique la réduction des paramètres MES, DB05 et Phosphore. L'augmentation de la quantité de chlorure est due à l'utilisation de chlorure ferrique pour le traitement de la DCO dans cette nouvelle unité. - - [15/3/2010 14:15] -</p>
24 744,00	2 864,00	15 349,00	8 427,00	358,00	Chlorures (Cl total)=1664035 kg / Hydrocarbures (C total)=0 kg / Sulfates=2043822 kg	<p>*****\ Polluant : Azote total (N) -Variation importante entre les deux dernières années Concentration moyenne Azote= 14.6 mg/m3 pour 2008, 31.83 mg/m3 pour 2009 liée à des incidents process ponctuels et maîtrisés depuis. Les valeurs restent en deçà des limites imposées par l'arrêté préfectoral. - - Polluant : Matières en suspension (MES) - Diminution des MES en 2009 car amélioration de la gestion des flux en sortie des bacs tampons. - [4/2/2010 13:45] -</p>
116 000,00		165 680,00	4 706,00		Mercure et ses composés (Hg)=5.59 kg / Zinc et ses composés (Zn)=3689 kg	<p>*****\ L'atelier Sulfate de potassium a été arrêté à partir du mois de juin jusque début décembre (fonctionnement annuel à 17% de sa capacité) - L'atelier chlorure de zinc a fonctionné environ 275 jours - L'atelier de fabrication de potasse écailles a fonctionné 183 jours - Les arrêts d'ateliers sont effectués à cause des conditions économiques défavorables sur ces secteurs. - [13/3/2010 12:8] - - [13/3/2010 12:14] -</p> <p>^ La valeur déclarée en azote en 2009 est exprimée en N, en 2008 elle était exprimée en NH3 - [13/3/2010 17:12] - La valeur d'émission en zinc et en mercure sont plus faibles grâce à un travail d'optimisation de la précipitation des métaux à la station d'épuration et à une diminution directement à la source. - - [13/3/2010 17:13] - - - [13/3/2010 17:15] - - Pour les rejets dans l'eau, la teneur en azote est plus faible car elle est exprimée en N et l'année dernière pour la déclaration 2008 elle était exprimée en NH3 - L'émission en mercure et zinc sont plus faibles car un travail d'optimisation du traitement physico-chimique à la station d'épuration a été réalisée, de même que des réductions à la source ont</p>
1 249,12	47,36	281,20	2 738,00	2,96	Hydrocarbures (C total)=2.96 kg	^ Tableau D2 : - Augmentation du polluant Azote Total : deux dépassements ont été détectés et corrigés en 2009. Deux courriers explicatifs ont été envoyés à la DREAL les 26 mai 2009 et 10 décembre 2009. - - [18/2/2010 16:10] - - [11/3/2010 16:43] - - [11/3/2010 16:49] -
17 320,00	839,00	968,00	2 549,00			***\ Aucun changement en terme de traitement épuratoire entre 2008 et 2009 - [12/2/2010 10:53] -
17 376,00	1 471,00	156,00	2 207,00	847,00	Hydrocarbures (C total)=33 kg	<p>*****\ VARIATION MASSE EMISE DCO - Nous avons constaté une augmentation du rendement d'épuration de notre station (95.1% de la DCO en 2009 alors qu'elle était 93.6% en 2008). - N'ayant pas apporté de modification notable à notre process d'épuration, cette amélioration est probablement liée à une meilleure biodégradabilité du flux entrant sur la STEP. - VARIATION MASSE EMISE MeS - La concentration en MeS passe de 2 mg/l en 2008 à 1.2 mg/l en 2009. Nous n'avons pas d'explication pour cette variation mais ces valeurs sont très faibles et proche de la limite de sensibilité de la méthode analytique. - [5/3/2010 10:41] - - [5/3/2010 11:13] -</p> <p>^ TABLEAU D2 : - VARIATION MASSE EMISE DCO - Nous avons constaté une augmentation du rendement d'épuration de notre station (95.1% de la DCO en 2009 alors qu'elle était 93.6% en 2008). - N'ayant pas apporté de modification notable à notre process d'épuration, cette amélioration est probablement liée à une meilleure biodégradabilité du flux entrant sur la STEP. - VARIATION MASSE EMISE MeS - La concentration en MeS passe de 2 mg/l en 2008 à 1.2 mg/l en 2009. Nous n'avons pas d'exp</p>
79 321,00	12 807,00	12 205,00	2 148,00	57,00	1,2-dichloroéthane (DCE - chlorure d'éthylène)=0.2 kg / Hydrocarbures (C total)=56 kg / Nickel et ses composés (Ni)=5 kg / Toluène=41 kg / Trichlorométhane (Chloroforme)=31 kg	^ Baisse significative durant l'année 2009 des rejets en mer de polluants tel que le Chloroforme et Toluène. - Amélioration significative de la qualité des eaux de rejet constatée par la baisse des rejets de DCO, DB05 et azote global. - et également proportionnel au volume d'activité industrielle. - [8/3/2010 12:36] -
43 872,00	8 750,00	19 826,00	2 108,00		Anthracène=0.0046 kg / Benzène=0.46 kg / Chrome et ses composés (Cr)=9 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=4.6 kg / Ethylbenzène=0.92 kg / Hydrocarbures (C total)=550 kg / Naphthalène=0.023 kg / Nickel et ses composés (Ni)=9.2 kg / Phénols (Clotal)=50 kg / Toluène=0.46 kg / Xylènes=0.92 kg / Zinc et ses composés (Zn)=15 kg	<p>*****\ 1) La mise en service, en novembre 2008, d'une nouvelle section biologique dans notre station de traitement a permis de diminuer les rejets entre 2008 et 2009 de : - 32% pour l'azote - 90 % pour le phénol - 47 % pour la DCO - 68 % pour la DB05 - - 2) Les quantités de MES ont augmenté de 44% en raison de la défaillance d'une pompe d'injection de chlorure ferrique (utilisé comme floculant dans le clarificateur de la station). - 3) Les quantités de cuivre, nickel naphthalène, anthracène, benzène, toluène et xylène sont données à titre indicatif car extrapolées de l'analyse des substances dangereuses (Institut Pasteur) réalisée sur 24h en février 2009. - [3/2/2010 14:22] -</p>
20 988,00	1 307,00	36 472,00	1 874,00			^ Commentaires relatifs au tableau D2 : - - Problème de perte de sable dans le process, les points critiques ont été identifiés et des projets de modifications ou d'amélioration sont et vont programmés pour l'année 2010 et suivantes. - [15/3/2010 17:31] - -

070.00706	G2	<b>SCORA</b>	CAFFIERS	62	Chimie minérale inorganique autre		Manche					741,00	235,00	569,00	1 026,00	
283.00059	G1	<b>NORD-ESTER</b>	DUNKERQUE	59	Traitement chimique des corps gras	165 002,00	Canal de bourbourg					4 781,00	943,50	2 099,00	794,20	48,90
070.01184	L4	<b>IDEAL FIBRES &amp; FABRICS COMINES</b>	COMINES	59	Transformation des matières plastiques	10 200,00	Lys					10 312,00	3 033,00	2 280,00	682,00	
070.00473	B3	<b>BRIDGESTONE/FIRESTONE FRANCE SA</b>	BETHUNE	62	Industrie du caoutchouc		Canal d'Aire à La Bassée					4 387,00	225,00	2 742,00	656,00	
070.00445	L4	<b>DSM Food Specialties</b>	SECLIN	59	Biotechnologies		Deule	SEU Houplin				223 763,00		173 136,00	37 296,00	
070.01026	V2	<b>SNCZ</b>	BOUCHAIN	59	Chimie, parachimie, pétrole		Canal de l'Escaut					9 748,00	4 874,00	3 524,00	326,00	89,00
070.00771	G1	<b>DEPOTS DE PETROLE COTIERS</b>	SAINT-POL-SUR-MER	59	Dépôts de pétrole, produits dérivés ou gaz naturel		Canal de dérivation					2 587,00	402,00	426,00	309,00	
070.02548	B2	<b>SI GROUP-BETHUNE</b>	BETHUNE	62	Fabrication de vernis		canal d'aire					14 309,00	1 367,00	968,00	302,00	23,00
070.00882	G1	<b>SYNTHEXIM</b>	CALAIS	62	Industrie pharmaceutique	11 150,00	canal de Marck					12 915,00	4 068,00	1 000,00	254,00	23,00
070.00534	G1	<b>CALAIRE CHIMIE</b>	CALAIS	62	Industrie pharmaceutique	242 956,80	Mer du Nord	SEU Calais Monod				512 345,00	251 322,00	64 284,00	21 514,00	154,18
070.00762	V1	<b>PPG INDUSTRIES FRANCE Saultain</b>	SAULTAIN	59	Fabrication de peintures	110 268,00	LE RIOT SALIN					4 269,59	3 116,00	1 010,94	167,24	5,09
070.03600	B1	<b>PLASTIC OMNIUM Auto Extérieur</b>	RUITZ	62	Transformation des matières plastiques		LAWÉ					237,00	91,00		126,00	7,86
070.00773	L2	<b>PENNEL et FLIPO</b>	ROUBAIX	59	Industrie du caoutchouc	1 032,00	Escaut					199,32	25,43	14,25	124,82	
070.00859	G2	<b>MERCK SA</b>	CALAIS	62	Industrie pharmaceutique	34 417,00	Canal de Marck	SEU Calais Monod				13 069,00	797,00	1 926,00	9 978,00	146,00
070.01673	B3	<b>DURAND PRODUCTION</b>	HARNES	62	Chimie minérale inorganique autre	18 000,00	Canal de la Deule					20 640,00	7 062,00	870,00	45,00	3,00
070.01097	B3	<b>FAURECIA Auchel</b>	AUCHEL	62	Transformation des matières plastiques		Rivière La Clarence	SEU Lapugnoy				6 587,00	2 156,00	2 036,00	3 186,00	145,00
070.01117	G1	<b>BASF Agri-Production</b>	GRAVELINES	59	Phytosanitaires, pesticides (fabrication de)	12 935,00	Mer du Nord					34,38	3,26	12,24	17,89	
070.02239	V1	<b>SICOS</b>	CAUDRY	59	Parfumerie, produits savonniers, détergents		Riot de Caudry	SEU Beauvois en Cambrésis				177 144,00	48 349,00	59 872,00	1 994,00	245,00
070.02204	G2	<b>BIO RAD</b>	STEENVOORDE	59	Biotechnologies		0	SEU Steenvoorde				22 044,73	5 738,99	17 960,89	1 282,79	
070.02325	V2	<b>GSK BIOLOGICALS (ex STERILYO)</b>	SAINT-AMAND-LES-EAUX	59	Industrie pharmaceutique	162 295,00		SEU St Amand						1 806,99	921,23	121,71
070.01065	L4	<b>AGFA GEVAERT</b>	PONT-A-MARCQ	59	Fabrication de produits photographiques	210 678,00	Marque	SEU Pont à Marcq				7 224,00	483,00	2 675,00	1 090,00	121,00

741,00	235,00	569,00	1 026,00		Chlorures (Cl total)=13434 kg	*\ Tableau D1et D2.L'atelier PATTINSON ,qui produit l'oxyde et le carbonate de magnésium,génère environ 80%des rejets liquides.Cet atelier n'a fonctionné que 175.5 jours sur l'année soit 50% du temps.Ceci explique le faible niveau de rejet. - - - [11/2/2010 15:24] -
4 781,00	943,50	2 099,00	794,20	48,90	Hydrocarbures (C total)=41 kg	^\ valeurs mesurées, semestriellement, inférieures aux seuils de détection de l'appareil - [30/3/2010 17:39] -
10 312,00	3 033,00	2 280,00	682,00		Composés organohalogénés (AOX)=3.88 kg / Cyanures (CN total)=1.73 kg / Zinc et ses composés (Zn)=7.3 kg	^\ Moins de consommation d'eau donc moins de rejet - [29/3/2010 17:33] - - [1/4/2010 13:30] -
4 387,00	225,00	2 742,00	656,00		Hydrocarbures (C total)=340 kg	
2 119,27		1 696,54	338,93			^\ L'optimisation du fonctionnement de la station de prétraitement a permis de réduire les flux polluants DCO, MES, N et P. - - - [15/3/2010 16:22] - - [15/3/2010 16:31] -
9 748,00	4 874,00	3 524,00	326,00	89,00	Cadmium et ses composés (Cd)=0 kg / Chlorures (Cl total)=458350 kg / Chrome et ses composés (Cr)=41 kg / Chrome hexavalent et ses composés (Cr VI)=0 kg / Plomb et ses composés (Pb)=8 kg / Zinc et ses composés (Zn)=85 kg	^\ L'année 2009 a été contrastée en terme économique. Nous avons subi de sérieuse baisse de commande et avons dû réaliser du chômage partiel. Les variations importantes de cette année 2009 par rapport à 2008 sont simplement dues en général à une baisse d'activité de l'ordre de 20 %. - [15/3/2010 17:20] -
2 587,00	402,00	426,00	309,00		Hydrocarbures (C total)=45 kg	^\ Les variations viennent du mode de détermination des quantités de polluant rejetées. - Les concentrations relevées ont été plus faible cette année, d'où des rejets moindres. - - [12/3/2010 14:57] -
14 309,00	1 367,00	968,00	302,00	23,00	Hydrocarbures (C total)=14.7 kg / Phénols (Ctotal)=122.3 kg	^\ D1 - 1 : variation importante due à la baisse importante de production en 2009 - [10/3/2010 15:7] - - D2 : - azote - HC - formol - DBO - MES - Phosphore: variation importante due à la baisse importante de production en 2009 - - phénol : dysfonctionnement de la STEP ayant nécessité un réensemencement du bassin biologique - - - - [10/3/2010 15:13]
12 915,00	4 068,00	1 000,00	254,00	23,00	Aluminium et ses composés (Al)=0.852 kg / Chrome et ses composés (Cr)=0.113 kg / Chrome hexavalent et ses composés (Cr VI)=0 kg / Composés organohalogénés (AOX)=106 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=0.0875 kg / Dichlorométhane (DCM - chlorure de méthylène)=7 kg / Fer et ses composés (Fe)=12 kg / Hydrocarbures (C total)=2 kg / Manganèse et ses composés (Mn)=0.7 kg / Nickel et ses composés (Ni)=0.087 kg / Plomb et ses composés (Pb)=0.174 kg / Toluène=0 kg / Trichlorométhane (Chloroforme)=122 kg / Zinc et ses composés (Zn)=1.28 kg	^\ L'année 2009, fût une année de très faible activité avec de nombreux arrêts de production. De ce fait, la consommation d'eau a diminué par rapport à 2008, tout comme la majorité des quantités de déchets produits. - La station de traitement des eaux a été en activités 256 jours sur 2009 (par rapport à 335 jours environs pour une année d'activité normale),d'où un volume rejeté plus faible. - Les analyses de métaux lourds en sortie de station, sont effectuées deux fois par an. Les valeurs enregistrées chaque année sont des moyennes de ces deux valeurs, ce qui explique les différences entre 2008 et 2009. - [2/3/2010 9:59]
4 611,11	2 462,96	604,27	176,41	1,39	1,2-dichloroéthane (DCE - chlorure d'éthylène)=382 kg / Arsenic et ses composés (As)=0 kg / Benzène=1.08 kg / Cadmium et ses composés (Cd)=8.54 kg / Carbone organique total (COT)=158804 kg / Chlorures (Cl total)=1245324 kg / Chrome hexavalent et ses composés (Cr VI)=1.77 kg / Composés organohalogénés (AOX)=2845 kg / Cyanures (CN total)=153.73 kg / Dichlorométhane (DCM - chlorure de méthylène)=2.642 kg / Fluorures (F total)=34.48 kg / Hydrocarbures (C total)=962 kg / Mercure et ses composés (Hg)=0.424 kg / Plomb et ses composés (Pb)=16.8 kg / Sulfates=334562 kg / Zinc et ses composés (Zn)=61.34 kg	
4 269,59	3 116,00	1 010,94	167,24	5,09	Aluminium et ses composés (Al)=12.4 kg / Composés organohalogénés (AOX)=0.121 kg / Cyanures (CN total)=0 kg / Etain et ses composés (Sn)=0 kg / Fer et ses composés (Fe)=15.5 kg / Fluorures (F total)=4.48 kg / Hydrocarbures (C total)=12.01 kg / Manganèse et ses composés (Mn)=0 kg / Phénols (Ctotal)=0 kg / Zinc et ses composés (Zn)=1.67 kg	^\ Tab D1 : La STEP a été arrêtée plus régulièrement. Réduction de la quantité d'eau a traiter -
237,00	91,00	126,00	7,86			***\ Ecart lié à l'activité - [5/3/2010 16:59]
199,32	25,43	14,25	124,82		Hydrocarbures (C total)=1.279 kg	
117,62	7,81	18,10	81,82	1,31	Benzo(a)pyrène=0.00078 kg / Benzo(b)fluoranthène=0.00078 kg / Benzo(g,h,i)perylyène=0.00097 kg / Benzo(k)fluoranthène=0.00078 kg / Benzène=0.11 kg / Biphényles polychlorés (PCB)=0.006 kg / Cadmium et ses composés (Cd)=0.194 kg / Chrome et ses composés (Cr)=0.194 kg / Composés organohalogénés (AOX)=5.71 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=0.194 kg / Dichlorométhane (DCM - chlorure de méthylène)=0.5 kg / Fer et ses composés (Fe)=19.698 kg / Fluoranthène=7.8e-005 kg / Hydrocarbures (C total)=8.19 kg / Indeno(1,2,3-cd)pyrène=0.00078 kg / Manganèse et ses composés (Mn)=1.851 kg / Mercure et ses composés (Hg)=0.01 kg / Nickel et ses composés (Ni)=0.418 kg / Plomb et ses composés (Pb)=0.389 kg / Toluène=0.1 kg / Xylènes=0.19 kg	^\ MES / DB05: baisse du flux car il n'y a pas eu de dysfonctionnement de la STEP en 2009 - - Pas de variation significative des flux de "métaux" - [11/2/2010 12:49] -
20 640,00	7 062,00	870,00	45,00	3,00	Carbone organique total (COT)=6420 kg / Chlorures (Cl total)=22000 kg / Fer et ses composés (Fe)=21 kg / Hydrocarbures (C total)=15 kg / Manganèse et ses composés (Mn)=1 kg / Zinc et ses composés (Zn)=1 kg	^\ Débit : mise en place d'un bassin tampon pour réguler le débit. - Mise en service d'un déshuileur plus performant. - - [5/3/2010 17:38] - - [8/3/2010 18:25] -
62,58	21,34	20,16	27,40	1,38	Arsenic et ses composés (As)=0.1 kg / Cadmium et ses composés (Cd)=0.1 kg / Chrome et ses composés (Cr)=0.1 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=0.2 kg / Mercure et ses composés (Hg)=0.01 kg / Nickel et ses composés (Ni)=0.1 kg / Plomb et ses composés (Pb)=0.1 kg / Zinc et ses composés (Zn)=0.6 kg	^\ Baisse d'activité d'au moins de 50% - [30/3/2010 10:23] -
34,38	3,26	12,24	17,89			^\ Tableau D2 : - Les quantités et qualités des eaux dépendent des campagnes de formulation. - Les résultats d'une année sur l'autre peuvent donc présenter des différences. - - - - [6/4/2010 17:53] -
1 616,10	466,57	534,79	17,67	2,25	Arsenic et ses composés (As)=0.11 kg / Cadmium et ses composés (Cd)=0.055 kg / Chrome et ses composés (Cr)=0.663 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=5.246 kg / Fer et ses composés (Fe)=143.582 kg / Manganèse et ses composés (Mn)=2.982 kg / Nickel et ses composés (Ni)=0.497 kg / Plomb et ses composés (Pb)=3.037 kg / Zinc et ses composés (Zn)=25.403 kg	*****\ traitement des effluents en externe par la STEP de Beauvois en Cambrésis , exploitée par Noréade . - [16/2/2010 15:29] - ^\ tableau D2 : analyses réalisées suite contrôle inopiné sur les effluents en sortie , soit une analyse par an pour les polluants désignés(métaux).Ecart non significatif - l'analyse sur le paramètre Aluminium (Al) non réalisé en 2009 - [15/2/2010 17:15] - - [15/2/2010 17:15] - - les variations sont dues à une baisse d'activité en 2009 ( moins 11 millions d'unités produites ), - [16/2/2010 10:27] - - [2/3/2010 11:54] -
184,63	54,79	150,69	9,01			**^\ La norme utilisée pour ce paramètre est NF EN 25663. Celle-ci ne figure pas dans la liste proposée. - [12/2/2010 8:3] - ^\ TABLEAU D1 : - Augmentation du rejet 2009 - - TABLEAU D2 : - - Démarrage d'une nouvelle station d'effluents en octobre 2009 et mise en place d'une fréquence de curage trimestrielle (curage effectué en janvier 2010). - - Remontée de la canne de prélèvement située initialement trop bas dans la station. - - Résultats conformes à l'arrêt préfectoral depuis le curage. - TABLEAU N1 : - 130502 : pas de production de déchets sur 2009 - 160601 : baisse de la production par rapport à 2008 - 160506 : augmentation de la production par rapport à 2008 - 180103 : augmentation de la production par rapport à 2008 - [12/2/2010 10:15] - - [12/2/2010 10:29] - - [23/4/2010 13:57] -
		17,80	6,86	0,95		^\ Les fortes augmentations ( déchets, polluants,...) sont liés au démarrage de nos activités. - [15/2/2010 14:42] -
67,72	4,69	25,88	6,14	0,44	Aluminium et ses composés (Al)=131 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=4.3 kg / Fer et ses composés (Fe)=113 kg / Hydrocarbures (C total)=65 kg / Manganèse et ses composés (Mn)=12 kg / Nickel et ses composés (Ni)=3 kg / Zinc et ses composés (Zn)=10 kg	

070.00789	B2	<b>CRAY VALLEY</b>	DROCOURT	62	Fabrication de matières plastiques de base	247 189,00	CANAL DE LA DEULE	SEU Hénin	25 960,00	550,00	1 420,00	740,00	150,00
070.01060	B3	<b>FAURECIA Maries</b>	MARLES-LES-MINES	62	Transformation des matières plastiques	8 002,00	LA CLARENCE	SEU Lapugnoy	25 004,00	12 038,00	385,30	470,00	49,50
070.01286	B1	<b>AKEBONO</b>	MONCHY-LE-PREUX	62	Caoutchouc et matières plastiques		Scarpe	SEU Arras	132,70	33,40	57,50	210,00	94,20
070.01099	B1	<b>JOKEY FRANCE</b>	LABOURSE	62	Transformation des matières plastiques	5 712,00	Loisne	SEU Noeux les Mines	2 808,00	494,00	521,00	212,00	20,00
070.03642	G3	<b>ECOVER France (SAS)</b>	HESDIN-L'ABBE	62					282,48	112,27	38,23	1,18	0,07
070.00519	V1	<b>3M FRANCE</b>	TILLOY-LEZ-CAMBRAI	59	Fabrication de colles et mastics	48 517,00	Canal de l'Escaut - Cambrai	SEU Neuville St Rémy	2 393,00	420,00	4 534,00	105,00	16,00
070.02056	L2	<b>NORTENE TECHNOLOGIES</b>	LILLE	59	Transformation des matières plastiques		La DEULE	SEU Marquette	6 428,00	980,00	442,00	501,00	28,00
070.00968	V1	<b>SOGIF WAZIERS (GROUPE AIR LIQUIDE)</b>	WAZIERS	59	Stockage et conditionnement des gaz et liquéfiés	62 273,00	La Scarpe	SEU Douai	646,00	25,00	216,00	34,00	
070.03162	V1	<b>TREMOIS 2</b>	CATEAU-CAMBRESIS	59	Transformation des matières plastiques	2 344,00	Ville de Le Cateau Cambrésis	SEU Le Cateau	70,32	5,86	7,03	24,37	
070.01872	G2	<b>KNAUF</b>	BOULOGNE-SUR-MER	62	Transformation des matières plastiques		la liane	SEU Boulogne	1 922,24	458,85	642,01	13,26	2,32
070.02457	L2	<b>RICHARD</b>	LOMME	59	Fabrication de peintures	6 877,00	milieu naturel	SEU Marquette	5 745,00	1 375,00	1 336,50	77,06	6,56
070.01164	L2	<b>ANIOS (Laboratoires)</b>	LILLE	59	Fabrication de détergents	36 674,00	La Marque	SEU Marquette	16 765,00	4 680,00	208,00	70,00	6,70
070.00838	B3	<b>CADENCE Industrie (ex PEGUFORM)</b>	NOEUX-LES-MINES	62	Transformation des matières plastiques		La Loisne	SEU Noeux les Mines	189,22	21,54	80,35	8,04	0,80
070.00581	G2	<b>ASTRA ZENECA DUNKERQUE PRODUCTION</b>	DUNKERQUE	59	Industrie pharmaceutique		Canal de Grande Synthe	SEU Grande Synthe	220,00			5,00	
070.03211	V2	<b>SIMOLDES PLASTICOS FRANCE (S.A.R.L.)</b>	ONNAING	59	Transformation des matières plastiques	4 268,00	Escaut	SEU Onnaing	99,12	22,80	46,26	4,96	0,33
070.02479	B3	<b>IGA</b>	HENIN-BEAUMONT	62	Transformation des matières plastiques			SEU Hénin				2,50	0,10
070.00770	V1	<b>ENTREPOT PETROLIER DE VALENCIENNES</b>	PROUVY	59	Dépôts de pétrole, produits dérivés ou gaz naturel		Escaut		0,00	0,00	501,00	0,00	0,00

233,64	5,39	13,49	4,74	0,99	Aluminium et ses composés (Al)=8.1395 kg / Anthracène=0.000814 kg / Arsenic et ses composés (As)=0.406975 kg / Benzo(a)pyrène=0.001082 kg / Benzo(b)fluoranthène=0.001976 kg / Benzo(g,h,i)ppérylène=0.000814 kg / Benzo(k)fluoranthène=0.000948 kg / Benzène=0.081395 kg / Cadmium et ses composés (Cd)=0.296928 kg / Chlorures (Cl total)=29806.265 kg / Chrome et ses composés (Cr)=0.630538 kg / Chrome hexavalent et ses composés (Cr VI)=4.06975 kg / Composés organohalogénés (AOX)=25.668625 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=1.387183 kg / Cyanures (CN total)=0.81395 kg / Etain et ses composés (Sn)=24.190375 kg / Ethylbenzène=0.16279 kg / Fer et ses composés (Fe)=12.209 kg / Fluoranthène=0.002379 kg / Fluorures (F total)=73.5402 kg / Hydrocarbures (C total)=20 kg / Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)=0.032459 kg / Indeno(1,2,3-cd)pyrène=0.001261 kg / Manganèse et ses composés (Mn)=2.157515 kg / Mercure et ses composés (Hg)=0.006305 kg / Naphthalène=0.00814 kg / Nickel et ses composés (Ni)=0.81395 kg / Phénols (Clotal)=0.81395 kg / Plomb et ses composés (Pb)=0.630538 kg / Sulfates=14463.6725 kg / Toluène=0.081395 kg / Xylènes=0.162	***\ Baisse de production - [10/3/2010 15:47] - \ Baisse de production - [10/3/2010 15:47] - \ Tableau D1 - Variation liée à la baisse d'activité de l'année 2009. - - Tableau D2 - Pour la plupart des composés, la variation s'explique également par la baisse d'activité de l'année 2009. - Pour le chlorure et ses composés (Cl totale), la variation importante s'explique par une erreur de saisie en 2008 (2008 : 19 384 kg). - Pour les BTEX, les valeurs sont renseignées pour chaque composé dans le tableau D2. - - [12/3/2010 15:42] -
237,54	119,18	3,81	4,04	0,47	Aluminium et ses composés (Al)=3.1 kg / Chlorures (Cl total)=4128 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=0.45 kg / Fer et ses composés (Fe)=27.6 kg / Hydrocarbures (C total)=75.4 kg / Sulfates=29.2 kg	****\ augmentation du volume d'eau rejeté du à l'augmentation du nombre d'employé et du transfert de nouvelles activités de production - [11/3/2010 10:44] - - [11/3/2010 13:47] - \ résultats 2008: mesures réalisées en mai avec une température comprise entre 16°C et 18°C - - résultats 2009: mesures réalisées en janvier avec une température comprise entre 7°C et 9°C - - ces écarts de température ont peut-être une influence sur les mesures des différents paramètres. - - les concentrations des DCO, DB05, MES, Azote Total, P total, Sulfates, Cl, Hydrocarbures total et Aluminium ont augmenté par rapport à l'année précédente - [11/3/2010 11:3] - - [11/3/2010 13:48] -
1,25	0,33	0,56	1,85	0,80		\ Tableau D2 - Suite à une réduction importante de nos consommations d'eau, nos concentrations en polluants ont fortement augmenté. Une étude de faisabilité va être lancée avec un bureau d'étude afin d'améliorer nos rejets et mieux maîtriser nos installations. - - [23/3/2010 16:46] - - - [25/3/2010 15:32] -
27,52	4,89	5,11	1,74	0,20	Hydrocarbures (C total)=14 kg	
282,48	112,27	38,23	1,18	0,07		
22,30	4,11	44,34	0,97	0,15	Carbone organique total (COT)=208 kg / Chrome hexavalent et ses composés (Cr VI)=0.42 kg / Composés organohalogénés (AOX)=0.94 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=0.38 kg / Cyanures (CN total)=0.19 kg / Etain et ses composés (Sn)=0.003 kg / Fer et ses composés (Fe)=9.82 kg / Hydrocarbures (C total)=16 kg / Manganèse et ses composés (Mn)=0.57 kg / Nickel et ses composés (Ni)=0.19 kg / Plomb et ses composés (Pb)=0.19 kg / Sulfates=3.1 kg / Zinc et ses composés (Zn)=18 kg	\ Polluant : Phosphore total (P) - Valeur année courante : 16.0 - Valeur année précédente : 23.32 => variabilité du process - Polluant : Fer et ses composés (Fe) - Valeur année courante : 9.82 - Valeur année précédente : 35.08 => variabilité du process - Polluant : Carbone organique total (COT) - Valeur année courante : 208.0 - Valeur année précédente : 75.2 => variabilité du process - Polluant : Hydrocarbures (C total) - Valeur année courante : 16.0 => variabilité du process - Valeur année précédente : 9.48 - Polluant : Zinc et ses composés (Zn) - Valeur année courante : 18.0 => variabilité du process - Valeur année précédente : 6.45 - Polluant : Manganèse et ses composés (Mn) - Valeur année courante : 0.57 => variabilité process - Valeur année précédente : 2.65 - Polluant : Azote total (N) - Valeur année courante : 105.0 => variabilité du process - Valeur année précédente : 41.9 - Polluant : Demande biologique en oxygène (DB05) - Valeur année courante : 420.0 => variabilité process - Valeur année précédente : 113.77 - Polluant : Demande chimique en oxygène (DCO) - Valeur année courante : 2393.0 => variabilité prc
48,08	8,08	3,76	0,52	0,10		\ Tableau N1 : - Des solvants ont été traités mais sous un code différent, idem pour l'huiles usagées - [17/2/2010 9:41] - -
6,33	0,25	2,13	0,27			\ D1 : correction erreur 2008 : rejet en station d'épuration et non au milieu naturel - D2 : modification en 2009 du point de prélèvement pour autosurveillance des rejets aqueux - [9/3/2010 10:21] - - [9/3/2010 10:23] - - [9/3/2010 10:26] -
0,67	0,06	0,07	0,19		Hydrocarbures (C total)=1.17 kg	\ Eau : - En 2008, les mesures de DCO et en hydrocarbures étaient inférieures à la limites de détection d'où une valeur nulle - - [9/3/2010 23:10] - - [15/3/2010 19:39] - - [15/3/2010 19:40] - - [15/3/2010 22:40] - - [17/3/2010 20:44] -
16,92	4,36	6,16	0,12	0,02	Chlorures (Cl total)=14073 kg	\ [19/2/2010 11:24] - Erreur lors de la saisie de la quantité de chlorures en 2008 - La bonne valeur était de 11565 kg. - [19/2/2010 11:35] -
42,97	11,33	11,38	0,08	0,02	Cuivre et ses composés (Cu)=2.05 kg / Plomb et ses composés (Pb)=0.07 kg	*****\ Attention dans la fiche d'anomalies les valeurs pour 2008 sont erronées. Elles sont toutes 10 fois moins élevées soit DCO = 8030, Pb = 0.05, P = 24, Cu = 22, MES = 1518 et N = 222. - - Les résultats 2009 sont majoritairement en baisse car nos productions sont aqueuses et nous développons des produits pouvant répondre à la norme NF 376 donc moins d'émissions polluantes_ baisse d'activités avec la crise économique. - [16/3/2010 16:46] -
125,40	38,58	1,77	0,07	0,02	Chlorures (Cl total)=2930 kg	\ Polluant : Phosphore total (P) - Alerte : Variation importante entre les deux dernières années pour la colonne Masse émise retenue (kg) - Valeur année courante : 6.7 - Valeur année précédente : 18.0 - COMMENTAIRE: VALEUR ANNUELLE MOYENNE DE LA CONCENTRATION EN BAISSSE - - Polluant : Matières en suspension (MES) - Alerte : Variation importante entre les deux dernières années pour la colonne Masse émise retenue (kg) - Valeur année courante : 208.0 - Valeur année précédente : 1292.0 - COMMENTAIRE: VALEUR ANNUELLE MOYENNE DE LA CONCENTRATION EN BAISSSE / LA VALEUR ELEVEE DE 2008 ETANT EN PARTIE LIEE A UN PIC - - Polluant : Demande chimique en oxygène (DCO) - Alerte : Variation importante entre les deux dernières années pour la colonne Masse émise retenue (kg) - Valeur année courante : 16765.0 - Valeur année précédente : 11629.0 - COMMENTAIRE: VALEUR ANNUELLE MOYENNE DE LA CONCENTRATION EN AUGMENTATION - - - [15/3/2010 16:5] -
1,85	0,21	0,79	0,07	0,01		\ Le rejet des eaux industrielles en 2009 a fortement diminué, pour deux raisons. - - Elimination de fuites divers sur l'installation de refroidissement du process. - -Baisse de l'activité sur 2009. - [8/3/2010 16:17] -
2,03				0,04	Hydrocarbures (C total)=4 kg / Sulfates =19 kg	*****\ Ce volume représente la totalité des effluents du site, dont la part effluents industriels m <sup>3</sup> représentent 5077 m <sup>3</sup> (période du 01/01/2009 au 13/05/2009). - Le réseau d'effluent Minakem est séparatif depuis août 2009. - A partir de cette date nos effluents AstraZeneca ne sont constitués que des eaux sanitaires, des eaux de restaurant, des purges de déconcentration des TAR et de régénération des systèmes de traitement d'eau (adoucisseurs, osmoseurs) et ne contiennent plus d'effluents industriels objet de la définition D1 - [26/1/2010 9:20] - - [26/1/2010 9:54] -
0,90	0,22	0,43	0,03	0,00		\ La différence entre les rejets des deux années (2 fois plus) vient du fait que, cette année, nous avons eu à plusieurs reprises de gros problèmes avec nos groupes froid. Ceux ci sont en circuit fermé et uniquement composé d'eau courante. Mais nous avons eu des problèmes et avons dû les vider à plusieurs reprises. - Les teneurs en polluant déclarés sont pour la plupart légèrement plus élevé que l'année précédente mais ramenés sur l'année, dû à cette excès de quantité d'eau rejeté, on se retrouve à rejeter au minimum 2 fois plus de polluants que l'année précédente. - [16/3/2010 15:41] - - [22/3/2010 9:54] -
0,02				0,00	Chlorures (Cl total)=1.2 kg	\ Baisse significative d'activité sur 2009 expliquant ces différences par rapport à 2008. - [9/4/2010 16:17] -
0,00	0,00	501,00	0,00	0,00	Hydrocarbures (C total)=0 kg / Plomb et ses composés (Pb)=0 kg	*****\ Aucun dépassement des normes de rejets en 2009 hormis les MES. - [25/2/2010 8:43] - - [25/2/2010 10:20] -

070.00766	G1	<b>POLYCHIM Industrie</b>	LOON-PLAGE	59	Fabrication de matières plastiques de base		Bassin Port de Dunkerque	Polimeri Europa	1 714,07	204,48	0,00
070.01211	L2	<b>BOSTIK</b>	AVELIN	59	Fabrication de colles et mastics	2 923,00	0		0,00		0,00 0,00
070.00487	L2	<b>ARPADIS-GONDECOURT (SAS) (ex-CATRY)</b>	GONDECOURT	59	Fabrication de peintures			Naviette			0,00
070.00922	G2	<b>TIOXIDE EUROPE SAS</b>	CALAIS	62	Chimie minérale inorganique autre			Mer du Nord	357 000,00	633 000,00	2 760,00
070.00643	G2	<b>BORAX FRANCAIS</b>	COUDEKERQUE-BRANCHE	59	Chimie minérale inorganique autre	704 327,00		canal de Bourbourg		9 084,00	
070.01844	L4	<b>IMPERATOR</b>	BAISIEUX	59	Traitement chimique des corps gras			riez SIMON	930,00	142,00	250,00
070.00950	B2	<b>SPADO SA (nouvel exploitant CRAY VALLEY)</b>	DROCOURT	62	Chimie minérale inorganique autre	1 166,00			36,00	11,40	51,00
070.00499	B2	<b>PPG (ex SIGMAKALON EURIDEP)</b>	RUITZ	62	Fabrication de peintures	10 654,00		Après station, rejet dans la Lawe	SEU Bruay	10 492,00	1 229,00
070.02695	V2	<b>SUNDIS Production</b>	SARS-ET-ROSIERES	59	Transformation des matières plastiques			courant de l'hopital	2,28	0,41	1,79 0,08
070.02178	V1	<b>SIPC</b>	COURCHELETTES	59	Phytosanitaires, pesticides (fabrication de)			SCARPE	SEU Douai	359,70	81,50 1,80
070.04733	G1	<b>MINAKEM</b>	DUNKERQUE	59	Industrie pharmaceutique			Canal de Grande Synthe	SEU Grande Synthe	304,00	8,53 0,39
070.03251	L2	<b>ONDUCLAIR</b>	COMINES	59	Transformation des matières plastiques	1 801,00		la lys	SEU Armentières		0,00
284.00014	L2	<b>THEOLAUR site de NOYELLES</b>	NOYELLES-LES-SECLIN	59	Fabrication de peintures	4 260,00		CANAL DE SECLIN, CANA	SEU Houplin		0,00
070.00678	G1	<b>APF Appontements Pétroliers des Flandres</b>	GRAVELINES	59	Dépôts de pétrole, produits dérivés ou gaz naturel			Bassin maritime		2 826,50	
070.03107	L2	<b>DOURDIN SA</b>	SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE	59	Transformation des matières plastiques					2,65	0,75
070.00672	G1	<b>RUBIS TERMINAL UNICAN</b>	DUNKERQUE	59	Dépôts de pétrole, produits dérivés ou gaz naturel			Canal de dérivation		0,00	
070.00790	G1	<b>RUBIS TERMINAL MOLE V</b>	DUNKERQUE	59	Dépôts de pétrole, produits dérivés ou gaz naturel			Bassin portuaire		0,00	
070.02073	V1	<b>PEINTURES CHIMIE PRODUCTION</b>	CAUDRY	59	Fabrication de peintures	1 400,00		Riot des morts		0,00	
070.02186	V1	<b>ENGRAIS DEROME (société des)</b>	BAVAY	59	Fabrication des engrais	3 000,00				0,00	
070.04622	V4	<b>TOYOTA BOSHOKU</b>	SOMAIN	59	Fabrication de matières plastiques de base	0,00		Non applicable		0,00	
070.00434	G2	<b>ISOCAB</b>	DUNKERQUE	59	Transformation des matières plastiques	0,00		Pas de rejets eaux industrielles			
070.00532	L2	<b>CAPPELLE PIGMENTS</b>	HALLUIN	59	Chimie minérale inorganique autre			la Lys			
070.00772	B2	<b>DYNEA RESINS FRANCE SAS</b>	BREBIERES	62	Fabrication de matières plastiques de base	1811 584,00		Canal de la Scarpe			
070.00799	B2	<b>NORTANKING(ex oil tanking)</b>	ANNAY	62	Dépôts de pétrole, produits dérivés ou gaz naturel	0,00					
070.00872	L2	<b>BRUNEL CHIMIE DERIVES</b>	LILLE	59	Fabrication de détergents	8 330,00		La Marque	SEU Marquette		

0,00	0,00	0,00	Aluminium et ses composés (Al)=1.43 kg / Chrome et ses composés (Cr)=0 kg / Hydrocarbures (C total)=24.04 kg / Phénols (Ctotal)=0.06 kg / Titane et ses composés (Ti)=0.09 kg / Zinc et ses composés (Zn)=3.31 kg	****\ La hausse de DCO et DBO5 est due à une fuite d'huile sur le compresseur recyclant les gaz du process. De plus, les prélèvements se faisant 1 fois par trimestre, cet incident a impacté les analyses du dernier trimestre. - Si on se base sur les 3 premières analyses, on obtient des valeurs similaires à celles de 2008. - - La hausse du flux de Zinc n'est pas due au process car aucune matière entrante ne contient cet élément. Par contre, nous subissons probablement un lessivage des bardages et collecteurs d'eaux pluviales. - [11/3/2010 15:15] -	
0,00		0,00	0,00	Arsenic et ses composés (As)=0 kg / Cadmium et ses composés (Cd)=0 kg / Carbone organique total (COT)=0 kg / Chrome et ses composés (Cr)=0 kg / Composés organohalogénés (AOX)=0 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=0 kg / Hydrocarbures (C total)=0 kg / Mercure et ses composés (Hg)=0 kg / Nickel et ses composés (Ni)=0 kg / Plomb et ses composés (Pb)=0 kg / Zinc et ses composés (Zn)=0 kg	
		0,00		**\ Nous ne rejetons pas de polluants dans le milieu naturel car il s'agit uniquement d'eaux pluviales - [9/4/2010 14:20] - \ Quantité en variation par rapport aux années précédentes correspondant aux variations de production sur la même période - [9/4/2010 14:27] -	
357 000,00	633 000,00	2 760,00	Aluminium et ses composés (Al)=187 kg / Arsenic et ses composés (As)=7 kg / Cadmium et ses composés (Cd)=2 kg / Chrome et ses composés (Cr)=12000 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=180 kg / Etain et ses composés (Sn)=30 kg / Fer et ses composés (Fe)=526000 kg / Manganèse et ses composés (Mn)=17300 kg / Mercure et ses composés (Hg)=0 kg / Nickel et ses composés (Ni)=240 kg / Plomb et ses composés (Pb)=120 kg / Sulfates=27999000 kg / Titane et ses composés (Ti)=238000 kg / Zinc et ses composés (Zn)=740 kg	\ La variation des valeurs pour les paramètres dans l'eau entre 2008 et 2009 s'explique par la variation de teneurs de ces mêmes paramètres dans la matière première de base, le minerai, et par le volume de production du site très inférieur en 2009 : 60544 tonnes par rapport à l'année 2008 et les 70426 tonnes. - [5/3/2010 12:7] - - [10/3/2010 10:11] - - [10/3/2010 10:28] -	
	9 084,00		Arsenic et ses composés (As)=1.948 kg / Sulfates=279733 kg	****\ Les flux de polluants rejetés au canal de Bourbourg ont ont assez fortement chuté du fait principalement de la baisse d'activité en 2009. - [15/3/2010 15:55] -	
930,00	142,00	250,00	Hydrocarbures (C total)=1.2 kg	*****\ explication de la variation par rapport à 2008 : - Nos rejets aqueux sont composés - principalement d'eau de pluie, dont la quantité est variable, - et d'eau de purge de la chaudière vapeur, dont la quantité varie en fonction de l'activité, qui a baissé en 2009 et de la température extérieur hivernale. - [1/3/2010 16:21] - [1/3/2010 16:25] - \ Ces chiffres englobent les rejets industriels, pluviaux et sanitaires car nos réseaux ne sont pas séparés. - La variation des chiffres par rapport à 2008 est à mettre en relation avec la baisse d'activité. - [1/3/2010 16:27] - [1/3/2010 16:28] - Activité 2008 : 17600 T produites - Activité 2009 : 12300 T produites - - [1/3/2010 16:35] -	
36,00	11,40	51,00	Hydrocarbures (C total)=0.27 kg	\ Tableau D2 : Les valeurs correspondent à la moyenne de 2 prélèvements réalisés dans l'année. - - [12/3/2010 16:22] -	
98,62		12,04		\ De nombreuses diminutions s'expliquent par la baisse du tonnage entre 2008 et 2009 (Pour rappel, - 4000 tonnes en 2009). - De plus, en raison de la réglementation, certains produits en phase solvant n'ont plus été fabriqués contrairement aux produits aqueux en plein développement. - Concernant les rejets d'eau en sortie de station interne, certains paramètres n'ont volontairement pas été repris car les contrôles sont trimestriels et ne reflètent pas la réalité annuelle. - [3/2/2010 10:33] - - [3/2/2010 10:44] -	
2,28	0,41	1,79	0,08	*****\ Nous tenons à préciser qu'aucun rejet de type industriel n'est effectué, notre production ne nécessitant aucun rejet d'eau. Seules les eaux sanitaires transitent par ce point de rejet. - - Comme évoqué lors de notre dernière transmission de résultats d'analyses du 4 et 5 novembre 2009, le curage de réseau et du poste de relevage ont été effectués. La bifurcation du réseau à angle droit a été modifiée afin d'"adoucir" cet angle. La Société des Eaux du Nord mène une analyse sur ces résultats non satisfaisants et nous fera parvenir un plan d'actions courant 2010. - - [2/2/2010 16:1] -	
3,53		0,80	0,02	Chlorures (Cl total)=763.5 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=0.355 kg / Fer et ses composés (Fe)=1.092 kg / Mercure et ses composés (Hg)=49.746 kg / Nickel et ses composés (Ni)=0.547 kg / Plomb et ses composés (Pb)=0.01043 kg / Sulfates=346.4 kg / Zinc et ses composés (Zn)=1.152 kg	\ La chute de débit s'explique par la forte diminution de production au mazi poudre d'où une chute des rejets d'eau émanant du compresseur. - Les valeurs des polluants rejetés dans l'eau sont directement facteur du débit d'où une chute de ces valeurs. - - [12/2/2010 15:12] - - [12/2/2010 15:20] -
2,80		0,08	0,00	Dichlorométhane (DCM - chlorure de méthylène)=0 kg / Hydrocarbures (C total)=2.56 kg / Sulfates=40.9 kg / Toluène=0.2 kg	****\ Ce volume est une estimation de la totalité des effluents du site (station de comptage propre à MINAKEM mise en service le 15 Août 2009). La part d'effluents industriels (n°3) représente 8135 m3. - [9/2/2010 18:0] - - [10/2/2010 16:41] - \ MINAKEM Dunkerque a repris les activités du pôle chimie d'AstraZeneca Dunkerque Production le 15/05/2009. - [10/2/2010 16:38] - \ - [29/3/2010 17:49] -
		0,00		****\ Site non soumis à la surveillance des eaux - [2/3/2010 9:18] -	
		0,00		**\ Notre site ne rejette pas d'eau issue du processus industriel. - Les eaux usées sont uniquement composées des eaux sanitaires. - [10/3/2010 14:51] -	
2 826,50			Hydrocarbures (C total)=76.5 kg		
2,65	0,75			****\ Industrie automobile : baisse importante d'activité en 2009 - [26/2/2010 11:30] -	
0,00				**\ Rejets annuels inférieurs aux seuils de déclaration pour l'ensemble des paramètres suivis (DCO, DBO5, MES, NGL, HCT et Phénols) - [12/3/2010 15:2] -	
0,00				\ Quantité estimée (Eaux pluviales et de ruissellement _ rejets industriels) - [6/1/2010 11:37] - \ Rejets inférieurs aux seuils de déclaration pour l'ensemble des paramètres suivis (DCO, DBO5, MES, Azote total, Hydrocarbures totaux et phénols) - [6/1/2010 11:41] - \ Prélèvement dans le bassin portuaire pour essais et exercices incendie. - Prélèvement dans les réseaux de distribution pour la production de vapeur en vue du réchauffage de certains produits, et à la dilution de produits (engrais liquides, soude caustique, mélasse...) - [18/1/2010 9:57] -	
0,00					
0,00				\ Nous n'avons pas de rejets "Eau", "SOL" ni de déchets dans les limites minimales écrites. - [24/3/2010 19:0] -	
0,00				****\ eau : le site n'a pas de rejets industriels - [1/3/2010 10:59] - \ pas de prélèvements industriels - [1/3/2010 11:1] -	
			Toluène=0 kg	**\ Nous n'avons pas d'eau dans notre processus de fabrication - [8/3/2010 15:55] -	
			Plomb et ses composés (Pb)=0.72 kg	**\ diminution des rejets dans le milieu naturel - [17/3/2010 17:51] - \ Forte baisse d'activité en 2009 - Non déclaration des polluants mesurés en-dessous des seuils à déclarer. - [17/3/2010 17:58] -	
			Carbone organique total (COT)=0 kg / Phénols (Ctotal)=0 kg	\ Emissions annuelles bien plus faibles que l'an passé en raison de la cessation partielle d'activité de notre site (arrêt de l'incinérateur en Mai 2009). - [18/3/2010 15:7] -	
			Hydrocarbures (C total)=0 kg / Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)=0 kg		
			Di(2-éthylhexyle)phthalate (DEHP)=0.1036 kg / Naphthalène=0.0444 kg		

070.02113	V2	<b>PPG France Business Support Marly</b>	MARLY	59	Fabrication de peintures	4 650,00	SIAV VALENCIENNE S	
281.00084	V2	<b>VALENPLAST</b>	LIEU-SAINT-AMAND	59	Transformation des matières plastiques		ESCAUT SEU Roeux	

---

Chlorures (Cl total) = 598 kg

\*\ Tableau D1: Arrêt de production d'eau adoucie qui génèrait 1000m cube de rejet .  
L'année précédente , la quantité d'eau déclarée dans le tableau D1 comprenait la quantité  
d'eau souillée ( eau industrielle) destiné à la destruction (traitement externe) - [25/2/2010  
14:23] - [25/2/2010 14:39] -

Fer et ses composés (Fe) = 1.8 kg

\*\*\*\*\ écart 2008---> 2009 = soustraction utilisation eau sanitaires. - [3/2/2010 16:29] .  
\*\ - l'arrêt d'autorisation ne nous impose pas d'autocontrôle sur ce type de rejet. -- Par  
nécessité pour la fabrication des contrôles de l'eau adoucie sont effectués  
trimestriellement - - Pour l'année 2009, le taux maximal relevé est : 3.38 mg/l. -  
[22/2/2010 9:30] -  
\*\ Tableau D1. - - Motif des variation : calcul uniquement sur les rejets industriels (non  
sanitaires et pluviaux). - - Tableau D2. - - Ces données étaient calculées selon l'arrêt du 9  
décembre 2004 donnant la quantité de pollution journalière à prendre en compte pour  
chaque personne. - - ces données concernent les eaux usées et n'entrent donc pas dans la  
base de données. - - - - - [22/2/2010 12:45] - - [22/2/2010 12:55] -

---

# Eau - Déchets et traitements

Gidic	Sub dl	Etablissement	Commune	Dpt	Activité	Total prélevement (m3/an)	Milieu récepteur	Traitement externe	Traitement autre	Chiffres IRE 2010 en kg/an sortie usine				
										dco_inj	dbo5_inj	mes_inj	ngl_inj	p_inj
070.03161	G4	CABoulonnals Outreau	BOULOGNE-SUR-MER	62	Incineration		Liane			526 882,00	101 613,00		39 893,00	6 022,00
070.03529	G4	IKOS ENVIRONNEMENT SAS	BIMONT	62	Regroupement d'OM, DIB		Talweg de la Valléeette			1 611,00	75,00	156,00	411,00	9,00
070.01153	G4	SITA NORD CET Dannes	DANNES	62	Décharges d'ordures ménagères	34,00	Canal de Mark	SEU Calais Monod		88 143,00	17 249,00	5 925,00	34 748,00	202,00
070.00818	V3	RECYLEX (ex:METALEUROP) Escaudoevres	ESCAUDOEVRES	59	Récupération non ferreux		Escaut			581,00	239,00	39,30	195,00	0,71
070.01102	B3	RAMERY ENVIRONNEMENT (ex SMDR)	HARNES	62	Traitement de déchets urbains		DEULE			1 250,00	417,00	417,00	139,00	27,00
070.01029	B3	SITRA FRANCE	SAILLY-SUR-LA-LYS	62	Traitement de déchets industriels		La Lys			3 475,00	922,00	788,00	118,00	
070.00662	G4	BAUDELET Blaringhem	BLARINGHEM	59	Décharges d'ordures ménagères	24 589,00	Nouvelle Meide			616,41	140,03	65,26	112,00	0,68
070.03092	G4	LYS SERVICES	MERVILLE	59	Traitements physico-chimiques	18 900,00	La Clarence			1 030,00	78,00	172,00	59,00	60,00
070.00463	B3	SITA NORD HERSIN COUPIGNY	HERSIN-COUPIGNY	62	Décharges d'ordures ménagères	362,00	La Loisme			1 482,00	142,00	33,50	24,70	1,50
070.02413	G4	OPALE ENVIRONNEMENT Bistade	SAINTE-MARIE-KERQUE	62	Décharges d'ordures ménagères	142,00	fleuve canalisee Aa			55,46	2,36	11,80	23,81	0,00
070.02234	V2	Centre de Tri d'Anzin (SITA)	ANZIN	59	Regroupement d'OM, DIB		NC			150,00	16,00	148,00	22,00	
070.01579	B3	VALNOR (CET LEFOREST)	LEFOREST	62	Décharges d'ordures ménagères	41,00	LA DEULE	SEU Courcelles les Lens		6 915,00	465,00	8 235,00	2 565,00	44,00
070.00705	B3	SCORI	BARLIN	62	Déchets et traitements		La Loisme			328,00	44,30	51,60	18,80	1,09
070.02223	B3	SEDE	GRAINCOURT-LES-HAVRINCOURT	62	Traitement de déchets industriels		Canal du Nord			292,00	69,00	16,00	16,00	1,30
070.00460	G4	SITA FD La Caloterie	MONTREUIL	62	Décharges d'ordures ménagères		Canal de Mark	SEU Calais Monod		3 085,25	194,60	78,40	1 062,60	24,64
070.00945	B2	DECHARCHE DE LAPUGNOY	LAPUGNOY	62	Décharges d'ordures ménagères	0,00	La Clarence	SEU Lapugnoy		2 317,00	187,00	154,00	863,00	11,00
070.00571	V2	RECYDEM	LOURCHES	59	Déchets et traitements		Escaut	SEU Wavrechain		25 226,50	5 688,50	16 900,70	1 597,70	135,80
070.00843	V2	CSD de Saint-Amand-les-Eaux (MALAQUIN)	SAINTE-MARIE-KERQUE	59	Décharges d'ordures ménagères		ESCAUT	SEU Trith St Léger		2 262,02	86,00	84,92	426,97	2,90

Chiffres IRE 2010 en kg/an au millieu					Observations	Commentaires			
dco_fin	dbo5_fin	mes_fin	ngl_fin	p_fin					
526	882,00	101	613,00	39	893,00	6	022,00	Benzo(a)pyrène=0.13 kg / Benzo(b)fluoranthène=0.18 kg / Biphényles polychlorés (PCB)=0.09 kg / Cadmium et ses composés (Cd)=0.6 kg / Chlorures (Cl total)=4847318 kg / Chrome et ses composés (Cr)=18 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=137 kg / Fluoranthène=0.26 kg / Mercure et ses composés (Hg)=0.3 kg / Nickel et ses composés (Ni)=10 kg / Plomb et ses composés (Pb)=33 kg / Zinc et ses composés (Zn)=544 kg	^ - La baisse de la quantité de chlorures est due à des travaux sur le réseau d'assainissement, ce qui a diminué la quantité de chlorures reçue sur l'installation. - La baisse de la quantité de phosphore total est due à la mise en place d'une régulation sur la décantation primaire entraînant un meilleur abatement sur ce paramètre. - [2/2/2010 15:54] - Les masses de Cuivre et Zinc émis sont des valeurs estimées à partir d'analyses semestrielles. - A noter elles sont inférieures d'environ 10% à celles de 2008. - [17/2/2010 8:52] - [23/2/2010 18:21]
1	611,00	75,00	156,00	411,00	9,00	Aluminium et ses composés (Al)=1.11 kg / Arsenic et ses composés (As)=0.21 kg / Cadmium et ses composés (Cd)=0.1 kg / Carbone organique total (COT)=624 kg / Chrome et ses composés (Cr)=0.43 kg / Chrome hexavalent et ses composés (Cr VI)=0.21 kg / Composés organohalogénés (AOX)=3.71 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=0.21 kg / Cyanures (CN total)=0.1 kg / Etain et ses composés (Sn)=0.41 kg / Fer et ses composés (Fe)=1.35 kg / Fluorures (F total)=5.14 kg / Hydrocarbures (C total)=5 kg / Manganèse et ses composés (Mn)=0.23 kg / Mercure et ses composés (Hg)=0.01 kg / Nickel et ses composés (Ni)=0.24 kg / Phénols (Ctotal)=0.1 kg / Plomb et ses composés (Pb)=0.1 kg / Zinc et ses composés (Zn)=0.66 kg	*****\ Malgré des émissions de l'établissement inférieures aux seuils de déclaration de l'AM du 31/01/08, ces flux ont été déclarés cette année, suite à la décision du groupe de travail FNADE en réponse aux diverses demandes des DREAL. - [25/2/2010 16:25] -		
793,29	169,04	55,70	284,93	1,82	Arsenic et ses composés (As)=0.044 kg / Cadmium et ses composés (Cd)=0.133 kg / Chlorures (Cl total)=631 kg / Hydrocarbures (C total)=2.7 kg / Mercure et ses composés (Hg)=0.009 kg / Plomb et ses composés (Pb)=0.107 kg / Sulfates=27790 kg	^ Tableau D2 : L'évolution des résultats 2009 montre l'amélioration de la qualité de l'eau rejetée sur les polluants considérés suite aux actions d'amélioration effectuées sur la station interne de traitement des eaux fin 2008. - [12/3/2010 15:3]			
1	250,00	417,00	417,00	139,00	27,00	Aluminium et ses composés (Al)=33 kg / Arsenic et ses composés (As)=1.4 kg / Cadmium et ses composés (Cd)=1.67 kg / Chrome et ses composés (Cr)=9.7 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=4 kg / Etain et ses composés (Sn)=4.1 kg / Fer et ses composés (Fe)=44.55 kg / Hydrocarbures (C total)=139 kg / Manganèse et ses composés (Mn)=2.6 kg / Mercure et ses composés (Hg)=0.208 kg / Nickel et ses composés (Ni)=0.139 kg / Phénols (Ctotal)=0 kg / Plomb et ses composés (Pb)=1.6 kg / Zinc et ses composés (Zn)=2.6 kg	^ augmentation en eau car nouvelle activité sur le site depuis janvier 2009. - [15/3/2010 12:11] -		
3	475,00	922,00	788,00	118,00			^ Baisse de production en 2009 [10/2/2010 14:49] -		
616,41	140,03	65,26	112,00	0,68	Aluminium et ses composés (Al)=1.164 kg / Arsenic et ses composés (As)=0.653 kg / Cadmium et ses composés (Cd)=0.326 kg / Carbone organique total (COT)=21.887 kg / Chrome et ses composés (Cr)=0.326 kg / Chrome hexavalent et ses composés (Cr VI)=0.326 kg / Composés organohalogénés (AOX)=0.004 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=0.339 kg / Cyanures (CN total)=0.689 kg / Etain et ses composés (Sn)=0.653 kg / Fluorures (F total)=3.97 kg / Hydrocarbures (C total)=2.855 kg / Manganèse et ses composés (Mn)=0.288 kg / Mercure et ses composés (Hg)=0.016 kg / Phénols (Ctotal)=0.796 kg / Plomb et ses composés (Pb)=0.653 kg / Zinc et ses composés (Zn)=0.429 kg	***\ Seuils de détection des appareils de mesures jamais dépassés pour - MES : 2mg/l - DBO5 : 5 mg/l - Cadmium : 0.01 mg/l - Chrome : 0.01 mg/l - Etain : 0.02 mg/l - Mercure : 0.0005 mg/l - Nickel : 0.01 mg/l - Plomb : 0.02 mg/l - Arsenic : 0.02 mg/l - Chrome VI : 0.01 mg/l - - [16/2/2010 15:27] - - [12/3/2010 10:54] -			
1	030,00	78,00	172,00	59,00	60,00		^ Baisse d'activité importante liée à la conjoncture et la concurrence géographique - [16/2/2010 17:20] -		
1	482,00	142,00	33,50	24,70	1,50	Aluminium et ses composés (Al)=0.2 kg / Arsenic et ses composés (As)=0.3 kg / Cadmium et ses composés (Cd)=0.017 kg / Carbone organique total (COT)=400 kg / Chlorures (Cl total)=1.7 kg / Chrome et ses composés (Cr)=0.0017 kg / Chrome hexavalent et ses composés (Cr VI)=0.017 kg / Composés organohalogénés (AOX)=1.3 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=0.1 kg / Etain et ses composés (Sn)=0.08 kg / Fer et ses composés (Fe)=0.34 kg / Hydrocarbures (C total)=8.4 kg / Manganèse et ses composés (Mn)=0.17 kg / Mercure et ses composés (Hg)=0.016 kg / Nickel et ses composés (Ni)=0.034 kg / Phénols (Ctotal)=0.9 kg / Plomb et ses composés (Pb)=0.08 kg / Zinc et ses composés (Zn)=0.7 kg	*****\ Malgré des émissions de l'établissement inférieures aux seuils de déclaration de l'AM du 31/01/08, ces flux ont été déclarés cette année, suite à la décision du groupe de travail FNADE en réponse aux diverses demandes des DREAL. - [12/3/2010 12:34] - ^ Les rejets émis (à l'exception du CH4 et Co2) ne dépassent pas les seuils fixés par l'arrêté du 31/01/08 relatif à la déclaration annuelle - des émissions polluantes et des déchets (calcul selon méthode ADEME/centre de stockage) - - Ecart des émissions de CH4 par rapport à 2008 apparemment dû à une erreur de calcul dans la déclaration SITA FD 2008 (nombre d'heures fonctionnement moteurs surestimé) - - [12/3/2010 13:52] - - [12/3/2010 14:38] -		
55,46	2,36	11,80	23,81	0,00	Aluminium et ses composés (Al)=0 kg / Arsenic et ses composés (As)=0 kg / Cadmium et ses composés (Cd)=0 kg / Carbone organique total (COT)=11.02 kg / Chlorures (Cl total)=102.78 kg / Chrome et ses composés (Cr)=0 kg / Chrome hexavalent et ses composés (Cr VI)=0 kg / Composés organohalogénés (AOX)=0.047 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=0.014 kg / Cyanures (CN total)=0 kg / Etain et ses composés (Sn)=0 kg / Fer et ses composés (Fe)=0.189 kg / Fluorures (F total)=0.07 kg / Hydrocarbures (C total)=0 kg / Manganèse et ses composés (Mn)=0.019 kg / Mercure et ses composés (Hg)=0 kg / Nickel et ses composés (Ni)=0 kg / Phénols (Ctotal)=0 kg / Plomb et ses composés (Pb)=0 kg / Sulfates=51.92 kg / Zinc et ses composés (Zn)=0.24 kg	*****\ moins de volume d'eaux traitées rejetées dans l'Aa en 2009 - [12/3/2010 0:6] -			
150,00	16,00	148,00	22,00	Hydrocarbures (C total)=0.47 kg					
59,47	4,48	75,76	19,05	0,21	Arsenic et ses composés (As)=0.44 kg / Cadmium et ses composés (Cd)=0.15 kg / Chlorures (Cl total)=9300 kg / Chrome hexavalent et ses composés (Cr VI)=0.15 kg / Composés organohalogénés (AOX)=4.16 kg / Cyanures (CN total)=0.25 kg / Fluorures (F total)=60 kg / Hydrocarbures (C total)=4.5 kg / Mercure et ses composés (Hg)=0.006 kg / Phénols (Ctotal)=2.4 kg / Plomb et ses composés (Pb)=1.5 kg / Sulfates=16050 kg	^ L'augmentation de la quantité d'eaux pluviales rejetées résulte d'une pluviométrie plus élevée que celle constatée lors de l'exercice précédent et d'un effet de stock. Par ailleurs la mise en oeuvre d'une installation de filtration et d'adsorption sur charbon actif a permis d'améliorer la qualité de l'effluent, ce qui conduit à des flux polluants émis moindre que ceux constatés en 2008 pour la majorité des paramètres réglementés. - - [25/3/2010 19:50] -			
328,00	44,30	51,60	18,80	1,09	Arsenic et ses composés (As)=0.06 kg / Cadmium et ses composés (Cd)=0.006 kg / Chrome hexavalent et ses composés (Cr VI)=0.121 kg / Composés organohalogénés (AOX)=0.71 kg / Cyanures (CN total)=0.03 kg / Fluorures (F total)=4.25 kg / Hydrocarbures (C total)=4.25 kg / Mercure et ses composés (Hg)=0.003 kg / Phénols (Ctotal)=0.085 kg / Plomb et ses composés (Pb)=0.042 kg	^ Volume annuel rejeté : volumes moins importants, du fait d'une pluviométrie plus faible, et réutilisation de l'eau épurée en interne - [15/3/2010 15:31] - - [15/3/2010 15:45] -			
292,00	69,00	16,00	16,00	1,30	Carbone organique total (COT)=39 kg / Hydrocarbures (C total)=1 kg	****\ volume inférieur à l'année précédente mais cohérent avec le modèle de production théorique (1114 m3) - [4/3/2010 15:58] - - [11/3/2010 16:5]			
27,77	1,91	0,74	8,71	0,22					
22,01	1,85	1,52	7,42	0,10					
199,71	48,85	150,58	5,23	0,43	Aluminium et ses composés (Al)=208 kg / Cadmium et ses composés (Cd)=0.2 kg / Chrome et ses composés (Cr)=1.4 kg / Chrome hexavalent et ses composés (Cr VI)=0.3 kg / Composés organohalogénés (AOX)=15.5 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=6.5 kg / Cyanures (CN total)=1 kg / Etain et ses composés (Sn)=0.4 kg / Fer et ses composés (Fe)=682.7 kg / Hydrocarbures (C total)=125.2 kg / Manganèse et ses composés (Mn)=44.8 kg / Mercure et ses composés (Hg)=0.1 kg / Nickel et ses composés (Ni)=1.4 kg / Phénols (Ctotal)=8.6 kg / Plomb et ses composés (Pb)=35.9 kg				
21,12	0,84	0,83	3,92	0,02	Aluminium et ses composés (Al)=1.582 kg / Arsenic et ses composés (As)=0.009515 kg / Cadmium et ses composés (Cd)=0.003 kg / Chrome et ses composés (Cr)=0.992 kg / Chrome hexavalent et ses composés (Cr VI)=0.019 kg / Composés organohalogénés (AOX)=2.377 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=0.081 kg / Etain et ses composés (Sn)=0.027 kg / Fer et ses composés (Fe)=6.262 kg / Hydrocarbures (C total)=1.05 kg / Manganèse et ses composés (Mn)=3.389 kg / Mercure et ses composés (Hg)=0.002 kg / Nickel et ses composés (Ni)=0.271 kg / Phénols (Ctotal)=0.035 kg / Plomb et ses composés (Pb)=0.025 kg / Zinc et ses composés (Zn)=0.285 kg				



30,67	4,00	28,30	3,41	0,02	Aluminium et ses composés (Al)=0.1 kg / Arsenic et ses composés (As)=0 kg / Cadmium et ses composés (Cd)=0 kg / Chlorures (Cl total)=23 kg / Chrome et ses composés (Cr)=0 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=0.004 kg / Etain et ses composés (Sn)=0 kg / Fer et ses composés (Fe)=0.18 kg / Hydrocarbures (C total)=0.08 kg / Manganèse et ses composés (Mn)=0.08 kg / Mercure et ses composés (Hg)=0 kg / Nickel et ses composés (Ni)=0.01 kg / Phénols (Clotal)=0.44 kg / Plomb et ses composés (Pb)=0.0054 kg / Zinc et ses composés (Zn)=0.033 kg	*\ mise en marche de la station de traitement en septembre 2009. Ajout d'un osmoseur qui a amélioré notre traitement. - [15/3/2010 13:35] -
39,38	8,75	12,54	2,30	0,05	Arsenic et ses composés (As)=0.023 kg / Cadmium et ses composés (Cd)=0.02 kg / Chlorures (Cl total)=1.03 kg / Chrome et ses composés (Cr)=0.08 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=0.11 kg / Cyanures (CN total)=0.02 kg / Fluorures (F total)=0.08 kg / Hydrocarbures (C total)=0.16 kg / Mercure et ses composés (Hg)=0.0006 kg / Phénols (Clotal)=0.007 kg / Plomb et ses composés (Pb)=0.009 kg / Zinc et ses composés (Zn)=0.13 kg	*\ Tableau D2 : pas de rejet en 2008 - [10/3/2010 16:44] -- [10/3/2010 16:46] -
2,84	0,38	1,67	1,13	0,01	Arsenic et ses composés (As)=0.4778 kg / Cadmium et ses composés (Cd)=0.4695 kg / Chlorures (Cl total)=318038.17 kg / Chrome et ses composés (Cr)=0.4778 kg / Chrome hexavalent et ses composés (Cr VI)=0.176 kg / Composés organohalogénés (AOX)=0.0734 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=0.4695 kg / Cyanures (CN total)=0.109 kg / Dioxines et furanes (PCDD _ PCDF) (exprimés en iTeq)=0 kg / Etain et ses composés (Sn)=1.09 kg / Fluorures (F total)=77.79 kg / Hydrocarbures (C total)=2.78 kg / Manganèse et ses composés (Mn)=0.4695 kg / Mercure et ses composés (Hg)=0.0246 kg / Nickel et ses composés (Ni)=0.568 kg / Phénols (Clotal)=0.1006 kg / Plomb et ses composés (Pb)=0.9389 kg / Sulfates=14340.2877 kg / Zinc et ses composés (Zn)=0.424 kg	*\ la variation des taux par rapport à l'année 2008 peut s'expliquer par le fait d'un séparateur sale. Ce nettoyage a eu lieu en début d'année 2010 (février 2010) et une nouvelle série d'analyses est programmée afin de vérifier le bon fonctionnement du système. - [10/3/2010 12:35] -
11,16	2,47	2,76	0,50	0,03		
5,58	0,00	1,35	0,34	0,02	Aluminium et ses composés (Al)=0 kg / Cadmium et ses composés (Cd)=0 kg / Chlorures (Cl total)=4.32 kg / Chrome et ses composés (Cr)=0 kg / Chrome hexavalent et ses composés (Cr VI)=0 kg / Composés organohalogénés (AOX)=0.0099 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=0.00063 kg / Cyanures (CN total)=0 kg / Etain et ses composés (Sn)=0 kg / Fer et ses composés (Fe)=0.0018 kg / Fluorures (F total)=5.47 kg / Hydrocarbures (C total)=0.009 kg / Manganèse et ses composés (Mn)=0.009 kg / Nickel et ses composés (Ni)=0.00297 kg / Phénols (Clotal)=0 kg / Plomb et ses composés (Pb)=0 kg / Sulfates=3.6 kg / Zinc et ses composés (Zn)=0.00531 kg	*\ Production restreinte en 2009 du fait de la conjoncture économique - [24/2/2010 10:20] -
3,26	0,62	0,55	0,26	0,01	Arsenic et ses composés (As)=0.002 kg / Cadmium et ses composés (Cd)=0.002 kg / Chlorures (Cl total)=525 kg / Chrome et ses composés (Cr)=0.02 kg / Chrome hexavalent et ses composés (Cr VI)=0.027 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=0.054 kg / Cyanures (CN total)=0.143 kg / Etain et ses composés (Sn)=0.048 kg / Fluorures (F total)=3.077 kg / Hydrocarbures (C total)=1.84 kg / Manganèse et ses composés (Mn)=0.079 kg / Mercure et ses composés (Hg)=0.0016 kg / Nickel et ses composés (Ni)=0.025 kg / Phénols (Clotal)=0.117 kg / Plomb et ses composés (Pb)=0.031 kg / Titane et ses composés (Ti)=0.0036 kg / Zinc et ses composés (Zn)=0.173 kg	*\ Les autres écarts sont dus à des différences de concentration et du débit (1718 m3 pour le rejet eaux usées pour 2617 m3 en 2008. - [15/3/2010 16:52] -- [7/4/2010 9:23] -- [7/4/2010 9:26] -- [7/4/2010 9:26] - [7/4/2010 9:30] -
5,30	3,30	0,75	0,22	0,01	Aluminium et ses composés (Al)=1.2 kg / Arsenic et ses composés (As)=0.003 kg / Cadmium et ses composés (Cd)=0.0038 kg / Chlorures (Cl total)=976 kg / Chrome et ses composés (Cr)=0.03 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=0.12 kg / Cyanures (CN total)=0.0055 kg / Etain et ses composés (Sn)=0.038 kg / Fer et ses composés (Fe)=1.22 kg / Mercure et ses composés (Hg)=0.000465 kg / Nickel et ses composés (Ni)=0.023 kg / Plomb et ses composés (Pb)=0.039 kg / Zinc et ses composés (Zn)=0.19 kg	*\ D1 : Calcul de volume annuel réalisé à partir de mesures de débits plus faibles que l'année 2008. - - - la réglementation impose deux mesures de métaux lourds par an ce qui implique une faible représentativité des valeurs de rejets en métaux lourds. - - - L'augmentation des flux de métaux lourds par rapport à l'année 2008 est essentiellement due à l'intégration significative des valeurs de quantification déterminées lors des contrôles par les laboratoires. Cette méthode de calcul provient du document "Nouveautés GERE 2010" reçu par mail le 12.01.2010. - - - Les seuils de valeurs réglementaires de l'arrêté préfectoral de l'UIOM d'Henin Beaumont ont été respectés au cours de l'année 2009. - - [2/4/2010 15:18] - - [2/4/2010 15:19] - - [2/4/2010 15:20] -
1,84	0,69	0,33	0,06	0,02	Hydrocarbures (C total)=0.1 kg	*\ Les analyses de rejet réalisées en 2009 ont révélé un débit moindre que l'année précédente d'où la diminution des rejets polluants. - [4/3/2010 15:1] -
1,59	0,24	0,41	0,04	0,00	Cadmium et ses composés (Cd)=0.002 kg / Mercure et ses composés (Hg)=0.002 kg / Nickel et ses composés (Ni)=0.044 kg	Baisse d'activité pour l'année 2009 - [25/2/2010 11:29] -
0,14	0,00	0,00	0,00	0,00	Chlorures (Cl total)=0.30056 kg / Hydrocarbures (C total)=0.00221 kg / Plomb et ses composés (Pb)=0.0001326 kg / Zinc et ses composés (Zn)=0.0018122 kg	*****\ pluviométrie moins importante en 2009 qu'en 2008 - [2/2/2010 9:32] - *\ calcul en 2009 de nouveaux éléments dans les analyses d'eau - [2/2/2010 9:32]
0,00		0,00	0,00	0,00	Aluminium et ses composés (Al)=5.1 kg / Arsenic et ses composés (As)=0.41 kg / Cadmium et ses composés (Cd)=0.0061 kg / Carbone organique total (COT)=8843.11 kg / Chlorures (Cl total)=17108 kg / Chrome et ses composés (Cr)=6.59 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=0.19 kg / Etain et ses composés (Sn)=1.36 kg / Fer et ses composés (Fe)=70.21 kg / Hydrocarbures (C total)=2.74 kg / Manganèse et ses composés (Mn)=7.74 kg / Mercure et ses composés (Hg)=0.0052 kg / Nickel et ses composés (Ni)=2.35 kg / Phénols (Clotal)=0.67 kg / Plomb et ses composés (Pb)=0.77 kg / Zinc et ses composés (Zn)=2.47 kg	*****\ Malgré des émissions de l'établissement inférieures aux seuils de déclaration de l'AM du 31/01/08, ces flux ont été déclarés cette année, suite à la décision du groupe de travail FNADE en réponse aux diverses demandes des DREAL. - [12/3/2010 15:20] -
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	Arsenic et ses composés (As)=0 kg / Cadmium et ses composés (Cd)=0 kg / Carbone organique total (COT)=0 kg / Chrome et ses composés (Cr)=0 kg / Chrome hexavalent et ses composés (Cr VI)=0 kg / Composés organohalogénés (AOX)=0 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=0 kg / Cyanures (CN total)=0 kg / Dioxines et furanes (PCDD _ PCDF) (exprimés en iTeq)=0 kg / Fluorures (F total)=0 kg / Hydrocarbures (C total)=0 kg / Mercure et ses composés (Hg)=0 kg / Nickel et ses composés (Ni)=0 kg / Phénols (Clotal)=0 kg / Plomb et ses composés (Pb)=0 kg / Sulfates=0 kg / Zinc et ses composés (Zn)=0 kg	*\ Aucun rejet d'eaux industrielles vers l'extérieur (milieu naturel ou station collective de traitement des eaux usées) n'a eu lieu en 2009. - [25/2/2010 16:6] -
2 925,00	695,09	6 033,01	14,86		Arsenic et ses composés (As)=0.0574 kg / Cadmium et ses composés (Cd)=0.013 kg / Carbone organique total (COT)=12789 kg / Chlorures (Cl total)=101.79 kg / Chrome et ses composés (Cr)=0.0652 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=0.3001 kg / Fer et ses composés (Fe)=0.0652 kg / Manganèse et ses composés (Mn)=0.0261 kg / Mercure et ses composés (Hg)=0.01044 kg / Nickel et ses composés (Ni)=0.0652 kg / Plomb et ses composés (Pb)=0.0652 kg / Sulfates=182.7 kg / Zinc et ses composés (Zn)=0.4998 kg	*\ Le résultat est dans l'ordre de grandeur de l'arrêté - [23/2/2010 19:24] -
20 444,00	2 401,00	1 911,00			Composés organohalogénés (AOX)=8.11 kg / Hydrocarbures (C total)=20.82 kg	
1 560,00	120,00	770,00			Chrome et ses composés (Cr)=0.2 kg / Fer et ses composés (Fe)=20 kg / Hydrocarbures (C total)=1.5 kg / Manganèse et ses composés (Mn)=1 kg	*\ Amélioration des résultats liée probablement à une évolution positive de la charge de pollution des citernes se présentant dans notre station. - - [1/4/2010 16:8] -
1 815,00	255,00	482,00				*\ Calcul des concentrations dans les rejets liquides établi sur 11 mois, dû à un emmencement de la station d'épuration - - [16/2/2010 15:43] - Le débit mensuel rejeté en m3 est multiplié par la valeur mensuelle instantanée du polluant (mg/l) et divisé par 1000 = flux polluant mensuel en kg. - exemple Janvier 2009 MES: - débit rejeté 1900 m3 x 34 mg/l MES: 1000 = 64.6 kg - ainsi de suite sur 11 mois exceptionnellement en 2009. - le flux polluant annuel (482 kg) est égal à la somme des 11 mois. Même calculs pour chaque polluant. - [22/3/2010 15:39] -
		461,46			Aluminium et ses composés (Al)=40.66 kg / Arsenic et ses composés (As)=1.29 kg / Cadmium et ses composés (Cd)=0.31 kg / Carbone organique total (COT)=1257.08 kg / Chrome et ses composés (Cr)=0.46 kg / Composés organohalogénés (AOX)=3.1 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=1.67 kg / Cyanures (CN total)=0 kg / Dioxines et furanes (PCDD _ PCDF) (exprimés en iTeq)=5.1e-008 kg / Fer et ses composés (Fe)=13.37 kg / Fluorures (F total)=243.9 kg / Hydrocarbures (C total)=0 kg / Manganèse et ses composés (Mn)=4.9 kg / Mercure et ses composés (Hg)=0 kg / Nickel et ses composés (Ni)=3.71 kg / Plomb et ses composés (Pb)=0.95 kg / Zinc et ses composés (Zn)=4.27 kg	TABLEAU D2- les variations sont dues à une augmentation d'activité de 111% sur l'unité de traitement physico-chimique minéral, qui s'est traduit par une augmentation des volumes d'eau rejetés et donc des masses de polluants rejetés (masses = volumes x concentrations). - - - [25/2/2010 16:2] - - [25/2/2010 16:4] -

070.03390	B3	SITA Agora	NOYELLES-GODAULT	62	Déchets et traitements		canal de la Deule			3 149,00	502,00	354,00	10,30
070.00905	L3	SONECОВI	SANTES	59	Traitement de déchets industriels		Canal de la Deule			397,00	77,00	275,00	3,33
070.03172	G1	GAGNERAUD Industries	SAINT-POL-SUR-MER	59	Traitement de déchets industriels		Arcelor Dunkerque			2 000,00		100,00	
070.00558	V2	Centre de tri de Troisville (SITA)	TROISVILLES	59	Regroupement d'OM, DIB	340,00	Erclin			92,00	8,80	100,00	0,24
070.02022	B3	SITA NORD (ex NORVALO, SITA , NETREL)	NOYELLES-SOUS-LENS	62	Regroupement, reconditionnement de déchets		nc			148,00	7,27	75,60	
070.04253	L3	CIBIE RECYCLAGE	MARQUETTE-LEZ-LILLE	59	Dépôts de ferraille		La Deule	SEU Marquette		1 638,00	512,00	967,00	
070.00455	V2	GAGNERAUD INDUSTRIES	SAINT-SAULVE	59	Traitement de déchets industriels		Canal de l'escaut			6,00		6,00	
070.02027	G4	SITA Nord (ex NORVALO) Grande synthe	GRANDE-SYNTHÉ	59	Regroupement d'OM, DIB	100,00	Canal de Bourbourg			30,00	3,00	4,00	0,26
070.01070	V2	MAUSER France (ex GALLAY C & S)	SAINT-AMAND-LES-EAUX	59	Traitements physico-chimiques		La Scarpe	SEU St Amand		24 236,00		143,43	
070.00760	L3	PREFERNORD	FRETIN	59	Traitement de déchets industriels	3 000,00	0			0,00			
070.00951	B3	SOTRENOR	COURRIERES	62	Incineration		Canal de la Souchez			0,00			
070.02401	L3	VALNOR (CVE Antarés)	HALLUIN	59	Traitement de déchets urbains		Becque de Neuville			0,00			
070.02577	B3	PACK2PACK (ex blagden packagIng)	BILLY-BERCLAU	62	Traitements physico-chimiques					0,00			
070.04044	V4	CARMI SARL	ANICHE	59	Dépôts de ferraille					0,00			
070.04154	L3	PLASTICCOLLECT	HALLUIN	59	Regroupement, reconditionnement de déchets		NEANT			0,00			
070.00527	G2	TERIS SPECIALITES	LOON-PLAGE	59	Incineration	82,00	Rejet en mer						
070.00712	B3	SARI	ACHIET-LE-GRAND	62	Traitements physico-chimiques								
070.00750	B3	RECYTECH	FOUQUIERES-LES-LENS	62	Déchets et traitements								
070.00836	B3	SEVIA (exMANSUY)	HARNES	62	Regroupement, reconditionnement de déchets	1 047,00	canal de la Deule						
070.01904	L3	LECOUFFE DARRAS SAS	GENECH	59	Incineration		zcart						
070.03386	L3	LMCU (CVO)	SEQUEDIN	59	Regroupement d'OM, DIB	2 960,00							
070.04002	L3	CASSE DE DON (CDD)	DON	59	Dépôts de ferraille								
070.04008	L3	CORNU	WASQUEHAL	59	Récupération, depots de ferrailles		DESCAMPS ASSAINISSEMENT	DESCAMPS ASSAINISSEMENT					
070.04012	L3	FRT	LOMME	59	Récupération, depots de ferrailles	0,00							
070.04013	L3	LABEL'PIECE	VILLENEUVE-D'ASCQ	59	Dépôts de ferraille		Lac des Espagneuls						
070.04021	L3	MAZELIER RECYCLAGE	LILLE	59	Dépôts de ferraille								
070.04023	L3	MOURAD AUTO	TOURCOING	59	Récupération, depots de ferrailles								
070.04025	L3	TRISELEC (halluin)	HALLUIN	59	Traitement de déchets urbains	2 600,00	becque de Neuville						
070.04039	L3	PIECES AUTO WATTEL	LESQUIN	59	Récupération, depots de ferrailles								
070.04046	V4	CFF RECYCLING STRAP	HAUTMONT	59	Récupération, depots de ferrailles								
070.04088	V4	SERET AUTOMOBILE (ex SEVP AUTO)	CAMBRAI	59	Dépôts de ferraille								

3	149,00	502,00	354,00	10,30	Arsenic et ses composés (As)=0.55 kg / Cadmium et ses composés (Cd)=0.01 kg / Chlorures (Cl total)=41926 kg / Chrome et ses composés (Cr)=0.21 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=0.03 kg / Fer et ses composés (Fe)=0.78 kg / Mercure et ses composés (Hg)=0.001 kg / Phénols (Ctotal)=0 kg / Plomb et ses composés (Pb)=0.07 kg / Sulfates=7884 kg / Zinc et ses composés (Zn)=0.47 kg	*\ les différences 2008 - 2009 sont occasionnées par la mises en fonctionnement de 3 nouvelles activités - [18/3/2010 10:42] -
	397,00	77,00	275,00	3,33	Chlorures (Cl total)=3424 kg / Composés organohalogénés (AOX)=3 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=0.09 kg / Fer et ses composés (Fe)=51 kg / Hydrocarbures (C total)=5.1 kg / Manganèse et ses composés (Mn)=10.3 kg / Nickel et ses composés (Ni)=0.24 kg / Sulfates=8332 kg / Zinc et ses composés (Zn)=0.39 kg	*\ Tableau D2: Pour justifier l'augmentation ou la diminution du rejet de certains polluants, il faut prendre en considération l'évolution de la clientèle et donc des produits lavés, qui ne suivent pas une logique annuelle linéaire. - L'absence de déclaration de certains polluants (ex: Cd, F total...) est justifiée par une non-détection dans les analyses réalisées en laboratoire. - - - [30/3/2010 17:32] -
2	000,00		100,00		Aluminium et ses composés (Al)=1.3 kg / Arsenic et ses composés (As)=0.2 kg / Cadmium et ses composés (Cd)=0.2 kg / Chrome et ses composés (Cr)=0.1 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=0.2 kg / Etain et ses composés (Sn)=0.1 kg / Fer et ses composés (Fe)=1 kg / Hydrocarbures (C total)=1 kg / Manganèse et ses composés (Mn)=0.4 kg / Mercure et ses composés (Hg)=0.01 kg / Phénols (Ctotal)=0.1 kg / Plomb et ses composés (Pb)=0.2 kg / Zinc et ses composés (Zn)=0.23 kg	*\ Les quantités sont très faibles et sont indiquées à partir des résultats d'analyses laboratoire - [30/3/2010 19:37] -
	92,00	8,80	100,00	0,24	Hydrocarbures (C total)=1.52 kg / Plomb et ses composés (Pb)=0.04 kg / Zinc et ses composés (Zn)=0.3 kg	*\ Tableau D2: - Analyse effectuée le 22/01/2009, variation importante par rapport à l'année antérieure due à un curage du déshuileur- déboureur permettant de mesurer l'efficacité opérationnelle. Pas d'analyse sur azote total mais analyse de l'azote kjeldahl < 3mg/L - - [8/2/2010 15:50] - - [9/2/2010 10:9] -
	148,00	7,27	75,60		Hydrocarbures (C total)=0.47 kg	
	12,25	4,22	8,23		Hydrocarbures (C total)=25 kg	*\ - Tableau F : Nous ne pouvons avoir les données de références de l'année dernière, la personne en charge des remises de données pour le filiales ne faisant plus partie de nos effectifs. Cependant, Nous pensons qu'il y a dû y avoir une erreur. - - - Tableau n1 : Pour la partie Déchets les quantités à zéro pour 2009 sont logique puisque notre garage entretien machines ne génère que très peu de Déchets dangereux. (1 année sur 2 pour certains). - - - [10/3/2010 9:25] - - [10/3/2010 9:25] - - [10/3/2010 11:23] -
	6,00		6,00		Hydrocarbures (C total)=3.92 kg	*\ D2: DCO et MES. La quantité émise est calculée à partir de la mesure annuelle imposée par notre arrêté préfectoral. Il s'agit d'un échantillon ponctuel qui peut être soumis à des variations importantes. - - (baisse d'activité d'environ 40% en 2009) - [4/3/2010 17:18] -
	30,00	3,00	4,00	0,26	Hydrocarbures (C total)=0.03 kg / Plomb et ses composés (Pb)=0.005 kg / Zinc et ses composés (Zn)=0.02 kg	
	230,72		1,41		Aluminium et ses composés (Al)=1.4 kg / Cadmium et ses composés (Cd)=0.07 kg / Chrome et ses composés (Cr)=4.11 kg / Chrome hexavalent et ses composés (Cr VI)=0.14 kg / Fer et ses composés (Fe)=8.52 kg / Nickel et ses composés (Ni)=2.62 kg	*****\ Volume rejeté en augmentation du fait de la création d'un poste de rinçage des cages et palettes (nouvelle activité de reconditionnement des IBC) - [12/3/2010 15:4] - *\ Les valeurs en Fer, Nickel, DCO sont en nette diminution du fait de la mise en place de dispositifs de retenue des polluants à la source (pré-rinçage au dessus de nos bains de décapage). - Par contre, le chrome III a augmenté, mais pas le chrome VI. Les produits que nous utilisons n'ayant pas évolué, cette augmentation provient peut-être de l'évolution des peintures contenues dans les contenueurs que nous lavons pour nos clients. - [12/3/2010 15:11] -
	0,00					
	0,00					*****\ Pas de rejet au milieu naturel. - [15/3/2010 15:50] -
	0,00					***\ aucun rejet - [5/1/2010 16:30] -
	0,00					***\ Pas de rejet cette année, toutes les eaux industrielles sont traitées et réutilisées en interne (évaporateur) - [19/1/2010 16:29] -
	0,00					***\ Nous ne pouvons indiquer tous les paramètres rejetés car nous n'avons pas obtenu les rendements de la station d'épuration pour les paramètres demandés (malgré notre demande). Le formulaire de déclaration GEREPE ne nous permet pas une déclaration sans renseigner ce champs. - [31/3/2010 16:53] -
	0,00					0
					Carbone organique total (COT)=552 kg	*\ Pas d'activité en 2009 suite démantèlement du site - [3/2/2010 12:2] -
					Cadmium et ses composés (Cd)=0 kg	
						*****\ Aucun rejet d'eau vers le milieu naturel. Obligation de déclarer un tonnage émis de 0 afin de valider la page - [25/2/2010 14:2] - *\ Baisse très importante des prélèvements d'eau de forage suite à l'utilisation intensive de l'eau de pluie et quelques investissements - [25/2/2010 14:12] - *\ Plomb & Zinc: Mesure ponctuelle en octobre plus élevée que d'habitude impactant fortement la moyenne annuelle. Probablement suite à un dysfonctionnement du filtre. - - *\ Variation importante des quantités reçues et traitées pour cause de crise économique - [25/2/2010 13:57] - *\ L'année 2009 fut marquée fortement par l'impact de la crise économique sur notre activité. Le four a du s'arrêter 4 mois générant de ce fait une baisse importante de notre production et des rejets associés. - Des progrès important ont pu être réalisés en terme de consommation d'eau souterraine. - Le site a obtenu le renouvellement de sa certification ISO 14001. - [26/2/2010 9:27] -
					Hydrocarbures (C total)=0 kg	
					Hydrocarbures (C total)=0 kg	***\ L'année dernière les eaux sanitaires ont été incorporées - [12/2/2010 11:42] - *\ Baisse de la production - [12/2/2010 11:43] - *\ Variation et diminution de la production - [12/2/2010 11:46] -
					Alachlore=0 kg	
					Fer et ses composés (Fe)=0 kg	
					Hydrocarbures (C total)=7460 kg	*\ Les variations entre 2008 et 2009 sont dues à une diminution de l'activité [10/2/2010 10:56] -
					Nickel et ses composés (Ni)=0 kg	
					Hydrocarbures (C total)=0 kg	*\ Augmentation importante du nombre de VHU traité liée à la prime à la casse. - [6/3/2010 14:21] -
					Nickel et ses composés (Ni)=1.81 kg / Plomb et ses composés (Pb)=13.89 kg	
					Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)=0 kg	
					Alachlore=0 kg	
					Ethylbenzène=0 kg	
					Hydrocarbures (C total)=0.0007 kg	
					Alachlore=0 kg	

070.04260	L3	<b>RECUPERATIONS DU NORD</b>	CHAPELLE-D'ARMENTIERES	59	Dépôts de ferraille	DESCAMP ASSAINISSEMENT	DESCAMPS ASSAINISSEMENT	
070.04367	V4	<b>GOSSELIN DURIEZ</b>	DENAIN	59		DESCAMPS ASSAINISSEMENT	DESCAMPS ASSAINISSEMENT	
070.04371	V4	<b>Etablissements LE FLOHIC</b>	SAINT-SAULVE	59				

---

Hydrocarbures (C total)=7060 kg

---

Hydrocarbures (C total)=940 kg

\*\*\ Le site est totalement bétonné afin d'éviter toute infiltration dans l'eau et le sol. Un déboureur régulièrement vérifié et entretenu par DESCAMPS ASSAINISSEMENT permet de récupérer les eaux de pluies souillées par les hydrocarbures. Les eaux rejetées à l'égout passent obligatoirement par ce déboureur. - - - [2/2/2010 12:7] -

---

Fer et ses composés (Fe)=0 kg / Hydrocarbures (C total)=0 kg

^\ nous avons traités plus de voiture [18/3/2010 15:52] -

---



Eau - Divers et services															
Gldic	Subdl	Secteur	Etablissement	Commune	Dpt	Activité	Total prélèvement (m3/an)	Milieu récepteur	Traitement externe	Traitement autre	Chiffres IRE 2010 en kg/an sortie usine				
											dco_ini	dbo5_ini	mes_ini	ngl_ini	p_ini
070.00728	G1	Divers et services	<b>SOGIF</b>	GRANDE-SYNTHE	59	Industries diverses		Repdyck de l'Ouest			12 877,00	1 803,00	13 735,00	2 833,00	362,00
070.00825	G3	Divers et services	<b>GraTech France S.N.C.</b>	CALAIS	62	Industries diverses		Canal de Marck à Calais			4 280,00	398,00	313,00	511,00	
070.00854	G2	Divers et services	<b>BALL PACKAGING</b>	BIERNE	59	Industries diverses		Bierendyck	SEU Bierne		63 608,00	17 611,00	5 072,00	1 810,00	153,00
070.01036	L2	Divers et services	<b>CHRU DE LILLE</b>	LILLE	59	Santé	398 046,00	Canal de Roubaix	SEU Marquette		204 197,00	115 433,00	81 201,00	20 778,00	3 582,00
070.01050	V2	Divers et services	<b>CENTRE HOSPITALIER DE VALENCIE</b>	VALENCIENNES	59	Santé		Bras de décharge de l'escaut	SEU Valenciennes		10 740,00	5 572,00	1 849,00	183,00	49,00
070.01926	L2	Divers et services	<b>LFB</b>	LILLE	59	Santé	334 530,00	La Marque	SEU Marquette		58 878,00	20 766,00	24 553,00		
070.02271	B3	Divers et services	<b>AUCHAN</b>	NOYELLES-GODAULT	62	Divers et services		canal de la Deûle							
070.02953	B2	Divers et services	<b>DRAKA COMTEQ FRANCE</b>	BILLY-BERCLAU	62	Industries diverses		Canal d'Aire	SEU Douvrin		5 430,00	682,00	1 964,00	1 372,00	52,28
070.02997	V4	Divers et services	<b>CENTRE HOSPITALIER DOUAI</b>	DOUAI	59	Santé		LE GODION	SEU Sin le Noble		31 000,00				
070.01642	L2	Entreposage, transport, commerce	<b>QUARON</b>	HAUBOURDIN	59	Entrepôts de produits dangereux		TORTUE			599,25	235,07	915,57	40,88	
070.01932	B3	Entreposage, transport, commerce	<b>LOCAGEL</b>	VENDIN-LE-VIEIL	62	Entrepôts frigorifiques	21 656,00		SEU Wingles		0,00				0,00
070.03522	V2	Entreposage, transport, commerce	<b>TOYOTOMI EUROPE (ex TOYOTA PMSP)</b>	ONNAING	59	Transports, automobile, carburants		SOVIQUA			524,40	92,90	161,80		3,40
070.01103	B1	STEP	<b>MAIRIE de St Pol sur Ternoise</b>	SAINT-POL-SUR-TERNOISE	62	Stations d'épuration	15 180,00	Ternoise			44 371,00	6 633,00	10 224,00	9 266,00	1 196,00
070.02313	G2	STEP	<b>STEP DE BIERNE</b>	BIERNE	59	Stations d'épuration		Bierendyck							

Chiffres IRE 2010 en kg/an au milieu					Observations	Commentaires
dco_fin	dbo5_fin	mes_fin	ngl_fin	p_fin		
12 877,00	1 803,00	13 735,00	2 833,00	362,00	Chlorures (Cl total)=44639 kg / Composés organohalogénés (AOX)=124 kg / Fer et ses composés (Fe)=446 kg / Hydrocarbures (C total)=275 kg / Sulfates=144218 kg / Zinc et ses composés (Zn)=165 kg	^ Pour tous les polluants de l'eau: les résultats sont conformes à l'arrêté d'exploiter - [26/2/2010 17:28] - -
4 280,00	398,00	313,00	511,00		Benzo(a)pyrène=0.02 kg / Benzo(b)fluoranthène=0.04 kg / Benzo(g,h,i)pérylène=0.02 kg / Benzo(k)fluoranthène=0.01 kg / Cadmium et ses composés (Cd)=0 kg / Fluoranthène=0.04 kg / Hydrocarbures (C total)=6 kg / Indeno(1,2,3-cd)pyrène=0.02 kg / Nickel et ses composés (Ni)=0 kg / Plomb et ses composés (Pb)=0 kg	^ D1: Surverses de pluies importantes dans notre réseau de recyclage des eaux. - - D2: pas d'émissions importées. - - [4/3/2010 16:2] - - [11/3/2010 14:48] -
628,91	175,50	48,64	15,23	1,45	Aluminium et ses composés (Al)=3.14 kg / Cadmium et ses composés (Cd)=0 kg / Chlorures (Cl total)=42484.2 kg / Chrome et ses composés (Cr)=1.18 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=1.57 kg / Etain et ses composés (Sn)=444.31 kg / Fer et ses composés (Fe)=54.95 kg / Nickel et ses composés (Ni)=2.67 kg / Zinc et ses composés (Zn)=7.07 kg	^ D2 - "Polluant : Matières en suspension (MES) - Alerte : Variation importante entre les deux dernières années pour la colonne Masse émise retenue (kg)" --> Optimisation des arrêts de maintenance sur nos machines à laver afin de minimiser l'utilisation de produits chimiques. Plus de MES sont produites lors des nettoyages afin de conserver un bon niveau de propreté sans toutefois augmenter la charge de pollution. - - Les valeurs de flux annuels pour les métaux ont été obtenues à partir de la moyenne calculée des 4 valeurs d'analyses de l'année, extrapolée sur le nombre de jours total de rejet. Ceci explique les variations entre le flux des métaux de l'année dernière et le flux de l'année courante. - - [15/3/2010 11:34] - - [23/3/2010 11:30] -
1 527,39	951,51	691,26	21,46	12,18		
102,80	55,00	18,28	1,71	0,27		**** 242 835 m3 consommés par an par le Centre Hospitalier de Valenciennes dont 18 590 pour la blanchisserie - [5/2/2010 13:30] - ^ consommation annuelle 242 835 m3 dont 18590 pour la blanchisserie - [5/2/2010 13:54] - ^ D1 et D2: changement des produits lessiviels en 2009 permettant une économie sensible d'eau - [5/2/2010 14:32] - - [5/2/2010 14:32] -
440,41	171,17	209,02				**** Variations de DCO et DBO5 entre 2008 et 2009 attribuées à une plus grande régularité des process de fabrication - - [12/3/2010 16:42] - ^ Variation métaux : année 2008 forte du fait du démantèlement d'une zone de production - [12/3/2010 17:21] -
					Chrome et ses composés (Cr)=0.62 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=8.16 kg / Nickel et ses composés (Ni)=0.94 kg / Plomb et ses composés (Pb)=1.44 kg	^ Actuellement nous réalisons une étude technico économique à la demande de la drire . Le centre commercial a des activités automobiles, centre auto, station service, midas...en début d'année nous avons réalisé des analyses aux pieds de ces enseignes pour identifier les sources de pollution et mettre en place des actions correctives. - [12/3/2010 11:20] -
52,67	6,68	18,27	11,80	0,35	Arsenic et ses composés (As)=0.63 kg / Cadmium et ses composés (Cd)=0.63 kg / Chlorures (Cl total)=92901 kg / Chrome et ses composés (Cr)=0.63 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=1.27 kg / Hydrocarbures (C total)=31.65 kg / Mercure et ses composés (Hg)=0.03 kg / Nickel et ses composés (Ni)=1.27 kg / Plomb et ses composés (Pb)=0.63 kg / Zinc et ses composés (Zn)=5.06 kg	****^ L'ensemble des paramètres liés aux polluants a été respecté ; nous avons augmenté nos rejets d'eau usée de 25,13%. Cette augmentation est liée à la mise en place de systèmes de déconcentration automatiques sur les TAR, avec l'objectif de réduire les risques de Légionelles. Les adoucisseurs d'eau nécessitent l'utilisation régulière et journalière de sel qui est éliminé en fonction des recyclages ; Ce résidu, présent dans les Eaux Usées sous forme de Chlorures est proportionnel à la consommation de l'eau des TAR et des centrales de climatisation. - - Un projet "Osmoseur" est à l'étude pour réduire : - Les émissions de Chlorures ; - - La consommation d'eau. - [15/3/2010 10:37] - ^ Nous avons réduit notre consommation d'eau de 14,37% par rapport à 2008 ; Le suivi des dérives est à poursuivre. - [15/3/2010 10:38] - ^ D1: Les systèmes de déconcentration automatiques installés pour réduire les risques de Légionelles sur les TAR consomment plus d'eau. - - D2: - * Chlorures (Cl total) - >>> Projet "Osmoseur" à l'étude pour réduire les Chlorures provenant des adoucisseurs. - * Zinc et ses composés (Zn) - >>> Respect de l'A.P. sur les métaux totaux (0,3 Kg/Jour moy
273,61						
599,25	235,07	915,57	40,88		Arsenic et ses composés (As)=0.06 kg / Cadmium et ses composés (Cd)=0.01 kg / Chrome et ses composés (Cr)=0.17 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=0.06 kg / Hydrocarbures (C total)=1.99 kg / Mercure et ses composés (Hg)=0.001 kg / Nickel et ses composés (Ni)=0.09 kg / Plomb et ses composés (Pb)=0.06 kg / Zinc et ses composés (Zn)=0.25 kg	*** DCO : Bon résultats enregistrés en flux toute l'année lié à la démarche de "chasse à la goutte qui pollue sur le site", mais 2 incidents mineurs à l'origine d'augmentation (déversements huile _gazoil ) - - MES : le site n'émet pas de MES dans son process. La charge est essentiellement apportée par l'environnement et récoltée au réseau EU. Pour preuve, la charge en MES constatée en 2009 sur l'amont du cours d'eau proche du site est 18 fois supérieure à celle de 2008. En 2009, nous avons mis en place une action corrective consistant à l'installation de filtres MES. L'efficacité de cette action est mise en évidence par la réduction des rejets MES en fin d'année. Nous comptons bien évidemment poursuivre cette amélioration sur 2010. - - [11/3/2010 10:48] -
0,00				0,00	Carbone organique total (COT)=0 kg	^ Optimisation et meilleur suivi. - [11/3/2010 12:46] - - [12/3/2010 9:59] -
524,40	92,90	161,80		3,40	Chlorures (Cl total)=11438 kg / Composés organohalogénés (AOX)=2.67 kg / Fluorures (F total)=14.7 kg / Hydrocarbures (C total)=0.7 kg / Sulfates=6335.1 kg	
44 371,00	6 633,00	10 224,00	9 266,00	1 196,00		^ Diminution de la quantité d'azote globale rejetée : meilleur traitement de l'azote sur la STEP. - - [2/3/2010 17:4] -
					Chrome et ses composés (Cr)=108.67 kg / Di(2-éthylhexyle)phthalate (DEHP)=1.75 kg / Indeno(1,2,3-cd)pyrène=0.0038 kg / Nickel et ses composés (Ni)=38.44 kg	^ Cette année le seuil en phosphore n'est pas atteint (563T épanchées à 6.8 Kg/T brut en moyenne soit 3828.4 Kg donc inférieur à 5000 Kg - [5/3/2010 10:3] - - [5/3/2010 10:23] -

## Eau - Énergie

Gidic	Sub dl	Etablissement	Commune	Dpt	Activité	Total prélèvement (m3/an)	Milieu récepteur	Traitement externe	Traitement autre	Chiffres IRE 2010 en kg/an sortie usine				
										dco_inl	dbo5_inl	mes_inl	ngl_inl	p_inl
070.00663	V4	La SNET Centrale d'Hornaing	HORNAING	59	Centrales électriques thermiques		Fossé du bois de Saint Amand			3 659,00	1 569,00	7 071,00	6 430,00	132,00
070.01279	G1	DK6	DUNKERQUE	59	Production d'électricité		Bassin Maritime Port Est			6 184,34	1 578,63	801,55	1 320,18	6,78
281.00042	V4	POWEO	PONT-SUR-SAMBRE	59	Centrales électriques thermiques	599 335,00	Sambre			1 782,00	263,00	83,00	1 246,00	
070.01118	G1	DUNKERQUE TERMINAL DA (DTDA)	LOON-PLAGE	59	Energie		fossé de Mardyck			260,00		41,80		
070.00504	V4	EDF CENTRE DE PRODUCTION THERMIQUE	BOUCHAIN	59	Centrales électriques thermiques		Escaut							

Chiffres IRE 2010 en kg/an au milieu					Observations	Commentaires
dco_fln	dbo5_fln	mes_fln	ngl_fln	p_fln		
3 659,00	1 569,00	7 071,00	6 430,00	132,00	<p>Arsenic et ses composés (As)=0 kg / Cadmium et ses composés (Cd)=0 kg / Chlorures (Cl total)=178600 kg / Chrome et ses composés (Cr)=0 kg / Composés organohalogénés (AOX)=181 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=9.48 kg / Etain et ses composés (Sn)=0 kg / Hydrocarbures (C total)=115 kg / Manganèse et ses composés (Mn)=58 kg / Mercure et ses composés (Hg)=0.15 kg / Nickel et ses composés (Ni)=3.3 kg / Phénols (Ctotal)=0 kg / Plomb et ses composés (Pb)=0.88 kg / Sulfates=190190 kg</p>	<p>*\ Tableau D1 - La diminution du rejet d'eau est pratiquement proportionnelle à la baisse de production - Tableau D2 - Un certain nombre de variations porte sur des valeurs faibles par rapport au volume de rejet et/ou par comparaison aux seuils de déclaration RPRTR, ou bien vont dans le sens de la diminution de la production et ne sont donc pas à considérer comme significatives (concerne : DBO5, DCO, Mn, phénol, Cu, azote total, MES, Pb, Hg, hydrocarbures, sulfates, AOX Ni, Cr6). - - N : les variations 2008-2009 sont confirmées - [15/2/2010 18:44] -</p>
6 184,34	1 578,63	801,55	1 320,18	6,78	<p>Cadmium et ses composés (Cd)=2.78 kg / Chrome et ses composés (Cr)=2.78 kg / Composés organohalogénés (AOX)=46.44 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=2.78 kg / Hydrocarbures (C total)=30.02 kg / Mercure et ses composés (Hg)=0.11 kg / Nickel et ses composés (Ni)=2.78 kg / Plomb et ses composés (Pb)=5.56 kg</p>	<p>****\ Case E1 = Eau approvisionnée par le réseau d'eau industrielle d'Arcelor Mittal Dunkerque ; Case E4 = Prélèvement d'eau de mer dans le bassin maritime Port Est pour les besoins en eau du circuit de refroidissement de la centrale DK6 - [11/1/2010 15:52] -  *\ Nature de l'installation = Cycle Combiné à Gaz (Turbine fonctionnant au gaz naturel avec récupération des gaz chauds dans une chaudière avec feux additionnels (gaz sidérurgiques). Heures de fonctionnement en 2009 des 2 tranches en Cycle combiné = 11 674,5 h (5401 h Tranche 1 et 6273,5 h Tranche 2) - [11/1/2010 17:45] -  *\ Les variations observées pour certains paramètres (eau, air) sont essentiellement liées à une augmentation de production d'électricité (_17%) et une augmentation du fonctionnement en Cycle Combiné (_31,4%) - - [16/2/2010 10:59] - - [16/2/2010 11:55]</p>
1 782,00	263,00	83,00	1 246,00		<p>Chlorures (Cl total)=13537 kg / Sulfates=43865 kg</p>	
260,00		41,80			<p>Hydrocarbures (C total)=1.3 kg</p>	<p>*****\ Le volume d'eaux pluviales rejetées est calculé sur la base du débit des pompes de vidange du bassin d'orage multiplié par le nombre d'heure de fonctionnement des pompes sur l'année. Il arrive cependant parfois que les pompes tournent à vide (et sur-estiment donc le rejet). De plus, des nettoyages du bassins sont également réalisés et sont à l'origine de rejets supplémentaires. - [11/2/2010 9:36] -  *\ La masse de polluant rejetée est calculée sur la base de la moyenne des concentrations mesurées tous les 2 mois. - [11/2/2010 9:51] - - [11/2/2010 9:52] -</p>
					<p>Cadmium et ses composés (Cd)=0 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=42.4 kg / Mercure et ses composés (Hg)=0 kg / Nickel et ses composés (Ni)=2.6 kg / Plomb et ses composés (Pb)=0 kg / Zinc et ses composés (Zn)=18.9 kg</p>	<p>*\ TABLEAU D2: - Ces évolutions sont liées à l'absence de prise en compte systématique de l'estimation des pertes liées à l'érosion du condenseur comme cela est systématiquement réalisé pour les sites ayant un circuit de refroidissement ouvert (et comme cela a été réalisé en 2008). En effet, sur notre site, ces pertes se retrouvent dans le circuit fermé de l'eau de circulation et donc que très partiellement au niveau du canal de rejet lors des périodes de déconcentration et/ou de vidange du circuit, périodes où elles sont alors mesurées et prises en compte. - - [12/2/2010 18:1] - - [12/2/2010 18:2] -</p>

# Eau - Agro-alimentaire et boissons

Gdic	Subdl	Etablissement	Commune	Dpt	Activité	Total prélèvement (m3/an)	Milieu récepteur	Traitement externe	Traitement autre	Chiffres IRE 2010 en kg/an sortie usine				
										dco_ini	dbo5_ini	mes_ini	ngl_ini	p_ini
070.01789	G3	NOVANDIE (SAS)-(ex Générale Ultra Fraîs)	VIEIL-MOUTIER	62	Industrie laitière		Ruisseau de Vieil-Moutier			14 106,81	1 906,83	4 702,27	2 154,90	103,30
070.00846	B1	MC CAIN ALIMENTAIRE	HARNES	62	Autres industries agro-alimentaires		Canal de la Deûle			88 842,00	13 081,50	69 913,00	23 836,00	6 181,00
070.00661	B1	BEAUMARAIS	BETHUNE	62	Autres industries agro-alimentaires	824 820,00	LA GOUTTE			34 028,00	4 112,00	19 118,00	16 055,00	6 352,00
070.00658	V1	TEREOS ( ex BEGHIN SAY ) Escaudoevres	ESCAUDOEVRES	59	Industrie du sucre		ESCAUT			81 145,00	24 417,00	20 002,00	11 749,00	
070.00646	G2	BONDUELLE	RENESECURE	59	Fabrication de conserves		Schoubrouck et La Crosse			40 769,00	7 252,00	11 382,00	10 941,00	3 768,00
070.00936	B2	TEREOS Sucrerie de Lillers (ex SDHF)	LILLERS	62	Industrie du sucre		le Brûlé			99 212,00	23 283,00	29 245,00	8 454,00	680,00
070.00797	B1	SIO	SAINT-LAURENT-BLANGY	62	Huiles et graisses animales ou végétales (industrie de)		Scarpe			21 912,00	5 651,00	11 466,00	5 463,00	75,00
070.01176	L4	LESAFFRE (Société Industrielle)	MARCO-EN-BAROEUL	59	Autres industries agro-alimentaires		La Marque Canalisée			37 369,00	2 560,00	8 618,00	5 460,00	448,00
070.00540	G2	BLEDNA	STEENVOORDE	59	Industrie laitière		EY becque			14 436,00	3 129,00	11 897,00	3 514,00	714,00
070.00742	G1	DAUDRUY VAN CAUWENBERGHE et FILS	DUNKERQUE	59	Huiles et graisses animales ou végétales (industrie de)		Canal de Bourbourg			67 018,00	15 196,00	26 354,00	3 488,00	88 746,00
070.00744	G2	DANONE	BAILLEUL	59	Industrie laitière	382 513,00	Becque de la blanche			19 400,00	8 326,00	7 025,00	2 530,00	1 936,00
070.01960	V1	MALTERIES FRANCO-BELGES (St Saulve)	SAINT-SAULVE	59	Autres industries agro-alimentaires		Canal Escaut			12 488,00	1 654,00	2 966,00	1 780,00	
070.00466	V1	MALTERIES FRANCO BELGES (Prouvy)	PROUVY	59	Autres industries agro-alimentaires		Escaut			17 807,00	1 395,00	5 492,00	1 528,00	
070.01188	L4	LAMY LUTTI	BONDUES	59	Industrie agro-alimentaire					6 704,00	1 566,00	1 220,00	1 497,00	
070.03322	G1	RYSSSEN ALCOOLS SAS (Loon Plage)	LOON-PLAGE	59			fossé ceinturant le site et se déversant dans le watergang n°6			9 862,57	1 368,65	2 096,55	1 164,96	113,76
070.02546	B2	ROQUETTE	LESTREM	62	Autres industries agro-alimentaires		rivière Lys			584 965,00	95 565,00	139 155,00	1 135,00	41 559,00
070.01046	G1	LESIEUR	COUDEKERQUE-BRANCHE	59	Huiles et graisses animales ou végétales (industrie de)		canal particulier			179 819,00	29 528,00	34 591,00	941,00	3 013,00
070.00904	L4	BENEDICTA	SECLIN	59	Huiles et graisses animales ou végétales (industrie de)	67 879,00				53 533,00	5 349,00	832,26	37,83	

Chiffres IRE 2010 en kg/an au milieu					Observations	Commentaires
dco_fin	dbo5_fin	mes_fin	ngl_fin	p_fin		
14 106,81	1 906,83	4 702,27	2 154,90	103,30		
88 842,00	13 081,50	69 913,00	23 836,00	6 181,00		\ Tableau D2 - Qualité de l'eau rejetée est de meilleur qualité qu'en 2008 pour l'ensemble des paramètres sauf pour la MES (dysfonctionnement des unités de déshydratation des boues sur le mois de mai) - [4/2/2010 17:38] - - [9/2/2010 15:48] -
34 028,00	4 112,00	19 118,00	16 055,00	6 352,00		\ concernant les polluants : les baisses sont principalement liées à la diminution de production -- L'augmentation sur le rejet phosphore dans les eaux process est due à des soucis techniques sur l'installation de dosage de chlorure ferrique - [4/2/2010 17:12] - - [4/2/2010 17:15] - - [4/3/2010 10:11]
81 145,00	24 417,00	20 002,00	11 749,00			\ Variation de concentration des divers polluants _ variation de la durée de campagne - [12/2/2010 8:23]
40 769,00	7 252,00	11 382,00	10 941,00	3 768,00	Cadmium et ses composés (Cd)=0 kg / Chlorures (Cl total)=615095 kg / Chrome et ses composés (Cr)=0 kg / Composés organohalogénés (AOX)=120 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=0 kg / Hydrocarbures (C total)=0 kg / Mercure et ses composés (Hg)=0 kg / Nickel et ses composés (Ni)=29 kg / Plomb et ses composés (Pb)=0 kg / Sulfates=11776 kg	*****\ Volume total traité par la STEP en 2009: 1 962 606 m3, dont 280 386 redirigés en usine pour réutilisation après traitement UV et 1 682 220 rejetés au milieu. - [11/2/2010 8:11] - \ Notre système d'autosurveillance des rejets a été agréé par l'agence de l'eau en 2010. - Tous les flux de polluants déclarés sont calculés à partir du flux de rejets traité par la STEP et mesuré par notre débitmètre agréé (1 962 606 m3). Ce calcul et pénalisant, car une partie de ce flux n'est pas rejeté au milieu mais recyclé pour réutilisation en usine. - Un 2eme débitmètre a été installé et agréé en 2009 pour prendre en compte uniquement les rejets envoyés au milieu. A partir du 01/01/10 les rejets déclarés seront donc ceux qui réellement ont été rejetés au milieu. - [11/2/2010 8:16] - Les flux de métaux et de HCT de valeur 0 correspondent à des résultats de mesures annuelles en dessous des limites de détection. - [11/2/2010 8:16] - \ Tableau D2: flux des polluants sulfates, AOX, Ni issus d'une seule mesure annuelle. Valeurs déclarées pénalisantes car prennent en compte une partie des rejets qui n'est pas rejetée au milieu naturel mais recyc
99 212,00	23 283,00	29 245,00	8 454,00	680,00		\ Tableau D2 : La variation des MES s'explique par un problème de dysfonctionnement des aérateurs de fond du bassin aérobie de la STEP (mais reste conforme aux normes de l'arrêté) - - [11/2/2010 16:30] - - [11/2/2010 16:33] -
21 912,00	5 651,00	11 466,00	5 463,00	75,00	Hydrocarbures (C total)=247 kg	*****\ Concernant l'azote global, la masse totale émise est beaucoup plus importante qu'en 2008. Cela s'explique par le fait qu'auparavant l'analyse portait uniquement sur l'azote Kjeldahl et non pas sur l'azote global. Par ailleurs, des analyses effectuées régulièrement sur la scarpe en 2009 ont montré que la concentration en azote global en entrée usine est du même ordre de grandeur qu'en sortie de l'usine. - [22/2/2010 15:36] -
37 369,00	2 560,00	8 618,00	5 460,00	448,00	Chlorures (Cl total)=150012 kg / Plomb et ses composés (Pb)=0 kg / Sulfates=268403 kg / Zinc et ses composés (Zn)=25 kg	*****\ - Principaux investissements liés à l'environnement en 2009: - Air/climat: Construction et équipement d'un bâtiment pour valoriser les sources d'eaux chaudes perdues dans le process : 2 058 000 E (économie d'énergie), pilote industriel de méthanisation : 70600 E (économie d'énergie), nouveau stockage d'acide nitrique : 243 500 E - Bruit : Insonorisation du collecteur des soufflantes : 98 300 E - Eau/air : réfection des cellules des réfrigérants atmosphériques: 27 900 E - - - - [11/2/2010 13:45] - \ Le volume total déclaré 1 128 465 m3 correspond à 2 points de rejet distincts. 1 point de rejet situé à Marquette correspondant au rejet de notre station d'épuration (1 103 027 m3) - 1 point de rejet situé à Marçq en Baroeul - eau de refroidissement prélevée dans la Marque : Le volume d'eau de refroidissement déclaré correspond au volume rejeté moins le volume prélevé mesuré par compteur (25 438 m3). Le rejet via une station d'épuration extérieure n'est utilisé que lors de circonstances exceptionnelles que nous nous efforçons de limiter. La chaleur rejetée en MThermies par an est la chaleur rejetée pour les 365 jours de l'an \ Les masses indiquées dans le tableau correspondent aux rejets de la station d'épuration (1 103 027 m3)
14 436,00	3 129,00	11 897,00	3 514,00	714,00		*****\ Les variations importantes entre les 2 années sont dues à : - une augmentation de la production annuelle - - une dizaine de coupure de l'alimentation électrique de l'usine qui sont dues à notre fournisseur EDF - - des pannes sur nos installations de production. - Cela a engendré des rejets supplémentaires à la step. - - [12/2/2010 11:38] -
67 018,00	15 196,00	26 354,00	3 488,00	88 746,00	Chlorures (Cl total)=111034 kg / Sulfates=1870657 kg	***\ Optimisation du traitement ( ultrafiltration en cours d'année ) permettant la réduction des rejets en MES et de de l'azote - [10/2/2010 17:29] - - [10/2/2010 17:30] - \ réduction des MES et de l'azote en raison de la mise en place d'une ultrafiltration sur nos rejets ( budget 1,5 M€). - [12/2/2010 12:35] -
19 400,00	8 326,00	7 025,00	2 530,00	1 936,00		\ Contexte particulier sur la station d'épuration en 2009 : - - 11% de DCO à traiter en plus par rapport à 2008 - - Ré-intégration de l'exploitation : remise à niveau des équipements et de la conduite - - - [2/3/2010 11:7] -
12 488,00	1 654,00	2 966,00	1 780,00			
17 807,00	1 395,00	5 492,00	1 528,00			
6 704,00	1 566,00	1 220,00	1 497,00			\ Problèmes rencontrés au niveau de la station d'épuration au cours de l'année 2008 - [12/3/2010 16:36]
9 862,57	1 368,65	2 096,55	1 164,96	113,76	Aluminium et ses composés (Al)=38.823 kg / Cadmium et ses composés (Cd)=1.258 kg / Chlorures (Cl total)=12231.021 kg / Chrome et ses composés (Cr)=1.258 kg / Chrome hexavalent et ses composés (Cr VI)=1.258 kg / Composés organohalogénés (AOX)=26.362 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=11.417 kg / Cyanures (CN total)=5.065 kg / Etain et ses composés (Sn)=2.517 kg / Fer et ses composés (Fe)=38.823 kg / Fluorures (F total)=30.346 kg / Hydrocarbures (C total)=14.364 kg / Manganèse et ses composés (Mn)=5.929 kg / Mercure et ses composés (Hg)=0.071 kg / Nickel et ses composés (Ni)=1.081 kg / Phénols (Ctotal)=1.258 kg / Plomb et ses composés (Pb)=2.517 kg / Sulfates=35734.478 kg / Zinc et ses composés (Zn)=7.048 kg	\ TABLEAU D2: - - Hydrocarbures: Valeur limite fixée à <10 mg/L. - Toutes les analyses ont été <0.2mg/L en 2009 alors que nous avions eu des résultats à 0.44 en février 2008 et à 0.72 en avril 2008. - - DBO5: Valeur limite fixée à <30 mg/L. - Toutes les analyses ont été <15mg/L en 2009 alors que nous avions eu quatre résultats entre 20 et 40 mg/L en 2008. Une optimisation des extractions des boues d'épuration a permis d'éviter des DBO5 > 15 mg/L. - - Sulfates: Absence de valeur limite. - Les résultats observés en 2009 ont été plus constant (environ 250mg/L) alors que nous avions des valeurs allant de 350mg/L à 1250mg/L en 2008. - - Fluorures: valeur limite fixée à <15 mg/L. - Toutes les analyses ont été <0.35mg/L en 2009 alors que nous avions eu une pointe à 5.2mg/L au quatrième trimestre 2008. - - AOX: valeur limite fixée à <1 mg/L. - Toutes les analyses ont été <0.4mg/L en 2009 alors que nous avions eu des résultats jusqu'à 1mg/L en 2008. - Une optimisation de la gestion des biocides (Javel) sur les circuits de refroidissement a permis cette baisse. - - Phosphore: valeur limite fixée à <2 mg/L. - Une optimisation de l'ajout de phosphates dans les bassins biologiques a permis cette baisse. - - Cyanures: va
584 965,00	95 565,00	139 155,00	1 135,00	41 559,00	Chlorures (Cl total)=8638130 kg / Nickel et ses composés (Ni)=401 kg / Zinc et ses composés (Zn)=2165 kg	*****\ traitement des effluents par station d'épuration biologique interne. Rejet unique dans la rivière Lys. Ce rejet reprend aussi les eaux pluviales, eaux de lavage et eaux sanitaires. Les prescriptions sont en "pollution ajoutée" par rapport au prélèvement dans la rivière. - [12/2/2010 13:55] - \ 1) valeurs en ajout par rapport au prélèvement dans la rivière (selon arrêté préfectoral) - en plus des rejets industriels, les valeurs comprennent aussi les eaux pluviales et sanitaires - rejet unique dans la Lys. - - 2) zinc : valeur du même ordre de grandeur que celles des 3 années précédentes ( non déclarées ) - 3) MES : valeur sous le seuil de 300t- augmentation de MES due entre autres à un flux de biomasse en janvier plus élevé au redémarrage de l'usine suite à un arrêt de fin d'année plus long que les années précédentes - - 4) Azote : valeur sous le seuil de 50t - - 5) DCO et DBO5 : augmentation de la masse émise pour les mêmes raisons que la MES. - - 6) Les analyses sont faites avec des méthodes rapides validées, en relation avec notre laboratoire central, par rapport aux normes de l'Arrêté préfectoral - [12/2/2010 \ TABLEAU D2: - a) MES : valeur sous le seuil de 300t- augmentation de MES due entre autres à un flux d
179 819,00	29 528,00	34 591,00	941,00	3 013,00	Chlorures (Cl total)=2746 kg / Hydrocarbures (C total)=100.8 kg / Phénols (Ctotal)=12.2 mg / Sulfates=2102746 kg	\ TABLEAU D2: - 1) phénols : la valeur de 2008 est erronée. Cela est due aux mois de février / mars période de démarrage de cette nouvelle analyse. Vu avec Monsieur BRIMEUX de la DREAL (contre e-mail sur les explications d'anomalies du 28/04/2009 - - [19/1/2010 14:31] - - 2) chlorures : tel que précisé dans l'AP d'Exploitation du 29/05/08, les chlorures sont exprimés en valeur d'apport en 2009 tandis qu'ils étaient exprimés en absolu en 2008 - - [19/1/2010 14:33] - - DCO : amélioration de performance de la STEP _ externalisation temporaire du traitement des rejets de l'estérification durant la phase de mise au point du process ( voir tableau déchets) - - [19/1/2010 14:36] - - [29/1/2010 17:42] - - [1/2/2010 8:52] -
53 533,00		5 349,00	832,26	37,83		\ L'année 2009 ayant été une année à petite production les chiffres indiqués sont au prorata les mêmes. - [15/3/2010 9:24] -

070.00666	B1	ARDO-VIOLAINES SAS	VIOLAINES	62	Fabrication de conserves		La Lys			3 489,00	693,00	1 496,00	810,00	
070.01125	G2	CHARCUTERIE DES FLANDRES	DUNKERQUE	59	Viande, abattoirs, équarrissage (industrie de la)		mer du nord			15 174,50	6 153,50	2 278,50	569,63	75,95
070.01228	V1	EMIG PRODUCTION (Ex Cedilac Candia)	QUESNOY	59	Fabrication d'autres boissons		Rhonelle			7 966,00	1 244,00	7 592,00	567,00	69,00
070.01045	L4	CARGILL HAUBOURDIN( ex CERESTAR FRANCE )	HAUBOURDIN	59	Autres industries agro-alimentaires		Deûle	SEU Houplin		202 145,00	332 266,00	105 639,00	58 743,00	24 106,00
070.02196	G4	LA LIANE	TATINGHEM	62	Viande, abattoirs, équarrissage (industrie de la)					6 810,00	3 918,00	1 287,00	381,00	125,00
070.00757	B1	INGREDIA	SAINT-POL-SUR-TERNOISE	62	Industrie laitière		LA TERNOISE	SEU St Pol sur Ternoise Zi		720 458,00	416 553,00	192 201,00	42 548,00	13 512,00
070.00738		BIGARD	SAINT-POL-SUR-TERNOISE	62			la ternoise	SEU St Pol sur Ternoise Zi		375 480,00	167 076,00	118 692,00	30 240,00	3 780,00
070.00482	V1	CANDIA	AWOINGT	59	Industrie laitière		Riot de Cambresis	SEU Beauvois en Cambrésis		766 122,00	440 846,00	362 258,00	28 604,00	9 624,00
070.00991	B1	HERTA	SAINT-POL-SUR-TERNOISE	62	Industrie agro-alimentaire		la ternoise	SEU St Pol sur Ternoise Zi		388 264,80	193 678,10	85 416,80	26 435,60	5 543,70
070.02301	V2	Eaux minérales de St Amand - Sc Thermal	SAINT-AMAND-LES-EAUX	59	Production d'eau		Scarpe			4 055,48	1 315,60	1 604,46	222,30	
070.00938	G4	TEREOS Attin	MONTRÉUIL	62	Industrie agro-alimentaire		Fausse Course			3 659,00	338,00	1 432,00	194,00	
070.01157	G4	NESTLE PURINA PETCARE	MARCONNELLE	62	Fabrication d'aliments pour animaux	128 470,00	LA CANCHE			2 379,00	256,00	385,00	149,00	76,00
070.01115	G1	DELFI NORD CACAO	GRAVELINES	59	Autres industries agro-alimentaires	24 300,00	Watergang			645,00	356,00	154,00	130,00	173,00
070.01126	G2	MARINE HARVEST APPETI MARINE	DUNKERQUE	59	Autres industries agro-alimentaires		Mer du nord			5 421,00	2 787,00	681,00	128,00	29,00
070.02568	B1	LIOT (ex OVONOR)	ANNEZIN	62	Autres industries agro-alimentaires	61 000,00	Canal d'Aire	SEU Lapugnoy		282 581,00	200 926,00	19 727,00	14 680,00	177,00
070.00582	G4	BRASSERIE SAINT OMER	SAINT-OMER	62	Fabrication de bière		Canal de l'Aa	SEU Saint Omer		214 050,00	71 264,00	142 842,00	12 381,00	14 262,00
070.02278	V2	HARRY'S FRANCE (S.A.)	ONNAING	59	Autres industries agro-alimentaires					7 303,00	4 230,00	879,50	100,20	9,90
070.01966	G3	CRUSTA d'Oc (SA)-(ex MAREYEURS Boul.)	BOULOGNE-SUR-MER	62	Autres industries agro-alimentaires		La Liane	SEU Boulogne		48 733,00	43 363,00	12 283,00	6 811,00	216,00
070.01139	G3	NUTRITION (SA Continentale)-Montebello	BOULOGNE-SUR-MER	62	Fabrication d'aliments pour animaux		La Liane	SEU Boulogne		135 369,00	95 231,00	27 299,00	6 418,00	2 514,00
070.00690	G3	NUTRITION (SA Continentale)-Marengo1	BOULOGNE-SUR-MER	62	Fabrication d'aliments pour animaux		La Liane	SEU Boulogne		55 294,00	42 769,00	13 933,00	4 854,00	1 214,00
070.01149	G3	MARINE HARVEST BLGNE-(ex FJORD SEAFOOD)	BOULOGNE-SUR-MER	62	Autres industries agro-alimentaires	68 876,00	manche	SEU Boulogne		47 548,00	26 304,00	15 054,00	4 476,00	705,00
070.00590	B1	MOY PARK FRANCE	HENIN-BEAUMONT	62	Autres industries agro-alimentaires	246 562,00	canal de la deule	SEU Hénin		125 092,00	78 630,00	21 396,00	6 118,00	701,00
070.01242	G4	MALTEUROPP	AIRE-SUR-LA-LYS	62	Autres industries agro-alimentaires		LA LYS	SEU Aire sur la Lys		306 563,00	166 140,00	26 337,00	4 097,00	2 563,00
070.02306	L4	ROXANE NORD	MERIGNIES	59	Fabrication d'autres boissons		La marque			725,00	105,18	210,00	34,26	2,70
070.01226	V3	BRASSERIE DUJCK	JENLAIN	59	Fabrication de bière	44 077,00	Aunelle	SEU Jenlain		55 200,00	39 200,00	18 100,00	2 700,00	

3 489,00	693,00	1 496,00	810,00		Carbone organique total (COT)=940 kg	\"Nombre de jours de prélèvement sur la nappe : 292 - Nombre de jours de rejet sur la station d'épuration : 275 - [23/2/2010 11:12] - [5/3/2010 9:45] - - [8/3/2010 9:2] -
15 174,50	6 153,50	2 278,50	569,63	75,95	Carbone organique total (COT)=5025.53 kg	\"Les augmentations constatées dans les rejets d'eaux usées semblent liées à l'augmentation très sensible des quantités de produits de nettoyage utilisés en 2009 (dues à une augmentation des fréquences de désinfection des locaux). - Nous travaillons actuellement en collaboration avec notre fournisseur de produits de nettoyage pour diminuer cette quantité de produits utilisée, tout en conservant l'efficacité du nettoyage. Le plan de nettoyage sera prochainement revu dans ce sens (objectif : septembre 2010). - [16/3/2010 15:51] -
7 966,00	1 244,00	7 592,00	567,00	69,00		*****\"Les variations constatées par rapport à l'année précédente s'expliquent par l'activité du site - [11/3/2010 17:18] - \"calcul: 0.000119*7284*7200 - avec: - 0.000119 = 119mg/MM3, valeur Stein du 27/11/09 - 7284 = débit nominal du conduit 1 - 7200 = heures fonctionnement annuel - [11/3/2010 17:3] -
1 914,52	3 249,90	1 035,14	533,83	237,11		**\"Informations sur les rendements d'épuration 2009 de la station communautaire d'Houplin Ancoisne non disponibles au moment de la télédéclaration. - Chiffres établis à partir des rendements d'épuration 2008. - [15/2/2010 16:31] - \"Commentaires sur les fiches d'anomalies concernant (P) et (N) : Variations annuelles relatives à la qualité de la matière première et à la modification du portfolio produits finis (cf. commentaire final) - Commentaires sur la fiche d'anomalie (MeS) : variation non significative sur l'année. - Commentaires sur la fiche d'anomalie (DCO) : anomalie automatique de la déclaration injustifiée (ne compare pas les bonnes données) - [15/2/2010 16:12] -
6 810,00	3 918,00	1 287,00	381,00	125,00	Chlorures (Cl total)=621 kg / Sulfates=178 kg	
6 916,40	4 165,53	1 883,57	374,42	128,36		
3 604,61	1 670,76	1 163,18	266,11	35,91		
6 989,40	4 254,19	3 235,76	253,44	88,52		\" Station de pré-traitement: panne de hydrolyseur du 1er mai au 20 aout d'ou mauvaise dégradations des boues et des graisses. - - [5/3/2010 16:40] -
3 727,34	1 936,78	837,08	232,63	52,67		
4 055,48	1 315,60	1 604,46	222,30		Cadmium et ses composés (Cd)=0 kg / Chrome et ses composés (Cr)=0.087 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=6.29 kg / Fer et ses composés (Fe)=37.09 kg / Hydrocarbures (C total)=14.85 kg / Manganèse et ses composés (Mn)=6.76 kg / Nickel et ses composés (Ni)=0.89 kg / Plomb et ses composés (Pb)=0.09 kg	*****\"Nayant pas de suivi en continu du volume rejeté dans le milieu sur le site. - la valeur renseignée dans ce tableau correspond à une valeur calculée sur la base de la valeur maximale autorisée par notre arrêté soit un rejet de 32m3/h sur une période de 260 jours pour l'année 2009. - [24/2/2010 12:35] - \"Les valeurs renseignées dans ce tableau sont issues d'une extrapolation des résultats obtenus lors de l'analyse annuelle des rejets aqueux par un laboratoire agréé. - Les analyses sont effectuées sur les 5 points de notre arrêté. - Les paramètres à contrôler sont : - * MES - * DB05 - * DCO - * Hydrocarbures totaux - * NTK - * Métaux totaux - * Matières grasses - - Des investigations sont actuellement en cours, car les analyses ont montré une forte augmentation de débit sur l'un de nos point de rejets. Il semblerait que l'appareil de mesure situé sur ce point est doublé les mesures de débits, ce qui explique les fortes augmentations détectées sur les MES ainsi que sur le manganèse. - Les quantités renseignées tiennent compte du dépassement des valeurs sur le point de rejet EP2 lors de l'analyse réalisée en novembre 2009.
3 659,00	338,00	1 432,00	194,00			**\" nombre de jours de rejets moins important 33 jours en 2009 contre 87 jours en 2008 - [5/1/2010 9:20] - \"tableaux D1 et D2 : quantités rejetées liée aux valeurs mesurées et à la durée de déstockage. - - [22/1/2010 9:41] -
2 379,00	256,00	385,00	149,00	76,00	Hydrocarbures (C total)=0 kg	**\" En 2008, la biomasse de notre station d'épuration a fortement été dégradée engendrant des rendements épuratoires médiocres. La cause de ces mauvais résultats, qui n'ont durés qu'une certaine période, était l'utilisation d'un produit de nettoyage non testé et qui a fortement perturbé les analyses faites en station mais n'a jamais été l'origine d'un dépassement de seuil par rapport à notre arrêté préfectoral. En 2009 (après réensemencement de la station), nous avons retrouvé nos rendements épuratoires satisfaisants ce qui explique les écarts de valeurs entre 2008 et 2009. - [29/3/2010 12:39] - \"Tableau D2 : - En 2008, la biomasse de notre station d'épuration a fortement été dégradée engendrant des rendements épuratoires médiocres. La cause de ces mauvais résultats, qui n'ont durés qu'une certaine période, était l'utilisation d'un produit de nettoyage non testé et qui a fortement perturbé les analyses faites en station mais n'a jamais été l'origine d'un dépassement de seuil par rapport à notre arrêté préfectoral. En 2009 (après réensemencement de la station), nous avons retrouvé nos rendements épuratoires satisfaisants
645,00	356,00	154,00	130,00	173,00	Chlorures (Cl total)=963 kg / Hydrocarbures (C total)=2 kg	\" Les eaux sanitaires et pluviales avaient été prises en compte dans le calcul des volumes rejet eau 2007 et 2008. La valeur de cette année 2009 n'intègre pas ces types d'eau, elle considère seulement le volume de rejet d'eau de process. Cela explique la variation des résultats (-5000m3). - - Les résultats liés aux polluants rejetés dans l'eau sont fonction du volume rejet eau annuel. Le volume rejet eau diminue donc la masse émise des polluants diminue. - [30/3/2010 11:11] -
5 421,00	2 787,00	681,00	128,00	29,00	Carbone organique total (COT)=439 kg	\"L'ensemble des valeurs ont diminuées (consommation d'eau, rejet d'eau, déchets) car la production a fortement chuté en 2009: de 10941 à 7591 cette baisse a eu pour conséquence 26 jours de chômage partiel - [1/2/2010 19:18] -
2 684,52	1 989,17	195,30	126,25	1,68		\" Sur les polluants de l'eau usées, nous avons considérablement diminué nos rejets suite à de nombreuses campagnes de sensibilisation du personnel et d'aménagements. - - - [27/1/2010 18:1] -
2 033,48	705,51	1 385,57	110,19	138,34		\" Rejets Station d'épuration plus importants - [17/2/2010 16:53] -
7 303,00	4 230,00	879,50	100,20	9,90		\"Augmentation des masses émises de polluants concernant nos rejets aqueux liée à une augmentation de production. - Masses de polluants émises toujours dans les valeurs limites de notre arrêté préfectoral. - [5/3/2010 10:1] -
428,85	411,95	117,92	59,94	1,99	Chlorures (Cl total)=289268 kg	\" Tableau D2 : - La baisse de nos critères (MES, P, DB05, DCO et azote total) est due à une investissement important sur notre station de prétraitement qui a permis d'améliorer la qualité de nos rejets. - La hausse notre concentration de chlorure est due à une économie d'eau de 17%. - [12/3/2010 15:0] -
1 191,25	904,69	262,07	56,48	23,13	Chlorures (Cl total)=19768 kg	\" Ecart expliqués par : - - Baisse d'activité/production = -14 % sur 2009/2008. - _ dysfonctionnements en début d'année à la station de prétraitement. - - Février/mars, pompe de lavage du tamis rotatif défectueux. - En avril, arrêt de la centrifugeuse suite à un défaut du variateur lors d'un orage. Installation d'un nouveau variateur. - En juin, panne du servo-moteur de la vanne d'entrée du poste de relèvement. Mise en mode dégradé du prétraitement. - - - [15/3/2010 13:32] -
486,59	406,31	133,76	42,72	11,17	Chlorures (Cl total)=10825 kg	\" La légère dégradation de la pollution entrante est due principalement à l'augmentation de la proportion de produit pâte \"liquide\" dans notre volume d'activité. Ces produits sont compte tenu de leur niveau d'affinage des polluants dissous que le poste de dégrillage ne peut piéger. Nous continuons à travailler sur la texture à l'embotage pour diminuer à la source l'origine de ces polluants. - [29/3/2010 18:46] -
418,42	249,89	144,52	39,39	6,49	Chlorures (Cl total)=8502 kg	\" Tableau D1 : - augmentation importante des rejets d'eau lié à une augmentation importante des volumes de production - [19/1/2010 10:41] - - Tableau D2 : - augmentation des rejets de polluant lié à une augmentation des volumes. - - [25/1/2010 11:38] - - [26/1/2010 17:20] - - [26/1/2010 17:35] -
1 125,83	770,57	203,26	39,16	4,63	Chlorures (Cl total)=19013 kg / Sulfates=4865 kg	**\" volume d'activité a diminué par rapport à 2008 - - [15/3/2010 16:5] -
2 943,00	1 661,40	258,10	38,92	24,09		\" Réduction importante sur l'année 2009 de la production dû au contexte économique, d'ou rejet réduit sur 2009. - [11/3/2010 17:25] -
725,00	105,18	210,00	34,26	2,70		\" Pas d'anomalie, déclaration tenant compte des valeurs d'autocontrôle de l'année 2009 - [18/3/2010 17:18] -
296,33	327,48	0,00	22,81			

070.03188	V1	<b>SOLECO</b>	RAILLENCOURT-SAINTE-OLLE	59	Autres industries agro-alimentaires		?	SEU Neuville St Rémy		22 035,13	8 898,36	6 358,74	2 340,00	179,76
070.00605	V4	<b>LES BRASSEURS DE GAYANT</b>	DOUAI	59	Industrie agro-alimentaire	105 958,00		SEU Douai		218 736,00	82 026,00	38 279,00	2 253,00	
070.01124	G2	<b>COCA-COLA</b>	SOCX	59	Fabrication d'autres boissons		BIERENDYCK	SEU Bierne		916 709,00	504 917,00	12 253,00	1 990,00	651,30
070.03326	G3	<b>NUTRITION (SA Continentale)-Marengo2</b>	BOULOGNE-SUR-MER	62	Fabrication d'aliments pour animaux		La Liane	SEU Boulogne		28 596,00	19 617,00		1 773,00	589,00
070.03911	B1	<b>SIMON DUTRIAUX</b>	VENDIN-LE-VIEIL	62	Autres industries agro-alimentaires		canal de la DEULE	SEU Wingles		37 749,00	21 695,00	12 949,00	1 540,00	501,00
070.01087	B1	<b>LE PETIT CUISINIER</b>	VITRY-EN-ARTOIS	62	Autres industries agro-alimentaires		La Deule(Hénin)/La Scarpe(Vitry)	SEU Hénin		25 164,00	22 252,00	14 986,00	1 856,00	151,00
070.01142	G3	<b>FINDUS France (SA)</b>	BOULOGNE-SUR-MER	62	Autres industries agro-alimentaires	54 323,00	Rivière : Liane	SEU Boulogne		37 837,00	19 186,07	4 019,88	1 349,60	197,60
070.01143	G3	<b>REGAL Marée (SAS)</b>	BOULOGNE-SUR-MER	62	Autres industries agro-alimentaires	19 820,00		SEU Boulogne		5 010,00	4 311,00	1 685,00	1 213,00	143,00
070.01262		<b>SA BIGARD</b>	NOEUX-LES-MINES	62			LOISNE	SEU Noeux les Mines		67 638,00	562,00	1 966,00	1 264,00	737,00
070.01787	G2	<b>LESIEUR GENERALE CONDIMENTAIRE SAS</b>	GRANDE-SYNTHÉ	59	Autres industries agro-alimentaires	62 822,00	Watergang du Noordgraacht	SEU Grande Synthé		135 444,60	87 426,50	5 511,50	1 277,90	199,70
070.01038	L4	<b>JEAN CABY</b>	SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE	59	Autres industries agro-alimentaires	281 371,00	deule	SEU Marquette		235 973,00	82 909,00	26 944,00	5 972,00	6 221,00
070.00890	V4	<b>SALAISSONS DU DOUESY</b>	DOUAI	59	Autres industries agro-alimentaires		SCARPE	SEU Douai		12 900,00	6 188,59	2 384,89	689,71	308,60
070.02299	B1	<b>SOUP'IDEALE</b>	ARRAS	62	Industrie agro-alimentaire		La Scarpe	SEU Grimonpont		15 545,10	7 467,19	6 123,68	589,92	72,69
070.01542	G3	<b>CORRUE et Christian DESEILLE (SA Job1)</b>	BOULOGNE-SUR-MER	62	Autres industries agro-alimentaires			SEU Boulogne		3 397,00	2 731,00	739,00	562,00	
070.01922	L4	<b>LESAGE</b>	CHEMY	59	Viande, abattoirs, équarrissage (industrie de la)		Deule	SEU Gondécourt		11 778,00	5 738,00	2 023,00	604,00	
070.00437	B1	<b>HAAGEN DAZS</b>	TILLOY-LES-MOFFLAINES	62	Industrie agro-alimentaire	141 561,00	Scarpe	SEU Arras		113,29	1 269,30	37,25	492,90	1,58
070.01938	G3	<b>OPALE Seafood (SAS)</b>	PORTEL	62	Autres industries agro-alimentaires		?	SEU Boulogne		4 783,43	3 142,81	1 840,09	468,17	77,35
070.00610	V1	<b>ROYAL CANIN</b>	RUES-DES-VIGNES	59	Fabrication d'aliments pour animaux		l'Escaut	SEU Crévecoeur sur Escaut		13 260,00	7 376,00	916,00	1 083,00	199,00
070.01138	G3	<b>COBOMA (Société)</b>	BOULOGNE-SUR-MER	62	Autres industries agro-alimentaires		La Liane	SEU Boulogne		1 834,00	805,00	658,00	391,00	35,00
070.01136	G3	<b>CME (Coopérative Maritime Etaploise)</b>	BOULOGNE-SUR-MER	62	Autres industries agro-alimentaires		LIANE	SEU Boulogne		1 609,00	1 204,00	787,00	322,00	18,00
070.01183	L4	<b>MAISON JOHANES BOUBEE PRODIS</b>	CHAPELLE-D'ARMENTIERES	59	Industrie des boissons		LA LYS	SEU Armentières		6 690,00	2 413,00	2 880,00	354,00	189,00
070.01162	G3	<b>CONEGAN (SAS)</b>	WIMILLE	62	Autres industries agro-alimentaires		wimereux	SEU Wimille Wimereux		2 215,94	745,98	617,10	217,42	24,09
070.01358	G3	<b>BEURON Vadet (SARL)</b>	BOULOGNE-SUR-MER	62	Autres industries agro-alimentaires		LIANE	SEU Boulogne		2 564,00	646,00	347,00	183,00	10,83
070.01945	B1	<b>LOYEZ SALAISSONS</b>	CARVIN	62	Autres industries agro-alimentaires		la deule	SEU Carvin		3 626,90	2 053,30	752,94	222,61	59,06
070.01146	G3	<b>NUTRITION (SA Continentale)-Wimille 1</b>	WIMILLE	62	Fabrication d'aliments pour animaux		Le Wimereux	SEU Wimille Wimereux		4 827,00	2 980,00	1 609,00	178,00	0,00
070.00559	B1	<b>Fromagerie LE CENTURION</b>	LIBERCOURT	62	Autres industries agro-alimentaires		canal de la Deule	SEU Hénin		3 156,00	1 587,00	441,00	238,00	143,00
070.01072	B1	<b>KAREA</b>	CARVIN	62	Autres industries agro-alimentaires		carvin	SEU Carvin		3 539,72	1 964,34	512,72	198,90	4,18
070.02523	B1	<b>BRIOCHE PASQUIER NORD</b>	AUBIGNY-EN-ARTOIS	62	Autres industries agro-alimentaires		la Scarpe	SEU Aubigny en Artois		3 786,00	611,00	2 522,00	402,00	495,00
070.00436	L4	<b>HEINEKEN</b>	MONS-EN-BAROEUL	59	Fabrication de bière	865 945,00	MARCO	SEU Marquette		197 491,00	76 319,00	116 080,00	1 291,00	8 723,00

205,32	87,10	62,18	21,64	1,69	Aluminium et ses composés (Al)=57.78 kg / Arsenic et ses composés (As)=1.7 kg / Cadmium et ses composés (Cd)=1.7 kg / Chlorures (Cl total)=25089.91 kg / Chrome et ses composés (Cr)=1.7 kg / Chrome hexavalent et ses composés (Cr VI)=4.42 kg / Composés organohalogénés (AOX)=492.84 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=3.4 kg / Cyanures (CN total)=1.7 kg / Etain et ses composés (Sn)=6.8 kg / Fer et ses composés (Fe)=62.88 kg / Hydrocarbures (C total)=224.33 kg / Manganèse et ses composés (Mn)=1.7 kg / Mercure et ses composés (Hg)=0.08 kg / Nickel et ses composés (Ni)=1.7 kg / Plomb et ses composés (Pb)=1.7 kg / Sulfates=5285.26 kg / Zinc et ses composés (Zn)=6.8 kg	
2 143,86	805,15	378,05	17,83			
9 063,79	5 031,79	117,50	16,75	6,18		<p>^ mes : meilleur resultat grace a optimisation de l'injection des coagulants et floculants avant flottateur . - azote global : augmentation par rapport à l'année precedente mais qui reste dans les ,ormes en sortie usine -L'écart observé sur l'azote a été révéifié car effectivement trop important et nous avons détecté une erreur sur la valeur enregistrée . la valeur exacte est 1990 kg , ce qui reste donc un écart normal par rapport aux années precedentes vu l'évolution de l'activité . - - [14/4/2010 10.40] -</p>
251,64	186,36		15,60	5,42	Chlorures (Cl total)=19817 kg	^ Forte diminution des consommations d'eau et donc des rejets suite à un investissement réalisé courant 2008. - - [3/3/2010 14:24] -
354,84	216,95	128,20	14,63	4,86	Chlorures (Cl total)=64169 kg	^ Le volume d'eau consommée et les flux de pollution ont diminué en 2009 par rapport à 2008 car nous avons investi mi 2008 dans un nouveau système de décongélation ayant permis de rationner fortement la consommation en eau. - [15/3/2010 19:44] -
226,48	218,07	142,37	11,88	1,00		^ Ceci est dû au transfert de l'entreprise sur Vitry en Artois - [19/3/2010 14:44] et au changement de notre station de traitement de rejet incluant une diminution de notre charge polluante. - [19/3/2010 14:46] -
332,97	182,27	38,59	11,88	1,82	Chlorures (Cl total)=3615 kg	<p>Pour le tableau D2, un gros travail de réduction des concentrations de rejet a été réalisé sur le site au cours de l'année 2009. Réduction de la pollution à la source et mise en place d'un système de coagulation et de floculation sur notre station de prétraitement. - [8/4/2010 8:50] - [8/4/2010 8:51] -</p> <p>^ Je fais suite à la demande de révision émise le jeudi 25 mars 2010 demandant une explication sur l'augmentation de la pollution de l'eau. Après vérification, il y a bien eu une erreur lors de la première saisie du formulaire D2. En effet, la pollution de l'eau sur le site de Findus France Boulogne-sur-Mer a significativement diminuée au cours de l'année 2009. Un gros travail de réduction des pollutions à la source, permettant de diminuer les concentrations des rejets avant station de pré-traitement a été réalisé. Nous avons aussi mis en place un système de coagulation et de floculation sur notre station de prétraitement permettant une meilleure capture des polluants avant rejet vers le milieu récepteur. - [8/4/2010 9:3] -</p>
44,09	40,95	16,18	10,67	1,32	Chlorures (Cl total)=3597 kg	^ TABLEAU D2: les chiffres s'expliquent par une augmentation des volumes par rapport à l'an passé - [5/3/2010 11:47] - [5/3/2010 12:16] - [5/3/2010 12:17] -
662,85	5,56	19,27	10,36	7,22		^ Les effluents de la SA BIGARD ont été traités du janvier au mars 2009 par l'ancienne station communale de la ville de Noeux les Mines - Depuis avril 2009 la SA BIGARD traite les effluents dans sa propre station (rachetée à la ville de Noeux les Mines) - Les déclarations 2008 et 2009 ne sont pas donc pas comparables - [4/3/2010 15:30] - - [4/3/2010 16:13] -
1 248,00	824,55	51,32	9,46	1,40	Chlorures (Cl total)=19407.5 kg	<p>***^ Changement de polymère utilisé en station de pré-traitement. - [12/3/2010 8:51] -</p> <p>^ L'augmentation de 1.1T à 1.7T est liée à l'augmentation de production entre 2008 et 2009 qui entraine un nombre d'analyses plus important. - -</p> <p>^ D2: Azote - Nous avons changé le polymère utilisé dans notre station de prétraitement. - - [12/3/2010 9:10] -</p>
1 765,08	683,42	229,37	6,17	21,15		
126,43	60,75	23,55	5,46	2,94		^ Les masses émises retenues sont déterminées selon une moyenne des mesures effectuées sur 4 échantillons annuels, ce qui explique la différence entre les valeurs retenues pour 2008 et 2009. - [9/3/2010 14:52] -
145,41	71,16	58,13	5,22	0,63		
29,89	25,94	7,09	4,95		Chlorures (Cl total)=3718 kg	^ Augmentation de la production - [17/3/2010 17:10] -
108,52	54,12	18,84	4,47			^ les valeurs des rejets ont été calculées suite à une campagne de rejet faite du 8 au 15 mai 2009. - On a ainsi obtenu une valeur moyenne de pollution quotidienne. - Cette valeur a été multipliée par le nombre de jours travaillés dan l'année - [11/3/2010 15:7] - [11/3/2010 15:8] -
1,06	12,57	0,37	4,34	0,01		^ Tableau D1: les rejets d'eau vers la STEP d'Arras n'ont lieu que lorsque nous avons un souci sur notre STEP, et que nous activons la convention de déversement. - Selon les années ces envois sont nuls ou faibles, et sont de quantité et qualité différentes d'une année sur l'autre. - Tableau D2: DB05, MES,P: le logiciel compare des valeurs S sur une année avec des valeurs R sur une autre ce qui génère à tort des anomalies. - [12/3/2010 13:29] - - [12/3/2010 13:31] - [12/3/2010 13:34] -
42,09	29,86	17,66	4,12	0,71	Chlorures (Cl total)=55003.28 kg	^ Données 2009 provenant du rapport d'exploitation véolia 2009. - [19/2/2010 15:27] -
47,60	57,00	5,92	3,65	1,00	Composés organohalogénés (AOX)=2.8 kg	^ concernant résultat MES 2008 : erreur de saisi (bon résultat : 421) - [1/3/2010 11:8] - -
16,14	7,65	6,32	3,44	0,32		
14,16	11,44	7,56	2,83	0,17		<p>***^ Pour la production annuelle de l'établissement : - nous prenons en compte notre fabrication de poche de gel qui représente une consommation d'eau sur l'année de 570 m3 - [19/3/2010 13:23] -</p> <p>^ NOUS N AVONS PAS TROUVE LE CODE POUR LE NITRATE ALORS ON A SELECTIONNE LE NICKEL - [16/3/2010 13:50] -</p> <p>^ 303 = NB DE JOURS TRAVAILLES - NOUS VOUS SIGNALONS QUE NOTRE STATION DE PRETRAITEMENT A ETE ARRETEE 139 JOURS SUR L ANNEE 2009 - [16/3/2010 13:56] -</p>
63,12	23,18	28,65	2,54	1,29		^ Tableau D1: La valeur 2008 est la consolidation entre les consommations et le relevé hebdomadaire rejets: imprécision et certainement erroné. La valeur 2009 est très fiable et basée sur la plus grande valeur. - - Tableau D2: pas de remarque particulière , les données proviennent des mesures. - [27/2/2010 17:55] -
20,39	7,31	6,05	1,89	0,16	Chlorures (Cl total)=899.1 kg	^ Il y a une fluctuation dans les résultats eau et déchet - en partie due à une baisse d'activité. - Nous travaillons comme prestataire de service dans le conditionnement. Nous ne travaillons pas toujours le même produit selon le même conditionnement origine cela peut également expliquer ces fluctuations. - - [2/3/2010 9:4] - - [2/3/2010 9:5] -
22,56	6,14	3,33	1,61	0,10	Chlorures (Cl total)=1263 kg	
31,46	19,87	7,12	1,59	0,34	Chlorures (Cl total)=7383.09 kg	^ D2 : - azote : diminution de la teneur en azote des eaux usées , meilleur rendement de la station d'épuration : 72.1 % en 2008 => 79 % en 2009 - [24/2/2010 14:57] - -
44,41	29,20	15,77	1,55	0,00		^ mise en place de réduction des eaux industriel ainsi q'un tamis rotatif sur les eaux usée de process avant deversement a la station de Wimereux - - [26/2/2010 17:18] -
28,40	15,55	4,19	1,52	0,94	Chlorures (Cl total)=461 kg	^ Concernant les variations de consommation d'eau, de rejets de chlorures, de phosphore et d'azote, nous avons d'une part augmenté notre parc machine et d'autres part nous avons revu nos protocoles de nettoyage ce qui induit une augmentation des volumes rejetés. - - Pour la diminution du taux de MES: Nous avons revu nos protocoles de production et de nettoyage afin de limiter les rejets de matière à l'égoût. Nous avons aussi mis en place un entretien régulier de nos déboueurs - - [15/3/2010 14:42] -
30,71	19,00	4,85	1,42	0,02	Chlorures (Cl total)=3014.85 kg	
21,96	4,09	16,14	1,37	3,47		^ Tableau D1 , - Consommation d'eau supérieure à l'année 2008 du à l'utilisation d'une laveuse de plaque, donc plus de rejet annuel. - - Tableau D2, - Valeur supérieure à l'année 2008 du à plus de rejet et a un moins bon rendement de notre station de prés traitement. - - Concernant les valeurs saisie en 2008 pour les polluants Zinc, Cadmium, Mercure, Plomb et Hydrocarbure (erreur de saisie valeur EP) ce tableau concerne uniquement les rejets industriels et non pas les valeurs rejets des eaux pluvial - - [11/2/2010 17:17] -
1 477,23	629,10	988,19	1,33	29,66		



27,24	14,85	6,49	1,21	0,16		**\ La consommation d'eau est plus élevée en 2009, certaines valeurs de polluants sont donc plus élevées qu'en 2008. - [29/1/2010 17:5] -
259,32	170,87	7,20	1,05	0,01		\ Tableau D2 : les performances de la step ont été meilleures qu'en 2008. - [5/3/2010 14:29] -
1 021,15	126,59	82,67	0,80	0,95		\ La baisse importante de MES et DCO est due à l'arrêt de l'agitation dans la fosse de récupération des eaux usées fin 2008. - [17/2/2010 17:7] -
41,96	6,00	2,90	0,58	0,01	Hydrocarbures (C total)=3.43 kg	\ Concernant la gestion des eaux, nous avons pris les valeurs du BA de l'autocontrôle réalisé par IPL. Ces valeurs tout en étant dans les normes peuvent faire varier subtilement les résultats du fait de la méthode qui est une estimation. - - - Concernant les autres points, nos activités ayant baissées d'au moins 20 % en 2009, les pollutions pour la plupart, s'en retrouvent diminuées, ainsi que les consommations. - [16/3/2010 16:44] -
53,84	25,32	13,60	0,44	0,24		
41,98	12,42	10,31	0,40	0,07	Chlorures (Cl total)=1458 kg	\ Modification des cycles de production (5*8=>3*8) - Modification des prises d'échantillon - Modification des installations des eaux usées (débitmètres, poste de relevage) - [17/3/2010 10:50] -
5,39	1,47	1,48	0,20	0,07		\ estimations annuelles basées sur une analyse 24h des rejets, effectuée dans le cadre de notre convention de déversement des eaux usées et pluviales au réseau d'assainissement public avec la CAD de la ville de Douai. - [4/3/2010 15:25] -
7,09	4,30	1,05	0,12	0,11		\ Erreur de saisie l'année dernière au niveau du Phosphore et de l'Azote. - les concentrations pour ces deux paramètres étaient 29KG pour le P et de 27 Kg pour l'azote. - Pour les autres paramètres la différence s'explique par la diminution du volume rejeté et donc la diminution des flux. - [17/3/2010 9:50] -
17,06	2,15	1,75	0,10	0,05	Hydrocarbures (C total)=8 kg	\ Tableau D2 : le fonctionnement de la station d'épuration à été moins efficace en 2009 vs 2008. QQ problèmes liés au vieillissement de l'installation sans toutefois dépasser les limites prescrites. - [1/3/2010 11:17] - - [4/3/2010 12:20] -
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	Chlorures (Cl total)=1373 kg	- La modification des cycles de production afin de répondre à la demande de nos Clients durant cette période de crises a entraîné une augmentation de la concentration en DCO. Les valeurs à la baisse en MES et CIT sont aussi liées aux évolutions de cycles (batch plus petit) ainsi qu'à une proportionnalité des produits fabriqués différente.
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	Hydrocarbures (C total)=6.6 kg	\ Production plus importante. - Plus rajout d'une nouvelle ligne. - [28/1/2010 9:35] -
			0,00	0,00	Carbone organique total (COT)=84762 kg	
		27 692,00				\ Nous avons effectué plus de recyclage que l'année précédente - [5/3/2010 14:54] -
28 512,00	19 081,00	8 630,00			Chlorures (Cl total)=6591 kg	\ L'augmentation de ces valeurs est due à l'augmentation des consommations d'eau et donc du volume traité. - [1/3/2010 15:38] -
		5 590,00				\ Un nouvel atelier a été démarré courant 2008 avec un consommation d'eau en rapport avec l'activité de 2008. - - [5/3/2010 16:54] -
22 641,00	16 469,00	3 742,00				
2 899,40	358,90	704,10				\ Tableau D2: évolution positive entre 2008 et 2009 grâce à des travaux d'agrandissement de la station d'épuration interne. Amélioration du traitement. - [5/3/2010 12:27] -
3 150,00	2 561,00	476,00		95,00	Chlorures (Cl total)=917 kg	
327,19	194,69	164,87				\ Le poste du responsable technique de notre société ayant été vaquant une grande partie de l'année 2009 il n'y a pas eu d'analyse sur l'azote et le phosphore cette année. - Juste un contrôle inopiné, mais qui risquerait de fausser les résultats si il était saisi. - [26/3/2010 11:34] - [30/3/2010 8:45] -
1 052,69	562,90	109,06				
179,10		90,50				**\ diminution du volume d'eau rejeté car conso du site en diminution et travail sur les tours de refroidissement - [29/3/2010 14:40] - \ MES : pas de commentaire particulier - DB05 erreur de déclaration pour 2008 : en effet, cette analyse est réalisée une fois par mois, donc les résultats 2009 ne peuvent pas être représentatifs - [29/3/2010 14:45] -
372,91	193,70	5,29		0,11		\ Bilan 2009 correspondant au réel relevé et analysé chaque jour de production. Les paramètres sont indiqués en kg de pollution pour un an de production. - [23/3/2010 11:46] - - Pour ce qui concerne les données 2009 de GUIOT à Fresnes sur Escaut, celles-ci sont correctes. ceux sont les résultats de 2008 qui ne sont pas représentatifs.
289,50	108,00	4,30				
		2,00				***\ Pour les émissions polluantes dans l'eau, les résultats d'analyses annuelles sont conformes mais le formulaire ne nous permet pas d'indiquer les résultats d'analyses réalisés par un laboratoire agréé conformément à notre arrêté préfectoral. Les résultats sont conformes. Conformément à notre arrêté préfectoral, nous communiquons ces résultats à notre inspecteur DRIRE. - Pour l'air, le site n'est pas soumis à une surveillance des émissions atmosphériques. Idem pour le sol. - [24/2/2010 12:46] -
		0,16				
		0,00			Chlorures (Cl total)=4741 kg	**\ Cette friteuse est en cours de demande d'autorisation d'exploiter. La date d'exploitation notée représente la date de dépôt du dossier. - [15/3/2010 8:38] -
		0,00				\ Prélèvement d'un réseau de distribution : estimation car le compteur regroupe les 2 sites : Ardo Violaines et Ardorigo SAS. - [1/3/2010 8:58] -
39 668,00					Les rejets de DCO ont chuté car l'exploitant a mis en place une installation de pré-traitement de ses rejets.	En ce qui concerne les autres polluants (DBO, MES, Ntotal etc...), l'exploitant ne les a pas déclarés les années précédentes et ne les déclare pas cette année car ils sont en dessous des seuils de déclaration GEREPE.
9 497,30	3 150,87					**\ Flux en MES, azote et phosphore inférieurs aux seuils de l'arrêté du 31 janvier 2008 - [2/4/2010 9:50] -
0,00						**\ Tableau non renseigné car les émissions sont inférieures aux seuils fixés par l'arrêté ministériel du 31/01/2008 - [31/3/2010 17:1] - [2/4/2010 17:2] - \ Tableau D1: évolution des activités de production à la baisse - [31/3/2010 17:12] -
					Chlorures (Cl total)=19750 kg	***\ Rejets totaux = 1153m3 vers la STEP d'Houplin Ancoisne puis la Deule. (rejets issus du traitement de l'eau: diminution par rapport à N-1 car changement des adoucisseurs primaires) - Les rejets issus du nettoyage du filtre et les égoutures d'usine (167) sont récupérés dans une fosse et pompés et envoyés à la STEP d'Aras puis le Scarpe - [3/2/2010 17:54] - - [11/2/2010 11:39] - - [19/2/2010 11:11] - - [19/2/2010 11:17] - \ Tableau D1: changement des adoucisseurs primaires car étaient surdimensionnés - [19/2/2010 11:14] - [19/2/2010 11:15] - - [19/2/2010 11:18] -

## Eau - Mécanique, traitement des surfaces

Gidic	Subdi	Etablissement	Commune	Dpt	Activité	Total prélèvement (m3/an)	Milieu récepteur	Traitement externe	Traitement autre	Chiffres IRE 2010 en kg/an sortie usine					
										dco_ini	dbo5_ini	mes_ini	ngl_ini	p_ini	
070.00619	V3	Acument (ex TFS) (ex VBF)	FOURMIES	59	Traitement de surface	107 741,00	La Planchette				6 195,00		559,61	7 801,00	
070.00638	V2	VALDUNES	TRITH-SAINT-LEGER	59	Mécanique, électrique, traitement de surface		Canal de l'Escaut				0,00	0,00	16 625,40	3 423,55	147,20
070.00955	G2	ARCELOR Mardycyk	GRANDE-SYNTHE	59	Mécanique, traitements des surfaces		bassin maritime du port de Dunkerque				30 107,60		2 330,70	2 894,60	25,67
070.00832	V2	MAUBEUGE CONSTRUCTION AUTOMOBIL	MAUBEUGE	59	Mécanique, électrique, traitement de surface		La Flamenne				3 004,00	285,00	1 818,00	2 352,00	448,00
070.00636	G2	VALEO Systèmes Electriques	ETAPLES	62	Composants électroniques (fabrication de)	36 034,00	Fossé Valigot puis la Canche				2 908,00	314,00	480,00	971,00	40,00
070.02731	V2	TOYOTA M.M.F.	ONNAING	59	Mécanique, électrique, traitement de surface	237 567,00	Escaut				6 936,90	812,40	1 737,70	900,60	173,80
070.00830	V2	PSA Peugeot Citroen Val (ex- UMV ou SMAN)	VALENCIENNES	59	Assemblage, montage		Escaut				3 614,33	191,28	409,12	525,67	101,64
070.01833	V3	MYRIAD	MAUBEUGE	59	Application de peinture	548 256,00	Sambre				1 125,00		765,00	379,00	6,80
070.04217	V3	JEUMONT ELECTRIC	JEUMONT	59	Mécanique, électrique, traitement de surface		0				1 476,49	133,62	402,91	244,88	12,17
070.00829	B2	FRANCAISE DE MECANIQUE SNC	HAISNES	62	Mécanique, traitements des surfaces	734 410,00	Canal d'Aires	SEU Douvrin			248 925,00	104 717,00	4 097,00	21 388,00	34,00
070.03347	G1	EUPEC FRANCE (site de Sollac)	GRANDE-SYNTHE	59	Application de peinture	9 550,00	mer						740,00	100,00	4,30
070.01173	L2	VG GOOSSENS	MARCOQ-EN-BAROEUL	59	Imprimerie, presse, édition						596,70	209,00	229,50	76,50	
070.00584	G3	SCHAEFFLER CHAIN DRIVE SYSTEMS (SAS)	CALAIS	62	Assemblage, montage		??	SEU Calais Monod			33 616,00	5 348,00	2 292,00	6 303,00	
070.01061	V2	CLOVAL (ex ALCOLOR)	QUIEVRECHAIN	59	Traitement de surface		Fossé de l'Emblise				805,00		99,97	47,77	3,16

Chiffres IRE 2010 en kg/an au milleu					Observations	Commentaires
dco_fln	dbo5_fln	mes_fln	ngl_fln	p_fln		
6 195,00		559,61	7 801,00		Aluminium et ses composés (Al)=9.67 kg / Chrome et ses composés (Cr)=0.744 kg / Chrome hexavalent et ses composés (Cr VI)=3.07 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=8 kg / Fer et ses composés (Fe)=40.713 kg / Fluorures (F total)=377.34 kg / Nickel et ses composés (Ni)=125.41 kg / Zinc et ses composés (Zn)=260 kg	*\ Tableau D1 : - La mesure de l'eau industrielle rejetée 51742 est maintenant mesurée et relevée, directement en sortie de notre station, elle est à dissocier de la valeur prélevée qui est de 101614. - Tableau D2 - Les valeurs saisies l'an dernier sont erronées: - Cuivre (Cu) 2008 mesure 10.3 au lieu de 0,03 - Azote total 2008 Mesure 5658 au lieu de 7801 - Fluorure 2008 Mesure 294,4 au lieu de 0,85 - Cyanure il n'y a pas de mesure du Cyanure en 2009, des mesures seront mises en place en 2010. - - Pour les autres valeurs nous n'avons pas analysées à ce jour les variations. - MES, Chrome, Nickel, CrVI, Zinc - Un audit de notre station est prévue cet année en 2010, pour comprendre les raisons de ces variations - - A savoir que l'activité industrielle a été ralentie au premier trimestre 2009 - - [9/3/2010 19:25] - - Azote 2008 = 5658 et azote 2009 = 7801
0,00	0,00	16 625,40	3 423,55	147,20	Arsenic et ses composés (As)=0 kg / Cadmium et ses composés (Cd)=0 kg / Chrome et ses composés (Cr)=0 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=2.977 kg / Hydrocarbures (C total)=0 kg / Mercure et ses composés (Hg)=0 kg / Plomb et ses composés (Pb)=0 kg / Zinc et ses composés (Zn)=21.9 kg	*****\ Constat d'une baisse des quantités prélevées et rejetées dans les eaux de surface par rapport à 2008 à cause d'une baisse d'activité du Traitement Thermique, unique utilisateur de cette source d'approvisionnement. - [26/2/2010 16:33] -
30 107,60		2 330,70	2 894,60	25,67	Aluminium et ses composés (Al)=5.1 kg / Arsenic et ses composés (As)=1.7 kg / Cadmium et ses composés (Cd)=0 kg / Chlorures (Cl total)=338470 kg / Chrome et ses composés (Cr)=0.2 kg / Chrome hexavalent et ses composés (Cr VI)=6.6 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=2.17 kg / Etain et ses composés (Sn)=53.5 kg / Fer et ses composés (Fe)=627.3 kg / Manganèse et ses composés (Mn)=96.9 kg / Nickel et ses composés (Ni)=5.55 kg / Plomb et ses composés (Pb)=0 kg / Zinc et ses composés (Zn)=89.9 kg	*\ Pour les paramètres de rejets dans les eaux, beaucoup d'analyses ont été prises en compte car légèrement supérieures au seuil de détection donc quantité renseignée plus importante - - Pour les autres valeurs (déchets, émissions atmosphériques, ...) la baisse de l'activité du site explique la majeure partie des écarts - [10/2/2010 15:33] - - [12/2/2010 17:0] - - [12/2/2010 17:47] -
3 004,00	285,00	1 818,00	2 352,00	448,00	Aluminium et ses composés (Al)=10 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=2 kg / Etain et ses composés (Sn)=7 kg / Fer et ses composés (Fe)=24 kg / Hydrocarbures (C total)=11 kg / Manganèse et ses composés (Mn)=3 kg / Nickel et ses composés (Ni)=54 kg / Zinc et ses composés (Zn)=36 kg	***\ Le site produit de l'eau industrielle à partir des eaux pluviales. En 2009, la consommation d'eau en provenance d'eau de pluie a été de 51 586 m3. Le total d'eau consommée est donc de 233 468 m3. - [11/2/2010 18:25] - *\ Section EAU : - - Tableau D1 : la réduction du volume annuel rejeté est liée à la baisse importante d'activité entre 2008 et 2009 (production en baisse de 37%). - - Tableau D2 : - Paramètres DCO, DBO5, Hydrocarbures, Azote total : les baisses observées sont liées à la baisse importante d'activité entre 2008 et 2009 (production en baisse de 37%). - - Paramètres Manganèse, Cuivre, Aluminium, Etain : les valeurs mesurées chaque année sont faibles, d'où des écarts relatifs importants en pourcentage. - - Paramètre Chrome : pas d'écart - - Paramètre Nickel : Il s'agit d'un oubli dans la déclaration 2008. - - [16/3/2010 18:40] -
2 908,00	314,00	480,00	971,00	40,00	Aluminium et ses composés (Al)=16 kg / Chlorures (Cl total)=10509 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=0.6 kg / Hydrocarbures (C total)=63 kg / Nickel et ses composés (Ni)=0.33 kg / Plomb et ses composés (Pb)=0.33 kg / Sulfates=1421 kg	**\ Il s'agit du volume en sortie de notre station de traitement biologique - [3/3/2010 14:55] - *\ Pas de commentaires sur les tableaux D1 et D2. Il s'agit de fluctuations d'activités. - - [4/3/2010 17:40] - - [15/3/2010 16:49] -
6 936,90	812,40	1 737,70	900,60	173,80	Aluminium et ses composés (Al)=28.6 kg / Ammoniac (NH3)=70 kg / Cadmium et ses composés (Cd)=0.21 kg / Chlorures (Cl total)=24634.8 kg / Chrome et ses composés (Cr)=2.19 kg / Chrome hexavalent et ses composés (Cr VI)=0.76 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=3.06 kg / Cyanures (CN total)=0.15 kg / Etain et ses composés (Sn)=2.9 kg / Fer et ses composés (Fe)=28.6 kg / Fluorures (F total)=886.3 kg / Hydrocarbures (C total)=34.4 kg / Manganèse et ses composés (Mn)=11.5 kg / Nickel et ses composés (Ni)=43.1 kg / Plomb et ses composés (Pb)=2.14 kg / Zinc et ses composés (Zn)=43.9 kg	*\ Tableau D1 : la production d'eau recyclée sur site explique la baisse importante. - Tableau D2 : Ammoniac, la hausse peut s'expliquer par la non conformité déclarée à la DREAL en août. Les températures faibles en hiver ont également perturbées le fonctionnement du bassin biologique. - [12/3/2010 16:53] -
3 614,33	191,28	409,12	525,67	101,64	Aluminium et ses composés (Al)=1.992 kg / Cadmium et ses composés (Cd)=1.66 kg / Chrome et ses composés (Cr)=1.66 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=2.325 kg / Fer et ses composés (Fe)=2.66 kg / Hydrocarbures (C total)=29.04 kg / Manganèse et ses composés (Mn)=3.98 kg / Nickel et ses composés (Ni)=1.99 kg / Plomb et ses composés (Pb)=7.638 kg / Zinc et ses composés (Zn)=5.645 kg	*\ Tableau D2 : les valeurs en MES et DCO ont baissé suite au différence d'effluents due à la fermeture de site en début d'année ; cependant les valeur en azote et phosphore ont augmenté du fait du souci sur le traitement final de la STEP (biologie et charbon actif) qui ont été long à être rétabli (inertie importante) - - - [17/3/2010 16:10] -
1 125,00		765,00	379,00	6,80	Fer et ses composés (Fe)=36 kg / Hydrocarbures (C total)=33.3 kg / Zinc et ses composés (Zn)=5.4 kg	
1 476,49	133,62	402,91	244,88	12,17	Cadmium et ses composés (Cd)=0.009 kg / Chrome et ses composés (Cr)=0.012 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=1.367 kg / Etain et ses composés (Sn)=0.133 kg / Fer et ses composés (Fe)=15.9 kg / Hydrocarbures (C total)=10.27 kg / Manganèse et ses composés (Mn)=3.7 kg / Nickel et ses composés (Ni)=0.364 kg / Plomb et ses composés (Pb)=0.052 kg / Zinc et ses composés (Zn)=8.531 kg	*****\ Ce volume correspond au total des rejets d'eaux industrielles. Les valeurs sont théoriques dans la mesure ou sur quelques semaines, nous avons eu des défaillances du système de comptage. Par contre, nous avons mêlées à ces eaux industrielles, des eaux pluviales. Nous ne pouvons pas actuellement mesurer le niveau de ces eaux de pluie car l'air est imprécise. - [10/3/2010 17:31] - Pour ce qui concerne les rejets via une station d'épuration au terme de la convention qui lie JEUMONT Electric (AREVA), c'est JSPM qui évacue les rejets du réseau séparatif vers une station d'épuration tandis que JEUMONT Electric rejette dans la Sambre. - [12/3/2010 7:24] - *\ Sur le fer, nous n'avons pas d'explication sur cette variation - [12/3/2010 8:42] - *\ L'entreprise JEUMONT Electric ne prélève pas d'eau, elle est alimentée par la société JSPM (AREVA) avec laquelle elle a une convention. - [11/3/2010 18:58] - *\ TABLEAU D2 - Pour les différents composants : - Plomb et Cadmium, nous avons beaucoup de valeurs en dessous des seuils de détection, difficulté de prise en compte. - Cuivre, Fer, hydrocarbures, Nickel, manganèse, zinc, pas de justifications spécifiques des écarts par rapport à l'année passée. - [12/3/2010 9:16] -
2 414,57	1 026,23	38,10	183,94	0,22	Aluminium et ses composés (Al)=485 kg / Chlorures (Cl total)=61666 kg / Chrome et ses composés (Cr)=10 kg / Composés organohalogénés (AOX)=37 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=10 kg / Etain et ses composés (Sn)=10 kg / Fer et ses composés (Fe)=32 kg / Hydrocarbures (C total)=519 kg / Plomb et ses composés (Pb)=10 kg / Zinc et ses composés (Zn)=7 kg	*\ AOX : nous avons eu des dépassement en 2008. - [12/3/2010 9:27] - - Zn ; Al ; Cu ; Pb ; Sn ; Cr ; Fe : La méthode de calcul utilisée est : - Flux annuel = (( Flux jour. (moy. an.) _ Flux jour. (moy. mens. réf.) ) / 2 ) x 365 j - DBO5 : nous avons eu de nombreux dépassement sur la DBO5 des actions sont en cours pour réduire ces dépassements. - [12/3/2010 9:35] -
596,70	209,00	229,50	76,50	4,30	Hydrocarbures (C total)=61 kg	*\ Ces anomalies sont dues à des variations de production entre l'année précédente et l'année courante. - [11/2/2010 18:47] -
302,54	52,41	21,54	51,68		Aluminium et ses composés (Al)=32.47 kg / Cadmium et ses composés (Cd)=0.2674 kg / Chrome et ses composés (Cr)=24.83 kg / Chrome hexavalent et ses composés (Cr VI)=0.382 kg / Etain et ses composés (Sn)=0.0955 kg / Fer et ses composés (Fe)=229.2 kg / Manganèse et ses composés (Mn)=10.314 kg / Nickel et ses composés (Ni)=3.438 kg / Plomb et ses composés (Pb)=1.528 kg / Zinc et ses composés (Zn)=0.6303 kg	*\ Tableau D1 et D2 : - Augmentation du débit rejeté vers la station d'épuration ( soit 80M3/J au lieu des 40 m3/J de l'an dernier.) - De ce fait, à concentration quasi égale, le volume de polluants rejeté a augmenté. - - - [11/3/2010 14:49] - - [11/3/2010 16:28] -
805,00		99,97	47,77	3,16	Aluminium et ses composés (Al)=1.4 kg / Cadmium et ses composés (Cd)=0 kg / Chlorures (Cl total)=4091 kg / Chrome et ses composés (Cr)=1.23 kg / Chrome hexavalent et ses composés (Cr VI)=0.24 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=1.29 kg / Fer et ses composés (Fe)=1.18 kg / Nickel et ses composés (Ni)=1.09 kg / Plomb et ses composés (Pb)=0.34 kg / Sulfates=2873 kg / Zinc et ses composés (Zn)=14.57 kg	*\ D1 : baisse activité - - D2 : - Azote total: différence peu importante ramené au volume annuel - - Chlorures: Paramètre vérifié au cours de l'année 2008 et donc valeur année précédente repris sur une partie 2008 - - DCO: Amélioration de certains paramètres entraînant une accentuation de la DCO mais en dessous des valeurs de l'arrêté - - Cr:différence peu importante ramené au volume annuel - - P: Accident durant année 2009 vu avec la DRIRE - - Al: différence peu importante ramené au volume annuel - - Zn: Investissement pour améliorer les rejets de zinc - - Ni: différence peu importante ramené au volume annuel - - Cu: différence peu importante ramené au volume annuel - - DBO5: paramètre non demandé dans l'arrêté préfectoral - - - [12/3/2010 13:41] -

070.01055	V2	SEVELNORD	LIEU-SAINT-AMAND	59	Assemblage, montage	185 506,00	ESCAUT	SEU Roeux	51 396,00	14 081,00	10 475,00	3 783,00	236,50
070.00630	V2	ACUMENT SAS ex Textron fastening Systems	VIEUX-CONDE	59	Usinage		ESCAUT	SEU Fresnes sur Escaut 2	5 910,50	2 031,10	243,73	1 096,79	24,37
070.00677	V4	Société Nouvelle WM - Site de Douai	DOUAI	59	Usinage		SCARPE	SEU Douai	7 241,50	3 122,00	2 990,40	791,95	75,20
070.00747	V4	ALLEVARD REJNA AUTOSUSPENSIONS	DOUAI	59	Traitement de surface		scarpe	SEU Douai	2 686,24	426,90	507,22	610,92	
070.03193	G2	SIB	SAINT-LEONARD	62	Imprimerie, presse, édition		la liane	SEU Boulogne	2 661,00	1 080,00	336,00	540,00	31,00
070.00982	V4	IMPRIMERIE NATIONALE	FLERS-EN-ESCREBIEUX	59	Imprimerie, presse-édition, photographie	22 821,00	La Scarpe	SEU Douai	3 505,00	837,00	2 772,00	486,00	144,00
070.00570	L4	MOTTEZ	ERQUINGHEM-LYS	59	Mécanique, électrique, traitement de surface		LA LYS		127,26	45,05	10,16	3,27	44,49
070.02443	L4	YKK FRANCE	SECLIN	59	Mécanique, électrique, traitement de surface		HOUPLIN ANCOISNE	SEU Houplin	7 565,20	885,10	782,40	160,00	4,90
070.01062	G2	ALCATEL	CALAIS	62	Fils et câbles électriques (fabrication de)		mer	SEU Calais Monod	851,00	144,00	378,00	144,00	16,00
070.00601	V2	QUANTUM INTERNATIONAL	MARLY	59	Traitement de surface		La Rhonelle		72,60		12,53	0,92	0,87
070.00684	L4	GRISS	ARMENTIERES	59	Mécanique, électrique, traitement de surface		La Lys		3,22	0,10	0,84	0,60	0,44
070.02552	L4	FUJIFILM	VILLENEUVE-D'ASCQ	59	Laboratoires photographiques		Rivière La Marque	SEU Villeneuve d'Ascq	114,00	71,00		58,00	
070.02652	L4	VERBRUGGE CHROME (ex VERBRUGGE NICKEL)	LILLE	59	Traitement de surface	2 144,00	canal de Roubaix	SEU Marquette	282,11			420,00	21,26
070.01179	L2	VOIX DU NORD (La)	MARCQ-EN-BAROEUL	59	Imprimerie, presse, édition	7 395,00	La Marque	SEU Marquette	4 229,00	1 253,00	1 289,00	417,00	40,00
070.00711	V1	SASA	CATEAU-CAMBRESIS	59	Application de peinture	3 095,00	SELLE	SEU Le Cateau	995,00	183,00	140,00	38,00	0,26
070.02772	V4	INOPLAST	FLERS-EN-ESCREBIEUX	59	Traitement de surface	14 898,00	Scarpe	SEU Douai	728,00	330,00	554,00	18,00	0,41
070.01289	V3	NEXANS France	JEUMONT	59	Fils et câbles électriques (fabrication de)		sambre		0,14	0,19	0,03	0,01	0,00
070.00960	L2	LASSARAT	SECLIN	59	Application de peinture	2,00	la Deûle	SEU Houplin	0,10	0,01	0,03	0,00	0,00
070.00522	V2	ALSTOM TRANSPORT SA	PETITE-FORET	59	Mécanique, électrique, traitement de surface	2 647,00	Escaut		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
070.00798	B3	ENERSYS (ex HAWKER) (ex OLDHAM)	ARRAS	62	Piles électriques et accumulateurs (fabrication)				10 773,58		5 705,25		

470.05	135.58	99.30	31.38	1.79	Aluminium et ses composés (Al)=9.1 kg / Cadmium et ses composés (Cd)=0.2 kg / Chrome et ses composés (Cr)=1.45 kg / Chrome hexavalent et ses composés (Cr VI)=1.4 kg / Composés organohalogénés (AOX)=19 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=2.54 kg / Cyanures (CN total)=0.9 kg / Etain et ses composés (Sn)=2.2 kg / Fer et ses composés (Fe)=54.7 kg / Fluorures (F total)=273.5 kg / Hydrocarbures (C total)=46.9 kg / Manganèse et ses composés (Mn)=8.2 kg / Nickel et ses composés (Ni)=26.5 kg / Plomb et ses composés (Pb)=1.1 kg / Zinc et ses composés (Zn)=29.3 kg	<p>^ En 2009 SEVLNORD, à du scadapté à la chute de la demande du marché automobile des monospaces et utilitaires. - Pour scadapter à cette chute du marché SEVLNORD a du réduire sa production globale de 72 033 véhicules pour 2009 contre 149 378 en 2008. - - Au vu de ces évènements toutes les consommations et les rejets ont été impactés. - - [9/3/2010 17:11] -</p>
56.01	19.92	2.40	10.55	0.23	Aluminium et ses composés (Al)=0.203 kg / Cadmium et ses composés (Cd)=0.04 kg / Chrome et ses composés (Cr)=0.203 kg / Chrome hexavalent et ses composés (Cr VI)=0.203 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=0.507 kg / Cyanures (CN total)=0.203 kg / Etain et ses composés (Sn)=0.101 kg / Fer et ses composés (Fe)=34.52 kg / Fluorures (F total)=13.202 kg / Hydrocarbures (C total)=2.031 kg / Nickel et ses composés (Ni)=5.48 kg / Plomb et ses composés (Pb)=0.203 kg / Zinc et ses composés (Zn)=1.117 kg	<p>^ En général, les valeurs 2009 des tableaux D2 , F , N1 et N2 sont plus faibles qu'en 2008.La baisse d'activité de notre site courant 2009 en est la cause. - [11/3/2010 15:54] -</p>
70.97	30.64	29.53	6.27	0.72		<p>^ Toutes les variations sont issues des baisses de productions (crise industrielle secteur automobile) - - [12/3/2010 17:48] -</p>
26.33	4.19	5.01	4.83		Aluminium et ses composés (Al)=2.62 kg / Cadmium et ses composés (Cd)=0.33 kg / Chrome et ses composés (Cr)=0.41 kg / Composés organohalogénés (AOX)=1.84 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=1.55 kg / Etain et ses composés (Sn)=0.29 kg / Fer et ses composés (Fe)=30.69 kg / Hydrocarbures (C total)=217 kg / Mercure et ses composés (Hg)=0.04 kg / Nickel et ses composés (Ni)=0.63 kg / Plomb et ses composés (Pb)=0.7 kg / Zinc et ses composés (Zn)=12.82 kg	<p>^ La baisse des valeurs 2009 par rapport à 2008 est essentiellement due à la diminution de l'activité du site pour l'année 2009. - [2/3/2010 17:13] -</p>
23.42	10.26	3.23	4.75	0.29	Cuivre et ses composés (Cu)=0.27 kg / Hydrocarbures (C total)=140 kg / Manganèse et ses composés (Mn)=0.04 kg / Zinc et ses composés (Zn)=2.3 kg	<p>^ LES VARIATIONS PROVIENNENT DE LA BAISSSE D'ACTIVITE IMPORTANTE 2009 - [8/3/2010 16:43] - - [12/3/2010 14:32] -</p>
34.35	8.22	27.38	3.85	1.37	Aluminium et ses composés (Al)=6.565 kg / Cadmium et ses composés (Cd)=0.009 kg / Chrome et ses composés (Cr)=0.06 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=0.465 kg / Fer et ses composés (Fe)=9.155 kg / Hydrocarbures (C total)=33 kg / Mercure et ses composés (Hg)=0.00443 kg / Nickel et ses composés (Ni)=0.208 kg / Plomb et ses composés (Pb)=0.088 kg / Zinc et ses composés (Zn)=4.415 kg	<p>^ Pour les résultats du tableau D2, ceux-ci ont été contrôlés. Les valeurs indiquées sont le résultats des calculs effectuées selon la même méthode que pour l'année précédente, à partir desrésultats des analyses effectuées tout au long de l'année(4 analyses sur une durée de 24 heures, une par trimestre et 24 analyses ponctuelles, 2 par mois. - - [9/3/2010 17:29] -</p>
127.26	45.05	10.16	3.27	44.49	Aluminium et ses composés (Al)=0.1403 kg / Chrome et ses composés (Cr)=0.02377288 kg / Composés organostanniques (Sn)=0.0053025 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=0.00521413 kg / Fer et ses composés (Fe)=0.27 kg / Fluorures (F total)=0.2386 kg / Hydrocarbures (C total)=0.68 kg / Nickel et ses composés (Ni)=0.01034 kg / Plomb et ses composés (Pb)=0.00486 kg / Zinc et ses composés (Zn)=1.0689 kg	<p>^ VALEURS RELEVÉES PAR LA SOCIETE CERECO - (ECHANTILLONS EAUX) - [25/2/2010 14:50] - -</p>
71.65	8.66	7.67	1.45	0.05	Aluminium et ses composés (Al)=1.9 kg / Chrome et ses composés (Cr)=0.3 kg / Composés organohalogénés (AOX)=44.5 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=0.7 kg / Fer et ses composés (Fe)=2.9 kg / Hydrocarbures (C total)=57 kg / Manganèse et ses composés (Mn)=0.2 kg / Nickel et ses composés (Ni)=0.3 kg	<p>^ la plupart des variations sont dues à une différence au niveau de la production entre les 2 années. - [16/2/2010 14:54] -</p>
7.66	1.41	3.55	1.18	0.14		<p>^ Tableau D1 - Les rejets d'eau industriel ont fortement diminué par la mise en place du recyclage des eaux pour les mesures HT des câbles. - - [15/3/2010 19:18] - - [15/3/2010 19:33] -</p>
72.60		12.53	0.92	0.87	Aluminium et ses composés (Al)=0.15 kg / Fer et ses composés (Fe)=0.63 kg	<p>^ Notre production de vélos a été divisée par 2, par contre la part des cadres peints chez nous a augmenté, ce explique la variation importante des chiffres. - [18/3/2010 17:35] -</p>
3.22	0.10	0.84	0.60	0.44	Cadmium et ses composés (Cd)=0.00037 kg / Chrome et ses composés (Cr)=0.014 kg / Chrome hexavalent et ses composés (Cr VI)=3.7e-007 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=0.0016 kg / Fer et ses composés (Fe)=0.207 kg / Fluorures (F total)=1.3083 kg / Hydrocarbures (C total)=0.009 kg / Manganèse et ses composés (Mn)=0.00253 kg / Nickel et ses composés (Ni)=0.01349 kg / Plomb et ses composés (Pb)=0.00088 kg / Zinc et ses composés (Zn)=0.00596 kg	<p>****^ En 2008 la valeur indiquée était la consommation globale usine (sanitaires compris) - [25/3/2010 11:24] -</p> <p>^ Tableau D1 : - En 2008 la valeur indiquée était la consommation globale usine (sanitaires compris) - [25/3/2010 11:29] - - - Tableau D2 : - Moins de production en traitement de surface pour l'année 2009 par rapport à l'année 2008 - [25/3/2010 11:41] - - [25/3/2010 11:54] -</p>
1.09	0.69		0.51			<p>^ Le site de Villeneuve-d'Ascq a cessé son activité au 26 juin 2009 ce qui explique les différences importantes de chiffres entre 2008 et 2009 pour les différents tableaux. - [31/3/2010 15:20] -</p>
2.11			0.43	0.07	Cuivre et ses composés (Cu)=0.512 kg / Fer et ses composés (Fe)=0.532 kg / Nickel et ses composés (Ni)=3.82 kg / Zinc et ses composés (Zn)=0.383 kg	<p>**** nous avons réalisé dans notre laboratoire des essais bechers, dans le but d'améliorer le rendement de notre STEP. - après validation de nos essais, nous les avons appliqué sur la station. - les variations de concentrations sont dues aux modifications apportées (coagulant, ph.) mais ils restent en deçà des normes de rejet. - - [1/3/2010 15:31] - - [1/3/2010 15:32] -</p> <p>^ la variation entre les valeurs de l'an passé, est dû à une baisse de production. - Plus amélioration du rendement de la station - [23/2/2010 9:16] - - [1/3/2010 15:46] -</p>
31.63	10.33	10.97	0.43	0.14		<p>^ Tableau D2 : La forte variation à la baisse sur l'ensemble des polluants rejetés dans l'eau est liée à la baisse d'utilisation d'eau suite à l'installation de nouvelles rotatives fin 2008. - - La baisse constatée est ainsi comprise entre -27% et - 72 %, alors que le volume prélevé dans le réseau de distribution a lui baissé de 36 %. - - [12/3/2010 15:0]</p>
9.50	1.79	1.36	0.29	0.00	Aluminium et ses composés (Al)=2.7 kg / Cadmium et ses composés (Cd)=0.003 kg / Chlorures (Cl total)=582 kg / Chrome et ses composés (Cr)=0.18 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=0.016 kg / Cyanures (CN total)=0.019 kg / Etain et ses composés (Sn)=0.25 kg / Fer et ses composés (Fe)=14 kg / Fluorures (F total)=9.7 kg / Manganèse et ses composés (Mn)=59 kg / Mercure et ses composés (Hg)=0.003 kg / Nickel et ses composés (Ni)=5 kg / Plomb et ses composés (Pb)=0.036 kg / Tétrachloroéthylène (PER - perchloroéthylène)=0.042 kg / Zinc et ses composés (Zn)=0.744 kg	<p>^ utilisation d'une eau de rinçage plus concentrée pour effectuer des traitements de surface des les cuves de rinçage (en attendant le nouvel atelier de décapage). - ajout de nouvelles valeurs de rejet suivies en autosurveillance. - [12/3/2010 11:8] -</p>
7.14	3.24	5.47	0.14	0.00	Cadmium et ses composés (Cd)=0.01 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=0.04 kg / Fer et ses composés (Fe)=8.73 kg / Hydrocarbures (C total)=0.36 kg / Manganèse et ses composés (Mn)=0.06 kg / Nickel et ses composés (Ni)=0.06 kg / Plomb et ses composés (Pb)=0.018 kg / Zinc et ses composés (Zn)=2.81 kg	<p>^ L'installation peinture (chaîne et tunnel de traitement de surface) n'est plus en exploitation depuis fin 2009 - [3/3/2010 18:46] -</p> <p>^ Tableau D1 et D2 : - Temps d'ouverture de l'installation de traitement de surface plus faible en 2009 vs 2008. - - Activité plus faible en 2009 vs 2008 - - [10/3/2010 16:18] -</p>
0.14	0.19	0.03	0.01	0.00		
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	Arsenic et ses composés (As)=0 kg / Cadmium et ses composés (Cd)=0 kg / Chrome et ses composés (Cr)=0 kg / Composés organohalogénés (AOX)=3.8e-005 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=0 kg / Hydrocarbures (C total)=0.00096 kg / Mercure et ses composés (Hg)=0 kg / Nickel et ses composés (Ni)=0 kg / Plomb et ses composés (Pb)=0 kg / Zinc et ses composés (Zn)=0 kg	<p>^ tableau D1 R : erreur sur l'année n-1 entre les litres et les m3 -[26/2/2010 12:4] - - [26/2/2010 14:40] -</p>
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	Cadmium et ses composés (Cd)=0 kg / Chrome et ses composés (Cr)=0 kg / Chrome hexavalent et ses composés (Cr VI)=0 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=0 kg / Hydrocarbures (C total)=0 kg / Mercure et ses composés (Hg)=0 kg / Nickel et ses composés (Ni)=0 kg / Plomb et ses composés (Pb)=0 kg / Zinc et ses composés (Zn)=0 kg	<p>^ Nous n'avons plus aucun rejet industriel.Nos seuls rejets sont: le pluvial évacué vers le réseau naturel; des eaux usées et vannes rejetées vers le réseau urbain - les eaux des TAR (considérées comme rejet indust.) mais qui ne contiennent qu'un biocide (rejet annuel de 2647m3) et aucun métaux avec une DCO et DBO insignifiante par rapport aux seuils de déclaration de l'arrêté du 24/12/02 - [11/3/2010 11:16] -</p> <p>^ D1: - Optimisation du nombre de purges de déconcentration - - [11/3/2010 14:20] -</p>
10 773.58	5 705.25				Hydrocarbures (C total)=18.86 kg / Plomb et ses composés (Pb)=21.29 kg	<p>^ Nous subissons une baisse d'activité depuis fin 2008, d'où les valeurs qui sont en baisse pour la plupart des indicateurs. - [1/3/2010 10:44] -</p>

070.00906	L4	<b>ALURAL FRANCE (ex SOFILAC)</b>	SALOME	59	Traitement de surface				<b>610,00</b>		<b>1 327,39</b>	
070.02304	V2	<b>HAMON D'HONDT SA</b>	FRESNES-SUR-ESCAUT	59	Mécanique, électrique, traitement de surface			CANAL DE L'ESCAUT	<b>1 018,00</b>	<b>153,00</b>	<b>538,00</b>	
070.00884	G2	<b>BETAFENCE FRANCE SA</b>	BOURBOURG	59	Traitement de surface	67 834,00		Watergang Repdyck de la Wasche	<b>3 724,53</b>		<b>438,92</b>	<b>1,57</b>
070.00713	V4	<b>SAPROTEC</b>	DOUAI	59	Traitement de surface			Scarpe canalisée	<b>1 696,00</b>		<b>376,00</b>	
070.00809	G2	<b>REXAM Beverage Can SAS</b>	GRAVELINES	59	Application de peinture			Bassin ouest du Port autonome de Dunkerque	<b>7 370,00</b>	<b>743,00</b>	<b>160,00</b>	<b>12,00</b>
070.00889	V2	<b>Société Nouvelle de Traitement</b>	RUMEGIES	59	Traitement de surface			LE DECOURS	<b>2 413,00</b>		<b>77,00</b>	
070.00488	L4	<b>CNH France S.A.</b>	CROIX	59	Application de peinture	12 738,00			<b>244,50</b>	<b>35,39</b>	<b>32,40</b>	
070.00949	G2	<b>SPECITUBES</b>	SAMER	62	Usinage			EDRE	<b>6,90</b>		<b>11,84</b>	
070.00523	L2	<b>EXIDE TECHNOLOGIES SAS (ex CEAC)</b>	LILLE	59	Piles électriques et accumulateurs (fabrication)			La Marque SEU Marquette			<b>801,70</b>	
070.01676	B3	<b>DURISOTTI</b>	SALLAUMINES	62	Application de peinture			Station de Loison sous Lens SEU Loison sous Lens	<b>1 940,00</b>	<b>894,00</b>	<b>617,00</b>	<b>51,00</b>
070.00992	L2	<b>H2D</b>	LILLE	59	Imprimerie, presse, édition			MARQUETTE SEU Marquette	<b>92,93</b>		<b>85,49</b>	
070.00953	V4	<b>Société Nouvelle WM site de Sin le Noble</b>	SIN-LE-NOBLE	59	Traitement de surface			Scarpe SEU Sin le Noble	<b>637,00</b>		<b>70,00</b>	
070.00888	L4	<b>TRAITEMENTS LAMBIN</b>	LOMME	59	Traitement de surface			STEP MARQUETTE SEU Marquette	<b>954,00</b>	<b>77,00</b>	<b>49,00</b>	

610,00	1 327,39			Aluminium et ses composés (Al)=479.58 kg / Chrome et ses composés (Cr)=6.88 kg / Chrome hexavalent et ses composés (Cr VI)=0.02 kg / Fer et ses composés (Fe)=3.43 kg / Fluorures (F total)=361.43 kg / Nickel et ses composés (Ni)=3.38 kg / Zinc et ses composés (Zn)=0.72 kg	*\ Consommation d'eau réduite du fait de la suppression d'une équipe, et donc modification des taux de rejets tableau D2. - [18/1/2010 15:29] -
1 018,00	153,00	538,00		Aluminium et ses composés (Al)=2.66 kg / Cadmium et ses composés (Cd)=0.0018 kg / Chlorures (Cl total)=19 kg / Chrome et ses composés (Cr)=0.045 kg / Fer et ses composés (Fe)=18 kg / Hydrocarbures (C total)=13 kg / Nickel et ses composés (Ni)=0.1 kg / Zinc et ses composés (Zn)=1.1 kg	***\ La diminution de la quantité d'eau rejeté s'explique d'une part par une pluviométrie plus faible cette année par rapport à l'année dernière et d'autre part par une activité moins importante sur les 2 lignes de fabrication qui occasionnent ces rejets d'eau industrielle. - [18/2/2010 11:13] - TABLEAU D1: - Variation importante entre les deux dernières années pour la colonne Volume annuel rejeté - Valeur année courante : 9028.0 - Valeur année précédente : 13471.0 - - cela s'explique par une pluviométrie moins importante et par la faible activité des 2 lignes de fabrication qui génèrent ces rejets. - - TABLEAU D2 - - Polluant : Chlorures (Cl total) - Alerte : Variation importante entre les deux dernières années pour la colonne Masse émise retenue (kg) - Valeur année courante : 19.0 - Valeur année précédente : 30.0 - - Polluant : Aluminium et ses composés (Al) - Alerte : Variation importante entre les deux dernières années pour la colonne Masse émise retenue (kg) - Valeur année courante : 2.66 - Valeur année précédente : 4.0 - - Polluant : Hydrocarbures (C total) - Alerte : Variation importante entre les deux dernières années pour la colonne Masse émise retenue (kg) - Valeur année courante : 13.0 - Valeur année précédente : 35.0 - - Polluant : Chrome et ses composés (Cr) - Alerte : Variation importante entre les deux dernières années pour la colonne Masse émise retenue (kg) - Valeur année courante : 0.045 - Valeur année précédente : 0.37 - - Polluant : Zinc et ses composés (Zn) - Alerte : Variation importante entre les deux dernières années pour la colonne Masse émise retenue (kg) - Valeur année courante : 1.1 - Valeur année précédente : 1.65 - - [18/2/2010 13:57] -
3 724,53	438,92		1,57	Aluminium et ses composés (Al)=5.08 kg / Chlorures (Cl total)=53668 kg / Chrome et ses composés (Cr)=0.51 kg / Chrome hexavalent et ses composés (Cr VI)=0.51 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=0.51 kg / Fer et ses composés (Fe)=33.5 kg / Hydrocarbures (C total)=5.08 kg / Plomb et ses composés (Pb)=1.2 kg / Zinc et ses composés (Zn)=6.51 kg	**\ Eaux de process traitées en station physico chimique interne puis rejetées au Watergang Repdyck de la Wasche qui lui meme va a la station de traitement des eaux de Bourbourg. - [4/2/2010 9:1] - \ Toutes les anomalies relevées montrent une baisse des valeurs sur l'année 2009 en comparaison a 2008. - Une seule raison explique cette tendance : les périodes de chômage économique (et donc d'arrêt de fonctionnement) qui ont eu lieu au cours du premier semestre 2009. - [22/2/2010 10:58] - - Comme expliqué lors de votre visitédu 01/04/2010, les données concernées par la baisse importante sont issues des analyses mensuelles des eaux de rejet. Un paramètre qui semble influent sur cette baisse est le fait que le bassin de décantation avant rejet a été nettoyé 2 fois en 2009 et 0 fois en 2008 (première année de fonctionnement). Pour certain de ces polluants , nous sommes en limite de précision de mesure et les résultats apparaissent souvent comme "< 0.02" donc pas de mesure précise. - [1/4/2010 17:18] -
1 696,00	376,00			Cadmium et ses composés (Cd)=0 kg / Chrome et ses composés (Cr)=1.78 kg / Chrome hexavalent et ses composés (Cr VI)=0.14 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=4.57 kg / Cyanures (CN total)=0.31 kg / Zinc et ses composés (Zn)=39.19 kg	*****\ Diminution des rejets en volume liée à la baisse d'activité en 2009 (449 millions de boites contre 947 millions l'année précédente). - [14/3/2010 18:14] - \ Baisse de l'ensemble des rejets en valeur de flux due à la baisse d'activité (449 millions de boites contre 947 millions l'année précédente). - - On note toutefois une hausse modérée ( 21% ramené à l'unité produite) des valeurs de DCO entre 2009 et 2008. Une amélioration des procédés en amont (diminution des quantités utilisées de lubrifiant pour le travail mécanique) a permis de s'affranchir de la présence de filtre à charbon actif qui était nécessaire l'année précédente. - [14/3/2010 18:18] - - En dépit de l'annonce de l'arrêt de la production sur le site, les résultats des rejets aqueux se sont maintenus en conformité aux limites fixées par l'arrêté d'exploitation. L'ensemble des paramètres mesurés ont respecté les limites de rejet. - [14/3/2010 18:29] - - Des variations importantes sur certains paramètres peuvent être constatées (DBO, métaux, hydrocarbures, tensio-actifs), cependant cette augmentation est à relativiser: l'ensemble de ces paramètres augmentés étaient d'au moins 50% inférieurs aux limites autorisées. - [14/3/2010 18:32] - \ Diminution des prélèvements en eau (en valeur absolue) due à la baisse d'activité importante: -53% entre 2008 et 2009. - [14/3/2010 18:19] - - On note une forte dégradation (246 litres par 1000 boites produites à compter de septembre (annonce de l'arrêt de production sur le site) contre des résultats satisfaisants de janvier à août (137 litres par 1000 boites produites. - [14/3/2010 18:27] -
7 370,00	743,00	160,00	12,00	Cadmium et ses composés (Cd)=0 kg / Chlorures (Cl total)=56422 kg / Chrome et ses composés (Cr)=0 kg / Chrome hexavalent et ses composés (Cr VI)=0 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=1 kg / Etain et ses composés (Sn)=1 kg / Fer et ses composés (Fe)=0 kg / Hydrocarbures (C total)=2 kg / Nickel et ses composés (Ni)=0 kg / Zinc et ses composés (Zn)=0 kg	*****\ Diminution des rejets en volume liée à la baisse d'activité en 2009 (449 millions de boites contre 947 millions l'année précédente). - [14/3/2010 18:14] - \ Baisse de l'ensemble des rejets en valeur de flux due à la baisse d'activité (449 millions de boites contre 947 millions l'année précédente). - - On note toutefois une hausse modérée ( 21% ramené à l'unité produite) des valeurs de DCO entre 2009 et 2008. Une amélioration des procédés en amont (diminution des quantités utilisées de lubrifiant pour le travail mécanique) a permis de s'affranchir de la présence de filtre à charbon actif qui était nécessaire l'année précédente. - [14/3/2010 18:18] - - En dépit de l'annonce de l'arrêt de la production sur le site, les résultats des rejets aqueux se sont maintenus en conformité aux limites fixées par l'arrêté d'exploitation. L'ensemble des paramètres mesurés ont respecté les limites de rejet. - [14/3/2010 18:29] - - Des variations importantes sur certains paramètres peuvent être constatées (DBO, métaux, hydrocarbures, tensio-actifs), cependant cette augmentation est à relativiser: l'ensemble de ces paramètres augmentés étaient d'au moins 50% inférieurs aux limites autorisées. - [14/3/2010 18:32] - \ Diminution des prélèvements en eau (en valeur absolue) due à la baisse d'activité importante: -53% entre 2008 et 2009. - [14/3/2010 18:19] - - On note une forte dégradation (246 litres par 1000 boites produites à compter de septembre (annonce de l'arrêt de production sur le site) contre des résultats satisfaisants de janvier à août (137 litres par 1000 boites produites. - [14/3/2010 18:27] -
2 413,00	77,00			Chrome et ses composés (Cr)=3 kg / Fer et ses composés (Fe)=42 kg / Hydrocarbures (C total)=10 kg / Zinc et ses composés (Zn)=58 kg	*\ Très forte baisse de l'activité en 2009 [12/3/2010 19:50] -
244,50	35,39	32,40		Aluminium et ses composés (Al)=0.86 kg / Cadmium et ses composés (Cd)=0.0048 kg / Chrome et ses composés (Cr)=0.047 kg / Chrome hexavalent et ses composés (Cr VI)=0.047 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=0.056 kg / Etain et ses composés (Sn)=0.024 kg / Fer et ses composés (Fe)=3.3 kg / Hydrocarbures (C total)=0.61 kg / Nickel et ses composés (Ni)=2.78 kg / Plomb et ses composés (Pb)=0.02 kg / Zinc et ses composés (Zn)=1.55 kg	*\ Les écarts favorables constatés cette année par rapport à 2008 s'expliquent par une réduction d'environ 40% de la production (passage de 36000 cabines à 22000 cabines). Cette situation a eu un impact favorable sur les déchets générés, la consommation d'eau de ville, les rejets en eau et les COVNM émis. - [8/3/2010 15:29] - - [8/3/2010 15:49] -
6,90	11,84			Fer et ses composés (Fe)=0.2 kg / Fluorures (F total)=0.26 kg / Nickel et ses composés (Ni)=0.96 kg / Titane et ses composés (Ti)=0.054 kg	*\ Tableau D1 et D2: Nous avons traité une grande partie de nos eaux de station en extérieur en 2008 d'où une différence importante de débit. - - - [1/3/2010 15:58] -
	6,82			Plomb et ses composés (Pb)=21.5 kg	*\ Tableau D1 - - Les variations sont relatives à une activité faible sur le 1er semestre 2009 (chômage partiel), donc baisse de la consommation d'eau de ville et eau de forage. - - Tableau D2 - Les variations sont relatives à une activité faible sur le 1er semestre 2009 (chômage partiel) donc baisse des quantités de MES et Plomb rejetées. - Les variations sont relatives à l'amélioration de l'efficacité de notre Station de Traitement. - - [15/3/2010 16:32] -
17,46	8,67	5,61	0,31	Chlorures (Cl total)=888 kg	*****\ Diminution de l'activité en 2009 (chômage 1 journée par semaine de septembre à décembre) et donc diminution de la consommation d'eau - - Panne du compteur principal d'eau : la valeur donnée pour l'année 2009 est donc basée sur les factures d'eau et non sur le relevé de notre compteur. - [22/2/2010 15:26] - - [23/2/2010 9:50] - \ Masses émises des différents polluants calculées à partir des résultats de 3 contrôles effectués dans l'année : 2 contrôles inopinés et 1 autocontrôle. - [23/2/2010 11:16] -
0,70	0,73			Chrome et ses composés (Cr)=0.255 kg / Chrome hexavalent et ses composés (Cr VI)=0.165 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=4.163 kg / Fer et ses composés (Fe)=0.681 kg / Zinc et ses composés (Zn)=0.223 kg	*\ Commentaire plan de gestion de solvant - Au cours de l'année 2009, en raison de la crise, la production a été plus faible que les années précédentes durant mars et avril et pendant la période estivale. - La production de papier et par conséquent la consommation d'encre (donc de toluène) ont été plus faibles que lors des années antérieures. Les valeurs de O3 et de I1 sont plus faibles. - La quantité de toluène excédentaire vendu (O8) est plus basse que les années antérieures. Une forte période "creuse" a été observée de mars à août 2009. - La baisse de production a occasionné à plusieurs reprises l'arrêt d'une machine sur 2 : - En conséquence la concentration de toluène en sortie atelier fut plus faible. - l'efficacité de récupération s'en est ressentie ce qui explique l'augmentation des chiffres des émissions totales et diffusées cette année. - - [30/3/2010 20:19] -
5,62	0,66				*\ Les variations sont issues de la baisse de production - (crise industrielle secteur automobile) - [12/3/2010 18:21] -
7,14	0,63	0,42		Cadmium et ses composés (Cd)=0.1 kg / Chrome hexavalent et ses composés (Cr VI)=0.2 kg / Fer et ses composés (Fe)=12.25 kg / Zinc et ses composés (Zn)=17 kg	*\ La diminution du volume d'eau et des différents paramètres analysés s'explique par un changement de décanteur et un aménagement des ringages des lignes de traitements de surfaces. - [10/3/2010 18:24] -

070.00451	B3	<b>GEA ERGE SPIRALE ET SORAMAT</b>	WINGLES	62 Mécanique, traitements des surfaces	385,00	Wingles	SEU Wingles	<b>236,80</b>	<b>41,20</b>	<b>0,32</b>
070.00881	L4	<b>BARCROM (ex LECOMTE)</b>	ROUBAIX	59 Traitement de surface	5 494,00	ESPIERRE	SEU Grimonpont	<b>527,00</b>	<b>26,59</b>	
070.00758	V4	<b>PROMERAC</b>	DOUAI	59 Traitement de surface		centre d'épuration	SEU Douai	<b>593,10</b>	<b>24,01</b>	<b>5,06</b>
070.02879	V1	<b>LENGLLET Raillencourt</b>	RAILLENCOURT-SAINTE-OLLE	59 Imprimerie, presse, édition		Canal de l'Escaut	SEU Neuville St Rémy	<b>33,44</b>	<b>23,18</b>	<b>0,07</b>
070.01052	V2	<b>SI2D</b>	RAISMES	59 Traitement de surface		ESCAUT	SEU Beuvrages	<b>654,80</b>	<b>5,78</b>	
070.02377	B2	<b>THYSSEN KRUPP ELECTRICAL STEEL UGO</b>	ISBERGUES	62 Traitement de surface		Guarbecque	Station d'épuration Arcelor Mittal gérée par Seges	<b>86 702,17</b>	<b>69 284,79</b>	<b>6 047,86</b>
070.00916	L4	<b>VERBRUGGE CHROME (ex VERBRUGGE CHROME)</b>	LILLE	59 Traitement de surface	2 475,00	Canal de Roubaix	SEU Marquette	<b>14,28</b>		
070.00454	V1	<b>GALVANISATION DU CAMBRESIS</b>	HONNECHY	59						
070.00543	V2	<b>DEVOS (Sarl)</b>	VALENCIENNES	59 Mécanique, électrique, traitement de surface						
070.00597	G2	<b>HELIOLYS</b>	NIEPPE	59 Imprimerie, presse, édition		la lys				
070.00632	V2	<b>V&amp;M France - TUBERIE</b>	SAINT-SAULVE	59 Usinage	588 673,00	Escaut				
070.00654	B3	<b>BENALU (ex GENERAL TRAILERS)</b>	LIEVIN	62 Application de peinture		souchez	SEU Loison sous Lens			<b>1,84</b>
070.00727	V2	<b>RENAULT DOUAI SNC</b>	DOUAI	59 Assemblage, montage	444 966,00	Scarpe				
070.00871	V1	<b>CAMBRAI CHROME</b>	NEUVILLE-SAINT-REMY	59 Traitement de surface		canal de st quentin	SEU Neuville St Rémy			
070.00958	G2	<b>ARCELOR Desvres</b>	DESVRES	62 Traitement de surface		La Lène				
070.01034	L4	<b>SNCF - TECHNICENTRE D'HELLEMES</b>	HELESMES	59 Assemblage, montage		La Marque	SEU Marquette			
070.01081	V4	<b>RAILTECH (STEDEF)</b>	DOUAI	59 Traitement de surface						
070.02000	G2	<b>MORDACQ</b>	AIRE-SUR-LA-LYS	62 Imprimerie, presse-édition, photographie						
070.03171	V3	<b>ARCELORMITTAL TUBULAR PRODUCT (exV.P.S.)</b>	HAUTMONT	59 Mécanique, traitements des surfaces	86 835,00					
284.00003	L4	<b>WESTAFLEX</b>	ROUBAIX	59 Usinage	1 375,00					

2,23	0,41	0,00	Hydrocarbures (C total)=8.6 kg	<p>***\ Le calcul des flux annuel basé sur 3 campagnes de l'année 2009. De ce fait, l'extrapolation des valeurs est à analyser avec précaution. - - [25/3/2010 15:47] -</p> <p>\ Production de faisceaux équivalent à l'année 2008 =&gt; Consommation en eau équivalente. - - [25/3/2010 15:46] -</p> <p>\ Remarques Tableau D2: - - A propos de la DCO- Une étude pour l'analyse de l'augmentation constaté au fil des différentes analyses est inscrite à la proposition budgétaire du service sécurité environnement. - - [25/3/2010 17:15] -</p>
4,93	0,25		Chrome et ses composés (Cr)=1.05 kg / Chrome hexavalent et ses composés (Cr VI)=0.47 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=1.344 kg / Cyanures (CN total)=0.06 kg / Nickel et ses composés (Ni)=5.69 kg	*\ baisse d'activité conjoncturelle - [26/1/2010 15:24] - - [26/1/2010 15:26] -
5,81	0,24	0,05	Chrome hexavalent et ses composés (Cr VI)=0 kg / Fer et ses composés (Fe)=0.087 kg / Zinc et ses composés (Zn)=3.059 kg	
0,31	0,23	0,00	Aluminium et ses composés (Al)=0.8616 kg / Cadmium et ses composés (Cd)=0.006659 kg / Chrome hexavalent et ses composés (Cr VI)=0.1318 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=0.1454 kg / Etain et ses composés (Sn)=0.03295 kg / Fer et ses composés (Fe)=0.01318 kg / Fluorures (F total)=0.0659 kg / Hydrocarbures (C total)=0.1318 kg / Nickel et ses composés (Ni)=0.0013 kg / Plomb et ses composés (Pb)=0.03295 kg / Zinc et ses composés (Zn)=0.0074 kg	*\ Tableau D1 : valeur année courante reprise sur facture gestionnaire du réseau eau - [3/3/2010 16:18] - Tableau D2 : résultats liés à la production - conformes aux exigences réglementaires - [4/3/2010 14:45] - - [12/3/2010 16:25] -
6,06	0,06		Chrome et ses composés (Cr)=0.06 kg / Fer et ses composés (Fe)=1.11 kg / Hydrocarbures (C total)=0.06 kg / Nickel et ses composés (Ni)=0.36 kg	*\ L'AUGMENTATION DE LA MASSE EMISE DE DCO EST DUE A L'EMPLOI PLUS IMPORTANT D'INHIBITEUR DE CORROSION - [17/2/2010 11:34] -
0,00	0,00	0,00	Aluminium et ses composés (Al)=1330.16 kg / Cadmium et ses composés (Cd)=0 kg / Chrome et ses composés (Cr)=2239.86 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=463.79 kg / Cyanures (CN total)=0 kg / Etain et ses composés (Sn)=122.53 kg / Fer et ses composés (Fe)=146504.1 kg / Fluorures (F total)=29351.97 kg / Hydrocarbures (C total)=8224.69 kg / Nickel et ses composés (Ni)=360.19 kg / Plomb et ses composés (Pb)=0 kg / Zinc et ses composés (Zn)=99.63 kg	<p>*\ La répartition des prélèvements est réalisée par la société ArcelorMittal. - [12/3/2010 17:7] -</p> <p>\ Domaine Eau : - On constate une diminution des polluants suivants : MES, Ni, Al, F, Cr et Cu dû à un revamping de notre station des effluents interne et à une diminution d'environ 30% de notre production (et donc de la consommation en eau) - - [10/3/2010 16:34] -</p>
0,11			Chrome et ses composés (Cr)=0.0815 kg / Chrome hexavalent et ses composés (Cr VI)=0.00368 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=0.0548 kg / Fer et ses composés (Fe)=0.0193 kg / Zinc et ses composés (Zn)=0.01 kg	*\ le volume rejeté est beaucoup plus faible car il y a eu une très forte baisse de la production (chomage partiel) - [23/2/2010 10:33] -
			Zinc et ses composés (Zn)=0 kg	*\ Répercussion de la crise, production moins importante,- [12/3/2010 11:35] -
			Zinc et ses composés (Zn)=0.05 kg	*\ BAISSSE DU CHIFFRE D'AFFAIRE IMPORTANTE - [13/2/2010 14:44] -
			Chrome hexavalent et ses composés (Cr VI)=0.00642 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=0.21437 kg	
			Cuivre et ses composés (Cu)=58.96 kg / Nickel et ses composés (Ni)=52.04 kg / Plomb et ses composés (Pb)=17.97 kg	
		0,01	Aluminium et ses composés (Al)=0.16 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=0.02 kg / Fluorures (F total)=2.38 kg / Hydrocarbures (C total)=0.31 kg	*\ Sur 2009, BENALLU a produit pres de 50% de moins par rapport à 2008 qui fut une année exceptionnelle. - Il en resulte logiquement une baisse de la production de déchet, de véhicules peints donc de rejets atmosphériques, et moins d'Eau à traiter. - [23/3/2010 9:8] -
			Nickel et ses composés (Ni)=80.3 kg / Zinc et ses composés (Zn)=135.05 kg	*\ Variation volume rejeté: Réduction de consommation process ,amélioration de la station de filtration de l'eau prélevée en scarpe et pluviométrie - 8% / 2008 - - Rejets dans l'eau: - Nickel et Zinc : Amélioration du traitement physicochimique : optimisation du pH de traitement pour améliorer l'abatement en métaux. - Plomb : plus de plomb dans le processus depuis 2002 (cataphorèse sans plomb). ISD - - [10/2/2010 16:38] - - [10/2/2010 16:42] - - [10/2/2010 18:14] -
			Nickel et ses composés (Ni)=0.418 kg	*\ changement d'exploitant fin 2008 avec modification des méthodes et procédures de travail. - les renseignements donnés dans ce formulaire sont cohérents à cette exploitation [1/4/2010 11:49] -
			Arsenic et ses composés (As)=0.2 kg / Cadmium et ses composés (Cd)=0.04 kg / Chrome et ses composés (Cr)=1.14 kg / Chrome hexavalent et ses composés (Cr VI)=0.27 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=2.01 kg / Etain et ses composés (Sn)=0.78 kg / Fer et ses composés (Fe)=4.02 kg / Mercure et ses composés (Hg)=0 kg / Nickel et ses composés (Ni)=0.45 kg / Plomb et ses composés (Pb)=0.2 kg / Zinc et ses composés (Zn)=9.8 kg	<p>*****\ Explication des variations d'une année sur l'autre : - - Les variations paraissent importantes car elles portent sur de faibles valeurs (de l'ordre de quelques kilogrammes). - - exemple fer de 5.3 kg à 4.0 kg. - - [15/3/2010 16:45] -</p> <p>\ Les valeurs portent sur une seule mesure annuelle obligatoire. - [15/3/2010 16:59] -</p> <p>\ Les variations portent sur de faibles tonnages - [15/3/2010 16:56] -</p> <p>\ Variation due à la baisse de production et aux améliorations apportées au traitement des eaux (automatisation, meilleur suivi). - [15/3/2010 16:52] -</p> <p>\ Commentaires déposés au fur et à mesure des tableaux incriminés : pour résumer les variations portent généralement sur de faibles valeurs d'ou des différences qui semblent tout e suite importantes. Des efforts ont par ailleurs été faits sur le traitement des eaux avec un suivi encore plus fin (la quantité de boue est un des sujets que nous traitons à la station). - [15/3/2010 17:2] -</p>
			Cadmium et ses composés (Cd)=0.13 kg / Plomb et ses composés (Pb)=0.35 kg	*\ Tableau D2 - - Les polluants non saisis ont des valeurs qui se trouvent - en-deçà des seuils de déclaration : - - Polluant Flux annuel Kg/an - - Phosphore 497.29 - Mat. En susp 1993.50 - Azotes - NTK 356.78 - DCO 6915.09 - DB05 1831.20 - AOX 640.88 - Indice hydrocarbure 126.40 - Chrome VI 0.13 - Chrome total 0,27 - Cuivre 16,15 - (Fer_AL) totaux 50,34 - Zinc total 9,96 - - - [11/2/2010 18:21] - - [12/2/2010 15:9] -
			Zinc et ses composés (Zn)=146 kg	*\ Suite à notre nouveau certificat ISO 14001, nous avons revu notre processus de recyclage. Consommation d'eau en diminution suite à la suppression d'un filtre à voie humide par un filtre à cartouche sur une grenailleuse. Valeur de zinc annuelle en diminution avant rejet vers Allevard REJNA. - - [2/3/2010 16:44] -
			Hydrocarbures (C total)=0 kg	*\ Opération de maintenance plus fréquente dut aux nombreux arrêts de production - [16/3/2010 0:12] - - [16/3/2010 0:15] -
			Carbone organique total (COT)=0 kg	
			Composés organohalogénés (AOX)=0 kg	

## Eau - Sidérurgie, métallurgie, coke

Gidic	Sub dl	Etablissement	Commune	Dpt	Activité	Total prélevement (m3/an)	Milieu récepteur	Traitement externe	Traitement autre	Chiffres IRE 2010 en kg/an sortie usine				
										dco_inj	dbo5_inj	mes_inj	ngl_inj	p_inj
070.00956	G1	ARCELORMITTAL Dunkerque	GRANDE-SYNTHE	59	Sidérurgie, métallurgie, coke		Bassin maritime			289 635,00	38 541,00	107 160,00	95 903,00	1 135,00
070.00824	B2	UGINE & ALZ	ISBERGUES	62	Production d'acier brut, aciéries		Le Guarbecque			13 608,00	1 655,00	2 220,00	59 911,00	
070.00821	V1	NYRSTAR FRANCE	AUBY	59	Autres métaux non ferreux (métallurgie des)		Canal de la Deule			304,80	444,70	8 317,12	8 969,10	21,30
070.02398	V2	V&M France - ACIERIE	SAINT-SAULVE	59	Production d'acier brut, aciéries		ESCAUT			18 002,68	2 861,30	4 838,69	3 776,29	34,40
070.00683	G1	ALUMINIUM DUNKERQUE SA	LOON-PLAGE	59	Sidérurgie, métallurgie, coke		Bassin de l'Atlantique			8 599,50	1 292,79	2 732,47	1 405,19	
070.00720	G1	VALE Manganèse France (ex RDME)	GRANDE-SYNTHE	59	Ferro-alliages, abrasifs (industrie des)	32 200,00	Canal de Bourbourg / Ecluse de Mardyck			7 841,72	588,82	1 960,90	980,76	66,49
070.00837	G2	OUTREAU Technologies	OUTREAU	62	Fonderie des métaux ferreux	1344 368,00	RIVIERE LA LIANE			6 007,00	1 257,00	1 843,00	894,00	43,00
070.00535	B3	NEXANS COPPER FRANCE LENS	LENS	62	Fonderie des métaux non ferreux	74 014,00	Canal de la Souchez			9 822,00	1 349,50	2 952,00	601,20	

Chiffres IRE 2010 en kg/an au millieu					Observations	Commentaires
dco_fln	dbo5_fln	mes_fln	ngl_fln	p_fln		
289 635,00	38 541,00	107 160,00	95 903,00	1 135,00	Aluminium et ses composés (Al)=4006 kg / Arsenic et ses composés (As)=45.7 kg / Cadmium et ses composés (Cd)=0.36 kg / Chlorures (Cl total)=6798270 kg / Chrome et ses composés (Cr)=116 kg / Chrome hexavalent et ses composés (Cr VI)=115 kg / Composés organohalogénés (AOX)=899 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=53 kg / Cyanures (CN total)=351 kg / Fer et ses composés (Fe)=3443 kg / Fluorures (F total)=56511 kg / Hydrocarbures (C total)=183 kg / Manganèse et ses composés (Mn)=2793 kg / Mercure et ses composés (Hg)=4 kg / Nickel et ses composés (Ni)=0 kg / Phénols (Ctotal)=226 kg / Plomb et ses composés (Pb)=27 kg / Zinc et ses composés (Zn)=8500 kg	<p>*****\ [25/2/2010 16:52] - Le volume d'eau rejeté dans le bassin maritime est en légère augmentation de 8% par rapport à 2008 : - Moins de recyclage de l'eau EXD en raison principalement de l'arrêt des installations utilisatrices d'eau EXD - - [25/2/2010 16:55] -</p> <p>^\ Parmi les évolutions notable des rejets en 2009 à noter : - MES -9% Efficacité du traitement de la station EXD. - phosphore -37% Le phosphore provient des matières et des traitement des circuits d'eau à base de phosphates et phosphonates - cyanures -23% Quelques mesures élevées en début d'année 2009 mais moins qu'en 2008 - chlorures 12% Purges des circuits traités au javel (lutte légionelles) et des circuits lavage gaz hauts-fourneaux (lutte corrosion). - fluorures 5% Purges des circuits de refroidissement des coulées continues à l'aciérie (traitement pour éviter la précipitation du fluorure de calcium) - Aluminium -24% Baisse sans cause connue - Mercure -32% Impact du fonctionnement conjoncturel des installations - Fer -46% Fonctionnement de la station de rejets et du très bon niveau en matières en suspension -</p> <p>Phénols 56% Augmentation des rejets de phénols de la cokerie liée à la qualité des charbons utilisés - Hydrocarbures -77% Retour à des niveaux de résultats antérieurs - Azote total -5% Baisse sans cause connue - Zinc 184% "L'augmentation peut s'expliquer par le fonctionnement moins efficace du traitement des eaux issues du lavage gaz acierie - en campagne ""ferrailles zinguées"" - Arsenic -45% Lié à la qualité des matières premières - Plomb -62% Lié à la qualité des matières premières - Chrome 7% Dans la gamme des résultats antérieurs - Chrome 6 12% Dans la gamme des résultats antérieurs - Cuivre 29% Dans la gamme des résultats antérieurs - - - - [1/3/2010 12:31] -</p> <p>^\ Prélèvement eau de mer: stable en 2009. Pas d'effet production sur le fonctionnement des circuits de refroidissement - [15/2/2010 14:15] -</p>
13 608,00	1 655,00	2 220,00	59 911,00		Aluminium et ses composés (Al)=34 kg / Cadmium et ses composés (Cd)=2 kg / Chrome et ses composés (Cr)=8 kg / Chrome hexavalent et ses composés (Cr VI)=8 kg / Composés organohalogénés (AOX)=239 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=6 kg / Etain et ses composés (Sn)=39 kg / Fer et ses composés (Fe)=35 kg / Manganèse et ses composés (Mn)=57 kg / Mercure et ses composés (Hg)=3 kg / Nickel et ses composés (Ni)=14 kg / Plomb et ses composés (Pb)=46 kg / Zinc et ses composés (Zn)=6 kg	<p>^\ Le prélèvement d'eau général du site a fortement diminué en 2009 suite à la mise sous arrêt temporaire de la tôle traditionnelle ainsi qu'à l'intervention sur le dispositif de prélèvement (comparativement à 2008). - Comme le réseau d'eau industrielle du site est commun avec la société TKES UGO, la diminution est également notée pour leur déclaration GEREP. - [15/3/2010 17:22] -</p> <p>^\ Les principales évolutions comparativement à 2008 (baisse du rejet aqueux, diminution du prélèvement d'eau) sont générées par : - l'arrêt temporaire d'une partie de la tôle traditionnelle pour cause de conjoncture économique (comprenant les lignes de traitement Inox 2 et Inox 3, le laminoir TS2 depuis fin juillet 2009 et le laminoir TS1 pour la totalité de l'année 2009) - - par la mise en service en début d'année 2009 de l'installation de traitement des co produits (recyco) - - [15/3/2010 17:57] -</p>
304,80	444,70	8 317,12	8 969,10	21,30	Arsenic et ses composés (As)=1.3 kg / Cadmium et ses composés (Cd)=8.51 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=1.15 kg / Fluorures (F total)=7691.74 kg / Hydrocarbures (C total)=22.4 kg / Manganèse et ses composés (Mn)=105.93 kg / Mercure et ses composés (Hg)=0.28 kg / Plomb et ses composés (Pb)=40.1 kg / Zinc et ses composés (Zn)=729.6 kg	<p>*****\ Notre établissement est soumis à déclaration des rejets selon le règlement E-PRTR pour les activités : 2.e.i et 2.a - [9/2/2010 16:43] - - [9/2/2010 16:44] -</p> <p>Augmentation de la quantité d'eau rejetée du fait de l'augmentation de production. - [10/2/2010 18:46] -</p> <p>^\ l'écart par rapport à 2008 pour les hydrocarbures, le phosphore total, la DBO5, le Mercure est du au fait que ces valeurs sont en limite du seuil de détection. - - Les augmentations des quantités de Fluorures, de manganèse et de lazote sont liées à l'augmentation du volume rejeté. - - Arsenic : diminution suite à la mise en place d'un traitement. - - Cadmium et cuivre : Augmentation de la production entraînant parfois un dépassement des seuils de détection. - - DCO : Prise en compte de la masse importée en 2009. - - MES : Augmentation liée à l'augmentation de la production. - - Zinc et Plomb : Quantité normale au vue de l'activité. - [11/2/2010 10:2] -</p>
18 002,68	2 861,30	4 838,69	3 776,29	34,40	Cadmium et ses composés (Cd)=0.45 kg / Chrome et ses composés (Cr)=2.6 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=9.57 kg / Cyanures (CN total)=0.45 kg / Fer et ses composés (Fe)=691.6 kg / Hydrocarbures (C total)=457.45 kg / Manganèse et ses composés (Mn)=192.17 kg / Nickel et ses composés (Ni)=16.4 kg / Zinc et ses composés (Zn)=231.94 kg	<p>^\ EAU - - Mn : émissions variables liées à la production d'aciers spéciaux - - CN : extrapolation à l'année de mesures ponctuelles faites par des laboratoires agréés - - Cr : émissions variables liées à la production d'aciers spéciaux - - Ni : émissions variables liées à production aciers spéciaux - - DBO5 : le bilan annuel est la somme des bilans mensuels d'auto surveillance qui ne comportent qu'une mesure : en novembre 2009 il y a une valeur hors normes non confirmée : elle a affecté le bilan annuel - - Zn : 231kg contre 284kg en 2008, 506kg en 2007 et 445kg en 2006 : dépendent de la qualité des ferrailles et de l'efficacité de la station des eaux - - [10/2/2010 14:43] - - [10/2/2010 14:50] - - [10/2/2010 16:40] - - [12/2/2010 15:19] - - [12/2/2010 15:23] -</p>
8 599,50	1 292,79	2 732,47	1 405,19		Cadmium et ses composés (Cd)=1.14 kg / Chrome et ses composés (Cr)=1.14 kg / Composés organohalogénés (AOX)=59.16 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=3.15 kg / Cyanures (CN total)=1.14 kg / Fer et ses composés (Fe)=463.26 kg / Fluorures (F total)=4116.82 kg / Hydrocarbures (C total)=46.7 kg / Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)=0.06 kg / Manganèse et ses composés (Mn)=55.82 kg / Nickel et ses composés (Ni)=18.26 kg / Plomb et ses composés (Pb)=2.28 kg / Zinc et ses composés (Zn)=52.93 kg	
7 841,72	588,82	1 960,90	980,76	66,49	Arsenic et ses composés (As)=1.58 kg / Cadmium et ses composés (Cd)=0 kg / Chrome et ses composés (Cr)=0.084 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=9.38 kg / Cyanures (CN total)=303.37 kg / Fer et ses composés (Fe)=246.33 kg / Hydrocarbures (C total)=11.44 kg / Manganèse et ses composés (Mn)=232.66 kg / Mercure et ses composés (Hg)=0 kg / Nickel et ses composés (Ni)=1.47 kg / Plomb et ses composés (Pb)=2.24 kg / Zinc et ses composés (Zn)=11 kg	<p>^\ Les variations s'expliquent principalement par : - - un arrêt d'activité prolongé du site pendant plusieurs mois - - Des concentrations dans l'eau parfois proche des limites de détection qui expliquent des variations importantes - [11/3/2010 17:54] -</p>
6 007,00	1 257,00	1 843,00	894,00	43,00	Chrome et ses composés (Cr)=3 kg / Composés organohalogénés (AOX)=50 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=3 kg / Cyanures (CN total)=3 kg / Etain et ses composés (Sn)=6 kg / Hydrocarbures (C total)=30 kg / Manganèse et ses composés (Mn)=11 kg / Nickel et ses composés (Ni)=2.99 kg / Phénols (Ctotal)=9 kg / Plomb et ses composés (Pb)=5.99 kg / Tributylétain et composés=0.00449 kg / Zinc et ses composés (Zn)=3 kg	<p>*****\ Les polluants renseignés cette année correspondent en totalité au seul rejet d'eaux de process, contrairement aux années précédentes. - - Tous les polluants mesurés ont été renseignés, même si les quantités sont très inférieures aux seuils d'obligation de déclaration. - - Certains polluants n'étaient pas mesurés et le sont depuis 2009 (AOX, tributylétain) - [10/3/2010 17:21] -</p> <p>^\ Les prélèvements dans les eaux de surface ne sont pas comptabilisés. Le chiffre de 1314000 m3 correspond à une évaluation forfaitaire annuelle. - [10/3/2010 16:5] -</p> <p>^\ Contrairement aux années précédentes, l'ensemble des polluants mesurés dans les rejets canalisés ont été renseignés, même si les quantités sont toutes inférieures aux seuils d'obligation de déclaration. - - Les rejets de polluants atmosphériques continuent à baisser régulièrement suite à la mise à l'arrêt définitif des équipements les plus polluants. - [10/3/2010 17:8] -</p> <p>^\ Tableau D2 : - en 2009, valeur exclusivement relative aux rejets idnstriels (cf. commentaires du tableau D2) - - [12/3/2010 10:10] -</p>
9 822,00	1 349,50	2 952,00	601,20		Composés organohalogénés (AOX)=55.3 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=109.1 kg / Hydrocarbures (C total)=21.3 kg	<p>^\ Tableau D2 : quantification plus précise sur 2009 suite à la multiplication des mesures de surveillance du rejet dans le courant de l'année (analyses réalisées par l'institut Pasteur de Lille) - - [15/3/2010 9:48] - - [15/3/2010 12:26] - - [15/3/2010 16:52] -</p>



16 552,00	1 293,00	8 008,00	518,00		Fer et ses composés (Fe)=4087 kg / Hydrocarbures (C total)=2082 kg	**\ Tableau D1 - Ecart dû à la baisse d'activité très forte en 2009 - Tableau D2 - Pour la DBO et DCO - Rejets plus important en provenance de Valdunes - Pour l'azote - En 2008, la déclaration a été faite en tonne. - ENI ait il faut lire 670 Kg - Pour les autres flux - Ecart dû à la baisse d'activité très forte en 2009 - - *\ Tableau D1 - Variation due à la très fort baisse d'activité - - Tableau D2 - Pour la DCO et la DBO5 - Flux plus important en provenance de Valdunes - Pour l'azote, la déclaration en 2008,a été faite en tonne. - Il faut lire 670 KG pour 2008 - - - [12/2/2010 11:5] -
578,00	102,80	245,90	28,82		Hydrocarbures (C total)=0.94 kg / Manganèse et ses composés (Mn)= 33.65 kg	*****\ Variabilité DBO et DCO ayant entraîné un contrôle et entretien des fosses septiques. - Variabilité Mn observée apres un entretien d'une partie du réseau d'assainissement. - [9/2/2010 11:28] - - [9/2/2010 11:41] - - [9/2/2010 11:44] - - [11/2/2010 14:59] - *\ Baisse générale des volumes suite à la baisse d'activité - [9/2/2010 11:38] - - [9/2/2010 11:38] -
162,80	30,80	21,76	5,21		Arsenic et ses composés (As)=0.048 kg / Cadmium et ses composés (Cd)=0.024 kg / Chrome et ses composés (Cr)=0.377 kg / Chrome hexavalent et ses composés (Cr VI)=0.051 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=0.12 kg / Cyanures (CN total)=0.024 kg / Fluorures (F total)=8.793 kg / Hydrocarbures (C total)=2.36 kg / Mercure et ses composés (Hg)=0.001 kg / Nickel et ses composés (Ni)=0.175 kg / Plomb et ses composés (Pb)=0.048 kg / Zinc et ses composés (Zn)=0.908 kg	*****\ conjoncture, diminution d'activité. - [26/2/2010 10:41] - *\ Traitement physico-chimique des eaux récupérées sur le site. Rejet non continu. Travail en batch avec recyclage sur site. - Seulement 3 rejets en 2009 contre 5 en 2008. - - [26/2/2010 10:27] - *\ Les eaux ne subissent qu'un traitement physico-chimique avant réutilisation ou rejet. - Les variations peuvent être dues à la moindre quantité d'eaux traitées dans l'installation (d'ou débit plus faible) et donc à une meilleure efficacité du traitement, sachant que celles-ci sont conforme à notre arrêté préfectoral. - [26/2/2010 10:32] - *\ Eau : Rejet non continu mais en batch. 3 rejets effectués en 2009 contre 5 en 2008. - Traitement physico-chimique de l'eau sans influence sur la matière organique, seulement sur la charge minérale. - [5/3/2010 16:3] - - [5/3/2010 16:5] - - [5/3/2010 16:17] -
0,11	0,01	0,01	0,06	0,01	Chrome hexavalent et ses composés (Cr VI)=0.0003 kg / Composés organohalogénés (AOX)=0.00199 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=0.003 kg / Cyanures (CN total)=6.24e-005 kg / Hydrocarbures (C total)=0.000624 kg / Tributylétain et composés =1.248e-007 kg	*\ TABLEAU D2 - -Cuivre et ses composés: erreur d'unité en 2009. - -Hydrocarbures:mise en place d'un déshuileur en 2009. - [4/2/2010 14:4] -
			0,19	0,02		*\ L'année 2009 a été moins importante en terme d'activité, du à la crise économique qui touche le secteur de la métallurgie depuis le mois de septembre 2008. - A cet effet, notre établissement a connu durant toute cette année 2009 de nombreuses périodes de chômage partiel. - [20/4/2010 11:29] -
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	Hydrocarbures (C total)=54.8 kg	*\ Nous travaillons actuellement pour diminuer nos consommations d'huile et améliorer le fonctionnement de notre station de cassage physico chimique. Nous avons mis en place un système de capture d'huile de surface - [23/2/2010 17:28].
39 023,00		15 946,00			Fer et ses composés (Fe)=1403 kg / Hydrocarbures (C total)=1662 kg	*****\ Les rejets sont plus faibles sur 2009, c'est expliqué par une baisse d'activité sur l'année. - [12/3/2010 17:35] - *\ DCO - - 27% en moins, expliqué par une recherche de fuites permanentes - Fer : - 40% en plus. Une recherche des causes est en cours : cartographie des concentrations sur le site, analyse des historiques d'entretien d'installations et de réseaux, recherche de modifications éventuelles de process. - - [12/3/2010 17:38] -
3 028,40	501,72	6 734,80			Cadmium et ses composés (Cd)=88.592 kg / Chrome et ses composés (Cr)=1.808 kg / Cyanures (CN total)=0.904 kg / Fer et ses composés (Fe)=42.488 kg / Hydrocarbures (C total)=81.36 kg	*\ Les résultats des mesures eau, air sont issues de contrôles ponctuels, nous avons donc estimés les rejets sur l'année, c'est pour cela que des différences importantes peuvent survenir. - - - [12/3/2010 13:56] -
1 244,00		2 076,00			Hydrocarbures (C total)=34 kg	*\ activité très en dessous des années précédentes - 2009 baisse d'activité de 32% par rapport à 2008 - [15/3/2010 11:40] - - [15/3/2010 11:40] - - [15/3/2010 11:41] -
508,10	184,80	305,20			Cuivre et ses composés (Cu)=0 kg / Nickel et ses composés (Ni)=0 kg / Zinc et ses composés (Zn)=1.73 kg	*****\ le rapport de mesures effectuées par la société Amodiag du 03/11/08 à 15h au 05/11/08 à 15h ne fait pas état de rejet de cuivre ou de nickel, ni de pollution brute due à ces 2 éléments (les valeurs indiquées sont à 0,000 pour ces 2 éléments) - [18/3/2010 9:39] - - [18/3/2010 9:39] - - [18/3/2010 9:40] -
82,10	21,98	32,19			Aluminium et ses composés (Al)=0.43 kg / Chrome et ses composés (Cr)=0.605 kg / Chrome hexavalent et ses composés (Cr VI)=0.167 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=0.199 kg / Fer et ses composés (Fe)=0.261 kg / Manganèse et ses composés (Mn)=0.163 kg / Nickel et ses composés (Ni)=0.331 kg / Plomb et ses composés (Pb)=0.327 kg / Zinc et ses composés (Zn)=0.181 kg	*\ Comme on peut le constater dans les différents tableaux les anomalies signalées sont en général des valeurs à la baisse en 2009 par rapport à 2009 directement liées à la baisse de l'activité de 37 % sur l'exercice 2009. Les quantités de polluants rejetés et de déchets produits étant complètement liés à l'activité de la société. - [5/3/2010 16:32] -
					Cadmium et ses composés (Cd)=15 kg / Nickel et ses composés (Ni)=16 kg / Plomb et ses composés (Pb)=15 kg	*****\ Les autres composés sont inférieurs aux seuils de déclaration. - [19/3/2010 13:3] - Forte diminution de l'activité en 2009 donc un rejet d'eau industrielle en baisse. Le site fonctionne en circuit fermé, le rejet dans le milieu naturel est la surverse du bassin, le volume étant directement lié à la pluviométrie.
					Chrome et ses composés (Cr)=0.011 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=0.0322 kg / Fer et ses composés (Fe)=1.799 kg / Manganèse et ses composés (Mn)=0.165 kg / Nickel et ses composés (Ni)=0.011 kg / Plomb et ses composés (Pb)=0.022 kg / Zinc et ses composés (Zn)=0.132 kg	

## Eau - Bois, papier et carton

Gidic	Sub dl	Etablissement	Commune	Dpt	Activité	Total prélèvement (m3/an)	Milieu récepteur	Traitement externe	Traitement autre	Chiffres IRE 2010 en kg/an sortie usine					
										dco_inl	dbo5_inl	mes_inl	ngl_inl	p_inl	
070.00940	B1	<b>STORAENSO</b>	BREBIERES	62	Industrie du papier et du carton		SCARPE				<b>651 413,00</b>	<b>23 825,00</b>	<b>54 923,00</b>	<b>27 312,00</b>	<b>4 881,00</b>
070.01030	G4	<b>SICAL</b>	LUMBRES	62	Fabrication de papiers et carton	531 946,00	Aa				<b>91 851,00</b>	<b>19 671,00</b>	<b>23 660,00</b>	<b>12 059,00</b>	<b>1 316,00</b>
070.01304	G4	<b>ARJO WIGGINS</b>	WIZERNES	62	Industrie du papier et du carton		Aa				<b>17 383,00</b>	<b>4 194,00</b>	<b>15 278,00</b>	<b>11 549,00</b>	<b>278,00</b>
070.00745	L4	<b>AHLSTROM Specialities</b>	BOUSBECQUE	59	Fabrication de papiers et carton		rivière La Lys				<b>79 470,05</b>	<b>16 683,82</b>	<b>15 911,15</b>	<b>6 177,01</b>	<b>1 922,66</b>
070.00489	G4	<b>NORAMPAC</b>	SAINT-OMER	62	Fabrication de papiers et carton		Aa				<b>204 429,00</b>	<b>16 549,00</b>	<b>40 766,00</b>	<b>5 404,00</b>	<b>1 392,00</b>
070.02344	L3	<b>TECHWOOD</b>	SECLIN	59	Produits en bois, ameublement (fabrication de...)						<b>2,10</b>	<b>18,00</b>	<b>2,10</b>	<b>0,80</b>	
070.00915	L4	<b>WEPA (ex DALLE HYGIENE PRODUCTION)</b>	BOUSBECQUE	59	Fabrication de papiers et carton		LYS		Ahlstrom Specialities Bousbecque		<b>327 910,00</b>	<b>131 041,00</b>	<b>3468 736,00</b>	<b>9 000,00</b>	<b>404,60</b>
070.00490	G4	<b>RDM Blendecques ex Cascades Blendecques</b>	SAINT-OMER	62	Fabrication de papiers et carton	1671 790,00	AA				<b>140 121,00</b>	<b>10 509,00</b>	<b>18 253,00</b>		
070.02823	L2	<b>POCHECO</b>	FOREST-SUR-MARQUE	59			Rivière de Mandel en BELGIQUE		Shank _ Safety Kleen		<b>109,00</b>				
070.02330	V1	<b>SBL - STYLDECO</b>	MARCOING	59	Bois et de l'ameublement (industrie du)										

Chiffres IRE 2010 en kg/an au millieu					Observations	Commentaires
dco_fln	dbo5_fln	mes_fln	ngl_fln	p_fln		
651 413,00	23 825,00	54 923,00	27 312,00	4 881,00	Arsenic et ses composés (As)=14.5 kg / Cadmium et ses composés (Cd)=11.6 kg / Chrome et ses composés (Cr)=14.5 kg / Composés organohalogénés (AOX)=569 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=52.3 kg / Mercure et ses composés (Hg)=1.45 kg / Nickel et ses composés (Ni)=63.9 kg / Plomb et ses composés (Pb)=14.5 kg / Zinc et ses composés (Zn)=761 kg	<p>***\ Mercure, Plomb, Chrome : inférieurs aux limites de quantifications. - * Nickel, Cuivre : valeurs identiques à 2008. - * DB05, DCO : valeurs inférieures suite aux différents arrêts conjoncturels subit au premier semestre 2009 pour raison économique. - * AOX, Cadmium, Zinc, Arsenic : légère diminution au rejet. - * Phosphore, forte diminution au niveau du rejet suite à des efforts effectués au niveau de la station d'épurations, mais la masse importée est plus importante qu'en 2008. - * Azote et MES : masse importée plus importante que la masse émise. - [1/2/2010 10:11] -</p> <p>\ Emission moins importante suite aux arrêts conjoncturels du premier semestre 2009 pour raison économique - [11/2/2010 15:0] -</p> <p>\ Production plus faible suite aux différents arrêts pour raison économiques subits en 2009 - [9/2/2010 16:48] - - 1 - Tableau D2 : Cu 37,9 kg contre 10,4 en 2008 - Pour la déclaration 2010, il a été demandé d'utiliser les LQ/2 pour les calculs lorsque les valeurs sont inférieures aux LQ. - Les années précédentes nous utilisons les LQ pour faire les calculs. - Ce qui fait que dans notre cas que la masse importée est beaucoup plus faible que l'année dernière (puisque les valeurs sont inférieures au LQ) cela impliquant une différence de masse émise plus importante puisque le rejet lui n'a pas changé (55.7kg en 2008 et 52.3 kg en 2009). - - 2 - Tableau D2: Ni : 62 kg contre - 2.8 en 2008; - Explication idem que pour le Cu - - [8/3/2010 9:36] - - [8/3/2010 9:47] - - [8/3/2010 14:30] -</p>
91 851,00	19 671,00	23 660,00	12 059,00	1 316,00	Composés organohalogénés (AOX)=72 kg / Hydrocarbures (C total)=386 kg / Phénols (Ctotal)=145 kg	<p>***\ L'augmentation des rejets de polluants dans l'eau entre 2008 et 2009 fait suite à une diminution très sensibles des consommations d'eau (de 15 à 10 m3/t de papier). Les niveaux atteints sont inférieurs à seuils prescrits par arrêté préfectoral d'exploitation: - - MES en 2009 = 23 660 kg (Seuil MES = 27 000 kg/an) - DCO en 2009 = 91 851 kg (Seuil DCO = 118 000 kg/an) - DB05 en 2009 = 19 671 kg (Seuil DB05 = 27 000 kg/an) - [15/2/2010 11:8] -</p> <p>Tableau D2: - - Les consommations d'eau ont diminué très sensiblement entre 2008 et 2009, entraînant une augmentation des polluants émis dans l'eau. Les niveaux atteints sont inférieurs prescrits par arrêté préfectoral d'exploitation: - - MES en 2009: 23 660 kg (seuil AP = 27 000 kg/an) - DCO en 2009: 91 851 kg (seuil AP = 118 000 kg/an) - DB0 en 2009: 19 671 kg (seuil AP = 27 000 kg/an) - - - [14/1/2010 18:2] - - [15/2/2010 11:50] -</p>
17 383,00	4 194,00	15 278,00	11 549,00	278,00		<p>\ Il y a eu des arrêts conjoncturels en 2009 liés à la baisse d'activité ainsi que l'arrêt définitif de l'atelier de couchage de spécialités. - [15/2/2010 10:10] -</p>
79 470,05	16 683,82	15 911,15	6 177,01	1 922,66	Composés organohalogénés (AOX)=200.18 kg / Fer et ses composés (Fe)=117.91 kg / Hydrocarbures (C total)=22.26 kg / Manganèse et ses composés (Mn)=133.35 kg / Mercure et ses composés (Hg)=0.9 kg / Zinc et ses composés (Zn)=183.74 kg	<p>*****\ Une déclaration a été faite pour tous les polluants demandés pour notre programme d'autosurveillance (DREAL et Agence de l'Eau) dont au moins une mesure a dépassé la limite de détection, même si le seuil de déclaration n'était pas atteint. - - [15/1/2010 9:45] -</p> <p>\ Tableau D2 : légère variation des teneurs des émissions et des importations =&gt; variation des pollutions retenues. - - [29/1/2010 14:10] - - [5/2/2010 16:47] -</p>
204 429,00	16 549,00	40 766,00	5 404,00	1 392,00	Arsenic et ses composés (As)=9.725 kg / Cadmium et ses composés (Cd)=4.863 kg / Chrome et ses composés (Cr)=4.863 kg / Composés organohalogénés (AOX)=200 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=4.863 kg / Hydrocarbures (C total)=49 kg / Mercure et ses composés (Hg)=0.432 kg / Nickel et ses composés (Ni)=11.184 kg / Phénols (Ctotal)=29 kg / Plomb et ses composés (Pb)=9.725 kg / Zinc et ses composés (Zn)=20.423 kg	<p>\ EAU : - Des problèmes chroniques de moussage ont été rencontrés sur la station d'épuration cette année. Ces événements ont eu un impact néfaste sur la qualité des eaux recyclées dans le processus augmentant, du coup, la consommation d'eau de nappe et le rejet dans le milieu récepteur. Ceci a eu aussi pour conséquence une augmentation des polluants émis dans l'eau. Le traitement de l'entrée station par un antimousse a permis en début d'année 2010 de mieux contrôler les problèmes de moussage. - - [5/2/2010 16:39] - - [5/3/2010 9:11] -</p>
2,10	18,00	2,10	0,80		Hydrocarbures (C total)=0.06 kg	<p>\ Les polluants sont calculé sur base 60 m3/eau /an - [8/1/2010 11:4] -</p>
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	Arsenic et ses composés (As)=0 kg / Cadmium et ses composés (Cd)=21.39 kg / Composés organohalogénés (AOX)=406.49 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=5.78 kg / Fer et ses composés (Fe)=103.64 kg / Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)=538.82 kg / Manganèse et ses composés (Mn)=57.29 kg / Mercure et ses composés (Hg)=0.237 kg / Nickel et ses composés (Ni)=0.792 kg / Plomb et ses composés (Pb)=0 kg / Zinc et ses composés (Zn)=35.26 kg	<p>\ - Tableau D2 : Augmentation des valeurs MeS, DB0, DCO liée à l'augmentation utilisation de vieux papiers en remplacement de pâtes fibres vierges et évolution des produits de la Machine 1 - - - [12/2/2010 17:30] -</p>
140 121,00	10 509,00	18 253,00				<p>\ baisse par rapport à 2008 car arrêt M5 - [16/2/2010 19:44] -</p>
0,00						<p>\ tableau D1 : - nous avons eu plus de rejets d'eaux usées que l'année dernière 242 m3 au lieu de 177 m3 : ceci est lié à une mauvaise utilisation interne. La zone de lavage destinée à nos machines souillées par de l'encre et de la colle a été utilisée pour d'autres applications comme le lavage des mains. D'autre part, plusieurs entreprises extérieures sont intervenues sur notre site en 2009. Nous avons détecté à plusieurs reprises des robinets d'eau restant allumés inutilement. Pour parer à ces dysfonctionnements, nous prévoyons d'ajouter des temporisations sur les robinets, nous prévoyons également de renforcer nos plans de préventions pour les sociétés extérieures. - - Tableau D2 : - Les résultats découlent de l'écart constaté sur le tableau D1 - - - [1/2/2010 11:21] - - [1/2/2010 11:38] - - [10/3/2010 10:51] -</p>

Alachlore=0 kg

## Eau - Textile, cuir et peaux

Gidic	Sub dl	Etablissement	Commune	Dpt	Activité	Total prélevement (m3/an)	Milieu récepteur	Traitement externe	Traitement autre	Chiffres IRE 2010 en kg/an sortie usine					
										dco_ini	dbo5_ini	mes_ini	ngl_ini	p_ini	
070.00800	B1	MERYL FIBER S.A.S. (ex NYLSTAR)	SAINT-LAURENT-BLANGY	62	Textile et habillement, teinture, impression	3312 695,00	SCARPE	SEU Arras			328 282,00	5 103,00	11 024,00	25 274,00	507,00
070.00921	L4	TISSAVEL	NEUVILLE-EN-FERRAIN	59	Blanchiment, teinture, impression		becque de neuville				2 193,00	87,00	695,00	213,00	
070.00553	L4	VERHAEGHE INDUSTRIES	BONDUES	59	Blanchiment, teinture, impression	245 000,00					13 487,00	239,20	239,00	147,20	75,40
070.00655	G3	BELLIER ET CIE	CALAIS	62	Textile et habillement, teinture, impression		Canal de MARCK	SEU Calais Monod			124 117,00	31 499,00	21 794,00	3 656,10	1 650,00
070.00929	V1	VELYSAM COLOREDO	CAUDRY	59	Blanchiment, teinture, impression		Riot de BEAUVOIS puis ERCLIN	SEU Beauvois en Cambrésis			118 005,00	24 091,00	15 107,00	1 930,00	
070.00725	L4	ROQUETTE TEXTILES	WASQUEHAL	59	Blanchiment, teinture, impression		MARQUE	SEU Marquette			156 016,00	49 131,00	37 320,00	8 471,00	
070.03180	G3	Desselles Colour Center	CALAIS	62	Blanchiment, teinture, impression	14 176,00	monod	SEU Calais Monod			11 711,00	91,00	1 861,00	1 021,00	149,00
070.00803	G3	NORDLYS	BAILLEUL	59	Filtène, filature, tissage, tricotage		Becque de la Blanche	SEU Bailleul			15 976,00	2 263,00	1 990,00	1 115,00	13,00
070.01074	V1	SETEX	CATEAU-CAMBRESIS	59	Blanchiment, teinture, impression		Station d'épuration	SEU Le Cateau			42 222,00	12 346,00	7 201,00	731,86	47,16
070.00737	L4	TEINTURERIE DELALYS	HOUPLINES	59	Blanchiment, teinture, impression		la lys	SEU Houplines			47 506,00	28 985,00	10 304,00	726,00	
070.02221	L4	SDEZ	BONDUES	59	Laveries, blanchisseries, pressing		espierre	SEU Grimonpont			13 412,00	7 142,00	1 888,00	376,00	51,36
070.03033	V2	SATEL - RENTEX	WALLERS	59	Laveries, blanchisseries, pressing		SESEA Pecquencourt	SEU Pecquencourt			20 883,70	12 576,01	4 343,87	350,55	196,31
070.00575	L4	DICKSON CONSTANT	WASQUEHAL	59	Blanchiment, teinture, impression		La Marque	SEU Marquette			65 009,00	20 168,00	2 009,00	1 309,00	246,00
070.00775	L4	SCA HYGIENE PRODUCTS SUPPLY	LINSELLES	59	Textile et habillement, teinture, impression	16 800,00	La Lys	SEU Neuville en ferrain			364,00	63,00	190,00	115,00	15,00
070.00812	L4	MONTPELLIER	LILLE	59	Blanchiment, teinture, impression		LA MARQUETTE	SEU Marquette			44 126,00	19 767,00	3 418,00	741,00	
070.01689	L4	RLST ELIS	COULOGNE	62	Laveries, blanchisseries, pressing		Canal de marck	SEU Calais Monod			70 339,00	30 358,00	16 447,00	81,00	218,00
070.02611	L2	BLANCHISSERIE du CHRU	LILLE	59	Laveries, blanchisseries, pressing	52 689,00	Canal de Roubaix	SEU Marquette			21 294,00	9 863,00	1 047,00	389,00	161,00
070.01088	B3	STAF SAS	HENIN-BEAUMONT	62	Blanchiment, teinture, impression		STEP HENIN CARVIN	SEU Hénin			1 846,10	39,82	38,53	60,81	3,40
070.00475	B2	FEUTRIE SA	SAILLY-SUR-LA-LYS	62	Textile et habillement, teinture, impression		LYS				45 122,00	2 160,00	8 655,00		
070.00930	L4	TEINTURERIE DE LA JUSTICE	ROUBAIX	59	Blanchiment, teinture, impression						31 958,00		3 337,00		
070.01813	B2	H & G BARBRY	SAILLY-SUR-LA-LYS	62	Blanchiment, teinture, impression		LA LYS				13 403,00	1 839,00	3 170,00		
070.00664	B2	BARBRY CAMBRON (repris par SARL SILVA)	SAILLY-SUR-LA-LYS	62	Blanchiment, teinture, impression		RIVIERE LA LYS				11 659,00	2 676,00	1 606,00		
700.01689		RLST	MARCO-EN-BAROEUL	59			Marquette lez Lille	SEU Marquette					14 243,00		
070.02189	V1	CAUDRESIENNE	CAUDRY	59	Blanchiment, teinture, impression		RIO de Beauvois en Cis	SEU Beauvois en Cambrésis					6 795,00		
070.00740	G3	DECOSTER	GORGUE	59	Blanchiment, teinture, impression		Lawe	SEU Estaires			29 956,00	1 493,00	4 158,00		
070.02145	L4	Remy LENFANT Teinturerie	HEM	59	Blanchiment, teinture, impression		LA MARQUE ?	SEU Villeneuve d'Ascq			20 250,00	6 770,00	3 130,00		
070.02361	G3	TRAITEX SA	MERVILLE	59	Blanchiment, teinture, impression		Lys	SEU Merville			36 625,00	11 088,00	3 091,00		
070.01370	V1	BRACQ IMPRESSION	AVESNES-LES-AUBERT	59	Textile et habillement, teinture, impression		ERclin	SEU Rieux en cambresis			3 697,00	458,00	458,00		

Chiffres IRE 2010 en kg/an au millieu					Observations	Commentaires
dco_fin	dbo5_fin	mes_fin	ngl_fin	p_fin		
3 085,85	50,52	108,04	222,41	4,31		*\ La quantité de phosphore total au rejet PK 3620 est en augmentation par rapport à 2008, année particulièrement basse en concentration moyenne sur l'année à 0.09 mg/l. Par contre la concentration moyenne de 2009 de 0.18 mg/l est comparable à celle de 2007 de 0.17 mg/l. - [26/2/2010 10:12] -
2 193,00	87,00	695,00	213,00			*\ Production en baisse ,licenciemnt economique courant 2009 - Production etaler sur 7h au lieu de 14h - [1/3/2010 10:5] -
13 487,00	239,20	239,00	147,20	75,40	Composés organohalogénés (AOX)=23.9 kg	
1 117,05	308,69	204,86	29,98	14,85	Chrome et ses composés (Cr)=5.35 kg / Chrome hexavalent et ses composés (Cr VI)=2.41 kg / Hydrocarbures (C total)=861.5 kg / Zinc et ses composés (Zn)=5.64 kg	*\ Vue les difficultés que nous avons traversées , nous n'avons pas pu faire réaliser de contrôles de rejets atmosphériques pour l'année 2009 , nous venons de faire réaliser ces contrôles par l'apave , le 02/03/2010 pour la chaudière et le 09/03/2010 pour les rames et le laveur de fumée - La différence entre la valeur en chrome de 2008 et de 2009 s'explique également par la baisse de production - - - [23/3/2010 10:15] - - [23/3/2010 16:30] - - [23/3/2010 16:32] -
1 076,57	232,48	134,94	17,10		Hydrocarbures (C total)=333 kg	*\ MES : - 1° Mise en place d'un système de nettoyage des filtres avec récupération des bourres de tissu. - 2° Plus de fibres synthétique en teinture donc moins de fibrilles. - Azote et Hydrocarbures : - Difficile de déterminer les variations sur ces polluants. - [12/3/2010 17:51] -
1 167,00	404,99	317,71	8,75			***\ Baisse d'activité de 38% par rapport à 2008 - - [15/1/2010 10:49] -
105,40	0,89	17,49	8,37	1,34		*\ La production annuelle ayant fortement baissé, les rejets ont fortement baissés - [28/1/2010 14:57] -
150,85	22,03	19,59	7,40	0,06		*****\ Réduction du volume rejeté ( - 26%) issu principalement de la réduction de production(-19.1%) - [8/3/2010 17:49] - *\ DCO: réduction de 35.5% issu de la production réduite et d'une amélioration de la performance de la STEP - MES : Réduction de 43.7% issue de la production réduite et d'une amélioration de la performance de la STEP - P: Réduction issue de la production réduite et d'une valeur élevée en 2008 - [8/3/2010 17:56] -
402,93	121,02	70,18	5,66	0,43	Chrome et ses composés (Cr)=0.47 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=2.36 kg / Fer et ses composés (Fe)=7.07 kg / Hydrocarbures (C total)=67.9 kg / Zinc et ses composés (Zn)=3.77 kg	*\ Il y a certaines variation d'une année sur l'autre, car nous sommes prestataires de services et nous ne maîtrisons pas nos tissus traités. D'autre part, les valeurs sont toujours au-dessous des valeurs réglementaires. - [15/2/2010 16:13] -
448,20	278,46	102,49	5,20		Chrome et ses composés (Cr)=52.4 kg / Composés organohalogénés (AOX)=1109 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=18.5 kg / Fer et ses composés (Fe)=7.8 kg / Hydrocarbures (C total)=1064 kg / Manganèse et ses composés (Mn)=2.3 kg / Zinc et ses composés (Zn)=30.2 kg	*\ L'augmentation de nos concentrations d'effluents résulte d'une diminution de notre consommation d'eau - [11/3/2010 13:50] -
125,46	68,06	17,92	3,33	0,45		*\ pas de modification du process de traitement - [15/3/2010 17:24] -
190,14	117,22	35,35	3,08	0,87	Hydrocarbures (C total)=141.83 kg	
486,27	166,24	17,10	1,35	0,84		*\ notre production a diminué d'environ 27% et il y a eu 10 jours de chômage. - - [23/3/2010 12:2] -
3,27	0,59	1,77	0,92	0,14		*\ Variations significatives de certains aspects s'expliquant par la baisse de production importante sur l'année 2009 par rapport à 2008. - Production de 835 millions de pieces par rapport à 1 milliard en 2008. - [9/2/2010 11:59] -
330,06	162,94	29,10	0,77			*\ baisse sensible de production - - [3/2/2010 15:27] - - [11/2/2010 11:10] -
633,05	297,51	154,60	0,66	1,96		*\ La réduction de l'émission en MES s'explique par la diminution de lavage de vêtements de travail, étant plus chargé en MES que le linge "hotellerie-restauration", activité principale du site. - [31/3/2010 17:40] -
159,28	81,30	8,91	0,40	0,55		*\ La baisse des polluants en masse est principalement due au changement de process des lignes de lavage, et à la réduction de l'utilisation de l'eau prélevée au réseau (récupération eau industrielle). - [12/3/2010 15:18] -
16,61	0,39	0,37	0,39	0,02	Arsenic et ses composés (As)=0.0157 kg / Cadmium et ses composés (Cd)=0.0196 kg / Chlorures (Cl total)=4901.14 kg / Chrome et ses composés (Cr)=0.0392 kg / Composés organohalogénés (AOX)=0.66 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=0.0836 kg / Hydrocarbures (C total)=1.57 kg / Mercure et ses composés (Hg)=0.0018 kg / Nickel et ses composés (Ni)=0.098 kg / Plomb et ses composés (Pb)=0.196 kg / Zinc et ses composés (Zn)=0.3476 kg	*\ Arrêt de la production definitive le 30 mars 2009 et vidage complet de toute la station d'épuration. - [11/3/2010 13:1] -
45 122,00	2 160,00	8 655,00				
31 958,00		3 337,00			Chlorures (Cl total)=105050 kg / Sulfates=50910 kg	*\ Baisse très importante de la production - 35 jours de chômage total - [17/3/2010 20:9] -
13 403,00	1 839,00	3 170,00				*\ notre volume d'eau rejeté ( comme notre CA ) est en baisse de plus de 10% en 2009 par rapport à 2008. - Il en résulte cette baisse de flux de DBO5 - [25/2/2010 14:42] -
11 659,00	2 676,00	1 606,00				*\ tout est lié à une baisse importante de production baisse de 50% environ de l'activité 5 million de metres environ les années précédente contre 2.5 million en 2009 - la production ne se fait plus que sur 8 heures par jour travaille en journée contre 16 h par jour les années précédente travail en équipe - [10/3/2010 7:59] - - [10/3/2010 8:4] - - [11/3/2010 16:13] -
		121,25				*\ De gros efforts ont été réalisés en 2009 pour diminuer les consommations d'eau de façon importante pour un tonnage de linge quasiment identique. - Cela a logiquement engendré une diminution des volumes d'eau rejetée ainsi que des émissions de MES. - - [26/3/2010 16:27] - - - [26/3/2010 16:31] -
		60,69				
293,15	14,74	41,25				****\ La production de teinture a chuté de 35% en tonnage en 2009 - [10/3/2010 16:26] - *\ Il y a 2 raisons à la baisse des chiffres: - - - La production a baissé de 35% en 2009. - - La Société a mis en place une STEP in situ. - - [10/3/2010 16:28] -
193,41	65,48	30,53				*\ variations dû à la baisse de production générale - [11/3/2010 10:54] -
345,75	109,33	30,21				*\ Baisse conjoncturelle d'activité - [1/3/2010 10:19] -
34,94	4,49	4,45				*\ l'activité a diminué de 228 tonnes en 2008 à 113 tonnes de tissu en 2009. - [3/3/2010 16:30] -

070.00576	L4	<b>INTISSEL</b>	WATTRELOS	59		Espierre			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
070.02133	L4	<b>RLST LocalInge</b>	WATTRELOS	59	Laveries, blanchisseries, pressing	l'Espierre	SEU Grimonpont				
070.02729	V1	<b>TBN FontaineND</b>	CAMBRAI	59	Laveries, blanchisseries, pressing	Escaut canalisé	SEU Neuville St Rémy				

0,00      0,00      0,00

\*\ La production d Intissel est passée de 73 Km2 en 2008 a 34 Km2 en 2009 - effectif de 80 personnes a 26 personnes - arret complet de la chaufferie a partir du mois d octobre 2009 - arret complet de 3 lignes de production - passage de 3 equipes de production a 2 equipes a partir de juin 2009 - [5/3/2010 16:48] -

Carbone organique total (COT)=50378 kg

\*\ Le tonnage réalisé sur Watrelos (lavage de linge) ayant légèrement augmenté, les émissions en MES dans les rejets d'eau sont de 8033 kg pour 2009, ce qui est légèrement au-dessus que la valeur 2008 . Le flux en MES est en dessous du seuil de déclaration. - [29/3/2010 17:26] -

Aluminium et ses composés (Al)=31.42 kg / Cadmium et ses composés (Cd)=0.26 kg / Chlorures (Cl total)=123095 kg / Chrome et ses composés (Cr)=2.61 kg / Chrome hexavalent et ses composés (Cr VI)=0.65 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=7.85 kg / Etain et ses composés (Sn)=6.54 kg / Fer et ses composés (Fe)=144 kg / Fluorures (F total)=104 kg / Manganèse et ses composés (Mn)=2.61 kg / Mercure et ses composés (Hg)=0.13 kg / Nickel et ses composés (Ni)=1.3 kg / Plomb et ses composés (Pb)=1.3 kg / Sulfates=7595 kg / Zinc et ses composés (Zn)=37.97 kg

\*\ Ecart sur les valeurs dûs à : - - Eaux => hausse de l'activité - - [31/3/2010 11:38] -



Chiffres IRE 2010 en kg/an au milleu					Observations	Commentaires
dco_fin	dbo5_fin	mes_fin	ngl_fin	p_fin		
		12 795,00				
		9 750,00				
		55 045,00				
		1 100,00				
		45 000,00				
		9 086,00				
		16 547,00				
6 562,53	1 125,05	4 510,65			Arsenic et ses composés (As)=0.66 kg / Cadmium et ses composés (Cd)=0.04 kg / Carbone organique total (COT)=449.26 kg / Chrome et ses composés (Cr)=0.04 kg / Chrome hexavalent et ses composés (Cr VI)=0.04 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=0.04 kg / Etain et ses composés (Sn)=0.85 kg / Hydrocarbures (C total)=76.71 kg / Mercure et ses composés (Hg)=0.237 kg / Nickel et ses composés (Ni)=0.1 kg / Phénols (Ctotal)=2.01 kg / Plomb et ses composés (Pb)=0.85 kg / Zinc et ses composés (Zn)=0.04 kg	
969,00		1 991,20			Hydrocarbures (C total)=46.4 kg	MES : Afin d'augmenter le temps de décantation pour les eaux de ruissellement, un bassin tampon avec pompe de relevage a été mis en place en mai 2008 avant le bassin de rétention. DCO : les préleveurs captent l'eau dans les canaux venturi qui sont en extérieurs et non protégés. Ceux-ci sont donc propices au développement d'algues, de plus ils ne sont pas nettoyés régulièrement
33,36	4,26	38,14	7,04	0,68	Cuivre et ses composés (Cu)=1.08 kg / Etain et ses composés (Sn)=8 kg / Fluorures (F total)=37 kg / Hydrocarbures (C total)=21 kg / Nickel et ses composés (Ni)=1 kg / Zinc et ses composés (Zn)=19 kg	***** Pas de variation dans notre process. - Il s'agit d'une moyenne réalisée suivant toutes les analyses périodiques mesurées par un laboratoire agréé - pour MES, Zn, P, DBO5, Sn - Pas de valeur pour As et Hg car < au seuil de détection - [18/1/2010 18:18] - - [18/1/2010 18:22] - - [20/1/2010 8:57] - - [5/2/2010 12:37] - - [5/2/2010 12:37] - - [5/2/2010 12:38] - - [5/2/2010 12:38] - - [5/2/2010 12:38] - - [5/2/2010 12:38] - - [5/2/2010 12:39] - - [5/2/2010 12:39] - - [5/2/2010 12:39] - - [5/2/2010 12:40] - - [5/2/2010 12:40] -
34 967,50	9 651,30	28 252,80	3 592,40		Cadmium et ses composés (Cd)=3.3 kg / Chlorures (Cl total)=77199.6 kg / Chrome et ses composés (Cr)=8.8 kg / Chrome hexavalent et ses composés (Cr VI)=0 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=20.5 kg / Fer et ses composés (Fe)=555.7 kg / Fluorures (F total)=735.8 kg / Hydrocarbures (C total)=5014.6 kg / Nickel et ses composés (Ni)=11.5 kg / Plomb et ses composés (Pb)=31.3 kg / Zinc et ses composés (Zn)=82.2 kg	* De manière générale, l'ensemble de nos émissions polluantes (air, eau et déchets) a diminué. - Cette diminution est à mettre en relation avec notre baisse d'activité (tonnage de verre produit moins important qu'en 2008). - - Concernant les rejets aqueux, plusieurs paramètres ont subi une légère augmentation. - - les MES: du fait de plusieurs anomalies relevées en 2009 (mesure lors de conditions climatiques défavorables, ou lors d'un nettoyage ponctuel), la moyenne annuelle a légèrement augmenté - - le Chrome, le Nickel, le Cadmium et le Cuivre: on observe pour ces quatre éléments une légère augmentation. En effet, nous avons amélioré notre limite de détection pour ces éléments. Les résultats plus précis conduisent à une augmentation de la moyenne annuelle. - - [11/2/2010 11:45] - - [15/2/2010 17:15] -
		35 148,00				** aucun seuil atteint pour les valeurs des polluants - [5/3/2010 10:18] - * la consommation d'eau de l'usine est de 31022m3 - l'eau pompée et rejetée dans le ruisseau n'est pas utilisée elle est décaitée avant rejet (MES), ce qui permet d'exploiter le gisement de roches massives sans être inondé. - [11/3/2010 19:22] -
		8 524,00				** 23000m3 = eau pompée dans le bassin de décantation - [26/4/2010 11:18] -
18 348,00	2 196,00	17 120,00	862,00	254,00	Arsenic et ses composés (As)=15 kg / Cadmium et ses composés (Cd)=0 kg / Chrome et ses composés (Cr)=3.4 kg / Composés organohalogénés (AOX)=91 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=4.18 kg / Etain et ses composés (Sn)=6.4 kg / Fluorures (F total)=146 kg / Hydrocarbures (C total)=146 kg / Nickel et ses composés (Ni)=2.3 kg / Plomb et ses composés (Pb)=2.84 kg / Zinc et ses composés (Zn)=40 kg	* Tableau D2 - Les concentrations des différents polluants restent stables par rapport à l'année dernière. Seul le débit augmente un peu. C'est pourquoi les quantités sont un peu plus importantes. Il est à préciser que les mesures sur les métaux restent très faibles et que les concentrations mesurées proche des seuils de détection des appareils de mesure. - - [9/2/2010 14:22] - - [9/2/2010 14:24] - - [11/2/2010 11:3] - - [11/2/2010 11:20] -
0,00						*** Les seuls rejets sont uniquement des rejets pluviaux - [26/1/2010 16:45] - - [12/2/2010 13:21] - * Les seuls rejets sont uniquement des rejets pluviaux - - [27/1/2010 10:29] -
796,25		313,90			Carbone organique total (COT)=148.4 kg / Hydrocarbures (C total)=6.99 kg	* 1. 1 tableau D2 : les eaux recueillies sur le site sont des - eaux de ruissellement sur le site de l'usine, rejetées dans - le milieu après décantation et traitement. Les valeurs - de DCO et MES Ctotal se situent dans des variations normales restant en dessous des prescriptions de IAP. - - - [12/2/2010 10:32] - - [12/2/2010 10:34] -
302,00	20,00	522,00			Hydrocarbures (C total)=0.8 kg	
					Cadmium et ses composés (Cd)=0 kg / Mercure et ses composés (Hg)=0 kg / Nickel et ses composés (Ni)=0.46 kg / Plomb et ses composés (Pb)=0.45 kg	** non concernés, analyses non réalisées - [15/3/2010 14:18] - * D1 : plus de précipitations et de nombre de jours de fonctionnement des fours en 2009 - - métaux lourds : variation des concentrations relevées lors des mesures par les laboratoires extérieurs, incertitudes importantes pour ces concentrations très faibles - - [9/3/2010 16:38] -
49,00	15,00	46,00				
					Fer et ses composés (Fe)=0 kg	* Résultats d'épuration bien meilleurs - Fonctionnement de l'installation en cadence dégradée - Investissement nouveau tour fin 2008 - [11/2/2010 17:30] - - [11/2/2010 17:30] -
4 630,40	1 609,60	5 118,70	1 477,70		Arsenic et ses composés (As)=0.8 kg / Cadmium et ses composés (Cd)=0.2 kg / Chlorures (Cl total)=13711.6 kg / Chrome et ses composés (Cr)=2.1 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=2.2 kg / Fer et ses composés (Fe)=89.4 kg / Fluorures (F total)=49.3 kg / Hydrocarbures (C total)=610.5 kg / Nickel et ses composés (Ni)=0.9 kg / Plomb et ses composés (Pb)=4.2 kg / Zinc et ses composés (Zn)=12.7 kg	* De manière générale, l'ensemble de nos émissions polluantes (air, eau et déchets) a diminué. Cette diminution est à mettre en relation - avec notre baisse d'activité. (fonctionnement d'un seul four pendant 52 jours). - - Concernant les rejets aqueux, plusieurs - paramètres ont subi une légère augmentation. - - le Chrome, le Nickel, le - Cadmium et l'Arsenic: on observe pour ces quatre éléments une légère augmentation. En effet, nous avons amélioré notre limite de - détection pour ces éléments. Les résultats plus précis conduisent à une augmentation de la moyenne annuelle. - - - [11/2/2010 14:12] -
3 613,50	730,00	2 847,00	109,50	36,50	Hydrocarbures (C total)=620.5 kg	* Sur les rejets, nous avons réalisé les réseaux séparatifs sur les assainissements ce qui explique les rejets en diminution dans la Deule et l'augmentation en station communale. - Sur les quantités de polluant en rejet d'eau est expliquées par la pollution des récipient des échantillons d'eau. - [12/2/2010 12:7] -
0,00						
90,00						
1 908,95	375,95	726,35			Hydrocarbures (C total)=73 kg	
54,36		293,95				* Tableau D1 : Baisse de la consommation d'eau due à des changements de process, méthodes de travail et du volume de production. - Tableau D2 : DCO est plus basse, car le volume de rejet d'eau a baissé ainsi que le volume de production. MES sont plus basses, car le volume de rejet d'eau a baissé ainsi que le volume de production et nous avons travaillé sur la réduction de la pollution à la source. - [12/3/2010 11:12] -
3,51	2,55	0,03			Hydrocarbures (C total)=1.24 kg	* 1) Ecart 2009 / 2008 Tableau D1 : baisse de l'activité (- 40%). - - 2) Ecart 2009 / 2008 Tableau D2 : incident sur le rejet en octobre 2009. - - - [18/3/2010 16:31] - - [18/3/2010 16:32] - - [18/3/2010 16:35] -
27,25	3,98	13,87	10,22	1,00	Chlorures (Cl total)=24340 kg / Chrome et ses composés (Cr)=0.45 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=0.45 kg / Hydrocarbures (C total)=4.97 kg / Plomb et ses composés (Pb)=0.9 kg / Zinc et ses composés (Zn)=3.16 kg	* Tableau D2 : une optimisation des réglages de nos installations de traitement d'eau ainsi que la mise en production de 7 nouveaux modèles ont pu amener des variations d'une année à l'autre. Aucune modification process n'a été apportée. - [11/3/2010 17:8] -
0,00						
					Hydrocarbures (C total)=25 kg	
0,75		0,20	0,37		Zinc et ses composés (Zn)=0.17 kg	* tableau D1: erreur sur le point de rejet et sur la quantité d'eau vs années précédentes - revue lors du nouvel AP suite à la remise à jour des plans (rejet des eaux du four = fossé - aujourd'hui le four a été transformé en joint de sable, donc plus d'eau - de plus 70% de l'eau sert au trempage des palettes de tuiles avant la mise sur parc : elle est consommée et non rejetée. - - tableau D2 : mesure ponctuelle / canalisation encrassée par la poussière de terre cuite - - [8/2/2010 19:11] - - [12/2/2010 11:10] - - [12/2/2010 15:53] -



		0,00				<p>***\ Nous n'avons pas encore d'installation qui nous permettent de mesurer nos rejets - [8/3/2010 15:46] -</p> <p>\ La station d'épuration interne est en construction. Nous avons pour l'instant aucune donnée ou valeur quant aux polluants émis dans l'eau. Nous avons mis comme polluant des MES et une valeur inventée car la base n'autorise pas la validation de la déclaration si rien n'est enregistré dans la page. - [29/3/2010 15:35] -- [9/3/2010 10:4] -</p>
2 551,00	131,48	5 410,40			Hydrocarbures (C total)=77.342 kg	<p>*****\ Le volume annuel rejeté est mesuré avec un débitmètre bulle à bulle\ISCO 4230*, les données sont enregistrées en continu et relevées mensuellement par un organisme agréé. Le volume indiqué (81509,895m3) concerne la période du 01/01/2009 au 31/12/2009. En 2008, le volume indiqué (32251,692m3) était relatif à la période du 01/06/2008 au 21/12/2008. -- [11/2/2010 12:27] -</p> <p>\ Les masses des différents polluants concerne la période du 01/01/2009 au 31/12/2009. Tous les mois, un prélèvement pendant 24 heures est réalisé par un organisme agréé. La masse des polluants a été calculée à partir des 12 autosurveillances réalisées en 2009. Il est important de préciser que la masse annuelle de l'ensemble des polluants en 2009 se situe en dessous des seuils réglementaires. - [11/2/2010 12:32] -- [11/2/2010 13:46] -</p> <p>\ Tableau D1 : L'augmentation du volume rejeté en 2009 par rapport à 2008 (49258,2 m3) est liée à la période de fonctionnement du site sur l'année 2008 (7 mois d'activité seulement : démarrage d'Alphaglass le 1er juin 2008), ainsi qu'à la mise en veille du four 7 entre juin et octobre 2009. - Tableau D2 : Les variati</p>
9,41	0,99	23,74	0,49	0,02		<p>**\ Pour la DCO, DB05, seules deux mesures par an sont effectuées. La quantité émise de DCO et de DB05 est basée sur la moyenne des deux mesures. - [3/2/2010 10:36] - Pour le phosphore total et l'azote total, seule une mesure par an est effectuée. Les quantités de phosphore total et d'azote total sont basées sur cette seule mesure. -- A noter que ces rejets qui interviennent chaque semaine ont des concentrations en polluant qui varient en fonction de la production effectuée - [5/2/2010 15:55] -</p>

# Eau - Aides Agences de l'eau

NO MAITRE OUVRAGE	NOM MAITRE OUVRAGE	ADRESSE POSTALE MO	NO DOSSIER	OBJET DU DOSSIER	DATE DECISION	DATE FIN TRAVAUX	DATE RECEPTION / ACHÈVEMENT	MT ESTIME TRAVAUX
10430	ROUQUETTE FRERES	80800 VECQUEMONT	61296	AVENANT A LA CONVENTION 55529 POUR COMPLEMENT FINANCIER	30/03/2007	31/12/2007	30/07/2009	19 000 000
A2434	GRUPE BIGARD	29300 QUIMPERLE	61867	TRAITEMENT BIOLOGIQUE PAR BOUES ACTIVEES	29/06/2007	01/09/2008		3 700 000
40567	ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER NORD PAS DE CALAIS	59800 LILLE	64093	CONFINEMENT DE LA POLLUTION CHROMEE DE LA FRICHE PCUK	14/01/2008	31/12/2009	31/12/2008	3 000 000
A1549	POLIMERI EUROPA FRANCE SAS	59279 MARDYCK	64035	TRAITEMENT BIOLOGIQUE	07/12/2007	29/07/2010	06/10/2008	2 862 400
12306	HOLIDAY PIGMENTS	59560 COMINES	61800	TRAITEMENT PHYSICO-CHEMIE	28/03/2008	04/04/2010		2 020 000
A0426	PROGILOR BOUVART	02510 VENEROLLES	61198	TRAITEMENT PHYSICO-CHEMIE	30/03/2007	31/12/2007	30/11/2007	2 000 000
02733	SM BAE DE SOMME GRAND LITTORAL PICARD	80100 ABBEVILLE	68466	TRAVAUX	27/03/2009	17/07/2011		1 676 940
11250	ETS CH. DAUDRY VAN CAUWENBERGHE ET FILS	59640 DUNKERQUE	67408	TRAITEMENT BIOLOGIQUE	21/11/2008	30/06/2010		1 580 000
A2697	AUTOMOBILES LAVOCAT	62138 VIOLAINES	64076	LUTTE POLLUTION ACCIDENTELLE	07/12/2007	01/01/2011		1 425 000
A5303	AEROLIA	31027 TOULOUSE CEDEX 3	64031	LUTTE POLLUTION ACCIDENTELLE - GESTION DES EAUX PLUVIALES	07/12/2007	31/12/2009	07/10/2009	1 390 000
37232	MYRIAD	59606 MAUBEUGE CEDEX	67372	RESTRUCTURATION RESEAUX - PRETRAITEMENT - CONFINEMENT	10/03/2009	01/01/2011		1 345 000
12293	FEUTRIE	62840 SAILLY SUR LA LYS	67398	TECHNOLOGIE PROPRE	15/12/2008	04/08/2011	23/08/2009	1 200 000
05462	STE LIONOR SA	59189 STEENBECOQUE	67279	TRAITEMENT BIOLOGIQUE	21/11/2008	30/06/2010		1 200 000
10366	COVINOR	59590 RAISMES	64245	AUGMENTATION DE CAPACITE DU TRAITEMENT BIOLOGIQUE - COMPLEMENT CONVENTION 64043	07/12/2007	16/09/2010		1 200 000
05444	OUTNORD ST AMAND	59732 ST AMAND LES EAUX	68324	LUTTE POLLUTION ACCIDENTELLE	06/11/2009	01/11/2012		1 150 000
A2272	IMPRIMERIE SERGE MEPLONT	59100 ROUBAIX	65135	REJET ZERO LIQUIDE SUR SITE	28/03/2008	31/07/2009	15/12/2008	1 128 000
12865	ETABLISSEMENTS JJ ROZENDAAL	59563 LA MADELEINE CEDEX	68327	TECHNIQUES PROPRES	10/03/2009	28/02/2011		1 058 000
A5315	LE PETIT CUISINIER	62490 VITRY EN ARTOIS	76918	PRETRAITEMENT BIOLOGIQUE DES EFFLUENTS	06/11/2009	31/05/2013		1 005 087
A2267	CREAUTO	59113 SECLIN	61240	PREVENTION DES POLLUTIONS DES EAUX PLUVIALES	29/06/2007	31/12/2007	31/12/2007	960 000
A2261	STAUB FONDERIE	59660 MERVILLE	61779	TECHNIQUE PROPRE D'EMALLAGE	07/12/2007	30/06/2010	01/07/2007	672 000
10125	FRANCAISE DE MECANIQUE	62090 HAINES CEDEX	67236	EVAPO-CONCENTRATUR SUR EFFLUENTS DE MACHINES A LAVER DU BATIMENT 3	21/11/2008	30/05/2012		651 000
12999	ETS BELLIER ET CIE	62100 CALAIS	61109	TECHNIQUE PROPRE DE TEINTURE ET AMELIORATION DU PRETRAITEMENT	29/06/2007	31/12/2008		630 000
37140	TOYOTA MOTOR MANUFACTURING FRANCE	59264 ONNANG	68325	RECYCLAGE PARTIEL DES EAUX RESIDUAIRES	10/03/2009	29/09/2011		600 000
37130	AJINOMOTO SWEETENERS EUROPE	59820 GRAVELINES	65028	TRAITEMENT PHYSICO-CHEMIE	28/03/2008	11/12/2010		750 000
10135	BEAU MARAIS	62403 BETHUNE CEDEX	72858	PRETRAITEMENT DES EAUX GRASSES ET DES EAUX TERREUSES	05/06/2009	31/12/2010		700 000
A0168	VALEO EMBRAYAGES	80009 AMIENS CEDEX 1	67368	LUTTE POLLUTION ACCIDENTELLE	21/11/2008	29/02/2012		690 000
A2280	RUBIS TERMINAL	75017 PARIS	61209	TRAITEMENT DES EFFLUENTS DES ZONES UNICAN ET MOLE 5 DE L'USINE DE RUBIS TERMINAL	30/03/2007	30/05/2009		662 000
10067	ROUQUETTE FRERES	62136 LESTREM	61848	MESURE DE POLLUTION EN CONTINU (COT METRES)	29/06/2007	31/12/2008		625 000
11340	REGIONALE DE LOCATION ET SERVICES TEXTILES	02100 ST QUENTIN	80267	TRAVAUX ECONOMIE D'EAU	06/11/2009	03/05/2012		598 920
37086	DSM FOOD SPECIALTIES FRANCE SAS	59113 SECLIN	65681	MISE EN CIRCUIT FERME DES EAUX DE REFRIGERATION	21/11/2008	31/07/2011		580 000
A1157	JEAN STALVAEN TRAITREUR	59640 DUNKERQUE	65790	AMELIORATION DU PRETRAITEMENT ET ECONOMIE D'EAU	21/11/2008	01/04/2011		579 235
37238	FORGES DE FRESNES	59970 FRESNES SUR ESCAUT	68328	LUTTE POLLUTION ACCIDENTELLE	06/11/2009	01/08/2011		556 000
40898	LE CREUSSET	02230 FRESNOY LE GRAND	80368	RECYCLAGE PARTIEL	06/11/2009	20/07/2012		510 000
10977	GALLOO PLASTICS	59250 HALLUIN	67409	RECYCLAGE INTEGRAL	21/11/2008	06/02/2011		500 000
A0002	SOC DE DEVELOPT FLANDRES INVESTISSEMENTS	59442 WASQUEHAL CEDEX	61775	PREVENTION DES POLLUTIONS DES EAUX PLUVIALES	29/06/2007	30/06/2008	30/05/2007	483 000
A1877	GOSSELIN DURIER SAS	59220 DENAIN	64167	PREVENTION DES POLLUTIONS DES EAUX PLUVIALES	07/12/2007	31/12/2010		470 000
A1367	TUBES DE FRESNOY	02230 FRESNOY LE GRAND	67377	LUTTE POLLUTION ACCIDENTELLE	21/11/2008	01/08/2011		460 000
A0168	VALEO EMBRAYAGES	80009 AMIENS CEDEX 1	65684	TECHNIQUES PROPRES	26/06/2008	31/12/2009	22/10/2008	456 000
A2271	CAMPING DE LA PLAGE	62730 MARCK	61223	COLLECTE DES EFFLUENTS ET TRAITEMENT BIOLOGIQUE	30/03/2007	31/12/2008	13/11/2008	450 000
10991	ETABLISSEMENTS BAUDELET	59173 BLARINGHEM	65685	LUTTE POLLUTION ACCIDENTELLE	26/06/2008	01/04/2010	30/10/2008	425 000
A1413	CLOVAL	59920 QUIEVRECHAIN	65683	LUTTE POLLUTION ACCIDENTELLE - TRAITEMENT DES EAUX PLUVIALES -	26/06/2008	31/12/2009	31/08/2009	351 300
10135	BEAU MARAIS	62403 BETHUNE CEDEX	61157	TRAITEMENT BIOLOGIQUE	30/03/2007	31/12/2007	23/11/2007	340 000
11677	SOCIETE NOUVELLE DES COULEURS ZINCIQUES	59111 BOUCHAIN	63807	TRAITEMENT BIOLOGIQUE	14/01/2008	31/12/2010	31/12/2007	319 000
40559	POCHECO SAS	59510 FOREST SUR MARQUE	67027	MISE EN PLACE DE TOITURE VEGETALISEE	10/03/2009	08/07/2011		298 700
A5180	EFFIA CONCESSIONS	75012 PARIS	80391	MISE EN PLACE DE TRANCHEES D'INFILTRATION	06/11/2009	26/06/2012		284 900
33105	CAMPING DES DUNES	59123 ZUYDCOOTE	67274	RESEAUX DE COLLECTE DES EAUX USEES ET RACCORDEMENTS	21/11/2008	20/03/2011		270 000
A3053	LJAL	59114 STEENVOORDE	65136	RESEAUX - STATIONS - POLLUTION ACCIDENTELLE	28/03/2008	30/11/2010	30/04/2009	267 000
12590	CAMPING DUNE FLEURIE	80120 QUEND PLAGE LES PINS	61117	RESTRUCTURATION RESEAUX	29/06/2007	31/10/2008	05/07/2008	260 000
A2646	SAS SOMBAKER	80360 RANCOURT	73359	PRETRAITEMENT	05/06/2009	31/12/2009		250 000
A1275	CHAMBRE DE COMMERCE ET D INDUSTRIE DE CALAIS	62104 CALAIS CEDEX	62028	TRAITEMENT PHYSICO-CHEMIE	07/12/2007	29/03/2010	15/06/2007	245 923
10119	SA BARBYR CAMBRON ET CIE	62840 SAILLY SUR LA LYS	65133	TECHNIQUE PROPRE - GESTION DE L'EAU	28/03/2008	30/11/2010	01/04/2008	232 500
12475	ARJOWIGINS PAPIERS COUCHES	62570 WIZERNES	60558	ECONOMIE D'EAU - AMELIORATION DE LA STATION D'EPURATION	30/03/2007	31/12/2008	31/12/2008	210 000
A2724	NME VERHILLE CAPELAERE GAETANE	59254 GHYVELDE	64364	CREATION RESEAUX ASSAINISSEMENT	16/01/2008	14/10/2010	30/06/2009	206 100
12559	BARTIN RECYCLING	93120 LA COURNEUVE	64033	TRAITEMENT PHYSICO-CHEMIE ET CHARBON ACTIF	14/01/2008	30/09/2010		200 000
A2684	THEOLAR PEINTURES	59139 NOYELLES LES SECLIN	80372	RECYCLAGE INTEGRAL - TRAITEMENT DES BOUES	06/11/2009	01/10/2012		197 300
A0892	ASSOCIATION PALME	75017 PARIS	61904	OPERATION COLLECTIVE PARCS D'ACTIVITES	29/06/2007	31/12/2008	31/12/2008	190 000
31093	DURISOTTI SAS	62430 SALLAUMINES	61892	TRAVAUX D'ECONOMIE D'EAU	29/06/2007	20/07/2009		162 000
A2273	LE DOMAINE DU MANOIR FLEURI	62600 GROFFLIERS	61251	RESTRUCTURATION RESEAUX	29/06/2007	31/12/2007		160 000
A2270	POLDER ET VACANCES	59122 LES MOERES	61241	COLLECTE DES EFFLUENTS ET TRAITEMENT BIOLOGIQUE	30/03/2007	31/07/2008		150 000
A2226	PICKENPACK GELMER	62126 WIMILLE	67235	TRAITEMENT PHYSICO-CHEMIE	21/11/2008	31/12/2009		140 000
A0818	INEOS NOVA WINGLES	62410 WINGLES	61260	ATOMISATION D'UN PRODUIT ANTISTATIQUE SUR DES BILLES DE POLYSTYRENE	30/03/2007	07/12/2008	28/03/2008	138 000
12862	HOTELLERIE DE PLEIN AIR	62600 BERCK	61245	RESTRUCTURATION RESEAUX	29/06/2007	31/07/2007	31/03/2007	133 000
37365	SOCIETE INDUSTRIELLE DE TRANSFORMATION DE PRODUITS AGRICOLES	80170 ROSIERES EN SANTERRE	69138	EQUIPEMENTS DE MESURES	05/06/2009	31/12/2010		130 000
05192	DECOSTER CAULLIEZ	59253 LA GORGUE	67402	LUTTE POLLUTION ACCIDENTELLE	21/11/2008	22/09/2011	30/09/2009	120 000
A1601	ETABLISSEMENTS SIGIER - CAPELLE	59560 COMINES	67354	TECHNIQUE PROPRE DE TEINTURE	21/11/2008	31/03/2012		120 000
40618	LOYEZ WOESSEN SA	59133 PHALEMPIN	61208	PRETRAITEMENT DES EFFLUENTS GRAISSEUX	29/06/2007	15/09/2007		120 000
00930	BOULOGNE SUR MER	62321 BOULOGNE SUR MER	73939	AIRE DE CAMPING CARS	05/06/2009	06/04/2012		105 860
11511	LA CHOUROUTE DE CAMPAGNE	62870 CAMPAGNE LES HESDIN	80061	FIABILISATION DU DISPOSITIF D'EPANDAGE	06/11/2009	01/07/2010		100 000
12073	FLANDRIA ALUMINIUM	59560 WARNETON	80392	RESTRUCTURATION RESEAUX	06/11/2009	09/09/2012		95 300
Z0937	PIN-FLOC	62600 BERCK SUR MER	61254	AMELIORATION DU TRAITEMENT DES BOUES	30/03/2007	31/07/2007	31/12/2007	95 000
A2226	PICKENPACK GELMER	62126 WIMILLE	68247	TRAITEMENT BIOLOGIQUE	10/03/2009	31/12/2010		90 000
12661	CETIM	60304 SENLIS CEDEX	64154	DEFINITION D'UNE OPERATION COLLECTIVE	15/12/2008	31/12/2010		90 000
A3541	RENEL	80004 AMIENS CEDEX 1	67543	SEPARATION DES EAUX USEES ET PLUVIALES. TRAITEMENT DES EAUX SUSCEPTIBLES D'ETRE POLLUEES.	21/11/2008	01/09/2011		88 640
A2968	IMPRIM'JMG	59540 CAUDRY	65770	TECHNIQUE PROPRE DE DEVELOPPEMENT DES PLAQUES	26/06/2008	01/04/2011	30/11/2007	87 600
A2266	CASSE DE DON	59272 DON	61247	PREVENTION DES POLLUTIONS DES EAUX PLUVIALES	30/03/2007	31/12/2008		84 000
A3537	SCI DUPAS ET LEBEDA	59247 FECHAIN	67351	MISE EN CONFORMITE DES RESEAUX	21/11/2008	31/12/2008	28/05/2009	80 000
37025	PROGIVEN	80500 MONTDIDIER	67934	TRAITEMENT PHYSICO-CHEMIE	10/03/2009	31/10/2011		77 500
11835	UNION TEXTILE DE TOURCOING INDUSTRIES	59200 TOURCOING	62161	SEPARATION ET RECYCLAGE DES SELS	19/06/2007	31/05/2008	10/07/2008	75 000
00407	HAZEBROUCK	59190 HAZEBROUCK	67327	MATRICE D'OEUVRE POUR TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT ET D'EPURATION DES EFFLUENTS	21/11/2008	31/03/2012		73 100
A2684	THEOLAR PEINTURES	59139 NOYELLES LES SECLIN	64018	RECYCLAGE INTEGRAL	07/12/2007	31/12/2009	20/03/2008	73 000
A1325	MAUSER FRANCE	59733 SAINT AMAND LES EAUX	72598	SYSTEMES DE RINÇAGE AU-DESSUS DES BAINS	05/06/2009	29/02/2012		72 000
A4522	UF BONDUES	59910 BONDUES	68478	UNITE DE TRAITEMENT BIOLOGIQUE DE 60 EH	05/06/2009	01/02/2012		69 000
A4104	ASSOCIATION SPORTIVE DU GOLF DE BONDUES	59587 BONDUES CEDEX	68260	ETUDE DE FAISABILITE DE L'UTILISATION D'EAU DE DRAINAGE POUR ARROSAGE	10/03/2009	01/12/2011		54 000
A3316	TRANSPORTS GHESTEM	59133 PHALEMPIN	66079	TRAITEMENT PHYSICO-CHEMIE DES EAUX DE LAVAGE DES CAMIONS	05/06/2009	30/09/2012		53 000
Z0300	SOCIETE ARTESIANNE DE VINYLE	62160 BULLY LES MINES	65023	VALIDATION D'UN PROCEDURE DE FILTRATION POUR REUTILISATION D'EAU	28/03/2008	02/12/2010	03/06/2008	51 000
A3231	ACCUEIL LOISIRS TOURISME EN AVESNOIS	59149 AIBES	65695	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	06/11/2009	31/05/2013		49 016
A0175	LE PETIT CUISINIER	62110 HENIN BEAUMONT	65696	ESSAIS DE METHANISATION DES EFFLUENTS	26/06/2008	15/03/2011		42 200
A3741	PLASTICCOLLECT	59250 HALLUIN	68208	TECHNIQUES PROPRES	18/12/2008	02/09/2011	01/07/2009	40 100
A1145	LA FORET	62780 CUJO	61214	TRAVAUX ECONOMIE D'EAU	29/06/2007	31/07/2007	14/12/2006	40 000
A3271	GRUPE BIGARD	62290 NOELLY LES MINES	64485	DIMENSIONNEMENT DES OUVRAGES DE TRAITEMENT DES EAUX USEES	28/03/2008	31/12/2008		38 000
12293	FEUTRIE	62840 SAILLY SUR LA LYS	67326	TECHNIQUE PROPRE	21/11/2008	03/02/2011	20/03/2009	37 500
A2261	STAUB FONDERIE	59660 MERVILLE	68210	ETUDE PREALABLE AUX TRAVAUX	18/12/2008	18/12/2011		36 000
A3558	SAVIA	62113 VERQUIGNIEUL	67447	COLLECTE DES EAUX USEES. TRAITEMENT DES EAUX PLUVIALES ET DE LAVAGE SUSCEPTIBLES D'ETRE POLLUEES	21/11/2008	22/09/2011		36 000
A1237	LESIEUR	59210 COUDEKERQUE BRANCHE	63900	PLAN D'EPANDAGE	07/12/2007	30/06/2009	30/06/2008	35 000
A2269	LE BLOEMSTRAETE	59173 RENESCURE	61248	RESTRUCTURATION DES RESEAUX ET RACCORDE				

05444	OUTINORD ST AMAND	59732 ST AMAND LES EAUX	68206	GESTION DE L'EAU	18/12/2008	20/10/2011	19/11/2009	30 000
32011	SPECITUBES	62830 SAMER	64413	RACCORDEMENT DES SANITAIRES DE L'ENTREPRISE AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT DE LA COLLECTIVITE.	07/12/2007	11/10/2010		30 000
12999	ETS BELIER ET CIE	62100 CALAIS	64417	ETUDE PREALABLE AUX TRAVAUX	16/01/2008	05/04/2010	26/03/2008	27 340
A1572	ARCELORMITTAL ATLANTIQUE ET LORRAINE	59381 DUNKERQUE CEDEX 1	63454	ETUDE PREALABLE AUX TRAVAUX OPTIMISATION RECYCLAGE DES EAUX	13/07/2007	30/06/2008		27 000
A4366	VITANEUF	62000 ARRAS	68429	OPERATION COLLECTIVE "PRESSINGS PROPRES"	30/01/2009	31/12/2008	31/12/2008	26 000
A3092	MADAME MONIQUE BESSOU	62400 BETHUNE	66043	OPERATION COLLECTIVE "PRESSINGS PROPRES"	11/06/2008	31/12/2008	28/12/2007	26 000
A3091	MONSIEUR HERVE DELBARRE	62700 BRUAY LA BUISSIERE	66042	OPERATION COLLECTIVE "PRESSINGS PROPRES"	11/06/2008	31/12/2008	28/12/2007	26 000
A3090	MONSIEUR DOMINIQUE DUMOULIN	62300 LENS	66041	OPERATION COLLECTIVE "PRESSINGS PROPRES"	11/06/2008	31/12/2008	28/12/2007	26 000
A3037	PRESSING PORTE NEUVE	62200 BOULOGNE SUR MER	65027	OPERATION COLLECTIVE "PRESSINGS PROPRES"	16/01/2008	31/12/2007	22/10/2007	26 000
A2828	MR DUFOSE HUBERT	80100 ABBEVILLE	64538	OPERATION COLLECTIVE - PRESSINGS PROPRES	13/11/2007	31/12/2007	31/12/2007	26 000
A2825	MME CREPIN MARILYNE	62190 LILLERS	64534	OPERATION COLLECTIVE - PRESSINGS PROPRES	13/11/2007	31/12/2007	31/12/2007	26 000
A2409	SARL LE RIDIN	80550 LE CROTOY	64333	TRAVAU ECONOMIE D'EAU	07/12/2007	01/08/2010		26 000
A2463	ETS PETITPREZ ET LAMBAERE	59450 SIN LE NOBLE	62147	OPERATION COLLECTIVE "PRESSINGS PROPRES"	04/06/2007	31/12/2007	04/04/2007	26 000
00130	ANOR	59186 ANDR	65177	AIRE D'ACCUEIL DE CAMPING CARISTES	28/03/2008	30/04/2011	05/09/2008	25 980
A3093	ETS PETITPREZ ET LAMBAERE	59118 WAMBRECHIES	66044	OPERATION COLLECTIVE "PRESSINGS PROPRES"	11/06/2008	31/12/2008	28/12/2007	25 237
A4365	MONSIEUR DAURE JEAN	80200 PERONNE	68428	OPERATION COLLECTIVE "PRESSINGS PROPRES"	30/01/2009	31/12/2008	31/12/2008	25 000
A3642	CAMAJEU INTERNATIONAL	59100 ROUBAIX	67984	ETUDE DE MISE EN CONFORMITE DE L'ASSAINISSEMENT ET DE LA GESTION DES EAUX PLUVIALES	10/03/2009	30/07/2011		25 000
A3036	DEV PRESS	59650 VILLENEUVE D ASCQ	65026	OPERATION COLLECTIVE "PRESSINGS PROPRES"	16/01/2008	31/12/2007	20/11/2007	25 000
A2827	MAS PRESS	62000 ARRAS	64537	OPERATION COLLECTIVE - PRESSINGS PROPRES	13/11/2007	31/12/2007	31/12/2007	25 000
A3089	MADAME LUCIENNE BOURIEZ	62410 WINGLES	66035	OPERATION COLLECTIVE "PRESSINGS PROPRES"	11/06/2008	31/12/2008	28/12/2007	24 980
A4360	SARL ACART LEMAITRE	80500 MONTDIDIER	68417	OPERATION COLLECTIVE "PRESSINGS PROPRES"	30/01/2009	31/12/2008	31/12/2008	24 681
A3034	ROYAL SHOP	62100 CALAIS	65024	OPERATION COLLECTIVE "PRESSINGS PROPRES"	16/01/2008	31/12/2007	29/10/2007	24 381
A4362	ETS PETITPREZ ET LAMBAERE	59800 LILLE	68425	OPERATION COLLECTIVE "PRESSINGS PROPRES"	30/01/2009	31/12/2008	31/12/2008	24 031
A2462	VALENCIENNES PRESSING MATIC	59300 VALENCIENNES	62145	OPERATION COLLECTIVE "PRESSINGS PROPRES"	04/06/2007	31/12/2007	20/02/2007	24 000
A3088	MADAME ANNICK SAGNIEZ	59143 MILLAM	66034	OPERATION COLLECTIVE "PRESSINGS PROPRES"	11/06/2008	31/12/2008	28/12/2007	23 707
A4217	SOCIETE AUXILIAIRE DE TRANSPORT ET DE MATERIEL	59944 DUNKERQUE CEDEX 2	68378	RESTRUCTURATION RESEAU	10/03/2009	01/01/2012		23 700
A1601	ETABLISSEMENTS SIGIER - CAPELLE	59560 COMINES	65701	ETUDE DE REDUCTION DES REJETS DE TEINTURE	26/06/2008	15/04/2011	17/10/2008	23 600
A2464	ETS PETITPREZ ET LAMBAERE	59115 LEERS	62148	OPERATION COLLECTIVE "PRESSINGS PROPRES"	04/06/2007	31/12/2007	04/04/2007	23 356
A3479	MONSIEUR JEAN MARC BOGRAND	59440 AVESNES SUR HELPE	67207	OPERATION COLLECTIVE "PRESSINGS PROPRES"	25/08/2008	31/12/2008	31/12/2008	22 500
A3087	MADAME CHRISTINE LAURENT	59380 BERGUES	66033	OPERATION COLLECTIVE "PRESSINGS PROPRES"	11/06/2008	31/12/2008	28/12/2007	22 482
A4363	MONSIEUR DOMINGOS DA SILVA COELHO	59420 MOULVAUX	68426	OPERATION COLLECTIVE "PRESSINGS PROPRES"	30/01/2009	31/12/2008	31/12/2008	22 291
A2824	SARL 4H	59320 ENNETIERES EN WEPPEES	64533	OPERATION COLLECTIVE - PRESSING PROPRE	13/11/2007	31/12/2007	31/12/2007	22 000
A2458	MME BEAUVOIS AMAT NATHALIE	59140 DUNKERQUE	62141	OPERATION COLLECTIVE "PRESSINGS PROPRES"	04/06/2007	31/12/2007	27/12/2006	21 500
A4364	PRESS CLEAN	59480 LA BASSEE	68427	OPERATION COLLECTIVE "PRESSINGS PROPRES"	30/01/2009	31/12/2008	31/12/2008	21 263
A3567	ETS PETITPREZ ET LAMBAERE	59700 MARCO EN BARDOUL	67912	OPERATION COLLECTIVE PRESSINGS PROPRES	19/11/2008	31/12/2008	31/12/2008	21 057
A5480	DURAND PRODUCTION	62440 HARNES	81070	ETUDE PREALABLE AUX TRAVAUX	08/12/2009	05/11/2012		21 000
A5176	TECH-FORM	62390 AUXI LE CHATEAU	80276	ETUDE PREALABLE AUX TRAVAUX	08/12/2009	01/09/2012		21 000
37238	FORGES DE FRESNES	59970 FRESNES SUR ESCAUT	67338	ETUDE DE GESTION DE L'EAU	15/12/2008	15/08/2011	01/10/2009	21 000
11785	NORAMPAC AVOT VALLEE SAS	62575 BLENDECOUES	67263	PLAN D'EPANDAGE	15/12/2008	28/04/2011	16/04/2009	21 000
A2459	MR DURASIN YVES	59160 LOMME	62142	OPERATION COLLECTIVE "PRESSINGS PROPRES"	04/06/2007	31/12/2007	11/12/2006	20 944
02875	SCOTT BADER SA	80044 AMIENS CEDEX 1	65212	MISE EN PLACE AUTOSURVEILLANCE	28/03/2008	16/10/2010	31/10/2008	20 700
A3314	DEV PRESS	59161 ESCAUDEUVRES	66077	OPERATION COLLECTIVE "PRESSINGS PROPRES"	11/06/2008	31/12/2007	10/12/2007	20 500
A2826	MARTIN PRESS	62280 ST MARTIN BOULOGNE	64536	OPERATION COLLECTIVE - PRESSINGS PROPRES	13/11/2007	31/12/2007	31/12/2007	20 500
33518	ONDULYS CARTONNERIE DE LA LYS	59461 LOMME CEDEX	80270	RECYCLAGE DES EAUX ENCREES	08/12/2009	25/06/2012		20 000
40706	AJINOMOTO EUROLYSINE SAS	80084 AMIENS CEDEX 2	71218	RECHERCHE DE SOURCE DE POLLUTION DE LA NAPPE	05/06/2009	31/12/2010		20 000
12795	RENAULT DOUAI	59509 DOUAI CEDEX	65132	MISE EN PLACE AUTOSURVEILLANCE	28/03/2008	31/12/2009	30/04/2008	20 000
A2460	SARL GOBINET PRESSING	02500 HIRSON	62143	OPERATION COLLECTIVE "PRESSINGS PROPRES"	04/06/2007	31/12/2007	11/12/2006	19 500
A1273	TEREOS	59161 ESCAUDEUVRES	80080	DEFINITION DU SCHEMA D'EPURATION DES EAUX	06/11/2009	31/12/2010		19 000
A4285	RAILTECH INTERNATIONAL	59590 RAISMES	68359	ETUDE PREALABLE AUX TRAVAUX	10/03/2009	30/03/2012		18 100
A3365	LES BRASSEURS DE GAYANT	59502 DOUAI CEDEX	68111	ETUDE DE FAISABILITE DE COLLECTE ET GESTION DES EAUX PLUVIALES ET USEES	10/03/2009	09/12/2011		18 000
10977	GALLO PLASTICS	59250 HALLUIN	62158	TRAITABILITE DES EAUX PLUVIALES	19/06/2007	31/05/2008	13/11/2008	18 000
A2461	VALNET SA	59494 PETITE FORET	62144	OPERATION COLLECTIVE "PRESSINGS PROPRES"	04/06/2007	31/12/2007	13/02/2007	17 956
11825	SICAL	62380 LUMBRES	80804	RECHERCHE DES SUBSTANCES DANGEREUSES DANS L'EAU - SURVEILLANCE INITIALE	08/12/2009	05/10/2012		17 918
12744	ACUMENT VIEUX CONDE SAS	59690 VIEUX CONDE	65354	ETUDE DE REDUCTION DES FLUX DE METAUX LOURDS	26/06/2008	31/12/2011		17 700
A3330	SAS LIOT	62232 ANNEZIN	66172	ETUDE TECHNICO-ECONOMIQUE POUR LA REDUCTION DES FLUX DE POLLUTION ET DE LA CONSOMMATION D'EAU	21/11/2008	13/06/2011	31/01/2009	17 300
A3558	SAVIA	62113 VERQUIGNEUL	71978	RESTRUCTURATION RESEAU	05/06/2009	26/09/2011		17 100
11623	SICA DE LA VALLEE DE LA LYS	59560 COMINES	68252	DEFINITION DU PERIMETRE D'EPANDAGE DES BOUES	10/03/2009	01/07/2009		17 000
A2457	MME SAINT MAXENT DE WINNE IMELDA	62370 AUDRUICQ	64451	OPERATION COLLECTIVE - PRESSINGS PROPRES	26/10/2007	31/08/2009	25/09/2006	17 000
12673	A.C.I.A. SA	80600 DOULLENS	62162	MISE EN CONFINEMENT DU SITE	19/06/2007	31/12/2007	28/02/2008	17 000
A2070	IDEX ENVIRONNEMENT PICARDIE	80000 AMIENS	65698	ETUDE PREALABLE AU PLAN D'EPANDAGE DES EFFLUENTS	26/06/2008	31/12/2009	17/07/2009	16 000
12728	V ET M FRANCE	59880 SAINT SAULVE	80847	RECHERCHE DES SUBSTANCES DANGEREUSES DANS L'EAU - SURVEILLANCE INITIALE	08/12/2009	02/11/2012		15 837
12730	V & M FRANCE	59620 AULNOYE AYMERIES	81108	MISE EN PLACE AUTOSURVEILLANCE	08/12/2009	07/12/2012		15 000
A2684	THEOLAR PEINTURES	59139 NOYELLES LES SECLIN	80271	ETUDE DE GESTION DE L'EAU	06/11/2009	26/03/2012		15 000
05192	DECOSTER CAULLIEZ	59253 LA GORGUE	67367	PLAN D'EPANDAGE	21/11/2008	10/09/2011		15 000
12865	ETABLISSEMENTS JJ ROZENDAAL	59563 LA MADELEINE CEDEX	67324	TECHNIQUES PROPRES	21/11/2008	10/07/2011	24/12/2008	15 000
A1325	MAUSER FRANCE	59733 SAINT AMAND LES EAUX	64982	ETUDE DE REDUCTION DE LA DCO	28/03/2008	30/04/2011	23/12/2008	14 500
A3575	SOCIETE D' EXPLOITATION MAURICE BONTEMPS	59142 VILLERS OUTREAUX	68309	ETUDE DE GESTION DES EAUX USEES INDUSTRIELLES	10/03/2009	30/04/2011	31/07/2009	14 350
A5303	AEROLIA	31027 TOULOUSE CEDEX 3	68386	DEFINITION FILIERE D'EPURATION	10/03/2009	20/09/2011		14 000
12479	DAILYCYER	80500 FAVEROLLES	64114	DIMENSIONNEMENT D'UN EPANDAGE SUR TTRC	14/01/2008	31/12/2010	16/01/2008	14 000
10568	TOLLENS PRODUCTION NORD	59470 WORMHOUT	61401	ESSAIS PILOTE AMELIORATION DE PERFORMANCE TRAITEMENT	21/03/2007	25/01/2010	29/06/2009	14 000
37024	AUCHAN FRANCE	62950 NOYELLES GODAULT	61006	BILAN TOXIQUE NATIONAL	17/01/2007	30/06/2007	17/06/2008	13 803
A1572	ARCELORMITTAL ATLANTIQUE ET LORRAINE	59381 DUNKERQUE CEDEX 1	65702	ETUDE PREALABLE AUX TRAVAUX	26/06/2008	30/06/2009		13 500
03004	PRODUITS CHIMIQUES DE LOOS	59374 LOOS CEDEX	73258	MISE EN PLACE AUTOSURVEILLANCE	05/06/2009	02/03/2012		13 040
A1413	CLOVAL	59820 QUIEVRECHAIN	80272	ETUDE PREALABLE AUX TRAVAUX	08/12/2009	22/06/2012		13 000
40898	LE CREUSET	02230 FRESNOY LE GRAND	80215	ETUDE GESTION DE L'EAU	06/11/2009	19/05/2012		13 000
33518	ONDULYS CARTONNERIE DE LA LYS	59461 LOMME CEDEX	67311	GESTION DE L'EAU - RECYCLAGE DES EAUX ENCREES	21/11/2008	09/07/2011	30/06/2009	13 000
A2356	LB PIECES AUTO	62180 VERTON	61617	OPERATION COLLECTIVE CNPA (AIDE AUX GARAGISTES)	13/06/2007	31/12/2008	10/12/2008	13 000
A3095	CAMPING LES POMMIERS	62560 THIEMBRONNE	68305	TRAVAUX ECONOMIE D'EAU	10/03/2009	12/12/2011		12 780
05258	EXIDE TECHNOLOGIES SAS	59020 LILLE CEDEX	65395	ETUDE D'AMELIORATION DE LA QUALITE DES EFFLUENTS	26/06/2008	31/08/2011	30/06/2008	12 600
12062	WHIRLPOOL FRANCE SAS	80000 AMIENS	81062	MISE EN PLACE AUTOSURVEILLANCE	08/12/2009	29/11/2012		12 560
06287	BRIDGESTONE FIRESTONE FRANCE	62401 BETHUNE CEDEX	68207	ETUDE RECYCLAGE DES EAUX DE PROCESS	18/12/2008	25/06/2011	02/02/2009	12 000
33266	SOCIETE VIMOISE D' OVOPRODUITS	62580 VIMY	63837	ESSAI PILOTE DE TRAITEMENT DES EFFLUENTS	16/01/2008	31/08/2008	25/09/2007	11 600
37167	BRASSERIE DE SAINT OMER	62504 SAINT OMER CEDEX	74138	MISE EN PLACE AUTOSURVEILLANCE	05/06/2009	15/01/2012		11 400
09472	ARC INTERNATIONAL	62510 ARQUES	60207	BILAN TOXIQUE NATIONAL	17/01/2007	06/07/2007	20/05/2008	10 892
12573	SAINTE GERY	59731 SAINT AMAND LES EAUX	63959	ESSAI PILOTE D'UN DEGRASSEUR AERE	16/01/2008	31/12/2008		10 800
40671	BECK CRESPEL SA	59280 ARMENTIERES	65117	ETUDE DE REDUCTION DES FLUX ET DES CONSOMMATIONS	28/03/2008	30/04/2011	16/07/2008	10 500
A1826	ONDULYS LILLE	59461 LOMME CEDEX	51861	BILAN TOXIQUE NATIONAL	17/01/2007	07/10/2006	31/05/2007	10 266
05398	SOCIETE NOUVELLE DE TRAITEMENT	59226 RUMEGIES	80269	ETUDE PREALABLE AUX TRAVAUX	08/12/2009	23/07/2012		10 000
10067	ROQUETTE FRERES	62136 LESTREM	68253	ETUDE DE TRAITEMENT DU PHOSPHORE	10/03/2009	31/12/2009		10 000
A3707	SOLAVI	59113 SECLIN	68209	TRAITABILITE DES EAUX RESIDUAIRES	18/12/2008	18/12/2011	19/06/2009	10 000
A1426	EMIG PRODUCTION	59530 LE QUESNOY	67454	AUTOSURVEILLANCE EN AMONT DE L'EPURATION	15/12/2008	01/06/2009	22/07/2009	10 000
A0305	SOFICOR MADER	62161 MAROEUIL	67337	RECYCLAGE DES EAUX RESIDUAIRES	21/11/2008	15/09/2011	13/02/2009	10 000
A3536	ENVE 2E	59810 LESQUIN	67332	ETUDE DE GESTION DE L'EAU	21/11/2008	25/06/2011	27/02/2009	10 000
A3643	CASTEL FRERES	62503 ST MARTIN AU LAERT	64416	ETUDE PREALABLE AUX TRAVAUX	16/01/2008	22/07/2010	28/04/2008	10 000
A2646	SAS SOMBAKER	80360 RANCOURT	63997	BILAN ET ACTIONS DE REDUCTION DE LA POLLUTION	07/12/2007	31/12/2008	09/04/2008	10 000
A3564	SOCIETE NOUVELLE ST QUENTIN POIDS LOURDS	62100 ROUVROY	68320	MISE EN CONFORMITE DE LA COLLECTE ET DU BRANCHEMENT DES EAUX PLUVIALES	10/03/2009	26/09/2011	28/11/2008	9 500
37146	STORA ENSO CORBEHEM	02112 CORBEHEM	80219	DIMINUTION DES MATIERES PHOSPHOREES	08/12/2009	07/02/2012	31/12/2009	9 000
10859	LAMINES MARCHANDS EUROPEENS	59125 TRITH ST LEGER	65049	MISE EN PLACE AUTOSURVEILLANCE	28/03/2008	31/12/2009	15/09/2008	9 000
A1209	THYSSENKRUPP SOFEDIT	62390 AUXI LE CHATEAU	55217	BILAN TOXIQUE NATIONAL	17/01/2007	02/11/2007	02/08/2007	8 560
05846	FORGES MAURICE DEMBIERMONT	59330 HAUTMONT	67434	GESTION DES EAUX PLUVIALES	21/11/2008	22/09/2011		8 500
12568	PATISSERIE PASQUIER NORD	80120 VRON	60282	ETUDE TRAITEMENT COMPLEMENTAIRE DES EFFLUENTS	17/01/2007	31/12/2007	07/11/2007	8 000
A0168	VALEO EMBRAYAGES	80009 AMIENS CEDEX 1	80836	RECHERCHE DES SUBSTANCES DANGEREUSES DANS L'EAU - SURVEILLANCE INITIALE	08/12/2009	28/10/2012		7 860
37255	SAINTE GOBAIN GLASS FRANCE	59580 EMERCHICOURT	80848	RECHERCHE DES SUBSTANCES DANGEREUSES DANS L'EAU - SURVEILLANCE INITIALE	08/12/2009	02/11/2012		7 536
12121	PROMERAC	59128 FLERS EN ESCRIBIEUX						

12073	<b>FLANDRIA ALUMINIUM</b>	59560 WARNETON	67325	GESTION DE L'EAU	21/11/2008	26/08/2011	13/07/2009	<b>7 000</b>
37027	<b>SOCIETE NOUVELLE LA CHARLOTTE</b>	62360 PONT DE BRIQUES	68480	DÉBITMÈTRE, PRÉLEVEUR, SONDE PH ET TEMPÉRATURE, ENREGISTREMENT	10/03/2009	01/01/2012		<b>6 877</b>
37034	<b>NESTLE PURINA PETCARE FRANCE</b>	80800 AUBIGNY	80914	RECHERCHE DES SUBSTANCES DANGEREUSES DANS L'EAU - SURVEILLANCE INITIALE	08/12/2009	16/11/2012		<b>6 432</b>
A5178	<b>MAYOLLE ASSAINISSEMENT</b>	80340 PROYART	80499	ETUDE	06/11/2009	09/09/2012		<b>6 120</b>
A3472	<b>SOFOCHIM</b>	59151 ARLEUX	68294	DÉCONNEXION DES EAUX PLUVIALES ET PRÉVENTION DE POLLUTION ACCIDENTELLE	10/03/2009	01/09/2011		<b>6 100</b>
A5389	<b>AUTOCIT</b>	59190 HAZEBROUCK	80952	ETUDE DU DEGRAISSAGE PAR FONTAINE BIOLOGIQUE	08/12/2009	31/12/2010		<b>6 000</b>
A2272	<b>IMPRIMERIE SERGE MEPLOMT</b>	59100 ROUBAIX	61106	ETUDE PRÉALABLE AUX TRAVAUX	19/06/2007	31/07/2007	18/06/2007	<b>6 000</b>
A1327	<b>BENALU</b>	62800 LIEVIN	81107	RECHERCHE DES SUBSTANCES DANGEREUSES DANS L'EAU - SURVEILLANCE INITIALE	08/12/2009	10/09/2012		<b>5 798</b>
11825	<b>SICAL</b>	62380 LUMBRES	81069	MISE EN PLACE AUTOSURVEILLANCE	08/12/2009	05/11/2012		<b>5 500</b>
A0073	<b>BRIOCHE PASQUIER NORD</b>	62690 AUBIGNY EN ARTOIS	63684	MISE EN PLACE AUTOSURVEILLANCE	07/12/2007	31/12/2008	22/06/2007	<b>5 500</b>
12999	<b>ETS BELLIER ET CIE</b>	62100 CALAIS	67237	ETUDE DE FAISABILITÉ DE RÉDUCTION DES FLUX DE POLLUTION ET DE CONSOMMATION D'EAU	21/11/2008	21/03/2011		<b>5 420</b>
A2968	<b>IMPRIM'JMG</b>	59540 CAUDRY	64782	ETUDE DES IMPACTS DE LA MISE EN ŒUVRE DE TECHNIQUES PROPRES	26/06/2008	30/06/2011	13/03/2008	<b>5 300</b>
37349	<b>TEINTURERIE BLANCHISSERIE NOUVELLE</b>	59400 FONTAINE NOTRE DAME	60851	BILAN TOXIQUE NATIONAL	17/01/2007	30/06/2007	28/03/2007	<b>5 251</b>
22009	<b>CHAMBRE DE COMMERCE ET D INDUSTRIE DU VALENCIENNOIS</b>	59308 VALENCIENNES CEDEX	80268	PLAN D'EPANDAGE	06/11/2009	18/05/2012		<b>5 000</b>
A0168	<b>VALEO EMBRAYAGES</b>	80009 AMIENS CEDEX 1	65128	IMPACT TECHNIQUES PROPRES	28/03/2008	31/12/2008	21/04/2008	<b>5 000</b>
A4218	<b>ARQUES VI</b>	62280 ST MARTIN BOULOGNE	68355	TRAITEMENT PHYSICO-CHIMIQUE	10/03/2009	01/01/2012	30/09/2008	<b>4 900</b>
40878	<b>BOUQUET D' OR</b>	59493 VILLENEUVE D ASCO	76238	ETUDE DE FAISABILITÉ D'UN REJET RÉGULÉ DES EAUX USÉES INDUSTRIELLES AU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT	06/11/2009	31/05/2013		<b>4 600</b>
A3236	<b>VETA</b>	80160 LOEUILLY	65826	ETUDE DU PLAN D'EPANDAGE DE MATIERES DE VIDANGE	26/06/2008	14/04/2011		<b>4 500</b>
10991	<b>ETABLISSEMENTS BAUDELET</b>	59173 BLARINGHEM	80480	ETUDE PRÉALABLE AUX TRAVAUX	06/11/2009	03/06/2012	29/09/2009	<b>4 000</b>
A3053	<b>LUAL</b>	59114 STEENVOORDE	65130	ETUDE DES MOYENS ÉPURATOIRES À PRÉVOIR	28/03/2008	11/12/2010	09/05/2008	<b>4 000</b>
33252	<b>ETABLISSEMENTS GUY DEMARLE</b>	59136 WAVRIN	61047	BILAN TOXIQUE NATIONAL	21/03/2007	30/06/2007	20/03/2007	<b>3 474</b>
02887	<b>REVEL</b>	59150 WATTRELOS	60984	BILAN TOXIQUE NATIONAL	17/01/2007	30/06/2007	01/02/2007	<b>3 474</b>
05130	<b>OVONOR</b>	62232 ANNEZIN	61578	BILAN TOXIQUE NATIONAL	21/03/2007	30/06/2007	30/06/2007	<b>3 300</b>
12700	<b>SDEZ INDUSTRIE SERVICES</b>	59910 BONDUES	61122	BILAN TOXIQUE NATIONAL	17/01/2007	30/06/2007	24/07/2007	<b>3 298</b>
40882	<b>SITA FD</b>	92758 NANTERRE CEDEX	61086	BILAN TOXIQUE NATIONAL	17/01/2007	30/06/2007	30/04/2007	<b>3 298</b>
Z0186	<b>LAVANORD</b>	62820 LIBERCOURT	61008	BILAN TOXIQUE NATIONAL	17/01/2007	30/06/2007	20/07/2007	<b>3 298</b>
37312	<b>ARDO-VIOLAINES</b>	62138 VIOLAINES	60910	BILAN TOXIQUE NATIONAL	17/01/2007	30/06/2007	13/03/2007	<b>3 298</b>
10119	<b>SA BARBRY CAMBRON ET CIE</b>	62840 SAILLY SUR LA LYS	65121	IMPACT TECHNIQUES PROPRES	28/03/2008	30/06/2008	14/01/2008	<b>3 200</b>
37355	<b>AHLSTROM SPECIALTIES SA</b>	59166 BOUSBECQUE	60850	BILAN TOXIQUE NATIONAL	17/01/2007	30/06/2007	03/05/2007	<b>2 950</b>
12214	<b>REGIONALE DE LOCATION ET SERVICES TEXTILES</b>	59700 MARCO EN BAROEUL	55195	BILAN TOXIQUE NATIONAL	17/01/2007	01/11/2007	09/10/2007	<b>2 800</b>
A5179	<b>MONSIEUR EDDY GOETHALS</b>	80290 FRICAMPS	80497	ETUDE	06/11/2009	13/08/2009		<b>2 705</b>
A0755	<b>PROWELL SA</b>	62138 DOUVRIN	61483	BILAN TOXIQUE NATIONAL	21/03/2007	06/08/2007	10/08/2007	<b>2 575</b>
A2290	<b>GARAGE DARBO</b>	59390 LYS LEZ LANNOY	61454	OPÉRATION COLLECTIVE CNPA (AIDE GARAGISTES)	10/04/2007	31/12/2007	05/12/2006	<b>1 250</b>

**71 286 713**

## Eau - Contrôles inopinés 2010 - Liste des établissements avec dépassements > 100% VLE

Code établis.	Secteur	UT	Équipe	Commune	Dép.	Établissement	Nom Gidic (raison sociale)	Cl conforme	Nom du point de rejet	Dépassement des VLE sur au moins un paramètre
070.00630	MEC	Valenciennes	V2	Vieux Condé	59	<b>ACUMENT (ex)Textron Testing System (Valmex)</b>	TEXTRON FASTENINGS SYSTEMS	0	REJET DES EAUX RESIDUAIRES	1
070.02568	IAA	Béthune	B1	ANNEZIN	62	<b>LIOT</b>	ex OVONOR	0	REJET EN SORTIE DE BAC DEGRAISSEUR	1
070.00851	MET	Valenciennes	V2	TRITH ST LEGER	59	<b>LME</b>	LME ACIERIE	0	rejet n°2 rejet n° 10 rejet n° 1	1
070.02548	CHM	Béthune	B2	Béthune	62	<b>Schenectady Europe (SI GROUP)</b>	SI GROUP	0	REJET STATION	1
070.02452	VMA	Valenciennes	V3	ANICHE	59	<b>AGC Automotive</b>	AGC AUTOMOTIVE EUROPE ANICHE PLANT	0	rejet R3	1
070.00597	IMP	Gravelines	G5	NIEPPE	59	<b>DECOSTER-HELIOLYS</b>		0	rejet sortie station	1
070.01279	DIV	Gravelines	G1	DUNKERQUE	59	<b>DK6</b>		0	rejet sortie traitement des eaux huileuses	1
070.01228		Valenciennes	V1	LE QUESNOY	59	<b>EMIG PRODUCTION</b>		0	rejet sortie station	1
070.01046	IAA	Gravelines	G1	COUDEKERQUE BRANCHE	59	<b>LESIEUR</b>	LESIEUR	0	rejet après traitement en station d'épuration + lagunage	1
070.01926	DIV	Lille	L2	LILLE	59	<b>LFB</b>	LFB	0	rejet ensortie fosse BOA	1
070.01926	DIV	Lille	L2	LILLE	59	<b>LFB</b>	LFB	0	eaux de rejet en sortie fosse BOA	1
070.02221	TXT	Lille	L4	BONDUES	59	<b>SDEZ</b>	SDEZ	0	eaux industrielles	1
070.03219	MET	Gravelines	G5	MERVILLE	59	<b>STAUB FONDERIE</b>		0	rejet secteur montage et rejet secteurFonderie	1
070.00522	MEC	Valenciennes	V2	Petite Foët	59	<b>Alstom Transport</b>	ALSTOM TRANSPORT SA	0	poste 1,2,2',3,4,5	1
070.01149	IAA	Gravelines	G3	Boulogne/mer	62	<b>Fjord Sea Food</b>	FJORD Seafood LMB (ex MAREYEURS Boul.)	0	sortie pretraitement	1
070.01142	IAA	Gravelines	G3	Boulogne/mer	62	<b>France Glace Findus</b>	FINDUS France (SA)	0	sortie pretraitement	1
070.01142	IAA	Gravelines	G3	Boulogne/mer	62	<b>France Glace Findus</b>	FINDUS France (SA)	0	sortie pretraitement	1
070.01938	IAA	Gravelines	G3	LE PORTEL	62	<b>OPALE SEAFOOD</b>		0	sortie station traitement	1
070.01938	IAA	Gravelines	G3	LE PORTEL	62	<b>OPALE SEAFOOD</b>		0	sortie station traitement	1
070.00949	TTS	Gravelines	G1	SAMER	62	<b>SPECITUBES</b>		0	rejet sortie station	1
070.01140	IAA	gravelines	G3	hesdin l'abbe	62	<b>syndival</b>	boulonnais (CA)	0	rejet sortie traitement	1
070.01140	IAA	gravelines	G3	hesdin l'abbe	62	<b>syndival</b>	boulonnais (CA)	0	rejet sortie traitement	1
070.00930	TXT	Lille	L4	Roubaix	59	<b>TEINTURERIE DE LA JUSTICE</b>		0	eaux résiduaires	1
070.00930	TXT	Lille	L4	Roubaix	59	<b>TEINTURERIE DE LA JUSTICE</b>		0	eaux résiduaires	1
070.02377	MET	Béthune	B2	ISBERGUES	62	<b>THYSSEN KRUPP ELECTRICAL STEEL UGO</b>	THYSSEN KRUPP ELECTRICAL STEEL UGO	0	1	1
070.02731	MEC	Valenciennes	V2	ONNAING	59	<b>Toyota</b>	TOYOTA M.M.F.	0	emissaires1 et 3	1
070.00956	MET	Gravelines	G1	GRANDE SYNTHÉ	59	<b>ARCELOR Dunkerque</b>	ARCELOR Dunkerque	0	Rejet station EXD	1
070.01787	IAA	Gravelines	G1	GRANDE SYNTHÉ	59	<b>CAMPBELL</b>	CAMPBELL GENERALE CONDIMENTAIRE SAS	0	Rejet station ERI	1
070.01050	DIV	Valenciennes	V2	VALENCIENNES	59	<b>CENTRE HOSPITALIER</b>	CENTRE HOSPITALIER DE VALENCIE	0	Rejet Eaux pluviales	1
070.02666	IAA	Gravelines	G1	DUNKERQUE	59	<b>JEAN STALAVEN TRAITEUR</b>	JEAN STALAVEN SA SITE DE DUNKERQUE	0	Rejet sortie prétraitement ERI	1
070.02666	IAA	Gravelines	G1	DUNKERQUE	59	<b>JEAN STALAVEN TRAITEUR</b>	JEAN STALAVEN SA SITE DE DUNKERQUE	0	Rejet sortie prétraitement ERI	1

Dépassement des VLE > 100% sur au moins un paramètre	Liste des paramètres pour lesquels un dépassement > 100% des VLE autorisées a été constaté	Nombre total de paramètres contrôlés (débit, T°, pH, concentrations, flux)	Nombre total de paramètres contrôlés et ayant une valeur limite (débit, T°, pH, concentrations, flux)	Nombre total de paramètres non conformes (débit, T°, pH, concentrations, flux)	Nombre total de paramètres non conformes et présentant un dépassement > 100% des valeurs autorisées	Date CI réalisé	Causes des dépassements et actions engagées par l'exploitant et l'inspection
1	NO2	41	39	2	2	22/06/09	modification en cours pou ce paramètre
1	DBO5	23	11	4	1	16/07/09	dépassements récurrents liés à l'augmentation des capacités de production - étude de réduction des rejets remise en 2009
1	NTK	84	79	3	1	09/06/09	pas d'explication particulière. Néanmoins, Rejet global = eaux industrielles + eaux pluviales : dépassement en nitrates pour le rejet global mais pas de dépassement pour les eaux industrielles.
1	INDICE PHENOL	17	15	8	1	09/07/09	Intoxication de la biomasse de la station d'épuration suite à la fabrication d'une résine particulière en quantité importante. Pour éviter le renouvellement de cette situation, l'exploitant fabrique désormais cette résine en quantité limitée.
1	MES, DCO, DBO5, chlorures	17	13	4	4	15/09/09	courrier de l'inspection à l'exploitant du 05/10/2009 pour connaître les raisons des dépassements et les actions correctives. CI réalisé a une période de reprise d'activité suite à l'arrêt des installations. Au point de prélèvement les eaux étaient stagnantes. Contre analyse réalisée, les résultats sont satisfaisants.
1	chlorures	45	34	3	1	12/08/09	Visite d'inspection réalisée le 23/11/2009 sur le traitement des eaux. Un investissement de 50 000 euros est prévu sur 2009-2010 au traitement des eaux pour pallier à ce type de dépassement.
1	MES, indice hydrocarbure	32	27	2	2	11/05/09	Pas d'explication sur les dépassements. L'exploitant a procédé à une contre-analyse sur l'échantillon analysé. Celle-ci conclue sur le respect des VLE, modulo l'affectation de la conservation. EN outre, le labo ne fait pas état d'irisation, ce qui aurait du être constaté avec une telle concentration. Depuis 2006, un adsorbant d'hydrocarbures est présent en préventif, les analyses yant lieu à l'amont de cet équipement.
1	DCO, phosphore total	17	13	8	3	09/09/09	l'exploitant a indiqué un débordement dans la glacière de prélèvement. Les résultats d'auto-surveillance qui ont suivis ne montrent pas de gros dépassement. Des mesures en amont de station devraient permettre d'améliorer les performances de la station d'épuration
1	DCO, DBO5	26	22	5	4	10/08/09	travaux de curage des lagunes de finition de la STEP (avant point rejet canal), Programme deremise à niveau de la STEP
1	azote global, phosphore toal	15	10	4	3	04/06/09	
1	phosphore total	14	10	5	1	16/11/09	
1	DBO5	22	16	4	1	28/10/09	Concentrations conformes aux prescriptions de l'AP du 16/11/2005 mais problème de débit entrainant des flux importants Visite d'inspection à programmer courant 2010
1	MES	46	44	2	1	20/10/09	Une étude réalisée avec l'aide de l'Agence de l'eau en vue du restructurer les circuits d'eau usée et de définir un traitement est en cours.
1	phosphore mes	156	120	9	3	09/06/09	puisards de prise d'échantillon souillés le jour du contrôle
1	debit	25	11	1	1	05/10/09	action à mener
1	dco dbo5	23	10	4	2	20/07/09	APMD du 31/10/2008. une inspection sera réalisée d'ici la fin de l'année sur ce thème
1	dco dbo5	23	10	4	2	05/10/09	APMD du 31/10/2008. une inspection sera réalisée d'ici la fin de l'année sur ce thème
1	chlorures	13	10	2	1	17/06/09	une demande de modif de l'AP a été déposée (non instruite)
1	chlorures	13	10	2	1	14/10/09	une demande de modif de l'AP a été déposée (non instruite)
1	Cr6+	31	17	2	1	15/06/09	Examen des résultats sur 2 ans, constat d'une dérive; analyses après nettoyage des filtres, analyse de la chaux, curage des boues de décantation des eaux de rinçage (lettre du 28/09/2010). Ce paramètre est retourné dans les limites autorisées lors du prélèvement inopiné du 13/10/2009: Cr 6+ < 0,01 mg/l.
1	NTK, Phosphore, matière grasse	24	20	5	4	15/06/09	un nouveau DDAE avec proposition d'amélioration est en cours de montage
1	NTK, matière grasse	24	20	4	3	12/10/09	un nouveau DDAE avec proposition d'amélioration est en cours de montage
1	dco, dbo5, Ngl, phosphore	43	16	9	7	25/05/09	Visite d'inspection prévue le 10/05/2010 pour investigations de la part de l'inspection; Référentiel utilisé pour le rapport du contrôle inopiné erroné à plusieurs reprises et ne correspondant pas à l'AP de l'exploitant. Demande à l'exploitant de se positionner par écrit sur les résultats du rapport (lettre du 17/05/2010) + rapport visite en cours. Fiche du CI 2010 corrigée sur M et envoyée au Labo par AS-Ramackers
1	dco, dbo5, Ngl, phosphore	43	16	7	5	09/09/09	Visite d'inspection prévue le 10/05/2010 pour investigations de la part de l'inspection; Référentiel utilisé pour le rapport du contrôle inopiné erroné à plusieurs reprises et ne correspondant pas à l'AP de l'exploitant. Demande à l'exploitant de se positionner par écrit sur les résultats du rapport (lettre du 17/05/2010) + rapport visite en cours. Fiche du CI 2010 corrigée sur M et envoyée au Labo par AS-Ramackers
dco	32	7	3	1		29/09/09	Le rapport d'analyse indique une concentration en DCO de 294 mg/l pour une VLE de 60 mg/l. Cette dernière est erronée. Les rejets issus de UGO sont dirigés vers la station d'épuration de la société voisine UGINE. De ce fait, l'arrêté ne prescrit pas de VLE pour la DCO, seule une convention de rejet entre les 2 exploitants cadre la qualité des effluents sortants. Celle-ci prescrit une VLE pour la DCO de 300 mg/l en concentration mensuelle et 400 mg/l en concentration hebdomadaire. Le " gros dépassement " n'a donc pas lieu d'être.
1	ammonium	100	66	3	1	01/10/09	Gros dépassement constaté mais pas de rejet direct dans le milieu récepteur tant que le paramètre n'est pas redescendu en dessous de la limite réglementaire
1	AOX et SCN-	59	52	4	4	28/10/09	rapport du 18/01/2010 qui annule et remplace celui du 10/12/2009 AOX : chloration de l'eau du canal à l'entrée de l'usine/ addition de javel pour lutte contre légionnelle. Propose de mesurer la concentration AOX à l'entrée de l'usine SCN : met en cause la méthode d'analyse de laboratoire (aucune méthode fixée dans l'AP)/pas d'action prévue sur ce paramètre
1	DBO5	15	15	4	1	10/12/09	date CI: 20, 21, 23 et 29/10/09 Les produits fabriqués ont évolués, rendant le prétraitement en place (physico-chimique) moins efficace. Deux mesures ont été mises en place à ce jour : changement de floculant pour améliorer la floculation et diminution de la charge polluante. Pour diminuer la charge polluante, les eaux fortement chargées sont déviées vers un bac intermédiaire de décantation, où les matières grasses sont récupérées et envoyées en méthanisation. Les eaux retournent ensuite sur la station de prétraitement. Ces deux mesures restent insuffisantes. Le site envisage donc la mise en place d'un traitement complémentaire (probablement biologique) pour améliorer ces rejets. Des études sont en cours pour déterminer le type de traitement optimal et le dimensionner. Le site s'est fixé pour objectif de mettre en place le traitement complémentaire en 2011 au plus tard
1	MEST, DCO, DBO5, Ptotal	11	8	4	4	24/11/09	Chantier de réhabilitation de bâtiment en cours lors du contrôle
1	Chlorures	26	22	2	2	21/09/09	Etablissement en ZI de Petite Synthe. L'AP du 28/11/2003 autorisant l'installation fixe une VLE de 200 mg/L sur le paramètre chlorures. Rejet dans le réseau d'assainissement collectif de la Z.I. Une convention de rejet a été signée avec le gestionnaire du réseau, portant la valeur limite de rejet sur ce paramètre à 500 mg/L. L'arrêté préfectoral sera modifié en conséquence.
1	Chlorures	26	22	7	2	04/06/09	

070.01126	IAA	Gravelines	G1	DUNKERQUE	59	<b>MARINE HARVEST APPETMARINE</b>	MARINE HARVEST APPETMARINE	0	Rejet sortie prétraitement ERI	<b>1</b>
070.01126	IAA	Gravelines	G1	DUNKERQUE	59	<b>MARINE HARVEST APPETMARINE</b>	MARINE HARVEST APPETMARINE	0	Rejet sortie prétraitement ERI	<b>1</b>
070.00571	DEC	Valenciennes	V2	LOURCHES	59	<b>RECYDEM</b>	RECYDEM	0	Eaux de ruissellement	<b>1</b>
070.02302	DEC	Valenciennes	V2	PROUVY	59	<b>SANINORD</b>	SANINORD	0	Bassin de confinement	<b>1</b>
070.00638	MET	Valenciennes	V2	TRIHT SAINT LEGER	59	<b>VALDUNES</b>	VALDUNES	0	Rejet trempe / Rejet Eaux pluviales	<b>1</b>
070.00906	TTS	Lille	L4	SALOME	59	<b>ALURAL</b>		0	REJET EAUX INDUSTRIELLES	<b>1</b>
070.00655	TXT	Gravelines	G3	CALAIS	62	<b>BELLIER</b>	BELLIER ET CIE	0	sortie traitement interne	<b>1</b>
070.00534	CHM	Gravelines	G2	CALAIS	62	<b>CALAIRE</b>	CALAIRE CHIMIE SAS	0	rejet station	<b>1</b>
070.00534	CHM	Gravelines	G2	CALAIS	62	<b>CALAIRE</b>	CALAIRE CHIMIE SAS	0	rejet station	<b>1</b>
070.00929	TXT	Valenciennes	V1	CAUDRY	59	<b>VELYSAM COLOREDO</b>	COLOREDO	0	rejet eaux industrielles	<b>1</b>
070.00929	TXT	Valenciennes	V1	CAUDRY	59	<b>VELYSAM COLOREDO</b>	COLOREDO	0	rejet eaux industrielles	<b>1</b>
070.00745	PAP	Lille	L4	BOUSBECCQUE	59	<b>AHLSTROM DALLE</b>	ALHSTROM DALLE	1	Rejet sortie station	<b>1</b>
070.00745	PAP	Lille	L4	BOUSBECCQUE	59	<b>AHLSTROM DALLE</b>	ALHSTROM DALLE	1	Rejet sortie station	<b>1</b>
070.01286	PLS	Béthune	B1	ARRAS	62	<b>AKEBONO</b>	AKEBONO ARRAS SA	1	Sortie station	<b>1</b>
070.01286	PLS	Béthune	B1	ARRAS	62	<b>AKEBONO</b>	AKEBONO ARRAS SA	1	Sortie station	<b>1</b>
070.00872	CHM	Lille	L2	Lille Hellemmes	59	<b>BRUNEL CHIMIE DERIVES</b>		1	Rejet	<b>1</b>
070.01061	TTS	Valenciennes	V2	QUIEVRECHAIN	59	<b>CLOVAL</b>	CLOVAL (ex ALCOLOR)	1	Rejet sortie station	<b>1</b>
070.00742	IAA	Gravelines	G1	DUNKERQUE	59	<b>DAUDRY VAN.</b>	DAUDRY VAN CAUWENBERGHE et FILS	1	Rejet sortie station - Rejet global au canal	<b>1</b>
070.00742	IAA	Gravelines	G1	DUNKERQUE	59	<b>DAUDRY VAN.</b>	DAUDRY VAN CAUWENBERGHE et FILS	1	Rejet sortie station - Rejet global au canal	<b>1</b>
070.01030	DEC	Gravelines	G4	LUMBRES	62	<b>SICAL</b>	SICAL	1	Rejet sortie station	<b>1</b>
070.01030	DEC	Gravelines	G4	LUMBRES	62	<b>SICAL</b>	SICAL	1	Rejet sortie station	<b>1</b>
070.00683	MET	Gravelines	G2	LOON PLAGIE	59	<b>AD (ALCAN)</b>	ALUMINIUM DUNKERQUE SA	0	Bassin lagune	<b>1</b>
070.00646	IAA	Gravelines	G5	RENSCURE	59	<b>BONDUELLE</b>	BONDUELLE CONSERVE INTERNATIONAL	0		<b>1</b>
070.02893	CHM	Lille	L2	LYS LES LANNOY	59	<b>DELPHARM</b>		0		<b>1</b>
070.01955	IAA	Valenciennes	V1	FEIGNIES	59	<b>MAISON MENISSIEZ</b>	MAISON MENISSEZ SA	0	Sortie station traitement	<b>1</b>
070.01070	MEC	Valenciennes	V2	SAINT AMAND LES EAUX	59	<b>MAUSER France</b>		0	N° 2	<b>1</b>
070.00846	IAA	Béthune	B1	HARNES	62	<b>MC CAIN</b>		0	Sortie STEP	<b>1</b>
070.01833	TTS	Valenciennes	V3	LOUVROIL	59	<b>MYRIAD</b>	MYRIAD	0	PK 39 900	<b>1</b>
070.01833	TTS	Valenciennes	V3	LOUVROIL	59	<b>MYRIAD</b>	MYRIAD	0	PK 39 900	<b>1</b>
070.03390	DEC	Béthune	B3	Noyelles Godault	62	<b>SITA AGORA</b>	SITA Agora	0	Canal de pompage	<b>1</b>
070.03390	DEC	Béthune	B3	Noyelles Godault	62	<b>SITA AGORA</b>	SITA Agora	0	Canal de pompage	<b>1</b>
070.00737	TXT	Lille	L4	HOUPLINES	59	<b>TEINTURERIE DELALYS</b>	Teinturerie LA LYS	0		<b>1</b>
070.00436	IAA	Lille	L4	MONS EN BAROEUL	59	<b>BRASSERIE HEINEKEN</b>	HEINEKEN	0	industriel CUDL	<b>1</b>
070.00871	TTS	Valenciennes	V1	CAMBRAI	59	<b>CAMBRAI CHROME</b>		0	rejet eaux industrielles	<b>1</b>
070.01409	IAA	Valenciennes	V1	PETIT FAYT	59	<b>CANELIA</b>		0	sortie station	<b>1</b>
070.01409	IAA	Valenciennes	V1	PETIT FAYT	59	<b>CANELIA</b>		0	sortie station	<b>1</b>
070.01239	IAA	Gravelines	G4	SAINT MARTIN AU LAERT	62	<b>CAVES SAINT ARNOULD</b>	CAVES SAINT ARNOULD	0	rejet général	<b>1</b>
070.01239	IAA	Gravelines	G4	SAINT MARTIN AU LAERT	62	<b>CAVES SAINT ARNOULD</b>	CAVES SAINT ARNOULD	0	rejet général	<b>1</b>
070.00915	PAP	Lille	L4	BOUSBECCQUE	59	<b>DALLE HYGIENE PRODUCTION</b>		0	référence rejet	<b>1</b>
070.02196	IAA	Gravelines	G4	TATINGHEM	62	<b>LA LIANE</b>	La Liane Charcuterie du Terroir	0	rejet principal	<b>1</b>
070.01919	IAA	Valenciennes	V4	ORCHIES	59	<b>LEROUX</b>	LEROUX	0	rejet épandage	<b>1</b>
070.01242	IAA	Gravelines	G4	AIRE S LA LYS	62	<b>MALTEUROP</b>	MALTEUROP	0	-	<b>1</b>

1	Chlorures	18	18	2	2	04/06/09	Etablissement en ZI de Petite Synthèse. L'AP du 28/02/2000 autorisant l'installation fixe une VLE de 100 mg/L sur le paramètre chlorures. Rejet dans le réseau d'assainissement collectif de la Z.I. Une convention de rejet a été signée avec le gestionnaire du réseau, portant la valeur limite de rejet sur ce paramètre à 500 mg/L. L'arrêté préfectoral sera modifié en conséquence.
1	Chlorures	18	18	2	2	21/09/09	
1	MEST, Métaux totaux	17	9	3	2	24/11/09	Gros dépassement constaté mais pas de rejet direct dans le milieu récepteur tant que le paramètre n'est pas redescendu en dessous de la limite réglementaire
1	DCO	22	19	1	1	24/11/09	RAS, les eaux ont été évacués en tant que déchets
1	DCO et DB05 sur le rejet eau pluviales	40	30	3	2	04/09/09	La vérification de l'état des réseaux et ouvrages de traitement avant rejet n'a pas mis en évidence d'anomalie pouvant expliquer ces écarts. Pour disposer de plus de données exploitables, VALDUNES a décidé de multiplier les analyses sur tous ses rejets pluviaux sur une période de trois mois. Cette approche est destinée à les amener à une plus grande souplesse et réactivité d'intervention pour s'adapter à la survenue et à la durée des épisodes pluviaux.
1	MES, FLUORURES, ALUMINIUM, ZN+NI+AL+FE+CR	22	22	5	4	28/04/09	lettre adressée à l'exploitant le 19/08/2009
1	CHLORURES	30	23	2	2	25/06/09	en redressement judiciaire, transfert probable sur un autre site
1	MES, FLUORURES, AOX	45	35	8	5	18/05/09	Action en cours, Voir note à la division du 4 janvier 2008 concernant les AOX
1	FLUORURES, AOX	45	35	5	2	16/06/09	cause: traitement MPP (polymères macro-poreux) défectueux action: remplacement du polymère des colonnes du MPP.
1	MES	53	30	6	1	14/05/09	Problème récurrent sur les MES. L'exploitant doit tester un nouveau dispositif de filtration. La valeur limite (très basse) pour ce paramètre a été fixée lors de la convention de rejet pour une capacité d'exploitation différente
1	Indice phénol	53	30	4	1	22/06/09	dysfonctionnement du dégrilleur. Depuis, la vérification du bon fonctionnement du dégrilleur a été ajoutée à la ronde du technicien de maintenance.
1	Zinc	27	27	2	1	15/06/09	le zinc est présent dans le cours d'eau servant au process
1	Zinc	27	27	1	1	26/10/09	le zinc est présent dans le cours d'eau servant au process
1	Phosphore - MES - Somme des métaux	37	27	6	4	10/06/09	Fortes réductions de la consommation d'eau des bains de phosphatation entraînant une augmentation des concentrations. Les flux respectent l'APA. Les volumes à traiter sont très faibles 5m3 en moyenne par semaine. L'exploitant a mis en place un meilleur suivi de sa station de pré-traitement (formation du personnel, conseils techniques de l'Agence de l'eau, remplacement de bains, mise à jour de procédure) et un plan d'actions discuté lors de revue de direction. A cherché à externaliser la phosphatation de ces produits, sans succès (trop de contraintes environnementales). Doit choisir un BE avec l'aide de l'Agence de l'eau. Informe régulièrement l'IIIC.
1	Phosphore total	37	27	3	2	07/12/09	idem.
1	DCO - DB05	15	7	2	2	15/06/09	
1	Phosphore - DB05	39	39	4	2	17/06/09	erreur humaine
1	Phosphates - Pt - MES - Hydrocarbures - Sulfates	80	48	18	15	22/06/09	Des investissements à hauteur de 1,5 millions d'euros ont été consentis dans la mise en place d'une unité d'ultrafiltration. En attente d'une étude technico-économique de réduction des rejets en chlorures, sulfates et phosphates.
1	Phosphates - Pt - Sulfates	80	48	18	12	30/11/09	
1	MES-DCO - DB05	31	25	10	8	29/06/09	forte réduction de la consommation d'eau et augmentation de la production de papier. Adaptation des dosages en adjuvant
1	MES-DCO - DB05	27	8	3	3	07/12/09	actions correctrices: amélioration de la préacidification, airlift, détassage des vannes. ACTION A MENER PAR L'IIIC: inspection lors du prochain CI avec sanctions administratives et pénales si nouveaux dépassements
1	Débit, DCO, MES	35	35	6	3	02/09/09	Inspection + mise en demeure de respecter VLE AP
1	CHLORURES	13	13	1	1	23/11/09	Les normes fixées par l'arrêté n'ont pas pris en compte toutes les eaux chargées en chlorures. Une étude globale a été produite par la société, cette étude est actuellement à l'examen par le service chargé de la police des eaux
1	DCO, DB05, Azote global	13	7	3	3	19/10/09	Lettre adressée à l'exploitant le 27/11/2009. Installation d'une station d'autocontrôle avec préleveur fixe d'échantillons.
1	Débit et MES	18	10	3	2	22/06/09	une mise en demeure a été notifiée à l'exploitant. Le projet de convention de rejet à la station pourrait aboutir à une modification des valeurs limites en faveur de l'exploitant
1	MES - DB05 - DCO - Azote global	15	13	4	4	04/06/09	Des dépassements importants en 2009 mais en baisse par rapport aux années précédentes. Cela montre que les actions identifiées et progressivement mises en œuvre pour limiter la pollution de l'eau font effet. A noter que le rejet se fait dans une station d'épuration.
1	MES, DCO, P, Azote Kjeldahl	17	16	9	8	25/05/09	Pendant les 24 heures que dure le prélèvement, un violent orage s'est produit. Une microcoupure a arrêté le système d'extraction des boues ce qui a perturbé le fonctionnement de la station. La situation est revenue à la normale les jours suivants, moyennant l'utilisation d'un extracteur de boues supplémentaires extérieur au site et mobilisé par l'exploitant dès constatation du dysfonctionnement.
1	Azote total	23	23	1	1	29/06/09	La teneur élevée en azote global de l'eau prélevée dans la Sambre ne permet pas à l'exploitant de respecter les valeurs de son arrêté. Ce cas de figure est prévue par l'AM 02/02/98 art 32.
1	Azote total	23	23	3	1	19/11/09	La teneur élevée en azote global de l'eau prélevée dans la Sambre ne permet pas à l'exploitant de respecter les valeurs de son arrêté. Ce cas de figure est prévue par l'AM 02/02/98 art 32.
1	Sulfates	31	30	2	1	27/05/09	La STEP de SITA traite des eaux pompées dans la nappe de la craie à des fins de barrages hydraulique (éviter la propagation de la pollution qui est au droit du site ex Metaleurop. Or il s'avère que les sulfates proviennent de la nappe. La station n'a pas été conçue pour les traiter... Cependant une étude est en cours afin de modifier la station pour s'occuper de ces sulfates.
1	Sulfates	31	30	2	1	02/11/09	Une étude est en cours pour identifier la source et y remédier
1	DCO et Hydrocarbures totaux	15	15	2	2	10/06/09	lettre adressée à l'exploitant le 05/08/2009. Réponse de l'exploitant le 28/09/2009 : réduction de la consommation d'eau donc concentration plus élevée des polluants.
1	MES sulfures	17	12	3	1	03/09/09	l'aérateur final mis en place afin d'oxyder les sulfures qui se forment dans le méthanisateur et éviter des nuisances olfactives, développe un substrat bactérien et crée ainsi des matières en suspension qui sont éliminées avec l'effluent.
1	nickel, métaux totaux	39	12	2	2	30/09/09	pas de réponse donnée expliquée par l'exploitant. Il suppose que le dépassement est lié à un encrassement du canal venturi car les résines fonctionnaient correctement.
1	phosphore	21	14	2	2	01/09/09	problème de dosage du chlorure ferrique (lot de réactif utilisé pour le dosage de ce paramètre non conforme) pour réguler le paramètre phosphore.
1	MEX	21	14	1	1	02/11/09	problème de process lié à une forte activité de fonte de beurre. Activité susceptible d'occasionner qqes pertes ponctuelles. Le flottateur n'a pas retenu totalement ces pertes. A l'avenir, des dispositions complémentaires seront prises par l'exploitant.
1	DCO DBO	19	11	2	1	14/09/09	APC passé au corderst de février 2010. Mise à jour des VL car rejets en step urbaine et non au milieu naturel. Les VL sont désormais conformes à l'AP.
1	DCO DBO	19	11	2	2	18/11/09	APC passé au corderst de février 2010. Mise à jour des VL car rejets en step urbaine et non au milieu naturel. Les VL sont désormais conformes à l'AP.
1	DBO NGL Zn	45	18	5	4	17/09/09	Inspection + mise en demeure de respecter VLE AP
1	MES DCO DBO MEX	25	20	6	4	18/11/09	APC prêt. Mise à jour des VL eau pour rejet en step et non au milieu naturel. Attente passage corderst.
1	DCO	11	5	3	1	24/06/09	Dépassement récurrent en DCO. LEROUX a fait une demande au Préfet depuis 2002 pour modifier la VLE DCO de leur arrêté. Cette demande sera instruite en même temps que la régularisation du site.
1	MES DCO DBO P	14	14	8	8	22/06/09	APC à faire pour prendre en compte le rejet en step et non au milieu naturel. Dossier de l'exploitant en cours avec l'exploitant de la step d'aire sur la lys

070.01242	IAA	Gravelines	G4	AIRE S LA LYS	62	<b>MALTEUROP</b>	MALTEUROP	0	rejet général	<b>1</b>
070.01703	IAA	Gravelines	G3	BOULOGNE SUR MER	62	<b>SAS JP MAREE</b>		0	rejet sortie station de prétraitement	<b>1</b>
070.01176	IAA	Lille	L4	MARCOQ EN BAROEUL	59	<b>SI LESAFFRE</b>	LESAFFRE (Société Industrielle)	0	marque canalisée	<b>1</b>
070.01046	IAA	Gravelines	G1	COUDEKERQUE BRANCHE	59	<b>LESIEUR</b>	LESIEUR	0	rejet après traitement en station d'épuration + lagunage	<b>0</b>
070.00534	CHM	Gravelines	G2	CALAIS	62	<b>CALAIRE</b>	CALAIRE CHIMIE SAS	0	rejet station	<b>1</b>
070.00534	CHM	Gravelines	G2	CALAIS	62	<b>CALAIRE</b>	CALAIRE CHIMIE SAS	0	rejet station	<b>1</b>
070.02140	DEC	Valenciennes	V2	HAUTMONT	59	<b>Recyclage des Vallées</b>	RECYCLAGE DES VALLEES	0	EU et EP	<b>1</b>
070.00711		Valenciennes	V1	Le Cateau	59	<b>SASA</b>		0	Sortie station	<b>1</b>
070.00929	TXT	Valenciennes	V1	CAUDRY	59	<b>VELYSAM COLOREDO</b>	COLOREDO	0	rejet eaux industrielles	<b>1</b>
070.00929	TXT	Valenciennes	V1	CAUDRY	59	<b>VELYSAM COLOREDO</b>	COLOREDO	0	rejet eaux industrielles	<b>1</b>
070.00761	VMA	Valenciennes	V3	BOUSSOIS	59	<b>AGC Glass unlimited</b>	GLAVERBEL BOUSSOIS	0	PK46049	<b>1</b>
070.01811		Gravelines	G3	BOULOGNE-SUR-MER	62	<b>Guyot</b>		0	station prétraitement	<b>1</b>
070.00979	CHM	Gravelines	G2	CALAIS	62	<b>INTEROR</b>		0	rejet 4	<b>1</b>
070.02568	IAA	Béthune	B1	ANNEZIN	62	<b>LIOT</b>	ex OVONOR	0	sortie bac dégraisseur	<b>1</b>
070.00610	IAA	Valenciennes	V1	LES RUES DES VIGNES	59	<b>ROYAL CANIN</b>		0	sortie station traitement interne	<b>1</b>
070.00662	DEC	Gravelines	G4	BLARINGHEM	59	<b>BAUDELET</b>	BAUDELET	0	Rejet chantier ferrailles	<b>1</b>
070.04060	IAA	Valenciennes	V1	MAUBEUGE	59	<b>NEUHAUSER</b>	NEUHAUSER	0	Sortie	<b>1</b>
070.03188		Valenciennes	V1	Raillencourt Saint Olle	59	<b>SOLECO</b>	SOLECO	0	rejet eaux industrielles	<b>1</b>
070.00882	CHM	Gravelines	G2	CALAIS	62	<b>SYNTHEXIM</b>	SYNTHEXIM	0	rejet n°1	<b>1</b>
070.01052	TTS	Valenciennes	V2	RAISMES	59	<b>SI2D</b>	SI2D	0	rejet traitement surface	<b>1</b>

1	MES DCO DBO NGL Pt	21	14	6	5	14/09/09	APC à faire pour prendre en compte le rejet en step et non au milieu naturel. Dossier de l'exploitant en cours avec l'exploitant de la step d'aire sur la lys
1	DCO DBO NGL Matières grasses	23	9	4	1	08/09/09	action à mener
1	sulfates	29	23	2	1	09/09/09	les sulfates sont présent dans l'eau servant au process
1	DCO, DB0526	26	22		2		travaux de curage des lagunes de finition de la STEP (avant point rejet canal), Programme deremise à niveau de la STEP
1	MES, FLUORURES, AOX	45	35	8	5		Action en cours.Voir note à la division du 4 janvier 2008 concernant les AOX
1	FLUORURES, AOX	45	35	5	2		Nouvel AP en cours
1	MES, DCO, DB05, NTK, Pt sur EU	25	15	6	5		Nouvel AP en cours
1	Aluminium,Fer,Manganèse,Métaux totaux	53	52	9	4		rejet par bâchée.le labo venait pr la 3ième fois pour le Cl.l'exploitant a donc ouvertla vanne alors que la décantation n'était pas terminée, ce qui explique les dépassements.
1	MES	53	30	6	1		depuis les dépassements l'exploitant a mis en place un traitement complémentaire de filtration tangentiel
1	Indice phénol	53	30	4	1		depuis les dépassements l'exploitant a mis en place un traitement complémentaire de filtration tangentiel
1	DCO	33	31	1	1		courrier de l'inspection à l'exploitant du 10/09/2009 pour connaître les raisons des dépassements et les actions correctives. Cl réalisé a une période de forte température et de faible débit, L'autosurveillance du mois d'août ne montre pas de non conformité.
1	DCO, DB05, Nt	15	10	6	3		
1	diéthylamine, AOX	37	37	5	4		
1	DB05	23	11	3	1		Etudes toujours en cours en vue de créer une station de traitement interne et donc de réduire la charge polluante rejetée. Dépassements récurrents causés par une augmentation des capacités de production et des effluents de lavage trop chargés (œufs)
1	DB05, Nt	17	15	5	3		La quantité d'eau rejeté moyenne est passée de 38 m3 en 2007 à 24 m3 en 2009 ce qui a entraîné parfois, des dépassements pour les valeurs limites en concentration sans dépassement de flux de polluant
0		27	19	2		15/07/09	Baudelot conteste les conditions de prélèvement (pluviométrie faible alors que le rapport parle de pluies abondantes). Nouvelle mesure le 04/09/09. Rejet conforme. RAS sur Cl du 12/07/10
1	DCO, DB05, Pt, SEC, NTK	12	10	10	5		l'exploitant a fait appel à une nouvelle société de nettoyage suite à la constatation de l'absence du respect des consignes de nettoyage.l'inspection est en attente des résultats d'autosurveillance pour 2010 pour vérifier de l'efficacité
1	DCO,DB05	31	19	5	4		D'après l'exploitant, le problème serait lié à un dysfonctionnement du dégrilleur. en effet cet équipement permet d'éliminer les particules dans l'eau de rejet issue du process et donc d'éliminer MEST, DCO, ...
1	DB05	37	23	3	1		Les rejets sont traités par la step de Maubeuge.
1	Fe	21	15	3	1		concentration en fer mesurée dans le rejet de 7,2 mg/l pour une VLE de 5mg/l entrainant un flux calculé de 10,85 g/2h pour une limite fixée à 5 g/2h . Dépassement occasionné par le traitement d'un lot de pièces de fonderie présentant une teneur importante en fer ; des dispositions spécifiques seront mises en oeuvre pour toutes futures commandes de la part de ce client.

# Les déchets

*Avec l'augmentation croissante du volume des déchets produits par l'Homme, la gestion des déchets reste un enjeu de société important. Les valeurs du développement durable, de la chasse au gaspillage, du «consommer autrement» sont désormais au cœur des préoccupations de chacun.*

*Les coûts de traitement des déchets sont par ailleurs toujours plus conséquents et nous incitent à changer de mode de gouvernance.*

*Selon notre culture, notre sensibilité, notre imagination, un même objet ne sera pas un déchet pour tout le monde : la notion de déchet est ainsi relative et nous «jetons» actuellement des objets que d'autres réparent ou recyclent.*

*Le déchet est défini comme « toute substance ou tout objet dont le détenteur se défait ou dont il a l'intention ou l'obligation de se défaire » (directive européenne n° 2008/98/CE du 19 novembre 2008 relative aux déchets). Il s'agit donc d'un objet dont le propriétaire décide de se défaire. C'est l'acte (ou l'intention) du détenteur qui prime, bien plus que le fait de savoir si l'objet est ou non impropre à son usage.*

*Le « Grenelle de l'Environnement » a fait de la réduction des déchets une priorité : diminuer de 15% les quantités partant en incinération ou en stockage d'ici à 2012 et réduire de 7% la production de déchets ménagers et assimilés par habitant d'ici à 2014.*





# Une nouvelle politique des déchets

## Un plan d'actions ambitieux

Produire moins de déchets, mieux les valoriser quand cela est possible et assurer un traitement à la hauteur des enjeux sanitaires et environnementaux : le plan vise à faire de la France un des piliers de la société européenne de recyclage. Il s'agit d'utiliser les déchets comme ressources, tout en renforçant l'ambition première de prévention. Le plan d'actions déchets offre un cadre renouvelé des objectifs que la France souhaite atteindre, suite à l'impulsion du « Grenelle de l'Environnement ». Il est issu des réflexions et concertations menées lors de ces rencontres, en articulation cohérente avec la future transposition de la directive européenne du 19 novembre 2008 sur les déchets.

## Une implication de tous

Porté par le ministre chargé du développement durable, le plan implique les acteurs suivants : l'État, responsable de la réglementation, de son application et des instruments fiscaux ; les collectivités locales, en charge des déchets ménagers et assimilés ; les producteurs des produits qui seront, en fin de vie, des déchets ; les professionnels du recyclage et du traitement ; les entreprises productrices

de déchets de tous secteurs (industries, services, industries agro-alimentaires, agriculture, bâtiment et travaux publics, etc.) : les associations de consommateurs ; les citoyens.

Le Conseil national des déchets, réformé pour associer au mieux l'ensemble de ces acteurs, assurera le suivi des mesures engagées en s'appuyant sur plusieurs groupes de travail. La mise en œuvre des actions de ce plan se fera en concertation.

## Des objectifs chiffrés

### ■ La directive n° 2008/98/CE du 19 novembre 2008 relative aux déchets

- D'ici à 2020, préparer en vue du réemploi et recycler : minimum de 50 % en poids global (au moins pour le papier, le métal, le plastique et le verre) ;
- d'ici à 2020, préparer en vue du réemploi, recycler et mettre en œuvre les autres formules de valorisation de matière : minimum de 70 % en poids (déchets toutes origines) ;
- obligation de résultat : rapport de la Commission pour le 31 décembre 2014 au plus tard ;
- programme de prévention des déchets : au plus tard le 12 décembre 2013.

## Quelques notions de base sur les déchets

### Les évolutions réglementaires

L'année 2008 a été tout particulièrement remarquable avec la publication du texte de la nouvelle directive européenne n° 2008/98/CE du 19 novembre 2008 relative aux déchets qui abrogera au 12 décembre 2010 les directives de 1975 (relative aux huiles usagées) et de 1991 (relative aux déchets dangereux) et la directive cadre de 2006 (relative aux déchets, qui avait codifié la directive de base de 1975). Cette nouvelle directive, qui a retenu bien des dispositions des directives précitées, en a intégré de nouvelles pour constituer le socle de la politique européenne relative à la gestion des déchets. Elle a été intégrée au Code de l'environnement.

### Quelques définitions

La directive européenne n° 2008/98/CE retient les définitions suivantes :

- est considéré comme « déchet » toute substance ou tout objet dont le détenteur se défait ou dont il a l'intention ou l'obligation de se défaire ;

- est considéré comme « déchets dangereux » tout déchet qui présente une ou plusieurs des propriétés dangereuses énumérées à l'annexe III de ladite directive.

Le Code de l'environnement (article L.541-1), définit le déchet comme « tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau ou plus généralement tout bien meuble abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon ».

Il ajoute par ailleurs : « Est ultime au sens du présent chapitre un déchet, résultant ou non du traitement d'un déchet, qui n'est plus susceptible d'être traité dans les conditions techniques et économiques du moment, notamment par extraction de la part valorisable ou par réduction de son caractère polluant ou dangereux ». Il n'y a que les déchets ultimes qui peuvent être éliminés en décharge.

Les définitions de la directive européenne et celles du Code de l'environnement ne sont pas incompatibles.

### **Les sources des données utilisées pour l'IRE 2010**

Les données utilisées pour l'illustration de ce chapitre sont les déclarations annuelles pour l'année 2009 des installations soumises à l'arrêté ministériel du 31 janvier 2008 (registre des émissions polluantes et des déchets). Certains sites industriels consultés dans les versions antérieures de l'IRE ont également renseigné la déclaration sans y être soumis réglementairement.

L'assujettissement à la déclaration concerne des ICPE de toutes natures soumises au régime de l'autorisation préfectorale. L'assujettissement à l'arrêté ministériel du 31 janvier 2008 repose sur des niveaux d'émissions et de productions de déchets de référence fixés par l'Union européenne, qui ne sont pas forcément atteints par tous les producteurs de déchets repris dans les éditions précédentes de l'IRE. Par ailleurs, les installations concernées ont effectué leurs déclarations progressivement. Ce sont ainsi 33 sites de traitements de déchets qui se sont déclarés en 2007, 67 en 2008 contre 143 en 2009. Nous nous attacherons donc à des comparaisons d'ordre qualitatif, qui sont les seules à être véritablement significatives.

Les données quantitatives ne sont fournies que lorsqu'elles permettent de mettre en évidence des tendances ou révéler des indicateurs. Les données de chaque exploitant peuvent être consultées sur le site Internet de la DREAL (volet « Déchets » de l'IRE).

### **La loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du « Grenelle de l'environnement » (dite « Grenelle 1 »)**

- Diminuer de 15 % les quantités partant en incinération ou en stockage ;
- réduire de 7 % la production de déchets ménagers et assimilés par habitant sur les cinq premières années ;
- porter le taux de recyclage matière et organique des déchets ménagers et assimilés à 35 % en 2012 et 45 % en 2015. Ce taux est fixé à 75 % dès 2012 pour les déchets des entreprises et pour les emballages ménagers.

### **La loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'Environnement (dite « Grenelle 2 »)**

La loi « Grenelle 2 » est la « boîte à outils » des engagements généraux contenus dans la loi « Grenelle 1 ».

## **Des enjeux renouvelés**

L'année 2009 a été marquée par la promulgation de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du « Grenelle de l'Environnement », dite loi « Grenelle 1 ».

L'année 2010 sera marquée par la transposition de la directive européenne n° 2008/98/CE du 19 novembre 2008 relative aux déchets et par la nécessité pour la France de rendre compte au niveau européen de la production et du traitement des déchets.

Nous abordons une étape importante où la donnée nécessite d'être collectée par le biais d'indicateurs pertinents qui permettront de nous comparer aux autres régions mais aussi à nos voisins européens.

Le domaine des déchets est particulièrement complexe à évaluer dès lors qu'il touche toutes les activités anthropiques et toutes les pressions : ménages, activités économiques, industrielles et agricoles.

Beaucoup de progrès ont été réalisés ces vingt dernières années avec la mise en place de filières de collecte et de traitement.

Désormais, nous entrons dans une nouvelle ère où l'enjeu est double : il s'agit d'agir sur

les comportements à tous niveaux (citoyens, entrepreneurs industriels ou agricoles, administrations, secteur tertiaire) pour changer nos modes de consommation en vue de réduire la production globale de déchets et leurs impacts sur l'environnement ; il s'agit aussi de réfléchir à l'optimisation de nos filières de traitement, voire d'en développer de nouvelles en vue de valoriser le maximum de nos déchets pour qu'ils deviennent des ressources et contribuent ainsi à la préservation de la ressource naturelle.

### **Les déchets sont des ressources**

Les déchets constituent une ressource. Encore faut-il que les filières de traitement existent et qu'elles soient correctement dimensionnées.

Nous disposons aujourd'hui en région d'un système de collecte et de tri que l'on peut qualifier d'efficace (en ce qui concerne les déchets ménagers et assimilés, la région affiche des taux de valorisation supérieurs à la moyenne nationale) ; ce système permet

de prendre en charge, d'une part, les déchets des entreprises (collectes privées) et, d'autre part, ce que l'on dénomme les déchets ménagers et assimilés (collectes par le service public) Nous avons désormais à optimiser l'ensemble du dispositif pour accroître la part de valorisation de tous les déchets.

Le volume global des déchets ne cesse de croître [voir ci-après] et seul un changement profond de nos habitudes permettra d'infléchir cette tendance. Les efforts des politiques nationales de ces dix dernières années ont porté sur la gestion des déchets dangereux. Les déchets issus de l'agriculture, des travaux publics et des industries sont encadrés depuis maintenant longtemps. Aujourd'hui, ce sont les déchets ménagers et leur valorisation qui deviennent un enjeu de société prioritaire, ce qui est traduit clairement dans la loi « Grenelle 1 ». Cette loi fixe pour la première fois des objectifs chiffrés à atteindre en matière de réduction et de valorisation des déchets.

Les déchets doivent ainsi être considérés comme des ressources, avec deux objectifs :

- réduction de l'atteinte à l'environnement et à la santé humaine ;
- sobriété de la consommation de matières premières favorisée, d'autant plus, par la prévention et la valorisation des déchets.

## Réduire la production de déchets : la région doit poursuivre ses efforts

Les réflexions pour un meilleur traitement des déchets ont été théorisées dans la stratégie des « 3 R » : **réduire, réutiliser et recycler**.

Le premier objectif des politiques de gestion des déchets consiste donc dans un premier temps à limiter la production de déchets par une réduction à la source.

Le deuxième volet de la démarche consiste à réutiliser le déchet, à lui donner une nouvelle utilité : il peut s'agir de le transformer en élément (solide comme pour le compostage, voire gazeux pour le biogaz) ou en énergie (par incinération, pyrolyse, etc.)

Enfin, à chaque fois que cela est possible, il faut permettre le recyclage des déchets.

Rappelons un des objectifs de la loi « Grenelle 1 » qui prévoit la réduction de 15 % des quantités de déchets partant en incinération ou en stockage.

La modification de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), taxe incitative, devrait permettre de concourir à l'atteinte de cet objectif.

### La TGAP : une incitation à valoriser les déchets

*Suite à la récente modification de la nomenclature des installations classées portant sur les rubriques relatives aux déchets, le décret n°2010-576 du 31 mai 2010 vient fixer les montants de la taxe générale sur les activités polluantes liée à l'exploitation de ces installations. Ce décret prévoit une augmentation de la taxe sur les décharges et la création d'une taxe sur les incinérateurs. Cette dernière, modulée en fonction de l'efficacité environnementale et énergétique, selon un calendrier progressif et lisible sur plusieurs années, est affectée en retour à des mesures de prévention.*

*Ce texte fixe le coefficient multiplicateur de la taxe, compris entre 1 et 10, pour huit activités liées au transit, au stockage ou au traitement de déchets, en fonction de leur nature et de leur volume.*

*Il vise les rubriques 2717, 2718, 2760, 2770, 2771, 2780, 2790 et 2791 de la nomenclature des installations classées (installations de transit, regroupement ou tri de déchets, installations de stockage de déchets, installation de traitement thermique de déchets, compostage ou stabilisation biologique, autres installations de traitement de déchets, etc.).*

*On rappellera que le montant de la taxe effectivement perçue chaque année par établissement au titre de chacune de ces activités est égal au produit entre le tarif de base et le coefficient multiplicateur.*

Mieux gérer ses déchets n'est plus seulement une question d'écologie, mais aussi d'économie : par la réduction de la production et la préservation de la ressource, par l'éco-conception qui favorise le recyclage, par la réduction de la nocivité et de l'impact sur les milieux...

Le nombre d'établissements industriels pris en compte pour évaluer la production de déchets industriels en 2009 dans le Nord- Pas-de-Calais, c'est-à-dire ayant émis une déclaration pour l'année 2009, en tant qu'installation soumise à l'arrêté ministériel du 31 janvier 2008 relatif au registre et à la déclaration annuelle des émissions polluantes et des déchets, est de 388 pour les déchets dangereux et 467 pour les déchets non dangereux.

Il est important de souligner que seuls les déchets produits par les industriels sont pris en compte dans ce chapitre consacré à la réduction des déchets. Les déchets collectés par le service public (déchets ménagers et assimilés) ainsi que les déchets issus du secteur du bâtiment et des travaux publics ne sont pas comptabilisés.

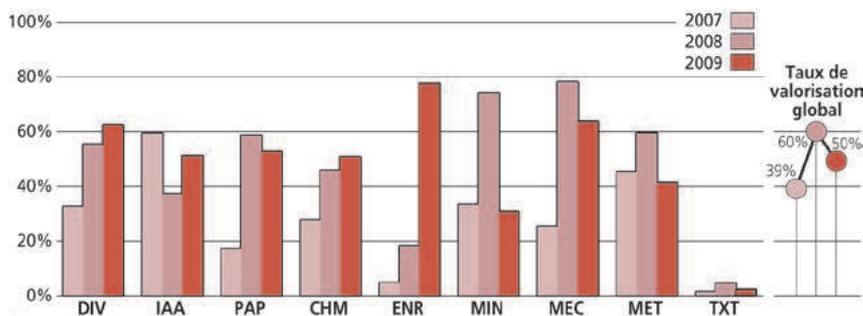
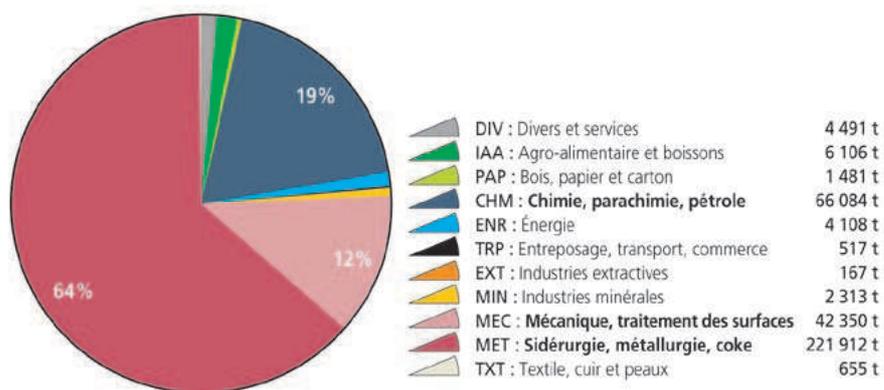
La production totale de déchets industriels déclarée en 2009 s'élève à 4 656 988 tonnes, réparties en 493 782 t de déchets dangereux et 4 163 206 t de déchets non dangereux. L'importance de ces chiffres reflète la prise en compte cette année de l'ensemble des sites ayant fait l'objet d'une déclaration, y compris les sites relevant du secteur des déchets (installations de traitements).

En effet, les installations de traitement de déchets génèrent elles-mêmes des déchets (143 598 tonnes de déchets dangereux et 1 266 227 t de déchets non dangereux) qui sont, soit valorisés, soit éliminés. Ces données ne permettent cependant en rien de signaler une augmentation significative de la production de déchets dans le Nord-Pas-de-Calais. En effet, si on considère la production de déchets dangereux à périmètre constant, c'est-à-dire en étudiant les installations ayant procédé à une déclaration pour l'année 2008, on constate une stagnation de la production de déchets dangereux dans la région depuis 2007. Il est intéressant d'observer la répartition des quantités de déchets produites en fonction des secteurs d'activité.

### Les déchets industriels dangereux

La production de déchets dangereux des installations ayant procédé à une déclaration pour l'année 2009 pour la région, hors secteur du traitement des déchets, s'élève à 350 184 tonnes. L'examen plus détaillé de la production des différents secteurs industriels fait ressortir l'importance, d'une part, du secteur de la sidérurgie-métallurgie-coke (221 912 t) avec notamment *Nyrstar France* à Aubry qui contribue pour 48 % au tonnage du secteur et, d'autre part, aux secteurs de la chimie-parachimie-pétrole (66 084 t) et de la mécanique-traitement de surface (42 350 t). À eux seuls, ces trois secteurs représentent plus de 94 % de la production régionale de déchets dangereux.

Production de déchets industriels dangereux par secteur d'activité en 2009



Évolution du taux de valorisation des déchets industriels dangereux par secteur d'activité  
Source : Registre des émissions polluantes et des déchets pour l'année 2009.

### Déchets dangereux et déchets non dangereux

Dans le Catalogue européen des déchets, dont la version la plus récente a été adoptée en droit français par le décret n°2002-540 du 18 avril 2002, une distinction réglementaire est établie entre :

- les déchets dangereux (DD) caractérisés par les propriétés énumérées par le décret et signalés par le signe «\*» placé en haut à droite du code à six chiffres des déchets concernés repris au catalogue ;
- les déchets non dangereux (DND) représentés par tous les autres déchets du catalogue non dotés de ce signe.

L'ensemble des déchets dangereux et non dangereux est regroupé en vingt familles de base à l'intérieur du catalogue.

Tout producteur de déchets (industriel, artisan, distributeur, prestataire de service, particulier, collectivité, service public, etc.) est susceptible de produire des déchets dangereux et des déchets non dangereux. Les principaux textes réglementaires de base relatifs au contrôle de la production et de l'élimination des déchets (suivi des circuits d'élimination, activités de traitement, de stockage, etc.) établissent des prescriptions distinctes et adaptées selon qu'il s'agit de déchets dangereux ou de déchets non dangereux, qui déterminent la structuration des filières d'élimination.

162 539 tonnes de ces déchets dangereux sont valorisés, soit 46,4 %. Pour les trois secteurs d'activités précités, les taux de valorisation atteignent respectivement 41 %, 50 % et 63,5 %.

Le secteur du traitement des déchets, spécifique, n'est pas représenté sur le diagramme à répartition ci-contre mais on peut souligner qu'il génère 143 598 tonnes de déchets dangereux. ARF, situé à Saint-Rémy-du-Nord contribue à hauteur de 35,6 % de ce tonnage, suivi par Sotrenor à Courrières avec 11 % et Saninord à Prouvy avec 8 %.

Comme l'illustre le graphique ci-contre, on peut globalement noter une amélioration du recours à la valorisation.

### Les déchets industriels non dangereux

La production de déchets industriels non dangereux des installations ayant procédé à une déclaration pour l'année 2009 pour la région, hors secteur du traitement des déchets, s'élève à 2 896 979 tonnes. L'examen plus détaillé par secteurs d'activité fait ressortir l'importance, d'une part, du secteur de la sidérurgie-métallurgie-coke (1 456 532 t) avec notamment *Arcelor Mittal Dunkerque* qui contribue à 84 % du total (laitiers) et, d'autre part, des secteurs de l'agroalimentaire-boissons (458 523 t) et de l'énergie (284 249 t). À eux seuls, ces trois secteurs représentent près de 76 % de la production régionale de déchets non dangereux.

Secteur	Élimination en 2009 [en tonnes]							Total élimination			
	Décharge	Injection	Rejet au milieu	Stockage permanent	Traitement biologique	Traitement physico-chimique	Traitement thermique	Regroupement prétraitement pour élimin.	2009	2008	2007
	Divers et services	10					307	1 288	91	1 696	1 442
Agro-alimentaire et boissons	197			7		84	2 465	239	2 992	4 046	934
Bois, papier et carton	5				30	546	17	110	708	330	437
Chimie, parachimie, pétrole	5 140	13		0	11	3 758	20 717	3 096	32 734	49 665	65 703
Énergie	24					759	119	26	929	1 164	770
Entreposage, transport, commerce	11					29	27	228	295	-*	-*
Industries extractives	17							15	32	-*	-*
Industries minérales	704		120			298	229	251	1 602	1 310	4 195
Mécanique, traitements des surfaces	2 769			139	542	3 634	4 652	3 689	15 425	20 749	38 099
Sidérurgie, métallurgie, coke	125 666			80		1 403	2 570	873	130 592	84 464	153 458
Textile, cuir et peaux	0					82	546	13	640	1 004	868
<b>Total</b>	<b>134 544</b>	<b>13</b>	<b>120</b>	<b>226</b>	<b>582</b>	<b>10 900</b>	<b>32 629</b>	<b>8 630</b>	<b>187 645</b>	<b>161 174</b>	<b>267 281</b>

\* Secteurs d'activité créés en 2009.

Secteur	Valorisation [en tonnes]				Total valorisation		
	Valoris. agricole	Regroupement prétraitement pour valoris.	Valoris. énergétique	Valoris. matière	2009	2008	2007
	Divers et services		76	783	1 935	2 795	1 795
Agro-alimentaire et boissons		1 459	504	1 151	3 114	2 401	1 365
Bois, papier et carton		471	25	278	774	463	88
Chimie, parachimie, pétrole		8 580	10 512	14 257	33 350	42 239	25 371
Énergie		2 980	72	128	3 180	258	40
Entreposage, transport, commerce		51	60	111	222	-*	-*
Industries extractives		10	102	23	135	-*	-*
Industries minérales		114	283	314	711	3 741	2 094
Mécanique, traitements des surfaces		2 989	13 326	10 610	26 925	72 785	13 140
Sidérurgie, métallurgie, coke		13 598	10 387	67 335	91 320	118 440	127 243
Textile, cuir et peaux		7		7	15	45	12
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>30 336</b>	<b>36 054</b>	<b>96 150</b>	<b>162 539</b>	<b>242 167</b>	<b>170 706</b>

Total général [en tonnes]		
2009	2008	2007
4 491	3 237	4 170
6 106	6 447	2 299
1 481	793	525
66 084	91 904	91 074
4 108	1 422	810
517	-*	-*
167	-*	-*
2 313	5 051	6 289
42 350	93 534	51 239
221 912	199 904	280 701
655	1 049	880
<b>350 184</b>	<b>403 341</b>	<b>437 987</b>

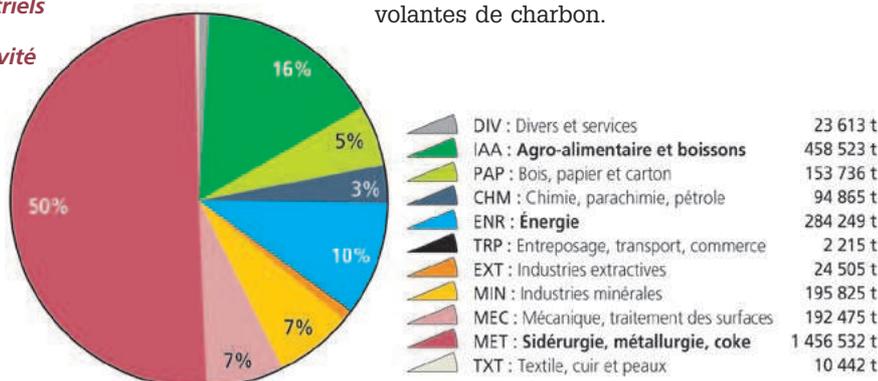
\* Secteurs d'activité créés en 2009.

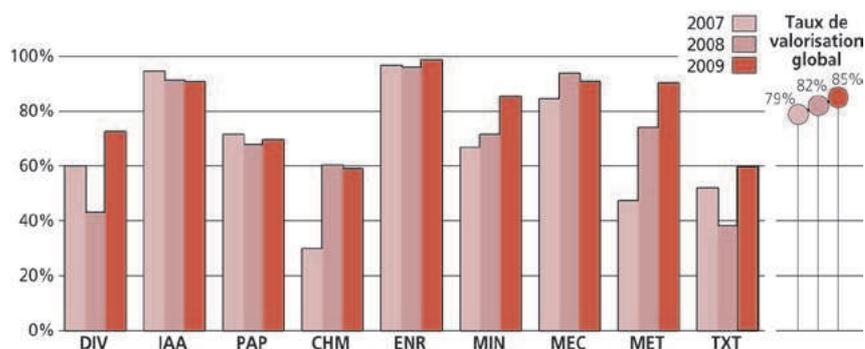
### Répartition des destinations des déchets dangereux produits par le secteur industriel régional ayant effectué sa déclaration 2009

Le secteur du traitement des déchets, spécifique, n'est pas représenté sur le diagramme à répartition ci-dessous, mais on peut souligner qu'il génère 1 266 227 tonnes de déchets non dangereux : SGA située à Grande-Synthe contribue à hauteur de 37 % à ce tonnage, suivi par Recydem à Louches avec 17 %.

Dans le secteur de l'énergie, la SNET à Hornaing contribue à 78 % à la production de cendres volantes de charbon, l'UPTI-CPT (EDF Bouchain) à 9 %, avec essentiellement des boues de décarbonatation et des cendres volantes de charbon.

### Production de déchets industriels non dangereux par secteur d'activité en 2009





Évolution du taux de valorisation des déchets industriels non dangereux par secteur d'activité

Source : Registre des émissions polluantes et des déchets pour l'année 2009.

**Répartition des destinations des déchets non dangereux produits par le secteur industriel régional ayant effectué sa déclaration 2009**

Secteur	Élimination en 2009 [en tonnes]								Total élimination		
	Décharge	Injection	Rejet au milieu	Stockage permanent	Traitement biologique	Traitement physico-chimique	Traitement thermique	Regroupement prétraitement pour élimin.	2009	2008	2007
Divers et services	3 642				395		2 307	177	6 521	2 478	9 290
Agro-alimentaire et boissons	27 882	2			2 099	3 033	2 301	5 521	40 838	28 981	25 452
Bois, papier et carton	43 408	1 760			365		500	770	46 804	50 110	54 006
Chimie, parachimie, pétrole	28 720				3 423	1 156	776	4 647	38 723	12 012	50 801
Énergie	1 672					240		107	2 020	12 740	16 160
Entreposage, transport, commerce	64							51	116	-*	-*
Industries extractives	24 486								24 486	-*	-*
Industries minérales	26 665					359	64	1 446	28 534	6 640	9 837
Mécanique, traitements des surfaces	8 264		2		155	323	644	7 538	16 925	3 886	11 015
Sidérurgie, métallurgie, coke	132 535				80	210	133	3 997	136 954	153 811	170 820
Textile, cuir et peaux	3 610						63	568	4 240	6 070	7 914
<b>Total</b>	<b>300 948</b>	<b>1 763</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>6 517</b>	<b>5 321</b>	<b>6 787</b>	<b>24 822</b>	<b>346 160</b>	<b>276 728</b>	<b>355 295</b>

\* Secteurs d'activité créés en 2009.

Secteur	Valorisation [en tonnes]				Total valorisation			Total général [en tonnes]		
	Valoris. agricole	Regroupement prétraitement pour valoris.	Valoris. énergétique	Valoris. matière	2009	2008	2007	2009	2008	2007
Divers et services		104		16 988	17 091	1 866	14 168	23 613	4 344	23 458
Agro-alimentaire et boissons	27 487	42 081	11 479	336 638	417 685	301 938	438 117	458 523	330 919	463 569
Bois, papier et carton	84 691	2 361	5 948	13 932	106 932	107 314	133 009	153 736	157 424	187 015
Chimie, parachimie, pétrole	12 115	8 479	3 465	32 083	56 142	18 339	21 638	94 865	30 351	72 439
Énergie	12 511	368		269 351	282 229	333 648	519 765	284 249	346 388	535 925
Entreposage, transport, commerce		7		2 093	2 099	-*	-*	2 215	-*	-*
Industries extractives				19	19	-*	-*	24 505	-*	-*
Industries minérales	560	139 676	441	26 615	167 292	16 533	19 769	195 825	23 173	29 606
Mécanique, traitements des surfaces		20 533	6 240	148 777	175 550	64 789	61 574	192 475	68 675	72 589
Sidérurgie, métallurgie, coke	344	137 795	226	1 181 213	1 319 578	430 701	154 638	1 456 532	584 512	325 458
Textile, cuir et peaux	1 043	4 383	245	531	6 202	3 665	8 641	104 442	9 735	16 555
<b>Total</b>	<b>138 751</b>	<b>355 787</b>	<b>28 043</b>	<b>2 028 239</b>	<b>2 550 819</b>	<b>1 278 793</b>	<b>1 371 319</b>	<b>2 896 979</b>	<b>1 555 521</b>	<b>1 726 614</b>

\* Secteurs d'activité créés en 2009.

Dans le secteur de l'agroalimentaire-boissons, Tereos à Lillers compte pour 27 % dans la production exceptionnelle de résidus d'opérations thermiques. Mc Cain à Harnes pèse 16 % et Heineken à Mons-en-Barœul 9 %.

2 550 819 tonnes des déchets non dangereux produits en 2009 hors secteur du traitement des déchets sont valorisés, soit 85 %. Pour les trois secteurs d'activités identifiés au premier alinéa, les taux de valorisation sont respectivement de 90,5 % (dont laitiers), 91 % et 99,2 %.

Le secteur du traitement des déchets atteint, quant à lui, un taux de valorisation de 79 %.

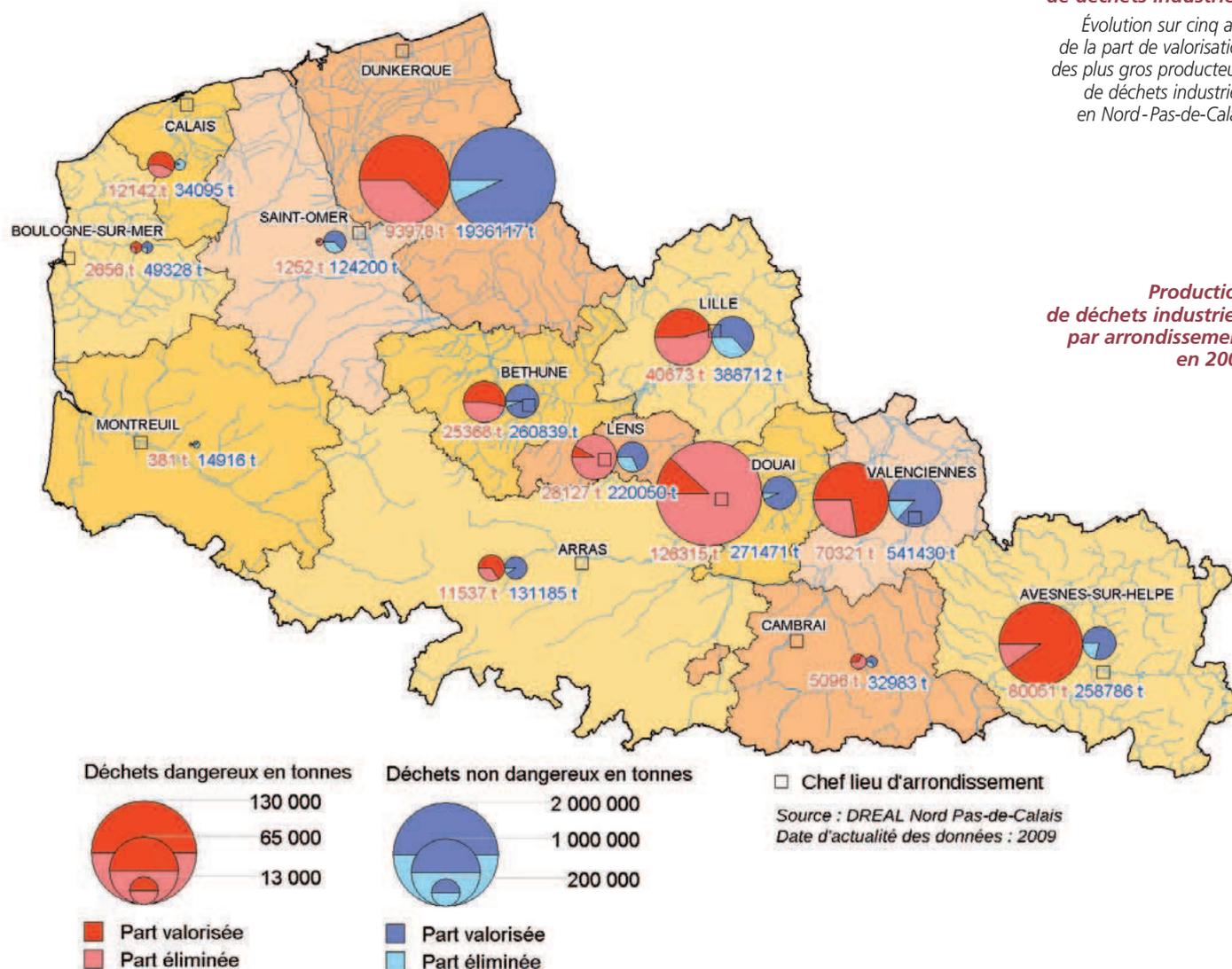
Comme l'illustre le graphique ci-contre, on peut globalement noter une amélioration du recours à la valorisation.

Nom de l'établissement	Taux de valorisation (%)						Production de déchets 2009 (t)	Dont déchets dangereux 2009 (t)	Dont déchets non dangereux 2009 (t)	Production de déchets 2008 (t)
	2004	2005	2006	2007	2008	2009				
ARCELOR MITTAL SITE DE DUNKERQUE	44,97	40,12	52,89	37,61	73,91	96,25	327 825	21 980	305 845	552 735
SNET - CENTRALE D'HORNAING	99,98	99,99	99,94	99,92	99,98	99,98	232 351	23	232 328	282 131
NYRSTAR FRANCE	41,02	22,85	21,74	17,47	12,89	9,70	119 766	119 383	383	70 167
McCAIN ALIMENTAIRE	97,93	99,97	99,99	99,70	98,87	99,84	108 705	19	108 686	84 560
ROQUETTE FRÈRES	99,40	99,58	95,90	95,60	99,40	99,60	91 042	309	90 733	81 901
CPT EDF DE BOUCHAIN	76,37	94,89	94,28	95,17	79,58	99,79	46 768	20 647	26 121	62 141
RDM BLENDÉCQUES	65,74	90,41	88,35	86,45	85,45	88,18	44 543	13	44 530	52 783
BRASSERIE HEINEKEN DE MONS	99,32	100,00	99,85	99,91	99,94	99,37	40 334	67	40 267	34 995
BEAUMARAIS SAS	99,60	99,90	99,92	99,83	73,86	99,45	36 784	137	36 647	48 442
NORAMPAC AVOT VALLEE	26,41	35,37	33,49	37,14	36,75	33,61	32 489	32	32 457	35 132
STORA ENSO	98,19	99,68	99,92	99,77	97,42	92,83	30 973	445	30 528	30 919
ARCELOR MITTAL MARDYCK	29,93	39,18	89,54	91,27	99,03	94,05	4 152	1 551	2 601	51 068

Source : Registre des émissions polluantes et des déchets pour l'année 2009.

### Les plus gros producteurs de déchets industriels

Évolution sur cinq ans de la part de valorisation des plus gros producteurs de déchets industriels en Nord-Pas-de-Calais



## Augmenter et faciliter le recyclage de tous les déchets valorisables pour préserver la ressource

La gestion des déchets pour les producteurs industriels et les autres producteurs (collectivités, particuliers, etc.) constitue un enjeu primordial. L'article L.541.2 du Code de l'environnement établit explicitement leur responsabilité pour une élimination écologiquement correcte.

La directive « Déchets » impose une hiérarchisation précise pour aborder au niveau des États membres la gestion des déchets selon l'ordre de priorité fixé ci-après :

- prévention en priorité,
- préparation pour réemploi,
- recyclage,
- autre valorisation, notamment valorisation énergétique,
- en dernier lieu, élimination

Cette hiérarchisation a été reprise dans la loi « Grenelle 1 ».

En Nord-Pas-de-Calais, 143 sites de traitement de déchets sont déclarés en 2009, contre 67 en 2008, et 33 en 2007, soit un quadruplement en quatre ans. Ces industriels traitent à la fois des déchets issus de la région Nord-Pas-de-Calais mais également des déchets d'autres départements, voire de l'étranger.

Il est important de souligner que sont comptabilisés dans ce chapitre l'ensemble des déchets traités par les installations soumises à l'arrêté ministériel du 31 janvier 2008 (registre des émissions polluantes et des déchets) de la région : il s'agit des déchets produits par les industriels ainsi que des déchets ménagers et assimilés collectés par le service public. Les déchets issus du secteur du bâtiment et des travaux publics ne sont pas comptabilisés.

C'est ainsi que 78 % des déchets dangereux (toutes origines géographiques confondues) traités en 2009 par les installations de traite-

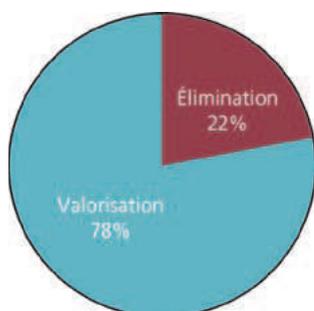
ment du Nord-Pas-de-Calais ont fait l'objet d'une valorisation [graphiques ci-contre]. 71 % des déchets non dangereux (toutes origines géographiques et sources de production confondues) ont été valorisés. Ces taux de valorisation ne considèrent pas le secteur du traitement des déchets, spécifique, lui-même générateur de déchets. Rappelons cependant que le secteur du traitement des déchets atteint un taux de valorisation de 79 %.

Le tableau ci-dessous reprend les tonnages de déchets traités par les installations régionales de traitement de déchets qui ont effectué leur déclaration en 2009.

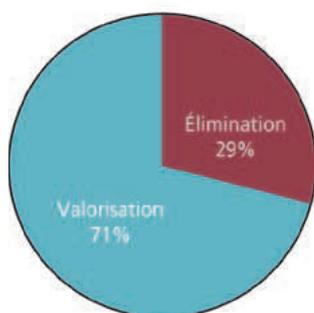
Ce sont ainsi sept millions de tonnes de déchets dangereux et non dangereux qui sont traités dans les installations de traitement de déchets de la région Nord-Pas-de-Calais.

Ainsi, seulement 11 % du gisement de déchets dangereux traités sont issus de la région quand 85,5 % du gisement de déchets non dangereux est traité dans le département du lieu d'implantation de l'établissement. Le taux important de déchets non dangereux traités dans la région tient au respect du principe de proximité dans le traitement de ces déchets, et notamment les déchets ménagers et assimilés. Un peu plus de 21 % des déchets industriels dangereux produits en région sont traités dans la région : le fort taux de déchets dangereux traités hors région s'explique par le fait qu'ils nécessitent des sites de traitement souvent spécifiques, et surtout qu'il n'existe pas de centre de stockage de déchets ultimes dans la région.

La répartition des modes de traitement des déchets traités dans la région (tous déchets confondus) en 2009, révèle que 49 % d'entre eux font l'objet d'une valorisation matière, 15 % l'objet d'une valorisation énergétique



Déchets dangereux



Déchets non dangereux

### Le traitement des déchets réalisés en 2009 en Nord-Pas-de-Calais

Source : registre des émissions polluantes et des déchets pour l'année 2009

### Provenance des déchets traités en Nord-Pas-de-Calais (en tonnes)

Source : registre des émissions polluantes et des déchets pour l'année 2009

Filière	Déchets dangereux (DD)				Déchets non dangereux (DND)				Total général
	Total DD	Nord-Pas-de-Calais	Reste de la France	Étranger	Total DND	Dépt de l'établiss	Reste de la France	Étranger	
Valorisation matière	287 188	9 874	171 555	105 759	3 256 102	2 968 635	247 054	40 413	3 543 289
Valorisation énergétique	160 500	17 161	109 389	33 951	860 267	823 828	34 899	1 541	1 020 768
Transit, regroupement, prétraitement pour valorisation	59 127	1 461	57 275	390	423 649	414 500	9 149	0	482 776
Transit, regroupement, prétraitement pour élimination	13 575	1 611	11 935	29	97 322	97 001	322	0	110 897
Traitement thermique sans valorisation énergétique	58 166	10 574	47 092	499	5 507	1 580	3 927	0	63 672
Traitement physico-chimique	34 538	11 285	23 094	159	63 669	53 294	10 375	0	98 206
Traitement biologique	26 653	16 639	10 014	0	24 247	24 247	0	0	50 900
Décharge	14 004	5 812	8 192	0	1 643 199	1 071 690	568 130	3 379	1 657 203
<b>Total</b>	<b>653 750</b>	<b>74 417</b>	<b>438 546</b>	<b>140 787</b>	<b>6 373 961</b>	<b>5 454 774</b>	<b>873 855</b>	<b>45 332</b>	<b>7 027 712</b>

et 24 % d'entre eux partent en décharge, soit plus de 1,5 millions de tonnes. Des marges de progrès sont donc encore possibles, notamment pour permettre d'atteindre l'objectif fixé par la loi « Grenelle 1 » qui impose une réduction de 15% des quantités de déchets partant à l'incinération ou au stockage.

Le tableau ci-contre reprend, pour information, le nombre d'installations de traitement de déchets qui ont émis une déclaration en 2009 au titre de l'arrêté ministériel du 31 janvier 2008 relatif au registre et à la déclaration annuelle des émissions polluantes et des déchets pour chacune des filières de traitement. Pour plus de détail concernant ces sites (nom des exploitants, tonnages traités, etc.), se reporter à l'annexe « Déchets » de l'IRE à partir du site Internet de la DREAL [adresse ci-contre].

Les sous-titres suivants évaluent les quantités de déchets qui sont traités dans chacune des filières existantes de la région.

L'ensemble des données relatives aux activités de valorisation matière de déchets sont disponibles dans l'annexe « Déchets » de l'IRE à partir du site Internet de la DREAL [adresse ci-contre].

Parmi les activités de valorisation matière dans la région, nous comptons :

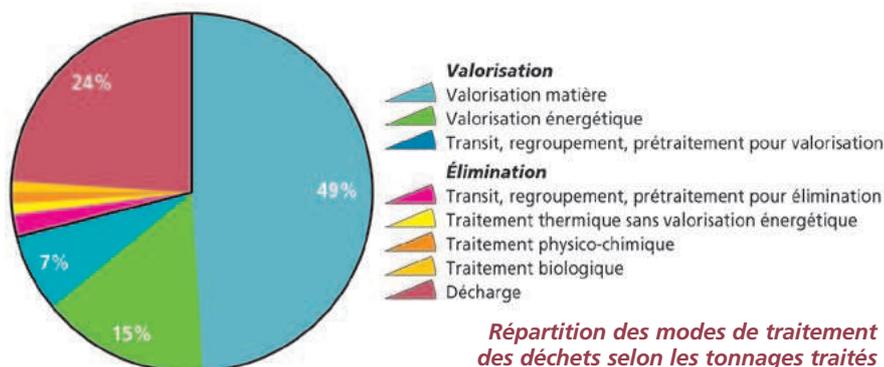
- la valorisation de déchets minéraux hors métaux ;
- la valorisation de déchets métalliques ;
- la récupération des produits chimiques usagés ;
- le recyclage des matières plastiques usagées ;
- le recyclage de fûts usagés ;
- le recyclage des huiles, solvants et hydrocarbures usagés ;
- la valorisation des déchets de pneumatiques.

Pour obtenir les données détaillées par exploitant, se reporter à l'annexe correspondante au volet « Déchets » de l'IRE qui aborde, dans leur quasi-exhaustivité, toutes les filières d'élimination et de valorisation des déchets spécifiques, à partir du site Internet de la DREAL [adresse ci-contre].

### Les installations de traitement thermique des déchets : avec ou sans valorisation énergétique

#### ■ Les installations de traitement thermique de déchets non dangereux

La région Nord-Pas-de-Calais compte huit unités d'incinération d'ordures ménagères (UIOM) en fonctionnement, plus une en construction et une en cessation d'activité (les tonnages déclarés en 2009 sont repris entre parenthèses) :



Répartition des modes de traitement des déchets selon les tonnages traités dans la région en 2009

Source : registre des émissions polluantes et des déchets pour l'année 2009

Filière	Nombre d'exploitants déclarés sous GEREP
Valorisation	
Valorisation matière	89
Valorisation énergétique	27
Transit, regroupement, prétraitement pour valorisation	31
Transit, regroupement, prétraitement pour élimination	22
Traitement thermique sans valorisation énergétique	7
Élimination	
Traitement physico-chimique	9
Traitement biologique	3
Décharge	60

#### Installations de traitement de déchets ayant émis une déclaration en 2009 par filières de traitement

- *en fonctionnement* : pour le Nord, Halluin (349 277 t), Dunkerque (76 850 tonnes), Saint-Saulve (136 124 t), Maubeuge (81 631 t), Douchy-les-Mines (5 474 t) ; pour le Pas-de-Calais, Noyelles-sous-Lens (52 559 t), Hénin-Beaumont (56 485 t), Labeuvrière (90 073 t) ;
- *en construction* : Arques (Pas-de-Calais) ;
- *en cessation d'activité* : Saint-Laurent-Blangy (Pas-de-Calais).

À noter que le site de Noyelles-sous-Lens est en transformation pour répondre aux normes relatives à la valorisation énergétique ainsi qu'au traitement des NO<sub>x</sub> : la capacité de traitement étant réduite de moitié, une partie des déchets qui arrivent sur le site sont, pendant cette phase transitoire, transférés vers un centre d'enfouissement (32 626 t en 2009).

Toutes les installations en fonctionnement, sauf le site de Hénin-Beaumont, pratiquent de la valorisation énergétique, pour un équivalent d'environ 45 MW. En effet, les usines d'incinération peuvent « libérer » la valeur énergétique des déchets en fournissant de l'électricité, de la vapeur et de l'eau chaude. L'emplacement de l'UIOM (proximité des réseaux de distribution de l'énergie) est déterminant pour maximiser la valorisation énergétique.

Trois cas de figure sont possibles :

- *UIOM recyclant uniquement la chaleur* (sous forme d'eau chaude ou de vapeur). Les consommateurs possibles sont le chauffage urbain, les réseaux de refroidissement (peu courant), et les industries ;

#### → Pour en savoir plus :

On trouvera des données détaillées dans le volet « Déchets » du site Internet de la DREAL Nord-Pas-de-Calais : <http://www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr>

- *UIOM produisant uniquement de l'électricité.* Elle est alors rachetée par EDF (c'est le cas pour les sites de Dunkerque, Halluin, Saint-Saulve, Maubeuge, Noyelles-sous-Lens) ;

- *UIOM recyclant la chaleur et produisant de l'électricité.* L'unité est alors dite « PCCE » (production combinée de chaleur et d'électricité) La situation de PCCE réduit la perte en énergie quand il y a une faible demande de chaleur, par exemple en été pour le chauffage urbain. Idéalement, la vapeur basse pression est utilisée pour fournir de la chaleur, laissant des pressions plus hautes pour la génération d'électricité. Les UIOM « PCCE » sont ainsi celles qui atteignent les niveaux de performance énergétique les plus élevés. C'est le cas pour les sites de Douchy-les-Mines et Labeuvrière.

Il est ainsi courant que les exploitants et collectivités n'utilisent plus la terminologie « UIOM » au profit de celle, de « CVE » (centre de valorisation énergétique).

La directive « Déchets », en cours de transposition en droit français, dispose qu'une performance énergétique de 60 % pour les UIOM existantes ou 65 % pour les UIOM autorisées après le 1<sup>er</sup> janvier 2009 permet de classer l'opération d'incinération des déchets ménagers comme opération de valorisation (catégorie R1 de la directive) plutôt que comme opération d'élimination (catégorie D10).

### **Le suivi au titre de l'inspection des installations classées.**

*Le suivi des centres de traitement thermique au titre de l'inspection des installations classées en 2009, a révélé deux dépassements notables sur le paramètre dioxines-furanes en 2009 sur deux installations :*

#### **• UIOM de Dunkerque**

- *Dépassement le 30 juin 2009 de 0,157 ng/Nm<sup>3</sup> pour une valeur limite d'émission à 0,08 ng/Nm<sup>3</sup>.*

- *Cause : eutrophisation de la réserve d'eau du canal alimentant le système de traitement des fumées par voie humide, causant une prolifération de micro-organismes végétaux qui ont bouché partiellement le système d'aspersion de la colonne de traitement.*

- *Suites administratives : arrêté préfectoral de mise en demeure de respecter la valeur limite d'émission et arrêté préfectoral complémentaire imposant la mise en œuvre d'une surveillance semi-continue des émissions de dioxines. Cette surveillance est effective depuis le 7 mai 2010.*

#### **• UIOM de Maubeuge**

- *Dépassement le 22 septembre 2009 de 0,143 ng/Nm<sup>3</sup> pour une valeur limite d'émission à 0,1 ng/Nm<sup>3</sup>.*

- *Cause : mise en sécurité automatique de l'installation ayant entraîné un by-pass de quelques minutes du système de traitement.*

- *Suites administratives : arrêté préfectoral complémentaire imposant la mise en œuvre d'une surveillance semi-continue des émissions de dioxines. Cette surveillance sera effective en novembre 2010.*

En toute rigueur, seuls pourraient donc s'intituler « CVE » (centre de valorisation énergétique) les UIOM respectant les seuils fixés par la directive.

### **■ Les autres installations de traitement thermique de déchets**

128 026 tonnes de déchets ont été traitées dans les installations de traitement thermique qui traitent exclusivement des déchets industriels en 2009. Un peu plus de la moitié de ces déchets sont valorisés énergétiquement.

Le traitement thermique pour la destruction de déchets combustibles à faible pouvoir calorifique, qui sont difficiles à éliminer couramment dans des conditions écologiquement correctes, est principalement représenté de longue date dans la région par la société *Sotrenor* à Courrières. Son installation traite d'ailleurs 55 % des déchets passant par cette filière. Les cimenteries *Holcim* de Dannes et de Lumbres constituent les deux autres principaux sites réceptionnant des déchets destinés à être incinérés.

Comme en 2008, on constate un recours significatif par quelques grosses entreprises de la région à l'utilisation de combustibles constitués ou élaborés à partir de déchets à haut pouvoir calorifique. Ainsi, d'une part, les cimentiers *Holcim* et le chauffournier *Chaux et Dolomies du Boulonnais* utilisent des procédés industriels très énergivores et, d'autre part, le centre *Sotrenor* valorise des déchets à haut pouvoir calorifique pour détruire d'autres déchets à faible pouvoir calorifique. Toutes ces installations permettent de valoriser les déchets à haut pouvoir calorifique, avec possibilité de respecter les sévères normes d'émission de substances polluantes dans les rejets atmosphériques, qui sont régulièrement contrôlés.

### **Le stockage des déchets**

Les flux traités dans les centres de stockage de la région indiquent un tonnage cumulé en 2009 de 1 657 203 tonnes de déchets, soit 1 643 199 tonnes de déchets non dangereux et 14 004 tonnes de déchets dangereux.

Le centre de stockage d'Hersin-Coupigny, avec 467 864 tonnes de déchets admis en 2009, représente la plus importante installation de stockage de la région devant *Baudelet SAS* à Blaringhem (294 224 tonnes).

Les quantités de déchets non dangereux admis en stockage en 2009 tendent à diminuer comparativement à 2008. On trouvera sur le site Internet de la DREAL le détail des tonnages des différentes installations de stockage de déchets non dangereux.

Le suivi au titre de l'inspection des Installations classées a fait apparaître, au rang des incidents notables intervenus sur ces décharges en 2009, les nuisances olfactives ressenties dans le voisinage du site *Ikos Environnement* à Bimont.

### Transit, regroupement et prétraitement

593 673 tonnes de déchets sont passées en 2009 par une installation de transit, de regroupement et/ou prétraitement. Parmi ce flux, plus de 81 % des déchets étaient destinés à être ensuite valorisés.

• *Transit, regroupement et prétraitement pour valorisation* : 482 776 tonnes de déchets, dont plus de 87 % de déchets non dangereux ont transité par ce type de centre avant d'être valorisés en 2009.

• *Transit, regroupement et prétraitement pour élimination* : 97 322 tonnes de déchets non dangereux et 13 575 tonnes de déchets dangereux ont transité en 2009 par ce type d'installation. Les principaux centres de la région sont *Triselec Lille* (38 613 t), *Artois Comm*, plateforme de Ruitz (20 000 t) et *Malaquin* à Saint-Amand-les-Eaux (18 185 t).

### Le traitement physico-chimique

Neuf installations classées pour la protection de l'environnement traitent par voie physico-chimique 98 206 tonnes de déchets industriels. 35 % sont des déchets dangereux. Les trois principaux sites de traitement physico-chimiques de déchets dangereux sont *SHL* à Gondecourt (15 293 t), *Sotrenor* à Courrières (11 354 t) et *Hydropale* à Dunkerque (9 870 t).

### Traitement physico-chimique et traitement biologique

#### Le traitement physico-chimique

Le traitement physico-chimique des déchets réalise leur transformation par des méthodes utilisant des réactions chimiques ou des procédés physiques de séparation. Le choix du procédé de traitement doit être adapté aux caractéristiques du déchet et des éléments qu'il contient ; les principaux paramètres de choix sont :

- l'état du déchet : liquides, boues ;
- le type de polluant contenu (chrome 6, cyanure, etc.) ;
- la nature de la pollution organique ou minérale ;
- le pH de la solution.

Les principaux procédés sont :

- le **cassage chimique** / ultrafiltration qui permet de traiter les émulsions huileuses et les mélanges eau-hydrocarbures. Le principe est de séparer la phase huileuse de la phase aqueuse, soit à l'aide d'un briseur d'émulsion, soit par des membranes semi-perméables ;
- la **centrifugation** qui permet de traiter les déchets organiques et de séparer dans certaines émulsions huileuses les eaux des hydrocarbures ;
- la **neutralisation** qui permet de neutraliser une solution minérale acide ou basique, étape préliminaire à une précipitation des métaux contenus ;
- la **précipitation** qui permet de faire déposer dans des solutions minérales les métaux contenus dans une solution sous forme de boues d'hydroxydes, par ajout de lait de chaux ou de lessive de soude. Cette boue est ensuite déshydratée (presse ou sécheur) pour être traitée ou stockée ;
- la **déchromatation**, réaction chimique de réduction qui permet de modifier le caractère hexavalent très toxique du chrome en chrome trivalent peu toxique. Celui-ci est ensuite précipité sous forme de boues d'hydroxydes ;
- la **décyanuration**, réaction chimique d'oxydation des cyanures toxiques en cyanates. La solution ainsi obtenue est ensuite traitée par la voie classique de neutralisation et précipitation ;
- la **déshydratation mécanique** qui permet de concentrer les boues par extraction d'une partie de la phase aqueuse contenue. Elle comprend classiquement une première phase de décantation qui permet de réduire le volume de liquide ; elle est suivie d'un pressage (fil-

tres presses, presses à bande, filtre sous vide) ou d'une centrifugation).

#### Le traitement biologique

Les traitements biologiques des déchets font intervenir l'activité d'une faune de micro-organismes pour changer la forme d'un déchet ou en extraire certains composants. Ils s'appliquent de manière principale aux déchets comprenant une proportion importante de matières organiques permettant le développement des micro-organismes actifs, par exemple :

- les déchets verts (jardins et espaces verts) ;
- les boues de stations d'épuration, les graisses et matières de vidange ;
- les déchets organiques issus des industries agroalimentaires et de l'agriculture ;
- les déchets putrescibles, les papiers, cartons et petits déchets verts ;
- la fraction fermentescible des ordures ménagères ;
- les eaux souillées par des hydrocarbures ;
- les terres polluées par des hydrocarbures.

Les principaux procédés sont :

- le **compostage** qui permet la transformation de matières fermentescibles par des micro-organismes en présence d'oxygène ; il permet la production de compost qui peut constituer un excellent amendement pour les sols lorsqu'il est de bonne qualité. Cette qualité dépend essentiellement de la qualité des déchets admis ;
- la **méthanisation** qui permet la transformation des matières fermentescibles par des micro-organismes dans une atmosphère pauvre en oxygène ; elle permet la production d'un gaz combustible (biogaz) et d'un résidu généralement utilisable comme amendement organique après maturation par compostage. Le biogaz est valorisable sous forme de chaleur ou par la production d'électricité, via un groupe électrogène spécifique. Cette technique est employée spécifiquement sur des déchets contenant beaucoup d'eau et facilement biodégradables ;
- le **traitement biologique des effluents**, qui consiste à éliminer la pollution organique carbonée et azotée, lorsqu'elle présente une biodégradabilité satisfaisante ; c'est essentiellement le fait des procédés biologiques d'épuration.

### Le traitement biologique

50 900 tonnes de déchets ont fait l'objet d'un traitement biologique chez *Octeva* à Calais, *SITA Agora* à Noyelles-Godault et *Sotrenor* à Courrières. Seuls *SITA Agora* et *Sotrenor* ont traité par voie biologique des déchets classés dangereux.

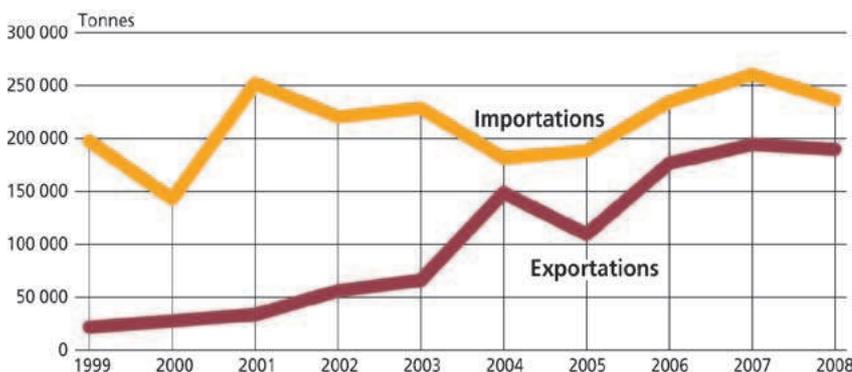
### Le cas particulier des transferts transfrontaliers de déchets

En raison des délais réglementaires de retour des certificats de valorisation et d'élimination validés pour les dossiers de notification de transferts transfrontaliers pris en compte pour établir le bilan annuel, les informations contenues dans la présente partie concernent l'année 2008, comme celles reprises dans la précédente édition concernaient l'année 2007.

Pour l'année 2008, le tonnage total a représenté 424 880 tonnes de déchets transférés, réparties en 189 698 t exportées et 235 183 t importées, soit une diminution globale par rapport à 2007 de 29 826 t. On constate ainsi une baisse de 4 583 t (-2,4 %) pour les exportations et de 25 243 t (-9,7 %) pour les importations. Cette diminution traduit vraisemblablement une baisse de l'activité industrielle en 2009.

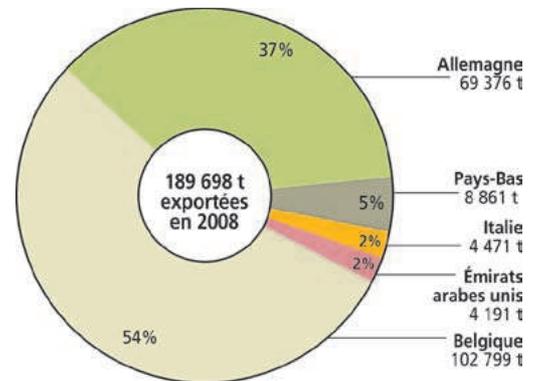
L'évolution des transferts transfrontaliers de déchets soumis à notification préalable, à partir ou à destination du Nord-Pas-de-Calais est représentée sur le graphique ci-dessous qui indique pour chaque année le tonnage importé et le tonnage exporté. Si les importations varient de façon erratique d'une année sur l'autre, avec toutefois des niveaux élevés, les exportations, assez faibles en 1999, affichent depuis une augmentation régulière avec, dans l'ensemble, une progression annuelle très élevée.

#### Les transferts transfrontaliers de déchets



### Les exportations

Le principal exportateur de déchets reste la société *Arcelor Mittal Dunkerque* avec 37 898 tonnes, soit 20 % du tonnage régional exporté.

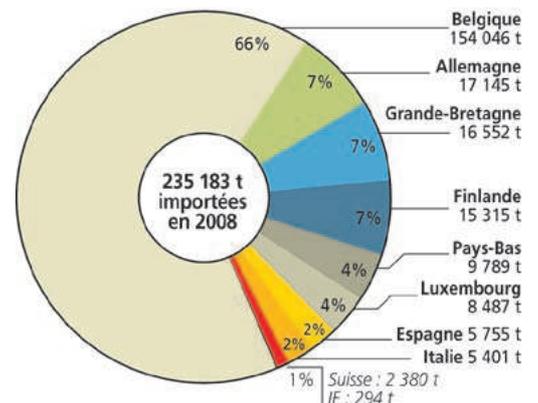


La destination des déchets exportés

### Les importations

*Befesa Valera* est resté de loin le principal importateur de déchets en 2008, bien qu'en retrait par rapport à 2006 (71 970 tonnes, contre 76 665 t en 2007 et 84 233 t en 2006).

Les autres gros importateurs traditionnels sont demeurés à peu près stables. Il s'agit essentiellement de sites qui réalisent de la valorisation de déchets. Les progressions concernent en particulier *Recydem* (de 19 031 t en 2007 à 26 612 t en 2008) et *Sotrenor* (de 5 667 t à 7 709 t).



La provenance des déchets importés

Pour conclure ce bilan 2008, il peut être précisé que ce sont toujours les filières de valorisation qui représentent très nettement les flux les plus conséquents pour les transferts transfrontaliers de déchets : elles représentent 89,69 % des importations et 82,01 % des exportations.

## Planification pour une meilleure gestion des filières de traitement des déchets

### Les plans nationaux d'élimination des déchets

#### Le contexte réglementaire des plans nationaux d'élimination des déchets

L'article L.541-11 du Code de l'environnement prévoit que des plans nationaux d'élimination sont établis par le ministre chargé de l'environnement, pour certaines catégories de déchets dont la liste est établie par décret en Conseil d'État, en raison de leur degré de nocivité ou de leurs particularités de traitement et de stockage.

Des représentants des collectivités territoriales concernées, des organisations professionnelles concourant à la production et à l'élimination des déchets et des associations de protection de l'environnement agréées au titre de l'article L.141-1 participent à l'élaboration de ces plans avec les représentants de l'État et des organismes publics concernés, au sein d'une commission du plan.

Ces plans tendent à la création d'ensembles coordonnés d'installations d'élimination des déchets et énoncent les priorités à retenir pour atteindre les objectifs définis à l'article L.541-1 du Code de l'environnement.

Le plan national de gestion des matières et déchets radioactifs est paru en mai 2007. Il résulte de l'application de la loi de programme du 28 juin 2006 relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs. Son élaboration a débuté dès 2003 sous l'égide de l'Autorité de sûreté nucléaire et a fait l'objet d'un débat public entre septembre 2005 et janvier 2006.

Renouvelable tous les trois ans, ce plan dresse le bilan des modes de gestion existants des matières et des déchets radioactifs, recense les besoins prévisibles d'installations d'entreposage ou de stockage, et précise les capacités nécessaires pour ces installations et les durées d'entreposage.

Le plan national d'actions sur les polychlorobiphényles (PCB) a été adopté le 6 février 2008. Il vise notamment à intensifier la réduction des rejets de PCB en réexaminant

### Les polychlorobiphényles (PCB)

#### Les origines

Les polychlorobiphényles, désignés par l'abréviation « PCB » \*, ont été fabriqués industriellement à partir de 1930. Leur production est arrêtée depuis les années 80. Les PCB sont plus souvent connus en France sous la dénomination de pyralène, arochlor ou askarel, mais également sous d'autres noms commerciaux.

Leur stabilité chimique et leur ininflammabilité ont conduit à utiliser ces produits principalement comme fluides diélectriques (huile) surtout dans les transformateurs et les condensateurs, mais également dans certains radiateurs ou autres équipements électriques. Ils ont été largement utilisés comme lubrifiants dans les turbines et les pompes, dans la formation des huiles de coupe pour le traitement du métal, les soudures, les adhésifs, les peintures et les papiers autocopiants sans carbone.

#### Leur dangerosité

Les PCB ont une longue persistance dans l'environnement et peuvent être transportés sur de grandes distances. En effet, les PCB sont des substances très peu biodégradables qui, après rejet dans le milieu naturel, s'accumulent dans la chaîne alimentaire. Ces composés se retrouvent ainsi dans tous les milieux de l'environnement : air, sol, eau, sédiments, mais aussi après transfert, dans les plantes, les animaux et chez les hommes.

En l'état actuel des connaissances, une exposition accidentelle de courte durée aux PCB n'a pas de conséquence grave. Une exposition aiguë à forte dose est associée à des irritations de la peau (chloracné) ou à des troubles plus graves qui sont, pour certains, réversibles. Par contre, les effets chroniques entraînent des dommages du foie, des effets sur la reproduction et la croissance. Les PCB sont classés en tant que substances probablement cancérigènes pour l'Homme. En outre,

la combustion des PCB peut se traduire par le dégagement de composés à forte toxicité, les « furannes » (PCDF) et les « dioxines » (PCDD), qui sont surtout connues pour leurs effets cancérigènes.

#### La réglementation

À cause de leur toxicité, l'utilisation des PCB dans les applications ouvertes telles que les encres d'imprimerie et les adhésifs a été interdite en 1979. La vente et l'acquisition de PCB ou d'appareils contenant des PCB ainsi que la mise sur le marché de tels appareils neufs sont interdites en France depuis le décret du 2 février 1987.

Le décret du 18 janvier 2001, qui a modifié ce décret de 1987 (correspondant aux articles R.543-17 et suivants du Code de l'environnement) transpose en droit français la directive 96/59/CE du 16 septembre 1996 concernant l'élimination des PCB et des PCT. Il prévoit la réalisation d'un plan d'élimination des PCB, pour les appareils les plus contaminés, à partir d'inventaires constitués sur la base des déclarations des détenteurs d'appareils contenant des PCB. L'échéance pour cette élimination est fixée au 31 décembre 2010.

Les PCB sont très peu solubles dans l'eau ; ils s'accumulent dans les sédiments puis dans les graisses des poissons. Leur accumulation dans les cours d'eau peut entraîner des interdictions de consommation de poissons. Outre la contamination des poissons, celle des sédiments s'avère plus inquiétante. Les PCB n'étant ni solubles, ni biodégradables, ils se fixent sur les sédiments et provoquent une forme nouvelle de pollution invisible qui n'a pas de toxicité à court terme, mais à moyen et long termes.

\* La réglementation française désigne par l'abréviation « PCB » : les polychlorobiphényles, les polychloroterphényles, le monométhyl-tétrachloro-diphényl méthane, le monométhyl-dichloro-diphényl méthane, le monométhyl-dibromo-diphényl méthane, ainsi que tout mélange dont la teneur cumulée en ces substances est supérieure à 50 ppm en masse.

les normes de rejets des installations autorisées, en recherchant les sources de contamination historique et en renforçant le suivi du plan national de décontamination et d'élimination des appareils contenant des PCB (adopté par arrêté ministériel en date du 26 février 2003).

### **Le plan régional d'élimination des déchets industriels spéciaux**

Dans la région, le plan régional d'élimination des déchets industriels spéciaux (PREDIS) a été adopté par arrêté préfectoral en 1996. Depuis, il n'a fait l'objet d'aucune révision.

#### **Le contexte réglementaire du PREDIS**

L'article L.541-13 du Code de l'environnement prévoit que chaque région est couverte par un plan régional ou inter-régional d'élimination des déchets industriels spéciaux.

Ce plan comprend :

- 1° Un inventaire prospectif à terme de dix ans des quantités de déchets à éliminer selon leur origine, leur nature et leur composition ;
- 2° Le recensement des installations existantes d'élimination de ces déchets ;
- 3° La mention des installations qu'il apparaît nécessaire de créer afin de permettre d'atteindre les objectifs évoqués ci-dessus ;
- 4° Les priorités à retenir pour atteindre ces objectifs, compte tenu notamment des évolutions économiques et technologiques prévisibles.

Le plan tient compte des besoins et des capacités des zones voisines hors de son périmètre d'application.

Le projet de plan est désormais élaboré à l'initiative et sous la responsabilité du président du Conseil régional.

### **Les plans départementaux d'élimination des déchets ménagers et assimilés**

Dans la région Nord-Pas-de-Calais, les plans départementaux d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PDEDMA) ont été adoptés par arrêtés préfectoraux en date du 12 novembre 2001 pour le Nord et du 2 février 1996 (révisé en juillet 2002) pour le Pas-de-Calais. Ils sont désormais sous la responsabilité des Conseils généraux.

Les deux plans font actuellement l'objet d'une révision par les Conseils généraux, initiée par l'installation de la commission consultative du plan en date du 4 octobre 2007 pour le Nord et du 9 octobre 2009 pour le Pas-de-Calais.

#### **Le contexte réglementaire des PEDMA**

L'article L.541-14 du Code de l'environnement prévoit que chaque département est couvert par un plan départemental ou interdépartemental d'élimination des déchets ménagers et autres déchets mentionnés à l'article L.2224-14 du Code général des collectivités territoriales.

Le plan :

- 1° Dresse l'inventaire des types, des quantités et des origines des déchets à éliminer, y compris par valorisation, et des installations existantes appropriées ;
- 2° Recense les documents d'orientation et les programmes des personnes morales de droit public et de leurs concessionnaires dans le domaine des déchets ;
- 3° Énonce les priorités à retenir compte tenu notamment des évolutions démographiques et économiques prévisibles :

a) Pour la création d'installations nouvelles, et peut indiquer les secteurs géographiques qui paraissent les mieux adaptés à cet effet ;

b) Pour la collecte, le tri et le traitement des déchets, afin de garantir un niveau élevé de protection de l'environnement compte tenu des moyens économiques et financiers nécessaires à leur mise en œuvre.

Le plan tient compte des besoins et des capacités des zones voisines hors de son périmètre d'application et des propositions de coopération intercommunale. Il prévoit obligatoirement, parmi les priorités qu'il retient, des centres de stockage de déchets ultimes issus du traitement des déchets ménagers et assimilés.

Le projet de plan est désormais élaboré à l'initiative et sous la responsabilité du président du Conseil général.

### **Les plans départementaux de gestion des déchets issus de chantiers du bâtiment et des travaux publics**

Les plans départementaux de gestion des déchets issus de chantiers du bâtiment et des travaux publics viennent d'être introduits dans le Code de l'environnement par la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (loi « Grenelle 2 »).

L'État a rédigé depuis le 6 février 2004 un plan de gestion des déchets du BTP pour le Nord et le Pas-de-Calais.

#### **Le contexte réglementaire des plans « Déchets du BTP »**

L'article L.541-14-1 du Code de l'environnement prévoit que chaque département est couvert par un plan départemental ou interdépartemental de gestion des déchets issus de chantiers du bâtiment et des travaux publics.

Le plan :

- 1° Dresse l'inventaire des types, des quantités et des origines des déchets issus de chantiers du bâtiment et des travaux publics ;
- 2° Recense les installations existantes de transit, de tri, de traitement et de stockage ;
- 3° Énonce les priorités à retenir compte tenu notamment des évolutions techniques et économiques prévisibles ;

a) Pour la prévention de la production de déchets des catégories couvertes par le plan et pour le développement du tri et de la valorisation de la matière des déchets, en garantissant un niveau élevé de protection de l'environnement ;

b) Pour la création d'installations nouvelles, en indiquant les secteurs géographiques qui paraissent les mieux adaptés à cet effet ;

4° Fixe des objectifs de valorisation de la matière des déchets et de diminution des quantités stockées ;

5° Privilégie l'utilisation, y compris par les maîtres d'ouvrage publics, des matériaux recyclés dans les chantiers du bâtiment et des travaux publics, sous réserve de ne pas porter atteinte à la santé de l'Homme et de l'environnement, afin d'instaurer des débouchés pérennes et d'économiser les ressources de matériaux non renouvelables.

Le plan peut tenir compte, en concertation avec les départements limitrophes, des besoins et des capacités des zones voisines hors de son périmètre d'application et des propositions de coopération intercommunale afin de prendre en compte les bassins de vie. Dans le but de favoriser l'utilisation de modes de transports autres que la route pour acheminer les déchets vers les installations de traitement, il peut être autorisé, dans une limite correspondant à 25% de la capacité annuelle du site, des apports provenant d'autres départements dans les calculs des allègements de taxe générale sur les activités polluantes concernant le transport alternatif.

Il prévoit obligatoirement, parmi les priorités qu'il retient, des installations de stockage des déchets inertes issus des chantiers du bâtiment et des travaux publics, ainsi que la définition d'une organisation de collecte sélective et de valorisation matière des déchets.

Le projet de plan est élaboré à l'initiative et sous la responsabilité du président du Conseil général.

On peut également citer la *Convention régionale d'engagement volontaire des entreprises de travaux publics et des sociétés d'ingénierie* dans le cadre de la mise en œuvre des orientations du « Grenelle de l'Environnement », signée à Marcq-en-Barœul le 26 novembre 2009.

Il existe aussi un guide d'aide à la décision à destination des maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre et bureaux de contrôles relatif aux filières de valorisation des déchets du BTP et des co-produits industriels de la région Nord-Pas-de-Calais.

### **La compatibilité des décisions avec les plans**

L'article L.541-15 du Code de l'environnement (loi n°2002-276 du 27 février 2002, article 109-IV, et loi n°2004-809 du 13 août 2004, article 45) prévoit que dans les zones où les plans (visés aux articles L.541-11, L.541-13 et L.541-14) sont applicables, les décisions prises par les personnes morales de droit public et leurs concessionnaires dans le domaine de l'élimination des déchets et, notamment, les décisions prises en application du titre I<sup>er</sup> du livre V du Code de l'environnement doivent être compatibles avec ces plans.

### **L'évaluation environnementale des plans**

L'article L.122-4 du Code de l'environnement prévoit que les plans, schémas, programmes et autres documents de planification susceptibles d'avoir des incidences sur l'environnement sont soumis à évaluation environnementale.

L'évaluation environnementale comporte l'établissement d'un rapport qui identifie, décrit et évalue les effets notables que peut avoir la mise en œuvre du plan ou du document sur l'environnement. Ce rapport présente les mesures prévues pour réduire et, dans la mesure du possible, compenser les incidences négatives notables que l'application du plan peut entraîner sur l'environnement. Il expose les autres solutions envisagées et les raisons pour lesquelles, notamment du point de vue de la protection de l'environnement, le projet a été retenu.

Le rapport environnemental contient les informations qui peuvent être raisonnablement exigées, compte tenu des connaissances et des méthodes d'évaluation existant à la date à laquelle est élaboré ou révisé le plan ou le document, de son contenu et de son degré de précision et, le cas échéant, de l'existence d'autres documents ou plans relatifs à tout ou partie de la même zone géographique ou de procédures d'évaluation environnementale prévues à un stade ultérieur.



# Déchets - Valorisation matière

Etablissement	nom_commune	Total DD	Provenance des déchets traités (en tonnes)						Total général	
			Déchets dangereux (DD)			Déchets non dangereux (DND)				
			NPdC	Reste de la France	Etranger	Total DND	Dépt de l'établiss,	Reste de la France		Etranger
ARCELORMITTAL SITE DE DUNKERQUE	GRANDE-SYNTHÉ	0,00				1 274 209,42	1274 209,42		1 274 209,42	
SGA	GRANDE-SYNTHÉ	0,00				625 318,00	625 318,00		625 318,00	
RECYDEM	LOURCHES	27,06		27,06		315 947,84	246 700,73	55 845,87	13 401,24	315 974,90
SURSCHEMTE Unité de séchage	HORNAING	0,00				120 000,00	120 000,00			120 000,00
GAGNERAUD INDUSTRIES	SAINT-POL-SUR-MER	0,00				118 250,00	118 250,00			118 250,00
ARTOIS COMPOST	GRAINCOURT-LES-HAVRINCOURT	0,00				110 983,00	61 835,00	49 148,00		110 983,00
RECYDEM	LOURCHES	0,00				80 681,20	64 053,84	15 294,98	1 332,38	80 681,20
RECYTECH sa	FOUQUIERES-LES-LENS	64 154,96		45 213,19	18 941,77	15 085,98	105,92	12 404,54	2 575,52	79 240,94
Produits Chimiques de Loos	LOOS	52 003,00		52 003,00		0,00				52 003,00
Befesa Valera	GRAVELINES	48 109,52		2 408,00	45 701,52	1 125,60		158,78	966,82	49 235,12
RECYCLAGE DES VALLEES	HAUTMONT	21,60		21,60		47 540,00	38 005,00	9 535,00		47 561,60
RECYLEX	ESCAUDOEUVRES	45 454,00		25 353,00	20 101,00	0,00				45 454,00
Mc Cain Alimentaire	HARNES	0,00				44 172,00	44 172,00			44 172,00
VERDURE	INCOURT	0,00				42 290,14	23 601,84	18 688,30		42 290,14
GREEN METALS	ONNAING	0,00				39 700,87	39 700,87			39 700,87
SITA Agora	NOYELLES-GODAULT	4 582,00	4 582,00			29 036,00	29 036,00			33 618,00
SYMEVAD	SIN-LE-NOBLE	0,00				24 250,37	24 250,37			24 250,37
CVO (COVED)	DUNKERQUE	0,00				20 362,84	20 362,84			20 362,84
VEOLIA PROPRETE NORD NORMANDIE	LOOS	0,00				19 919,59	13 847,45	6 072,14		19 919,59
Plate-forme de compostage	TILLOY-LES-MOFFLAINES	0,00				18 000,00	18 000,00			18 000,00
RECYCLAGE DES VALLEES	HAUTMONT	0,00				17 932,00	16 518,00	1 414,00		17 932,00
TERRALYS - Fertiopale	ESCOEUILLES	0,00				17 528,00	11 127,00	6 401,00		17 528,00
ARCELORMITTAL Stainless France - Site d'Isbergues	ISBERGUES	11 645,00	305,00	5 378,00	5 962,00	5 740,00		1 835,00	3 905,00	17 385,00
HOLCIM France - Cimenterie de Lumbres	LUMBRES	1 028,70		1 028,70		16 280,72	1 293,70	14 987,02		17 309,42
ROLL-GOM	TILLOY-LES-MOFFLAINES	0,00				16 761,00		12 868,00	3 893,00	16 761,00
Centre de tri Marcel DORET	CALAIS	0,00				16 157,64	15 037,02	1 120,62		16 157,64
TERRALYS - Fertiescaut	NAVES	0,00				15 826,00	12 501,00	3 325,00		15 826,00
agriopale services	CUCQ	0,00				14 000,00	14 000,00			14 000,00
Agriopale Services	CUCQ	0,00				14 000,00	14 000,00			14 000,00
VEOLIA PROPRETE NORD NORMANDIE	SOMAIN	0,00				13 619,40	11 882,40	1 737,00		13 619,40
P. BRABANT S.A.	TRESSIN	12 836,32	339,54	11 100,12	1 396,66	0,00				12 836,32
SITA Agora	NOYELLES-GODAULT	0,00				12 070,00	12 070,00			12 070,00
CALAIRE CHIMIE	CALAIS	10 371,90		19,36	10 352,54	0,00				10 371,90
GALLOO PLASTICS S.A	HALLUIN	0,00				10 130,00	477,00	2 840,00	6 813,00	10 130,00
ACIERIE ET FONDERIE DE LA HAUTE SAMBRE	BERLAIMONT	10 080,00		10 080,00		0,00				10 080,00
COMPOST DU MAZÉ	HARNES	0,00				9 964,00	9 964,00			9 964,00
BAUDELLET SAS	BLARINGHEM	0,00				9 955,47	9 955,47			9 955,47
ARCELORMITTAL SITE DE DUNKERQUE	GRANDE-SYNTHÉ	2,54		2,54		9 590,94	9 590,94			9 593,48
Agglomération Maubeuge Val de Sambre	MAUBEUGE	0,00				9 516,00	9 516,00			9 516,00
SODEPAM NORD METAUX	WATTRELOS	51,06		51,06		9 463,47	9 463,47			9 514,53
GIBERT	BOIS-GRENIER	0,00				9 485,00	9 485,00			9 485,00
Plate forme de compostage	RIENCOURT-LES-BAPAUME	0,00				9 000,00	9 000,00			9 000,00
HOLCIM France - Cimenterie de Lumbres	LUMBRES	0,00				8 904,72		8 904,72		8 904,72
GALLOO PLASTICS S.A	HALLUIN	0,00				8 817,00	3 918,00	3 800,00	1 099,00	8 817,00
HYDROPALÉ	DUNKERQUE	7 157,08	2 764,31	4 392,77		0,00				7 157,08
NEXANS COPPER FRANCE	LENS	0,00				6 355,00	2 837,00	466,00	3 052,00	6 355,00
DUO EMBALLAGES	WILLEMS	1 602,66	22,48	1 580,18		4 709,44	1 277,67	3 034,58	397,19	6 312,10
pack2pack Lille	BILLY-BERCLAU	5 399,00	170,00	3 707,00	1 522,00	0,00				5 399,00
LENGLÉT Raillencourt	RAILLENCOURT-SAINTE-OLLE	0,00				5 374,00	5 374,00			5 374,00
TERRALYS-FertiArtois	BAVININCOURT	0,00				5 297,00	1 908,00	3 389,00		5 297,00
AGRIOPALE SERVICES	CUCQ	0,00				5 000,00	5 000,00			5 000,00
LME-TRITH	TRITH-SAINT-LEGER	0,00				4 940,60		4 940,60		4 940,60
DUO EMBALLAGES ARRAS	BAILLEUL-SIR-BERTHOULT	2 176,11	24,99	2 151,12		2 636,76	482,51	2 154,26		4 812,87
LENGLÉT Caudry	CAUDRY	0,00				4 372,52	4 372,52			4 372,52
HOLCIM (France) S.A.S - Usine de Dannes	DANNES	582,16		582,16		3 299,89		3 299,89		3 882,05
EXIDE TECHNOLOGIES SAS	LILLE	1,86		1,86		3 633,78	3 633,78			3 635,64
SA TRP	SECLIN	0,00				2 802,00	73,00		2 729,00	2 802,00
FINANCIERE CILA	AULNOYE-AYMERIES	1 891,48		500,00	1 391,48	0,00				1 891,48
Espas/Auto (Sarl PETIT Francis)	BEHAGNIES	10,04	10,04			1 752,61		1 752,61		1 762,65
UMICORE	AUBY	0,00				1 663,00		1 421,00	242,00	1 663,00
PLASTICCOLLECT	HALLUIN	1 500,00		1 500,00		0,00				1 500,00
ASSAINI-SERVICES	SAINT-HILAIRE-SUR-HELPE	0,00				1 298,63	1 298,63			1 298,63
ARCELORMITTAL ATLANTIQUE et LORRAINE MARDYCK	GRANDE-SYNTHÉ	1 134,49	718,27	416,22		0,00				1 134,49
BAUDELLET SAS	BLARINGHEM	1 006,92		1 006,92		0,00				1 006,92
NICOLAY Frères SARL	CALAIS	802,29	802,29			0,00				802,29
CANDIA	AWOINGT	0,00				794,53	794,53			794,53
EXIDE TECHNOLOGIES SAS	LILLE	670,38		670,38		0,00				670,38
SHL	GONDECOURT	557,79	0,95	556,84		0,00				557,79
CASSE AUTO AUBYGEOISE	AUBY	533,00		533,00		0,00				533,00
NYRSTAR France	AUBY	389,84			389,84	108,77		108,77		498,61

## Déchets - Valorisation énergétique

Etablissement	nom_commune	Total DD	Provenance des déchets traités (en tonnes)							Total général
			Déchets dangereux (DD)			Déchets non dangereux (DND)				
			NPdC	Reste de la France	Etranger	Total DND	Dépt de l'établiss.	Reste de la France	Etranger	
CVE ANTARES	HALLUIN	0,00				349 276,44	349 276,44			349 276,44
UIOM de Saint Saulve	SAINT-SAULVE	0,00				136 124,00	118 492,00	17 632,00		136 124,00
VALNOR	LABEUVRIERE	0,00				90 073,13	89 050,20	1 022,93		90 073,13
HOLCIM France - Cimenterie de Lumbres	LUMBRES	71 531,37	2 787,36	47 904,89	20 839,12	11 093,40	2 169,22	7 383,62	1 540,56	82 624,77
CVE de Maubeuge	MAUBEUGE	0,00				81 630,99	81 231,46	399,53		81 630,99
VALNOR CVE DUNKERQUE	DUNKERQUE	0,00				76 850,00	76 850,00			76 850,00
UIOM d' Henin Beaumont	HENIN-BEAUMONT	0,00				56 485,00	56 485,00			56 485,00
SOTRENOR	COURRIERES	36 036,82	6 389,76	28 575,38	1 071,67	4 153,59	735,98	3 417,60		40 190,40
Chaux et Dolomies du Boulonnais	RETY	22 956,33	2 477,72	8 587,84	11 890,77	0,00				22 956,33
RECYCLAGE DES VALLEES	HAUTMONT	0,00				17 620,00	17 620,00			17 620,00
HOLCIM (France) S.A.S - Usine de Dannes	DANNES	11 494,42	131,20	11 213,82	149,40	5 043,26		5 043,26		16 537,68
PROCYRDHIM	DOUCHY-LES-MINES	5 533,00		5 533,00		5 474,00	5 474,00			11 007,00
KERNEOS- Usine de Dunkerque	LOON-PLAGE	9 854,00	2 773,00	7 081,00		0,00				9 854,00
Agglomération Maubeuge Val de Sambre	MAUBEUGE	0,00				9 516,00	9 516,00			9 516,00
INEOS NOVA WINGLES SAS	WINGLES	1 475,00	1 475,00			0,00				1 475,00
DYNEA RESINS FRANCE SAS	BREBIERES	1 103,00	1 103,00			0,00				1 103,00

DREAL NPC - IRE 2010 - DÉCHETS

## Déchets - Tri, transit en vue d'une élimination

Etablissement	nom_commune	Total DD	Provenance des déchets traités (en tonnes)							Total général
			Déchets dangereux (DD)			Déchets non dangereux (DND)				
			NPdC	Reste de la France	Etranger	Total DND	Dépt de l'établiss.	Reste de la France	Etranger	
TRISELEC Lille	LILLE	0,00				38 613,00	38 613,00			38 613,00
Artois Comm	RUITZ	0,00				20 000,00	20 000,00			20 000,00
MALAQUIN SAS	SAINT-AMAND-LES-EAUX	0,00				18 185,00	18 185,00			18 185,00
LORBAN TP	LONGUEVILLE	0,00				8 691,00	8 691,00			8 691,00
SANINORD	PROUVY	7 606,67	1 225,93	6 380,74		311,61	307,21	4,40		7 918,28
TRISELEC LILLE	HALLUIN	0,00				5 422,00	5 422,00			5 422,00
TRISELEC	DUNKERQUE	0,00				5 062,00	5 062,00			5 062,00
RECYDEM	LOURCHES	3 114,88	349,08	2 755,80	10,00	6,24	6,24			3 121,12
MALAQUIN SAS	ROSULT	2 198,92	3,48	2 195,44		905,77	597,26	308,51		3 104,69
LENGLET Raillencourt	RAILLEN COURT-SAINTE-OLLE	152,18		152,18		0,00				152,18
LENGLET Caudry	CAUDRY	122,97		122,97		0,00				122,97
MAUSER FRANCE	SAINT-AMAND-LES-EAUX	93,33		74,54	18,79	0,00				93,33
EXIDE TECHNOLOGIES SAS	LILLE	0,00				92,30	92,30			92,30
ARF	SAINT-REMY-DU-NORD	45,76	2,95	42,81		25,06	19,86	5,20		70,82
MALAQUIN SAS	ROSULT	70,08		70,08		0,00				70,08
CANDIA	AWOINGT	53,26	7,04	46,22		0,00				53,26
SOTRENOR	COURRIERES	38,09	19,23	18,86		3,49		3,49		41,58
P. BRABANT S.A.	TRESSIN	34,92		34,92		0,00				34,92
HYDROPALE	DUNKERQUE	31,05	3,56	27,49		0,00				31,05

DREAL NPC - IRE 2010 - DÉCHETS

# Déchets - Tri, transit en vue d'une valorisation

Etablissement	nom_commune	Total DD	Provenance des déchets traités (en tonnes)						Total général	
			Déchets dangereux (DD)			Déchets non dangereux (DND)				
			NPdC	Reste de la France	Etranger	Total DND	Dépt de l'établis.	Reste de la France		Etranger
LORBAN TP	LONGUEVILLE	0,00					129 299,00	129 299,00	129 299,00	
TRISELEC Lille	LILLE	0,00					52 328,00	52 328,00	52 328,00	
ARF	SAINT-REMY-DU-NORD	41 663,93	1 257,44	40 029,51	376,98		8 560,75	2 454,78	6 105,97	50 224,68
SAS LAFLUTTE	DAINVILLE	0,00					46 684,26	46 684,26		46 684,26
SITA Nord Noyelles sous Lens	NOYELLES-SOUS-LENS	0,00					45 000,00	45 000,00		45 000,00
MALAQVIN SAS	SAINT-AMAND-LES-EAUX	0,00					34 940,00	34 940,00		34 940,00
SITA Nord Anzin	ANZIN	0,00					23 100,00	23 100,00		23 100,00
TRISELEC	DUNKERQUE	0,00					22 484,00	22 484,00		22 484,00
TRISELEC LILLE	HALLUIN	0,00					18 340,00	18 340,00		18 340,00
RECYDEM	LOURCHES	2 955,30		2 955,30			12 614,86	12 602,82	12,04	15 570,16
Centre de tri des déchets valorisables	SAINT-MARTIN-BOULOGNE	0,00					10 000,00	10 000,00		10 000,00
MALAQVIN SAS	ROSULT	5 804,55	31,56	5 772,99			3 449,16	552,40	2 896,76	9 253,71
SANINORD	PROUVY	5 397,99	79,77	5 318,22			783,98	694,03	89,95	6 181,97
GIBERT	BOIS-GRENIER	0,00					6 001,00	6 001,00		6 001,00
SITA Nord ( Centre de tri )	TROISVILLES	0,00					4 780,00	4 780,00		4 780,00
GAGNERAUD Industries Agence de Saint-Saulve	SAINT-SAULVE	0,00					4 400,00	4 400,00		4 400,00
ARCELOMITTAL SITE DE DUNKERQUE	GRANDE-SYNTHE	1 790,30		1 790,30			13,40	13,40		1 803,70
SITA Nord Grande-Synthe	GRANDE-SYNTHE	0,00					815,00	815,00		815,00
SOTRENOR	COURRIERES	606,73	64,11	542,62			55,16	11,06	44,09	661,88
P. BRABANT S.A.	TRESSIN	365,79	17,50	348,29			0,00			365,79
DEMEYERE Perenchies	PERENCHIES	324,28		324,28			0,00			324,28
HYDROPALE	DUNKERQUE	114,22	3,36	110,86			0,00			114,22
LENGLET Raillencourt	RAILLENCOURT-SAINTE-OLLE	33,14		33,14			0,00			33,14
LENGLET Caudry	CAUDRY	24,38		24,38			0,00			24,38
briqueteries du nord	TEMPLEUVE	20,00		20,00			0,00			20,00
EXIDE TECHNOLOGIES SAS	LILLE	13,35				13,35	0,00			13,35
Espas'Auto (Sarl PETIT Francis)	BEHAGNIES	7,66	7,66				0,00			7,66
transports joveneaux	FRETIN	3,30		3,30			0,00			3,30
DEMEYERE Perenchies	PERENCHIES	1,19		1,19			0,00			1,19
AUTO STOCK PIECES	DENAIN	0,73		0,73			0,00			0,73
SHL	GONDECOURT	0,36		0,36			0,00			0,36

## Déchets - Traitement thermique

Etablissement	nom_commune	Total DD	Provenance des déchets traités (en tonnes)						Total général
			Déchets dangereux (DD)			Déchets non dangereux (DND)			
			NPdC	Reste de la France	Etranger	Total DND	Dépt de l'établiss.	Reste de la France	
SOTRENOR	COURRIERES	32 526,11	8 336,59	23 690,09	499,44	2 709,90	551,34	2 158,56	35 236,01
HOLCIM France - Cimenterie de Lumbres	LUMBRES	17 916,22	1 172,90	16 743,32		1 087,50	577,78	509,72	19 003,72
HOLCIM (France) S.A.S - Usine de Dannes	DANNES	6 215,66	140,58	6 075,08		1 281,62	23,28	1 258,34	7 497,28
BOSTIK	AVELIN	583,23		583,23		427,73	427,73		1 010,96
SITA Agora	NOYELLES-GODAULT	924,00	924,00			0,00			924,00

## Déchets - Traitement physico-chimique

Etablissement	nom_commune	Total DD	Provenance des déchets traités (en tonnes)						Total général
			Déchets dangereux (DD)			Déchets non dangereux (DND)			
			NPdC	Reste de la France	Etranger	Total DND	Dépt de l'établiss.	Reste de la France	
SHL	GONDECOURT	13 129,39	3 065,87	10 063,52		2 163,37	1 800,45	362,93	15 292,76
SOTRENOR	COURRIERES	10 142,96	2 554,18	7 430,04	158,74	1 211,20	584,06	627,14	11 354,16
HYDROPALE	DUNKERQUE	9 869,76	5 664,79	4 204,97		0,00			9 869,76
Installation de stockage de déchets d'HERSIN COUPIGNY	HERSIN-COUPIGNY	0,00				9 481,00	96,00	9 385,00	9 481,00
Ramery environnement	HARNES	1 395,50		1 395,50		0,00			1 395,50
SITA Agora	NOYELLES-GODAULT	0,00				643,00	643,00		643,00

## Déchets - Traitement biologique

Etablissement	nom_commune	Total DD	Provenance des déchets traités (en tonnes)						Total général
			Déchets dangereux (DD)			Déchets non dangereux (DND)			
			NPdC	Reste de la France	Etranger	Total DND	Dépt de l'établiss.	Reste de la France	
OCTEVA	CALAIS	0,00				22 322,00	22 322,00		22 322,00
SITA Agora	NOYELLES-GODAULT	15 120,00	15 120,00			1 925,00	1 925,00		17 045,00
SOTRENOR	COURRIERES	11 533,16	1 518,72	10 014,44		0,00			11 533,16

# Déchets - Stockage

Etablissement	nom_commune	Total DD	Provenance des déchets traités (en tonnes)						Total général
			Déchets dangereux (DD)			Déchets non dangereux (DND)			
			NPdC	Reste de la France	Etranger	Total DND	Dépt de l'établiss.	Reste de la France	
Installation de stockage de déchets d'HERSIN COUPIGNY	HERSIN-COUPIGNY	6 680,06	2 109,02	4 571,04		461 184,00	178 752,00	282 432,00	467 864,06
BAUDELLET SAS	BLARINGHEM	0,00				294 224,60	152 430,01	141 794,59	294 224,60
Centre de Stockage de déchets de Lewarde	LEWARDE	0,00				110 445,00	41 512,00	68 933,00	110 445,00
PROCYRDHIM	DOUCHY-LES-MINES	0,00				80 362,00	80 362,00		80 362,00
Centre de Stockage de la Bistade	SAINTE-MARIE-KERQUE	0,00				70 926,70	54 399,42	16 527,28	70 926,70
Centre de Stockage de déchets de Dannes	DANNES	0,00				70 796,00	70 796,00		70 796,00
IKOS ENVIRONNEMENT	BIMONT	0,00				51 958,96	51 958,96		51 958,96
AMBRE	EVIN-MALMAISON	0,00				49 870,32	27 128,76	22 741,56	49 870,32
CARBIOLANE	SEQUEDIN	0,00				49 503,00	49 503,00		49 503,00
Installation de Stockage de déchets de Villers Sire Nicole	VILLERS-SIRE-NICOLE	0,00				40 663,00	40 663,00		40 663,00
MALQUIN SAS	SAINT-AMAND-LES-EAUX	3 893,65	719,62	3 174,03		35 953,37	35 953,37		39 847,02
GAGNERAUD Industries Agence de Saint-Saulve	SAINT-SAULVE	0,00				37 000,00	37 000,00		37 000,00
Centre de Stockage de déchets de Curgies	CURGIES	0,00				30 495,00	30 495,00		30 495,00
SA TRP	SECLIN	0,00				24 190,00	285,00	22 421,00	1 484,00
RECYCLAGE DES VALLEES	HAUTMONT	0,00				23 648,00	10 497,00	13 151,00	23 648,00
SITA Agora	NOYELLES-GODAULT	0,00				19 798,00	19 798,00		19 798,00
SITA Nord Anzin	ANZIN	0,00				17 160,00	17 160,00		17 160,00
SITA Nord Grande-Synthe	GRANDE-SYNTHÉ	0,00				16 868,00	16 868,00		16 868,00
TIOXIDE EUROPE S.A.S	CALAIS	0,00				16 560,00	16 560,00		16 560,00
SARL AGRICOMPOST CAMBRESIS	ABANCOURT	0,00				5 000,00	5 000,00		5 000,00
OVONOR	ANNEZIN	0,00				2 505,00	2 505,00		2 505,00
PRE.FER.NORD	FRETIN	0,00				2 500,00	2 500,00		2 500,00
PLASTICCOLLECT	HALLUIN	0,00				2 000,00	2 000,00		2 000,00
SITA Nord ( Centre de tri )	TROISVILLES	0,00				1 939,00	44,00		1 895,00
briqueteries du nord	TEMPLEUVE	1,00		1,00		1 804,00	1 804,00		1 805,00
VEOLIA PROPRETE NORD NORMANDIE	LOOS	0,00				835,00	758,98	76,02	835,00
DCDIS	SECLIN	0,00				730,00	730,00		730,00
VEOLIA PROPRETE NORD NORMANDIE	SOMAIN	0,00				710,40	665,34	45,06	710,40
SOMMER NEEDLEPUNCH USINE DE BAISIEUX	BAISIEUX	0,00				660,00	660,00		660,00

# Les sols

*Le sol est défini par le projet de directive cadre européenne sur les sols comme une ressource non renouvelable. Ce caractère non renouvelable est une prise de conscience récente. La périurbanisation croissante, la disparition progressive des espaces agricoles et naturels le révèlent un peu plus chaque jour. En milieu urbain, les friches industrielles constituent, dans ce contexte, une véritable opportunité pour préserver la ressource que représentent les sols.*





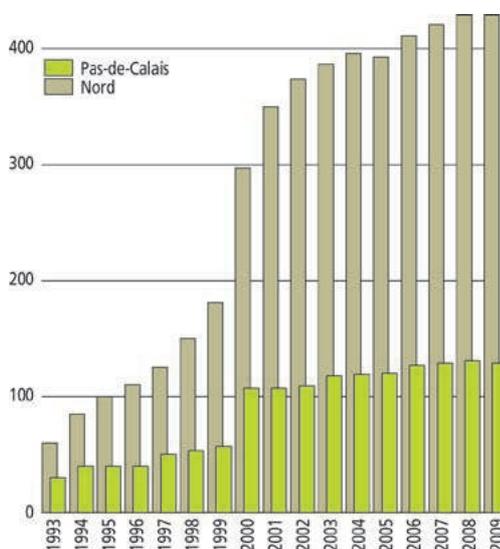
## Une longue histoire industrielle pour notre région

Cette histoire, marquée par de profondes restructurations, a laissé sa trace dans le paysage et les sols de la région. Le bassin minier avec ses terrils en est le parfait exemple. Mais, cette histoire industrielle de la région peut constituer une opportunité pour les communes. Elles disposent avec les friches industrielles, y compris celles dont les sols sont pollués, d'un réservoir foncier permettant souvent de grands aménagements urbains, parfois en cœur de ville.



Le passé industriel de la région a laissé des traces dans le paysage...

On note également l'importance de l'activité industrielle passée dans les grands centres urbains : les quatre plus gros arrondissements de la région, à savoir Lille, Dunkerque, Arras et Valenciennes représentent, à eux seuls, plus de 67% des sites historiques recensés sur BASIAS.



### L'évolution du nombre de sites dans BASOL

L'augmentation considérable entre 1999 et 2000 est due à l'incorporation dans cet inventaire des 151 sites en activité faisant l'objet d'une étude de sols et des 34 sites du protocole signé entre le ministère en charge de l'Écologie et Gaz de France (GDF) dans lequel GDF s'était engagé sur des objectifs de réhabilitation de ses anciennes usines à gaz. Ce protocole est terminé depuis 2006.

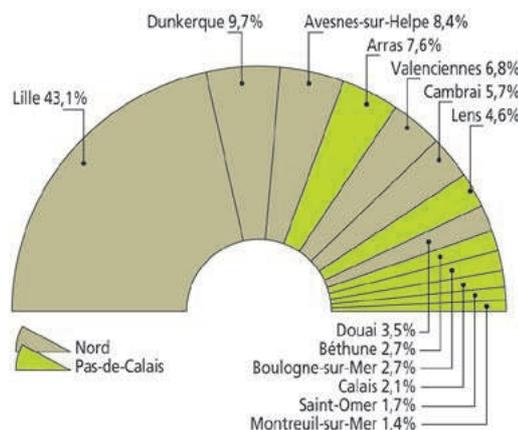
### Le bilan pour la région

Deux inventaires des sites sur lesquels ont été exercées des activités potentiellement polluantes existent à l'échelle nationale, déclinés à l'échelle régionale :

- l'inventaire historique régional (IRH) des sites industriels ou de service, en activité ou non, inventaire qui a donné naissance à la base de données nationale BASIAS ;
- l'inventaire national des sites et sols pollués qui a donné naissance à la base de données BASOL.

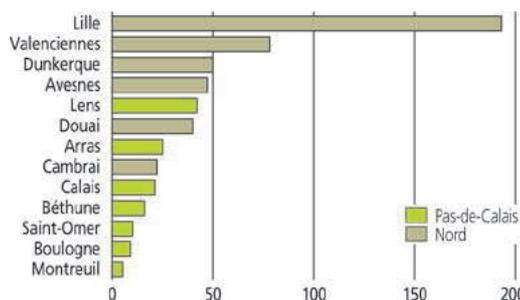
Il est à préciser que les friches industrielles ne sont pas systématiquement des sites pollués.

L'examen de ces deux inventaires révèle ce que tout un chacun soupçonnait déjà : notre région, riche de son passé industriel, est particulièrement concernée par les anciens sites industriels, dont certains pollués. Ainsi, 16 742 sites ont été identifiés en région dans BASIAS, ce qui constitue 6,7% des sites à l'échelle nationale. En termes de sites pollués, la base de données BASOL recense 558 sites, soit 13% des sites pollués nationaux, ce qui place notre région en seconde position, après Rhône-Alpes.



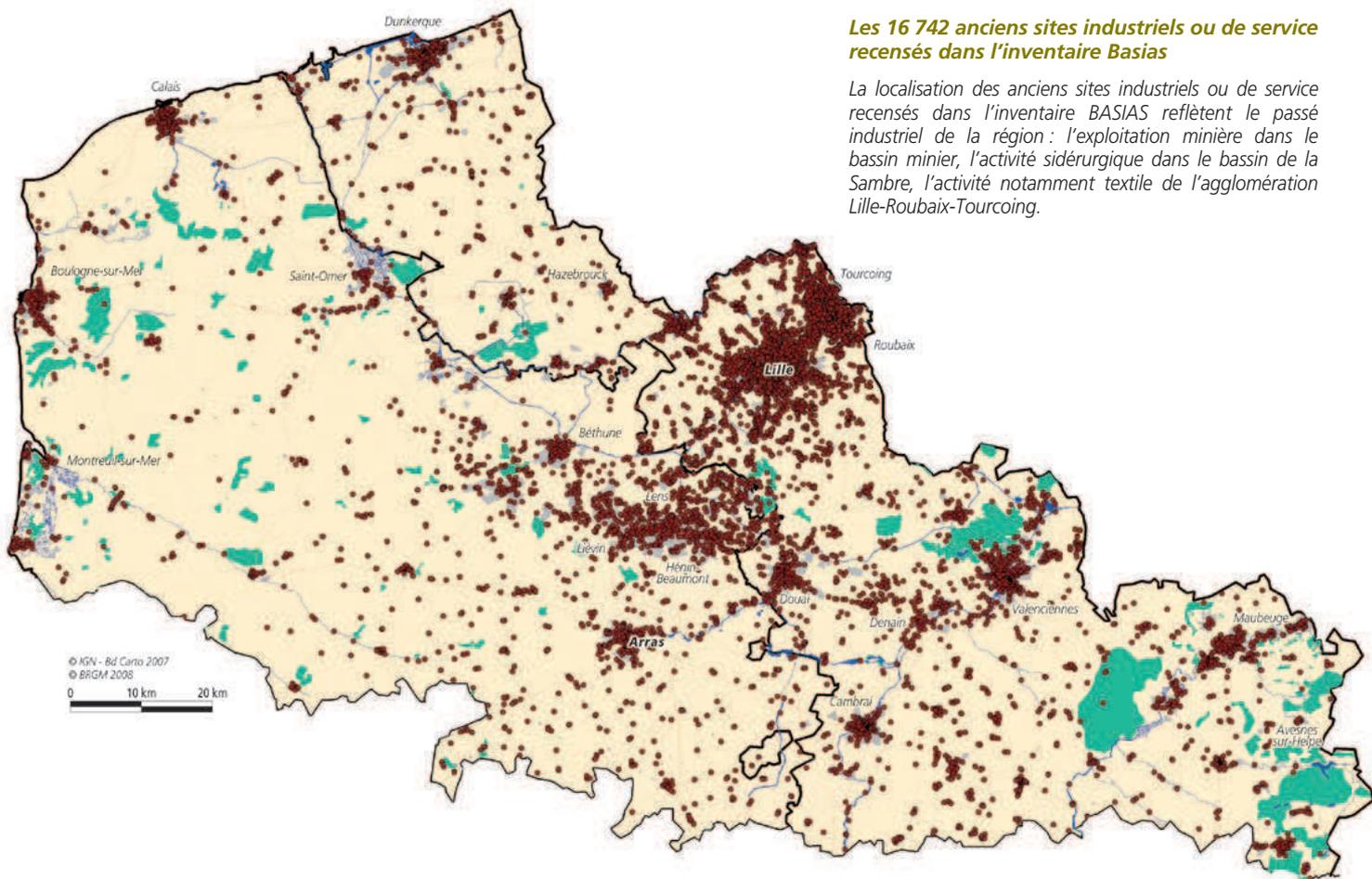
### L'inventaire historique des anciens sites industriels par arrondissement

L'examen de la répartition des sites BASIAS par arrondissement révèle l'activité industrielle passée des grosses agglomérations.



### La répartition des sites BASOL par arrondissement

La prépondérance des sites pollués dans les agglomérations de Lille et Valenciennes est en lien avec leur passé industriel.



**Les 16 742 anciens sites industriels ou de service recensés dans l'inventaire Basias**

La localisation des anciens sites industriels ou de service recensés dans l'inventaire BASIAS reflètent le passé industriel de la région : l'exploitation minière dans le bassin minier, l'activité sidérurgique dans le bassin de la Sambre, l'activité notamment textile de l'agglomération Lille-Roubaix-Tourcoing.

**BASIAS**

L'inventaire BASIAS a pour objectif de reconstituer le passé industriel d'une région. Les informations des sites ayant accueilli, par le passé, des activités industrielles ou de service sont versées dans une base de données, mise en ligne sur Internet.

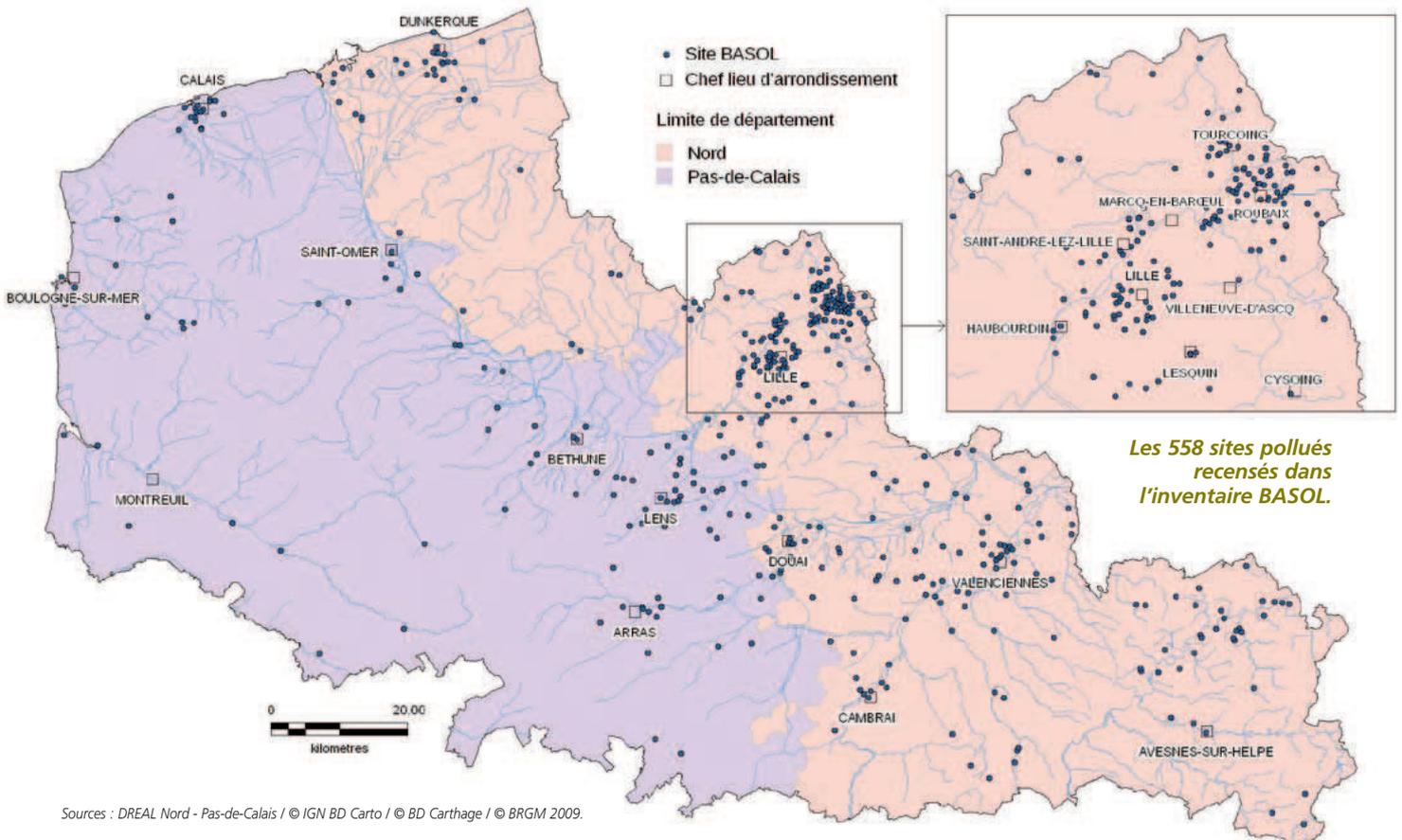
Sa réalisation, à partir de consultation des archives départementales, sur la période qui s'étend de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle à 1970, s'est achevée en 2002 pour la région Nord - Pas-de-Calais. L'inventaire a été actualisé aux sites de moins de trente ans pour les agglomérations de Lens (2005) et Lille (2007). Ce recensement permet de garder la trace du passé et ne préjuge pas d'une éventuelle pollution. La base de données est accessible à l'adresse <http://basias.brgm.fr>

Identifiant	Rattachement	Nom(s)	Adresse (ancien nom)	Commune principale	Etat	Etat de conservation	X	Y	X	Y	Précision
NPC000001	NE TREL and SESTRU	Charbonnage d'Abancourt	Charbonnières (Rue de Fressas)	ABANCOURT (59001)	450 D	Ne cat pas					
NPC000002	Charbonnage DEGRONNE	Charbonnage DEGRONNE	12 Rue Dune (Rue 43A)	ASSON (59002)	300 S	Actives terminée	66855	250357	66855	250373	niveau
NPC000003	Charbonnage CROMBET	Charbonnage CROMBET	22 Rue Jean-Jacques	ASSON (59002)	300 S	Actives terminée	66857	250357	66857	250352	niveau
NPC000004	Charbonnage CALOIS-EUR	Charbonnage CALOIS-EUR	57 Rue Jules-Gambetta	ASSON (59002)	400 E	En activité					
NPC000005	Charbonnage LEBLANC	Charbonnage LEBLANC	81 Rue Jules-Gambetta	ASSON (59002)	400 E	Actives terminée	66876	250357	66876	250363	niveau
NPC000006	Charbonnage LEBLANC	Charbonnage LEBLANC	131 Rue de France	ASSON (59002)	400 E	Actives terminée	66877	250341	66877	250374	niveau
NPC000007	Charbonnage M. REMY	Charbonnage M. REMY	Place de France	ASSON (59002)	400 E	Actives terminée	66877	250428			
NPC000008	Charbonnage LEOUVRE	Charbonnage LEOUVRE	Place de France	ASSON (59002)	20	En activité					
NPC000009	Charbonnage ENRIQUETTE	Charbonnage ENRIQUETTE	Place de France	ASSON (59002)	400 E	En activité					
NPC000010	Charbonnage M. POUILLE	Charbonnage M. POUILLE	Place de France	ASSON (59002)	400 E	Actives terminée	66877	250400			



**BASOL**

*Il s'agit de l'inventaire des sites pollués ou potentiellement pollués et appelant une action des pouvoirs publics. Il a été mis en place dans le cadre de la politique de gestion des sites et sols pollués (circulaire du 10 décembre 1993). Cette base est disponible sur Internet à l'adresse suivante : <http://basol.environment.gouv.fr>. Cet inventaire permet d'appréhender les actions menées par l'administration et les responsables de ces sites pour prévenir les risques et les nuisances. Il s'efforce d'être le plus exhaustif possible et a pour vocation à être actualisé en continu. Il est géré par les DREAL, et plus particulièrement par l'Inspection des Installations Classées (IIC).*



**Les 558 sites pollués recensés dans l'inventaire BASOL.**

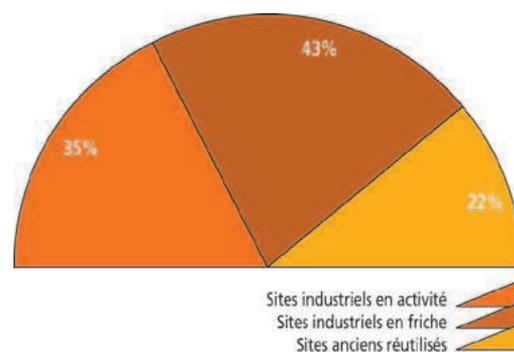
Sources : DREAL Nord - Pas-de-Calais / © IGN BD Carto / © BD Carthage / © BRGM 2009.

## Un potentiel pour la région

Les friches industrielles sont prépondérantes dans les grosses agglomérations. Or, c'est justement dans celles-ci que les besoins en aménagements urbains se heurtent au manque de surfaces disponibles. Les friches industrielles constituent donc un véritable réservoir foncier. L'enjeu est de taille : il s'agit de reconquérir les friches pour reconstruire la ville sur la ville.

Dans cette reconquête, il faut distinguer les friches industrielles non polluées des friches polluées, appelées aussi parfois sites pollués. Les premières peuvent faire l'objet d'une valorisation foncière directe. Elles ne présentent pas de difficultés particulières et sont, bien souvent, réaménagées très rapidement. Les secondes doivent faire l'objet d'études préalables afin de s'assurer de l'adéquation entre les activités envisagées sur le site et l'état des sols, et vice versa. Elles peuvent faire l'objet d'une dépollution des sols, de mesures de gestion, voire de servitudes. Leur reconquête est plus difficile, mais le plus souvent possible.

Ainsi, plusieurs exemples de reconquête de friches polluées sont en cours de réalisation dans la région. À Escaudain, des équipements



### Utilisation actuelle des sites figurant dans l'inventaire BASOL

43% des sites BASOL en région sont aujourd'hui encore en friche : c'est un véritable réservoir foncier pour les communes...

publics, des logements collectifs et sociaux sont en cours de construction sur l'ancien site industriel Knox-Vroone. A Wattrelos, la friche Kuhlmann (PCUK) est requalifiée en espace naturel, aire de détente et de promenade.

Cette reconquête des friches en cœur de ville permet également de faire disparaître ce qui est parfois appelé des « points noirs ». Au delà des problèmes sanitaires qu'elles peuvent éventuellement présenter, les friches sont souvent mal perçues par la population

### Le site de l'Union

D'une superficie de 80 hectares, le site de l'Union est implanté sur les communes de Roubaix, Tourcoing et Wattrelos qui présentent un tissu urbain très dense. C'est un véritable réservoir foncier pour ces communes.

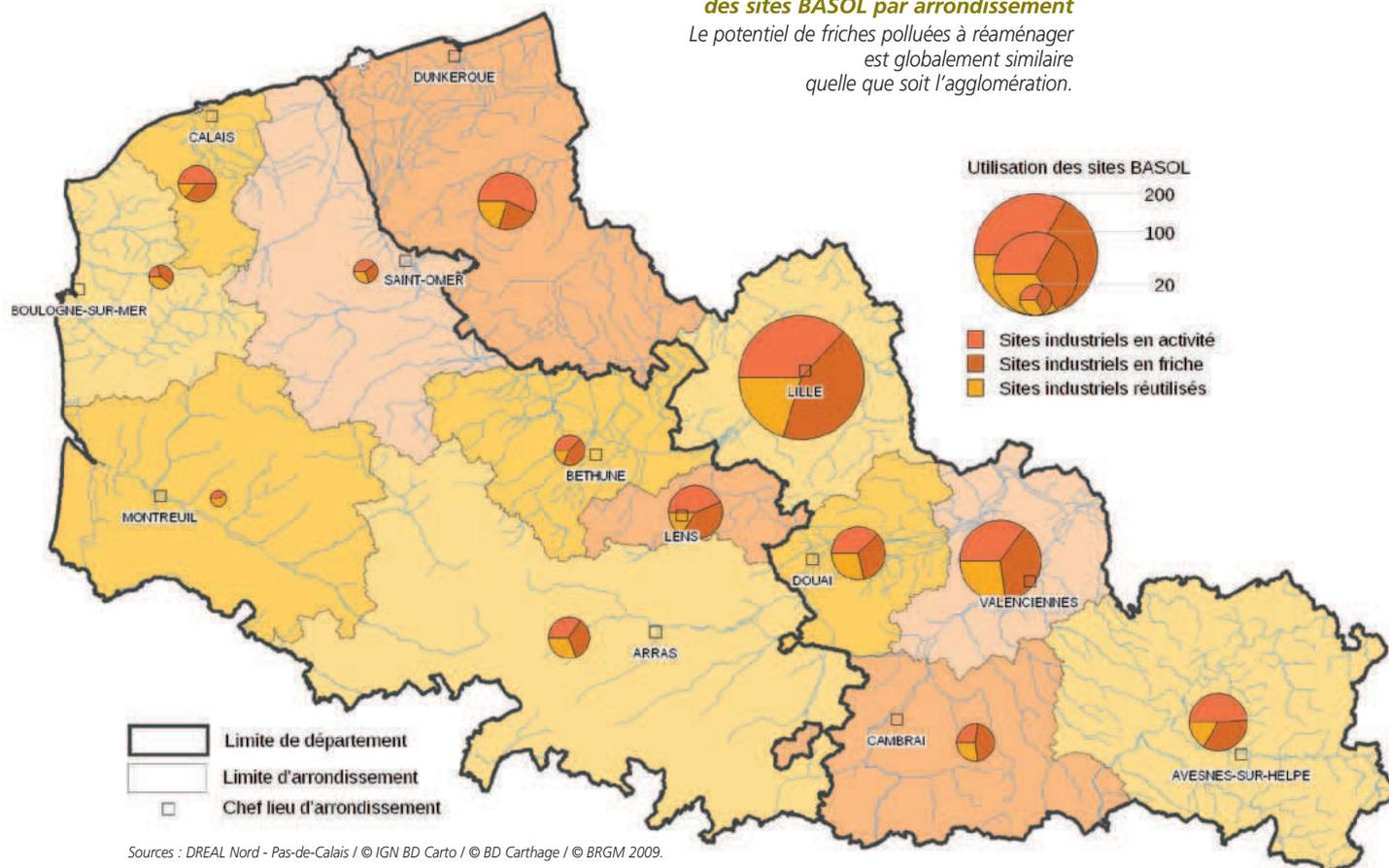


car peu esthétiques ou sources de risques. Ce sont parfois de véritables terrains de jeux pour les enfants, inconscients du danger que peuvent représenter des installations industrielles laissées à l'abandon. Ceci conduit les communes à interdire leur accès dans l'attente d'une requalification.

Les friches constituent donc un véritable potentiel de développement pour les villes. Il faut, toutefois, pour celles qui sont polluées, pouvoir traiter les sols afin d'assurer une adéquation entre l'état de ces derniers et l'usage qui sera fait du site.

### La répartition de l'utilisation des sites BASOL par arrondissement

Le potentiel de friches polluées à réaménager est globalement similaire quelle que soit l'agglomération.



## La pollution des sols : « guérir » mais aussi « prévenir »

### Le sol : une ressource à protéger

Le projet de directive européenne du 22 septembre 2006, définissant le cadre pour la protection des sols, considère le sol comme une ressource non renouvelable. Or, le sol est mis à mal, d'une part par les pollutions, d'autre part par l'usage qui en est fait et notamment son artificialisation. Il devient nécessaire aujourd'hui de prendre en compte ce milieu comme une ressource à protéger, au même titre que l'eau ou l'air.

#### **Le projet de directive cadre sur les sols**

*Le projet de directive cadre<sup>1</sup> propose une approche globale de protection des sols. Les dégradations des sols listées dans ce projet sont :*

- l'érosion,
- la diminution de la matière organique,
- le tassement,
- la salinisation,
- les glissements de terrain,
- la contamination des sols,
- l'imperméabilisation,
- l'appauvrissement de la biodiversité.

*Concernant la contamination des sols, il est demandé aux États membres de réaliser les actions suivantes :*

- inventaire des sites contaminés sur la base d'éléments communs et d'une liste des activités potentiellement polluantes ;
- stratégie nationale d'assainissement des sites, définissant les sites prioritaires et comportant des mécanismes de financement des sites orphelins ;
- élaboration d'un rapport relatif à l'état du sol lors de toute cession de site.

*Le projet signale que l'imperméabilisation est une des menaces les plus préoccupantes, car l'accroissement du bâti et des infrastructures liées est très rapide. Compte tenu de la perte de sol irréversible et des besoins importants, le projet de directive demande que la réhabilitation des friches industrielles et la décontamination des sols soient relancées, afin de limiter la consommation des sols.*

*Ce projet de directive cadre date de septembre 2006. Il a été présenté en novembre 2007 au Parlement européen mais fait l'objet d'une controverse entre États membres, notamment sur les dispositions relatives à la contamination des sols. Il doit être remis prochainement à l'ordre du jour du Parlement européen.*

1 - Version du 25 septembre 2006.

### La politique nationale pour le traitement des sites pollués

La politique nationale dans le domaine des sols pollués est centrée sur deux concepts principaux :

- l'examen et la gestion du risque ;
- la gestion en fonction de l'usage des sites.

Le retour d'expérience de la gestion de nombreux sites, tant en France qu'à l'étranger, a permis de confirmer que ce n'est pas tant la présence d'une pollution qui est préoccupante, que la possibilité qu'elle puisse atteindre une cible et notamment une population humaine par le biais d'une voie de transfert (comme les eaux souterraines par exemple).

Sur la base de ces concepts, la politique du ministère en charge de l'Écologie s'appuie sur les trois grands principes suivants : prévenir, connaître et traiter les pollutions des sols, garder la mémoire.

#### **Prévenir la pollution**

L'action de l'État vise à responsabiliser l'industriel durant la vie du site et éviter toute pollution des sols, qu'elle soit chronique ou accidentelle. La première façon de limiter le risque pour une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) est de respecter les prescriptions réglementaires applicables.

#### **■ En réduisant les émissions polluantes...**

Une pollution des sols n'est pas forcément liée à un déversement, accidentel ou non, de produits chimiques. Elle peut être due à une pollution chronique du milieu par des rejets atmosphériques ou aqueux. Le site de *Métaleurop* à Noyelles-Godault (Pas-de-Calais) en est l'exemple type : les sols autour du site ont été pollués au plomb durant plusieurs décennies.

La prévention de la pollution des sols passe donc, entre autres, par la réduction des rejets polluants. L'inspection des installations classées travaille avec les industriels à cette réduction des émissions. Au delà de la vérification du respect des prescriptions générales applicables en matière de rejets, la DREAL met régulièrement en œuvre des actions plus spécifiques. On peut citer l'action pluriannuelle de réduction des rejets de substances toxiques, inscrite dans le plan national Santé

### Le plan national Santé et environnement (PNSE)

Le PNSE 1 a été adopté par le Gouvernement le 21 juin 2004. Il vise à définir les actions à mettre en œuvre au niveau local et national pour détecter, prévenir et lutter contre les pollutions de l'environnement ayant un impact sur la santé. Il comprend 45 actions articulées autour de trois objectifs principaux :

- garantir un air et une eau de bonne qualité ;
- prévenir les pathologies d'origine environnementale et notamment les cancers ;
- mieux informer le public et protéger les populations sensibles.

Le PNSE 2, adopté en conseil des ministres le 24 juin 2009, décline les engagements du « Grenelle de l'environnement », en matière de santé et d'environnement. Il a pour ambition de donner une vue globale des principaux enjeux et de caractériser et de hiérarchiser les actions à mener sur la période 2009-2013, sur la base d'un constat commun. Il définit un ensemble d'action communes et concertées, tant au niveau national que local. Il s'inscrit dans la continuité des actions portées par le premier PNSE et le Grenelle de l'Environnement. Le PNSE 2 se décline en région dans le plan régional Santé et environnement, en cours d'élaboration.

et environnement 1 (PNSE 1) et reconduite dans le PNSE 2 en 2009, mais aussi la mise en œuvre par la DREAL de la directive IPPC<sup>2</sup> (Prévention et réduction intégrées de la pollution) Cette directive vise à réduire, pour les installations industrielles les plus polluantes, les émissions dans l'air, l'eau, le sol, en prenant en compte la gestion des déchets. Elle impose de réduire les émissions à leur minimum en mettant en œuvre les meilleures technologies disponibles. Dans le Nord - Pas-de-Calais, 265 établissements sont soumis à cette directive. La totalité des bilans de conformité a été examinée par l'inspection des installations classées au 31/12/2009 et au 28/02/2010, 99,6 % des sites avaient vu leur conformité à la directive actée par arrêté préfectoral.

#### ■ En confinant les produits polluants...

Le confinement des installations ou des activités à risques est un principe de base au niveau des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). L'arrêté ministériel du 2 février 1998, auquel sont assujetties la majorité des ICPE relevant du régime de l'autorisation, impose trois types de confinement :

- tout stockage d'un liquide susceptible de créer une pollution des eaux ou des sols doit être associé à une capacité de rétention. Cette dernière doit être étanche et résister

### Une opération « coup de poing » sur les capacités de rétention

En 2008, la DREAL a mené une opération « coup de poing » de vérification des capacités de rétentions. 39 inspections ont été réalisées. Elles ont conduit l'inspection des installations classées à proposer au préfet sept mises en demeure et une consignation de somme. Deux procès-verbaux pour non-conformités graves ont été dressés. Les capacités de rétentions font l'objet, de façon générale, d'une attention toute particulière de la part de la DREAL, lors des inspections.



Des fûts placés sur rétention pour éviter toute pollution des sols.

à l'action physique et chimique du produit qu'elle est susceptible de recueillir en cas d'incident ;

- les véhicules citernes doivent être chargés et déchargés sur des aires étanches capables de recueillir les égouttures, voire les éventuelles fuites, liées à l'opération de chargement et déchargement ;



L'aire de déchargement et chargement d'un camion citerne doit être capable de recueillir les égouttures, voire les éventuelles fuites.

- les installations comportant notamment des stockages de produits toxiques ou agro-pharmaceutiques doivent être équipées d'un bassin de confinement. Ce bassin doit pouvoir recueillir l'ensemble des eaux susceptibles d'être polluées lors d'un accident ou d'un incendie, y compris les eaux utilisées pour l'extinction.

<sup>2</sup> - Directive n° 2008/1/CE du 15 janvier 2008 relative à la prévention et à la réduction intégrées de la pollution.

Des dispositions similaires peuvent, selon les risques présentés par les activités exercées, être appliquées à certaines ICPE relevant du régime de la déclaration.

### ■ En surveillant les eaux souterraines

Une pollution des sols peut avoir des répercussions sur plusieurs milieux : les eaux souterraines, les eaux superficielles, la faune ou la flore. Parmi les 558 sites recensés dans BASOL, l'impact sur le milieu reste faible. Les eaux souterraines constituent toutefois le milieu le plus fréquemment impacté : dans 150 cas, la teneur en polluant dans les eaux est anormalement élevée. Cela représente 27 % des sites pollués de la région (sites en cours d'études exclus) C'est toutefois moins que la moyenne nationale qui avoisine les 50 %.

Deux outils structurent cette action de surveillance.

Le premier est défini par l'article 65 de l'arrêté ministériel du 2 février 1998. Celui-ci impose une surveillance des eaux souterraines pour les ICPE présentant des risques de pollution pour la nappe et les sols de par leurs activités actuelles ou passées. Cette surveillance est également obligatoire dans le cas d'une sensibilité ou d'une vulnérabilité particulière des eaux souterraines. S'il y a constat de pollution, l'exploitant doit en chercher l'origine et prendre des mesures pour y remédier. Ces dispositifs sont des moyens d'alerte et complètent les outils de prévention décrits précédemment. Dans le Nord-Pas-de-Calais, 79 ICPE, en activité, sont concernées par ces dispositions. La surveillance est effectuée, en général, deux fois par an (en période de basses et hautes eaux)

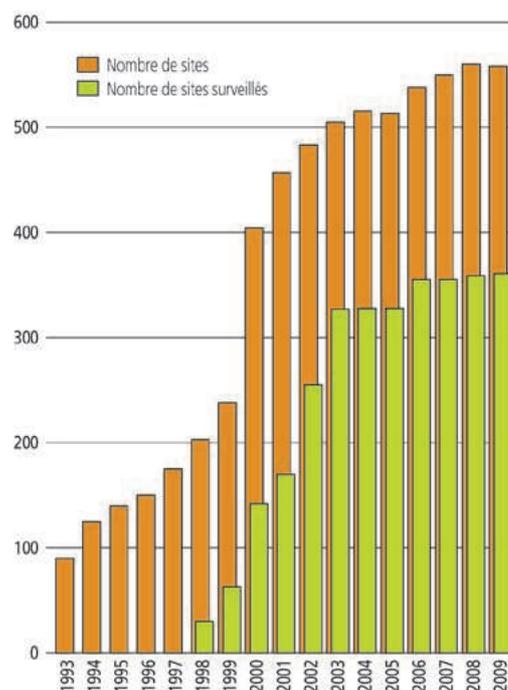
Le second outil est la surveillance des sites inscrits dans BASOL pouvant avoir un impact sur les eaux souterraines. Ces réseaux de surveillance permettent de maintenir une vigilance particulière sur des sites où des pollutions

#### Hautes eaux et basses eaux

Les nappes phréatiques dites « libres » (aucune couche imperméable ne les sépare du sol) sont alimentées par la pluie. C'est durant la période hivernale que la recharge est la plus forte car :

- les précipitations sont plus importantes,
- la température et l'évaporation sont faibles,
- la végétation est peu active et ne prélève pratiquement pas d'eau dans le sol

Le niveau des nappes s'élève donc, en général, de l'automne jusqu'au milieu du printemps. Le niveau maximum atteint s'appelle le niveau de hautes eaux. À l'inverse, durant l'été la recharge est faible voire nulle. Le niveau décroît pour atteindre son minimum au début de l'automne ; c'est le niveau de basses eaux.



#### Les sites BASOL avec surveillance des eaux souterraines

Le nombre de sites BASOL soumis à surveillance des eaux souterraines se stabilise

avérées ont été constatées. Actuellement, 361 sites (toutes origines de la surveillance confondues) sont soumis à une surveillance, soit environ 64,7 % des sites régionaux recensés dans BASOL. Les niveaux d'eau ainsi que les principaux polluants sont suivis de manière à préciser les écoulements des nappes et le comportement des polluants potentiels.

La DREAL mène régulièrement des inspections de ces dispositifs de surveillance et de la surveillance elle-même. Une attention particulière est portée aux sites englobés dans les « zones à enjeu eau » définies par le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), approuvé par le préfet coordonnateur du bassin Artois-Picardie le 20 novembre 2009<sup>3</sup>. Les objectifs de la directive cadre sur l'eau (DCE) du 23 octobre 2000 imposent, en effet, un bon état des masses d'eau d'ici à 2015, sauf dérogation. Un dispositif important de surveillance des eaux souterraines est donc mis en place autour des installations classées. Les données seront accessibles sur la base publique ADES d'ici à fin 2010 [voir page suivante].

3 - Le SDAGE peut être consulté sur le site Internet de la DREAL.

**Parfois, il faut traiter**

Parfois, malheureusement, il n'y a pas eu de prévention ou celle-ci a été insuffisante : les sols ont été pollués...

Pour définir une politique de gestion des sites pollués, le ministère en charge de l'Écologie s'est basé sur :

- la gestion des risques suivant l'usage retenu pour le site ;
- l'action possible sur les usages du site et notamment l'adaptation de l'usage à l'état du site ;
- l'état des milieux.

Cette politique se décline en deux démarches :

- la démarche d'interprétation de l'état des milieux (IEM) : il s'agit de s'assurer que l'état des milieux est compatible avec les usages constatés ;
- le plan de gestion : il permet d'agir sur l'état du site et sur les usages futurs ou adaptés, notamment dans le cadre d'une cessation d'activité d'une ICPE soumise à autorisation.

Ces deux démarches ne sont pas nécessairement exclusives l'une de l'autre : selon le cas, elles peuvent être mises en œuvre indépendamment l'une de l'autre, simultanément ou successivement.

Le point de départ de ces deux démarches est la réalisation d'un *schéma conceptuel* qui permet d'avoir un bilan factuel des sources de pollution, des voies de transfert et des cibles

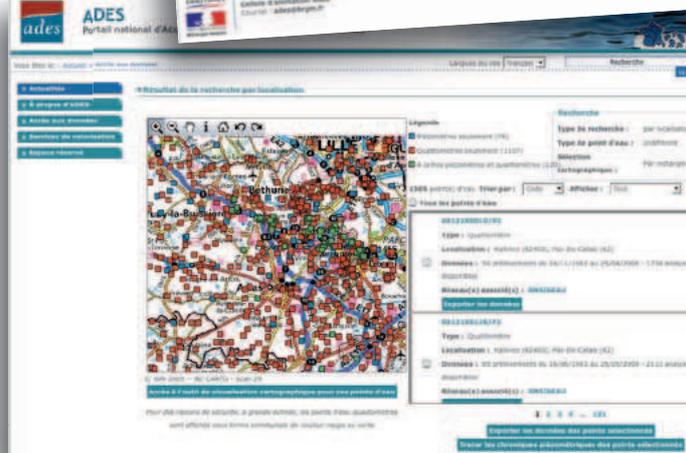
**Qu'est-ce qu'un site pollué ?**

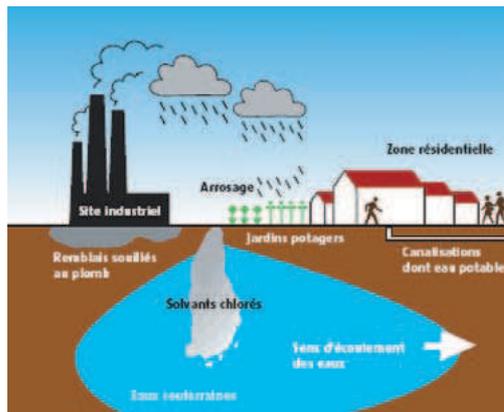
Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltrations de substances dangereuses, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement. De telles pollutions peuvent être liées à d'anciennes pratiques sommaires d'élimination de déchets, mais aussi à des fuites ou à des épandages fortuits ou accidentels de produits polluants. On distingue ainsi quatre grandes catégories de sites pollués (les sédiments accumulés dans les cours d'eau ne sont pas, à ce stade, inclus dans cette liste) :

- les anciennes décharges réalisées dans des règles techniques bien inférieures à celles actuellement en vigueur, et notamment celles situées sur des sous-sols fragiles et pour lesquelles une pollution des eaux souterraines a été constatée ;
- les dépôts de déchets, tels qu'ils peuvent notamment être occasionnés par des faillites d'entreprises ou des pratiques frauduleuses d'élimination ;
- les sols pollués par des retombées, des infiltrations ou des déversements de substances polluantes, liés à l'activité d'une installation industrielle ou à un accident de transport ;
- les sites industriels, arrêtés ou en activité, où s'observe une pollution qualifiée de « multiple » en raison de la diversité des sources de pollution des sols qui s'y rencontrent.

**ADES**

Ades est la banque nationale d'Accès aux Données sur les Eaux Souterraines. Elle rassemble sur un site Internet public ([www.ades.eaufrance.fr](http://www.ades.eaufrance.fr)) des données quantitatives et qualitatives relatives aux eaux souterraines. Son objectif est de répondre aux enjeux locaux de la gestion des eaux souterraines et à ceux de la directive cadre européenne sur l'eau, à savoir surveiller les masses d'eaux souterraines et mettre en œuvre et évaluer des politiques et des plans de gestion.





Exemple de schéma conceptuel présentant le bilan des sources de pollution, les voies de transfert et les cibles exposées.

exposées. L'analyse de ce schéma permet de déterminer les premières mesures simples à mettre en place pour limiter les risques de dommage sur la santé ou l'environnement. La mise en place des mesures de gestion doit prendre en compte un bilan « coût-avantage » permettant de distinguer une solution techniquement performante et économiquement acceptable. Pour valider les éventuels travaux à réaliser, une *analyse des risques résiduels* (ARR) doit également être réalisée pour s'assurer de la compatibilité entre le milieu et les usages retenus. Ces outils sont présentés plus amplement sur le site : <http://www.sites-pollues.developpement-durable.gouv.fr/>

### Informer et garder en mémoire

L'information dans le cadre des sites et sols pollués est primordiale. Le traitement d'un site dépend de l'impact de sa contamination sur le milieu et de l'usage auquel il est destiné. Pour qu'un tel principe perdure, il faut que la connaissance des risques potentiels soit aussi complète que possible et accessible au plus grand nombre.

Cette connaissance se situe à deux niveaux :

- la connaissance de l'existence des sites pollués ;
- la connaissance des risques résiduels des sites après dépollution.

Deux inventaires, évoqués plus haut, ont été réalisés et mis à la disposition du grand public : BASIAS et BASOL. Grâce à eux, tout citoyen peut localiser un ancien site industriel ou un site pollué. BASOL apporte également des informations quant à la nature et à l'étendue de la pollution, aux actions administratives entreprises et aux travaux réalisés.

Mais l'information sur l'existence de sites potentiellement pollués ne s'arrête pas là. En effet, le Code de l'environnement impose, en son article L 514-20, à tout vendeur d'un

site sur lequel a été exploitée une ICPE soumise à autorisation, d'en informer l'acheteur par écrit. Il doit également l'informer, pour autant qu'il les connaisse, des dangers ou inconvénients importants qui résultent de l'exploitation passée.

Le champ d'application de ces dispositions a été récemment élargi par la loi Grenelle 2<sup>4</sup> et plus particulièrement par son article 188. Ce dernier a créé deux nouveaux articles dans le Code de l'environnement : les articles L 125-6 et L 125-7. Le premier oblige l'État à rendre publiques les informations dont il dispose sur les risques de pollution des sols. Ces informations doivent être prises en compte dans les documents d'urbanisme, lors de leur élaboration et de leur révision. Le second oblige, quant à lui, tout vendeur d'un site sur lequel l'État a mentionné un risque de pollution d'en informer, par écrit, l'acheteur, qu'il y ait eu une ICPE exploitée sur le site ou non.

À cette information de l'existence éventuelle de sites pollués, notamment dans le cadre d'une transaction immobilière, il faut ajouter l'information sur les risques résiduels après dépollution, nécessitant la mise en place de restrictions d'usage. Outre la dépollution du site, il est possible de restreindre les usages futurs pour assurer la compatibilité de l'usage avec le niveau de pollution. Ces restrictions visent à supprimer l'exposition de la population à la pollution en empêchant le contact avec la source polluante résiduelle, ou en supprimant la possibilité de transfert de la pollution vers la population ou l'environnement. Concrètement, les restrictions d'usage peuvent, par exemple, limiter l'usage des sols (interdiction de bâtiments à vocation d'habitation, de jardin potager, etc.), limiter l'utilisation de l'eau (interdiction d'utiliser l'eau de puits domestiques à des fins d'irrigation, interdiction de baignade, etc.) ou bien imposer des dispositifs particuliers (choix du matériau pour des canalisations d'eau potable, création de vide-sanitaires, etc.)

Ces restrictions, pour qu'elles puissent être pérennes, doivent être « officialisées » : c'est l'objet des servitudes. Ces dernières ont également pour objectif de permettre l'organisation de la surveillance du site, la définition des précautions à prendre en cas d'intervention, la limitation des droits d'accès, l'organisation de l'information des acteurs concernés et la pérennisation de l'information dans le temps. Plusieurs types de servitudes peuvent être mis en place : la *servitude d'utilité publique* (SUP), le *projet d'intérêt général* (PIG), la *servitude conventionnelle de droit privé* (SP), les *restrictions d'usage conventionnelles au*

4 - Loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement.

profit de l'État (RUCPE) ou encore les restrictions d'usage conventionnelles instituées entre deux parties (RC2P). Le fondement juridique, la portée et la transcription de ces servitudes sont différents pour chacune. Pour choisir le type de servitude le mieux adapté à une situation, plusieurs facteurs sont à considérer : le milieu objet de la servitude (eaux souterraines, superficielles ou sol), la mise en place de restrictions sur un usage existant ou futur, les terrains concernés par la servitude (sur le périmètre exclusivement du site pollué ou non), le terrain selon qu'il est propriété ou non du responsable de la pollution.

Les deux catégories de servitudes les plus utilisées en matière de gestion des sites pollués sont les servitudes d'utilité publique (droit public) et les restrictions d'usage conventionnelles (droit privé). Dans le cadre de la remise en état d'un ancien site industriel, la SUP est souvent jugée préférable car elle est opposable via sa transcription dans les documents d'urbanisme. Sa procédure d'adoption a été récemment allégée par la loi du 12 mai 2009 de simplification et de clarification du droit et d'allègement des procédures. Désormais, si le projet concerne un nombre réduit de propriétaires et si la servitude ne s'applique que sur les terrains pollués et non aux alentours, une

consultation des propriétaires des terrains visés peut se substituer à la réalisation d'une enquête publique.

### Les différents types de servitudes

- La servitude d'utilité publique (SUP) peut limiter l'usage des sols, le droit de construction, l'usage du sol et du sous-sol. Elle est reportée dans les plans locaux d'urbanisme (PLU), mentionnée dans les certificats d'urbanisme et publiée à la Conservation des hypothèques.
- Le projet d'intérêt général (PIG) peut prescrire des mesures visant la réduction d'un risque ou mettre en œuvre une protection (exemple du PIG de protection des champs captants du sud de l'agglomération lilloise). Il n'est pas opposable aux tiers. Il ne produit d'effet qu'au travers de sa prise en compte dans le PLU. Il n'est pas publié à la Conservation des hypothèques.
- Les restrictions d'usage conventionnelles au profit de l'État (RUCPE) : cet acte se présente sous la forme d'une convention de droit privé entre un ou des propriétaires et l'État. Il n'est pas retranscrit dans les documents d'urbanisme mais il est publié à la Conservation des hypothèques et doit être déclaré en cas de vente.
- Les restrictions d'usage conventionnelles instituées entre deux parties (RC2P) sont une servitude conclue entre deux parties. Elle n'est pas reportée dans les documents d'urbanisme et n'est pas publiée à la Conservation des hypothèques.

## La reconquête des friches : un défi pour les collectivités et les aménageurs

### La gestion économe de l'espace : une nécessité

La gestion économe de l'espace est une évidente nécessité. L'artificialisation des sols qui découle de cette consommation d'espace doit être limitée : elle engendre, entre autres, des risques d'inondations dus à l'accélération des ruissellements et grignote les espaces agricoles et naturels. L'analyse des marchés fonciers ruraux montre que depuis 2000, en moyenne 2 200 ha sortent chaque année de la sphère des espaces agricoles et naturels pour être urbanisés<sup>5</sup>. Pour donner une idée de la surface que cela représente, cela équivaut à plus de 4 400 terrains de football ! Ceci n'est pas sans impact, notamment sur la biodiversité puisque l'artificialisation des sols détruit

les habitats naturels. La loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain du 13 décembre 2000, dite loi SRU, dont la DREAL veille à l'application, incite, en ce sens, à réduire la consommation des espaces non urbanisés et la périurbanisation en favorisant la densification raisonnée des espaces déjà urbanisés. Il faut chercher à reconstruire la ville sur elle-même et notamment reconquérir les friches, polluées et non polluées.

### Définition de périurbanisation

La périurbanisation est un néologisme apparu en 1976. Elle désigne le processus de « retour » des citadins, à partir de la fin des années 1960 et le début des années 1970, dans des espaces péri-urbains qualifiés de ruraux. C'est la conséquence à la fois d'un « désir de campagne » et de la disponibilité de l'automobile conjuguée à l'amélioration des moyens et des voies de communication. Mais au final, c'est surtout un processus d'extension spatiale de la ville.

5 - Source : plan pluriannuel d'intervention (PPI) de l'établissement public foncier (EPF) Nord - Pas-de-Calais, 2006.

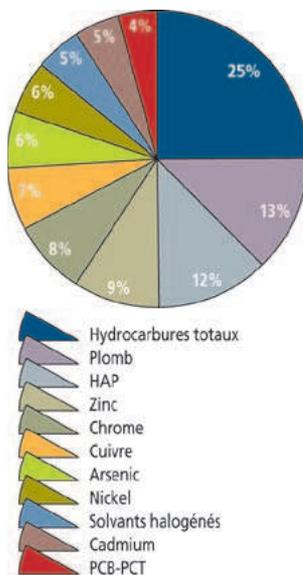
## Reconquérir les friches, mais en prenant des précautions

Les friches sont une source d'intérêt compte tenu de leur localisation, du faible coût du foncier et du manque de mètres carrés disponibles dans certaines communes. Il s'agit donc d'encadrer leur réutilisation, notamment lorsque le sol est pollué.

Ainsi l'État, par sa circulaire du 8 février 2007, a souhaité, par principe de précaution, limiter l'implantation d'établissements accueillant des populations sensibles, comme les crèches, les écoles, les établissements médico-sociaux accueillant des enfants handicapés sur des friches présentant des sols pollués.

Le second plan national Santé et environnement (PNSE 2) 2009-2013 prévoit, quant à lui, l'identification des établissements recevant des populations sensibles sur des sites potentiellement pollués du fait d'anciennes activités industrielles. Cette démarche est retranscrite dans l'article 43 de la loi Grenelle 1<sup>6</sup>. L'objectif est, par principe de précaution toujours, de s'assurer de l'absence de risques sanitaires, pour les enfants, au niveau des sols dans des lieux qu'ils fréquentent quotidiennement. Cette action de recensement et de vérification sera menée en région, en 2011, par le préfet en lien avec la DREAL.

### Types de polluants présents dans les sols ou les nappes



Les polluants les plus fréquemment rencontrés dans les sols et dans les eaux souterraines, suite à une pollution des sols, sont les hydrocarbures et les métaux lourds (plomb, arsenic, chrome, cadmium, etc.).

HAP : hydrocarbures aromatiques polycycliques.

PCB : polychlorobiphényles.

PCT : polychloroterphényles.

### En cas de nécessité de dépolluer, qui paie ?

Selon le Code de l'environnement (Livre V, titre 1<sup>er</sup>), la remise en état d'un site soumis à la législation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) incombe au dernier exploitant. C'est le principe du « pollueur-payeur ». Le dernier exploitant a obligation de remettre le site dans un état tel qu'il ne s'y manifeste aucun risque pour la santé ou l'environnement compte tenu de l'usage futur de ce site. Sur un site où des pollueurs se sont succédés, sans état des lieux, la responsabilité revient au dernier industriel à l'origine de la pollution.

#### Le principe « pollueur-payeur »

Le principe du « pollueur-payeur » est défini par l'article L 110-1 du Code de l'environnement : « les frais résultant des mesures de prévention, de réduction de la pollution et de lutte contre celle-ci doivent être supportés par le pollueur ». Ce principe de pollueur-payeur a été récemment renforcé grâce à l'article 227 de la loi « Grenelle 2 ». Cet article modifie le Code du commerce afin que la responsabilité d'une société mère puisse être recherchée si celle-ci a contribué à une insuffisance d'actifs de sa filiale, mettant cette dernière dans l'incapacité de financer les mesures de remise en état du site suite à un arrêt des activités.

6 - Loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du « Grenelle de l'environnement ».

Mais cette situation où l'exploitant est bien identifié et solvable n'est pas la seule qui se rencontre dans la pratique. D'autres cas de figures sont possibles comme la découverte d'une pollution d'un site sans responsable connu, ou dont le responsable a disparu, le cas de la cession d'un site pollué sans que l'acquéreur soit averti de la situation, le cas de la cession d'un site pollué en toute connaissance de causes. En l'absence d'industriel identifié ou solvable, c'est le détenteur du site qui est responsable de la maîtrise des impacts, sur l'environnement, des pollutions de son site.

Dans le cas spécifique d'une absence de responsable connu ou solvable, il est prévu la possibilité, pour l'État, de se substituer au responsable défaillant en assurant les travaux immédiats de mise en sécurité du site. Cette substitution ne peut intervenir qu'après une procédure administrative aboutissant à la reconnaissance d'un « site à responsable défaillant ». Ces travaux sont réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) sur décision préfectorale. Ces interventions font systématiquement l'objet de recours en recouvrement auprès des responsables. Au niveau national, l'Ademe suit 114 sites au titre des « sites à responsable défaillant ». Douze sites sont actuellement concernés en Nord - Pas-de-Calais, soit 10,5 % de sites nationaux, représentant pour l'instant un engagement de l'État d'environ 5,38 millions d'euros (dont 2,53 pour *Métaleurop* à Noyelles-Godault).

### La reconquête des friches polluées : un processus complexe

Les difficultés rencontrées par les aménageurs sont multiples. Les opérations de dépollution des friches contaminées sont souvent longues et incompatibles avec les calendriers de construction des aménageurs. Ceci amène souvent les aménageurs à préférer l'excavation des terres polluées pour les envoyer en centre d'enfouissement technique. Cette pratique est peu satisfaisante du point de vue du développement durable. Les terres polluées remplissent les centres d'enfouissement techniques peu nombreux, alors que d'autres solutions pour gérer les terres polluées existent. De plus, le transport des terres génère du CO<sub>2</sub>, gaz à effet de serre bien connu. Enfin, le coût de la dépollution s'en trouve augmenté rendant, dans certains cas, des projets de réaménagement de friches non économiquement viables.

Par ailleurs, la dépollution des sols est souvent sous-traitée, ce qui, par une multiplication des acteurs concernés, complexifie la gestion du chantier. En outre, une dépollu-

tion peut effrayer les aménageurs : ce n'est pas une science exacte. Elle peut réserver des surprises : le traitement des sols prévu peut se révéler insuffisant ou plus long que prévu. Parfois, la pollution est multiple et la dépollution devient difficile à un coût économiquement acceptable. Ou bien, l'état des sols est tel qu'il est incompatible avec l'usage retenu par l'aménageur. Ce dernier doit alors revoir complètement son projet. À noter que la responsabilité des aménageurs peut être engagée dans le cas d'une dépollution des sols insuffisante.

Enfin, la dépollution engendre souvent un surcoût financier pour l'aménageur qu'il lui est difficile de répercuter sur l'acheteur. Il doit trouver un équilibre financier entre le prix d'acquisition du terrain, moins cher compte tenu de la contamination des terres, et le coût de la dépollution, difficile à estimer précisément.

Les aménageurs étaient donc, par le passé, réticents à construire sur une friche industrielle. C'est de moins en moins le cas avec la mise à disposition, régulièrement, de nouveaux outils pour les accompagner dans la reconquête des friches.

## Une réglementation plus pragmatique

### ■ Des outils techniques...

Conscient que l'ancienne démarche de traitement des sites et sols potentiellement pollués pouvait amener parfois à des situations de blocage, le ministère en charge de l'Écologie a fait évoluer la réglementation. Son objectif n'était pas d'être moins précautionneux mais d'être plus pragmatique. Ceci a débouché sur une nouvelle approche, définie par plusieurs circulaires du 8 février 2007. Cette approche se fonde sur une « interprétation » des milieux et sur la réalisation de plans de gestion, afin de tenir compte du bruit de fond géochimique<sup>7</sup> et de l'usage futur du site.

Par ailleurs, pour aider les acteurs en matière d'urbanisme et notamment les aménageurs, le ministère en charge de l'Écologie a mis en place des portails d'information, notamment celui sur les sites pollués (<http://www.sites-pollues.developpement-durable.gouv.fr>). Un site à l'attention plus spécifique de l'aménagement urbain sur site pollué, créé en lien avec l'Ademe, a été mis en ligne en juin 2009 (<http://www.developpement-durable.gouv.fr/aménagement-et-sites-pollues>). En effet, après la rédaction par l'ins-

pection des installations classées du procès verbal de recollement pour remise en état du site pour un usage défini, l'administration n'est plus concernée par le suivi d'un site pollué. L'aménageur ne peut, alors, en cas de changement d'usage du site, que s'appuyer sur les compétences de bureaux d'études.

Dans un esprit de totale transparence, l'État met également à disposition du public les inventaires BASIAS, pour les anciens sites industriels, et BASOL pour les sites et sols pollués.

Rappelons enfin, l'obligation réglementaire incombant à tout vendeur d'un terrain sur lequel a été exploitée une activité relevant de la législation des ICPE, sous le régime de l'autorisation. Il lui appartient d'en informer l'acquéreur. Il en est de même pour tout vendeur d'un terrain pour lequel l'administration a fait connaître des risques de pollution (article L 125-7 du Code de l'environnement).

### ■ ... mais aussi financiers

Des accompagnements financiers ont également été mis en place pour aider à la reconversion des friches polluées.

Le plan de relance de l'économie prévoyait pour 2009, un effort exceptionnel de 20 millions d'euros pour le traitement de friches urbaines polluées. Il a été mis en œuvre par l'Ademe en lien avec la DREAL. Sur les 154 projets recensés au niveau national, 40 ont fait l'objet d'un financement. Le montant total des travaux soutenus s'élève à 60 millions d'euros, ce qui doit permettre, à brève échéance, l'engagement de travaux d'aménagement de l'ordre de 1,2 milliards d'euros (logements, services, commerces). En région, six sites sont concernés pour un montant de 1,51 million d'euros d'aide financière de l'État.

L'établissement public foncier (EPF), de son côté, accompagne techniquement et financièrement les communes ayant un projet d'aménagement. Il assure un portage foncier, c'est-à-dire qu'il acquiert les terrains concernés par le projet, les réhabilite si nécessaire, pour les revendre aux collectivités. Ces dernières ont pu, entre temps, préciser à la fois leur projet de réaménagement et le montage financier d'acquisition. Pour favoriser les projets de renouvellement urbain, l'EPF, dans le cas de travaux de requalification de sites, contribue au financement des études et travaux réalisés, à hauteur de 40 % du montant des dépenses. Cette participation financière peut être portée à 80 % sous certaines conditions (projet avec logements sociaux ou avec démarche environnementale par exemple).

7 - Bruit de fond géochimique : concentrations « usuelles » de contaminants dans les sols.

Les agences de l'eau peuvent aussi intervenir financièrement dans le cadre de la reconquête de friches. Elles peuvent apporter un soutien financier, notamment pour la réalisation de diagnostics de pollution des sols.

Enfin, des aides européennes ainsi qu'au titre du contrat de plan État-Région (CPER), gérées par la DREAL, peuvent être attribuées, sous certains critères. Les aides européennes (FEDER) prévoient de financer le traitement des anciens espaces industriels et

miniers désaffectés. Le montant alloué pour cette action, pour la période 2007-2013, est de 20 millions d'euros. Des aides financières provenant du CPER peuvent également être attribuées dans le cadre d'une politique renouvelée des friches industrielles. Le budget de l'État alloué pour cet axe, pour la période 2007-2013, est de 12 millions d'euros.

Il est à noter que ces accompagnements financiers ne remettent pas en cause le principe du « pollueur-payeur ».

## Un problème important pour la région : les sédiments

### Un état des lieux pour la région

L'accumulation de sédiments dans les ports, les chenaux d'accès, les canaux, les rivières et les fleuves peut empêcher la circulation des bateaux et perturber l'équilibre physico-chimique des masses d'eaux. Pour assurer le transport fluvial et portuaire mais également participer à l'entretien et la restauration des milieux naturels aquatiques, les gestionnaires des ports et des voies d'eau doivent donc entreprendre des opérations de dragage. Les volumes en jeu sont très importants.

Sur le domaine maritime, l'entretien annuel de l'ensemble des ports français (commerce, plaisance, pêche) représente environ 50 millions de mètres cubes de sédiments dragués. Le Grand Port Maritime de Dunkerque (GPMD) représente à lui seul trois millions de mètres cubes par an. Sur le domaine fluvial, six millions de mètres cubes sont extraits tous les ans, en France, alors que les besoins, pour assurer la navigabilité et l'écoulement

naturel des eaux, sont estimés à neuf millions de mètres cubes. Le canal de Condé-Pommeroeul, près de Valenciennes, qui doit être curé et élargi dans le cadre du projet de canal Seine-Nord, représente à lui seul 1,3 million de mètres cubes.

Les enjeux en région sont importants. Pour les sédiments portuaires, on estime à 4 millions de mètres cubes annuels la quantité à draguer. Les principaux ports « producteurs » sont le port de Dunkerque, mais aussi les ports de Calais-Boulogne et de Gravelines. Pour les sédiments fluviaux, les quantités annuelles d'entretien sont variables avec une moyenne estimée à 250 000 mètres cubes. Les programmations nécessaires aux travaux sur le réseau évaluent à 6,5 millions de mètres cubes les quantités à draguer sur dix ans. La région Nord-Pas-de-Calais est la quatrième région de France, en termes de volume de sédiments extraits. Ceci est notamment dû au fait que le réseau fluvial de la région Nord-Pas-de-Calais est le plus dense de France. Les 680 km de voies d'eau navigables de la région représentent 10 % du réseau français et constituent le trait d'union naturel entre le territoire national et le nord-ouest de l'Europe fluviale.

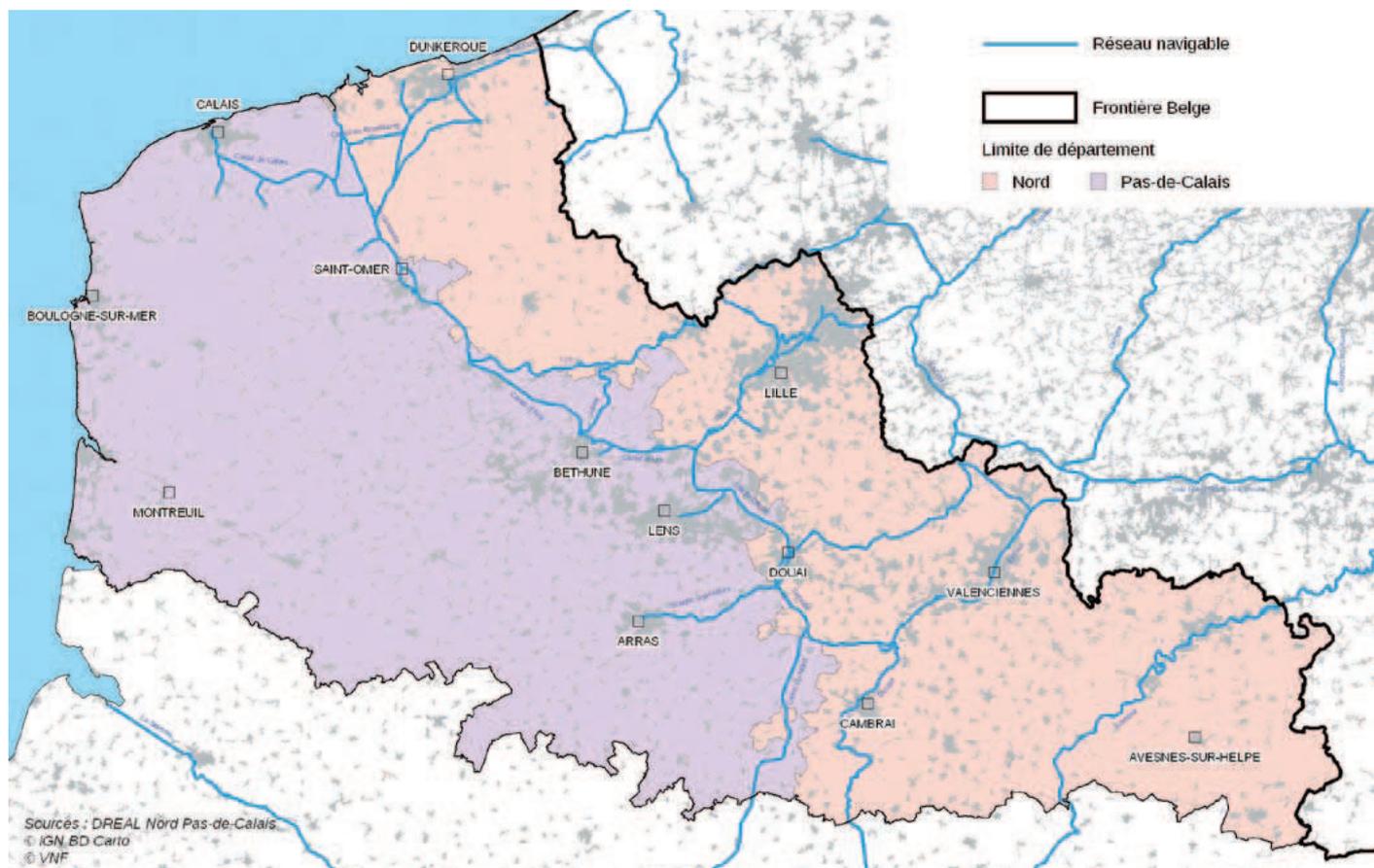


VNF

Une opération de dragage.

### L'origine des sédiments

L'érosion des sols des bassins versants, parfois accentuée par des pratiques agricoles intensives (suppression des haies, sens de labour, etc.) mais aussi les rejets urbains, industriels ou agricoles, sont les principales sources d'apport des sédiments venant s'accumuler en fond de cours d'eau. Ce phénomène naturel de sédimentation, amplifié en



### Le réseau navigable en région Nord-Pas-de-Calais

Le réseau fluvial de la région est le plus dense de France. Il représente 10 % du réseau français. Ce n'est pas sans conséquence sur les volumes de sédiments à extraire en région. Les programmations nécessaires aux travaux sur le réseau évaluent à 6,5 millions de mètres cubes les quantités à draguer sur dix ans.

région compte tenu de la faible topographie et du faible débit des voies d'eau, est préjudiciable à la navigation comme à la qualité chimique de l'eau et à la structure physique des milieux aquatiques. Cette accumulation appelle donc les gestionnaires à procéder au curage des voies afin de maintenir le chenal de navigation, lutter contre les inondations, mais aussi restaurer l'environnement ou préserver le bon état écologique des cours d'eau. Celui-ci doit être atteint selon la directive cadre « Eau » (DCE) en 2015, sauf dérogation.

Pour le milieu marin, l'apport des sédiments est lié aux mêmes phénomènes que pour le milieu fluvial, auxquels vient s'ajouter le phénomène d'érosion du trait de côte.

## Les enjeux

### Une pollution historique prégnante

Les sédiments de la région, aussi bien marins que fluviaux, sont marqués par le passé industriel de cette dernière. En effet, des industries comme celle du textile, du charbon ou de la métallurgie se sont préférentiellement installées près des cours d'eau ou en

bordure de mer. Les cours d'eau constituaient à la fois une source d'approvisionnement pour leur process très consommateur d'eau et un exutoire à leurs rejets. Toutefois, de par la mixité régionale en matière d'occupation des sols, une partie de la charge polluante retrouvée dans les sédiments est également imputable à l'activité agricole et aux zones urbaines.

Les sédiments sont majoritairement altérés par des concentrations fortes en éléments traces métalliques, en hydrocarbures et en PCB (polychlorobiphényles). Pour le domaine fluvial, grâce aux analyses régulièrement effectuées par Voies navigables de France (VNF), la qualité des sédiments est connue pour la plupart des voies navigables du Nord-Pas-de-Calais. Certaines voies d'eau, à l'instar du canal de la Deûle ou ceux de Lens, de Roubaix ou d'Aire, mais aussi de la Scarpe, abritent des sédiments très dégradés. D'autres, tels que la rivière de la Lys, le canal de Saint-Quentin, l'Escaut et l'Aa canalisés, ne sont touchés que par un nombre restreint de polluants.

### Des modes de gestion perfectibles

Compte tenu des volumes, la gestion des sédiments extraits apparaît comme un enjeu majeur au niveau régional. Dès lors qu'ils ne peuvent être immergés ou remis en suspension en raison de leur degré de pollution, les sédiments extraits doivent être gérés à terre. Là, ils sont considérés comme des déchets au sens de l'article L 541-1 du Code de l'environnement. Hormis la mise en décharge ou en terrain de dépôt pour les sédiments fluviaux, il n'existe aujourd'hui pas de véritable filière de valorisation de ces sédiments, même si des expérimentations sont en cours. Pour cette raison, les sédiments les plus contaminés sont actuellement souvent laissés au fond et subissent un « régala » , c'est à dire qu'on nivelle le fond pour récupérer un tirant d'eau. Mais, cela ne fait que différer le problème...

Sur le plan réglementaire, la gestion à terre des sédiments était encore récemment encadrée par la circulaire du 4 juillet 2008. Celle-ci précisait que la gestion des sédiments à terre devait être réglementée au titre de la loi sur l'eau. Depuis, le décret du 13 avril 2010 a modifié la nomenclature relative aux ICPE et notamment les rubriques relatives aux déchets. Ainsi, les sédiments devant être gérés à terre en raison de leur degré de contamination et de leur statut de déchet, sont désormais réglementés par la législation ICPE.

### Vers une gestion durable des sédiments

La gestion des sédiments fluviaux est principalement assurée en Nord-Pas-de-Calais par la mise en dépôt, sur des terrains propriété de VNF. En 2008, VNF a élaboré un schéma directeur régional des terrains de dépôts (SDRTD). L'objectif était d'organiser la recherche et la gestion de ces terrains en tenant compte du contexte environnemental, économique et politique. La direction régionale du Nord-Pas-de-Calais de VNF a reçu la certification ISO 14001 sur l'ensemble de son territoire pour cette démarche.

Le stockage sur terrains de dépôt commence néanmoins à connaître ses limites : nécessité d'emprises foncières importantes et proches des zones de dragage, surcoût du suivi environnemental (risques de pollution diffuse), contexte réglementaire plus contraignant et problèmes d'acceptabilité sociétale. Dans ce contexte, VNF s'engage progressivement dans le développement de technologies qui lui permettraient de valoriser ses sédiments.

De son côté, compte tenu des volumes de sédiments à gérer auquel il doit faire face, le Grand Port Maritime de Dunkerque a mis

en place, sur son site, une installation de prétraitement des sédiments. Il s'agit de les déshydrater naturellement par un système de décantation et de lagunage afin de pouvoir les réutiliser en tant que matériaux sur le site du port lui-même. Les sédiments y sont actuellement utilisés pour la construction d'une butte paysagère. Cette dernière fait l'objet d'un suivi environnemental afin d'évaluer l'impact éventuel des sédiments sur le milieu.



Grand Port Maritime de Dunkerque

La lagune de pré-traitement des sédiments du Grand Port Maritime de Dunkerque : ce procédé permet une déshydratation naturelle des sédiments pour une réutilisation sur site.

La recherche appliquée en région s'appuie sur les travaux du réseau *Solutions pour les sédiments et sites pollués* (ReSSSP), constitué en septembre 2007 par la signature d'une convention cadre entre l'État, représenté par la DREAL, le Conseil régional, l'Établissement public foncier (EPF), l'association CD2E (Création développement d'éco-entreprises) et le Groupement d'intérêt scientifique sites, sols et sédiments pollués (GIS3SP). Le réseau travaille actuellement à faire émerger des opérations expérimentales pour notamment tester de nouvelles méthodes de traitement des sites pollués.

#### ReSSSP

Ce réseau a pour objectif de structurer des filières économiques viables, à même de redonner une valeur d'usage aux sites pollués et de valoriser et traiter les sédiments de dragage, en vue de les améliorer et de les déployer. Il a pour ambition de devenir un centre d'excellence en matière de gestion des sites et sédiments pollués. Pour parvenir à la structuration d'une filière économique, quatre orientations prioritaires sont identifiées :

- structurer la recherche régionale et valoriser ses travaux ;
- dynamiser le couple « recherche appliquée - entreprises » ;
- développer une offre de conseils auprès des responsables des sédiments et sites pollués ;
- capitaliser les expériences, échanger des savoir-faire en dehors de la région.

La problématique régionale est, quant à elle, abordée de façon collaborative avec les partenaires transfrontaliers pour une recherche commune d'outils applicables au niveau de l'euro-région Nord - Pas-de-Calais - Wallonie (projet *GEDSET*).

Les opportunités de valorisation des sédiments sont nombreuses : matériaux de construction, valorisation en techniques routières, remblais, etc. Encore au stade expérimental pour la plupart, ces filières de valorisation se heurtent cependant, à l'heure actuelle, sur le plan réglementaire, au statut de déchets des sédiments. C'est pourquoi, un programme visant à faire émerger des filières de valorisation des sédiments tant marins que fluviaux a été lancé en juin 2009. Il s'agit du projet *Sédimatériaux*. L'objectif de ce programme est d'accompagner la réalisation d'ouvrages expérimentaux de valorisation des sédiments pour acquérir des données sur leur impact environnemental et ainsi favoriser le développement technico-économique de cette valorisation.

### **Gedset**

*Le projet GEDSET est porté par le GIS3SP dans le cadre d'une collaboration entre la région Nord-Pas de-Calais et la Wallonie. Il vise à favoriser une meilleure cohérence des modes de gestion des canaux à l'échelle de l'euro-région, tout en tenant compte des spécificités réglementaires ou sociétales propres à chaque pays. Le but poursuivi est le développement d'un outil d'analyse multicritère permettant d'assurer une approche intégrée des curages, en intégrant données scientifiques, économiques, sociétales et environnementales.*

### **Sédimatériaux**

*Le projet national Sédimatériaux a pour objectif de faire émerger des filières de gestion et de valorisation des sédiments et de fournir les éléments nécessaires à une évolution de la réglementation française relative à la gestion terrestre de ces matériaux. Il repose sur la mise en commun de données issues de la réalisation, dans différentes régions françaises, d'ouvrages expérimentaux de référence à échelle réelle (routes, quais, enrochement, digues, etc.), intégrant dans leur conception des sédiments de dragage portuaires et fluviaux. Ce projet fait l'objet d'un travail collaboratif entre la DREAL, le Conseil régional, l'école des Mines de Douai et le CD2E.*



# Sols - Basol

Dép	Nom du site	Commune	Responsable du site	Type activité	Surveillance des eaux souterraines	Utilisation du site	Situation technique
59	CET D'ABANCOURT	ABANCOURT	SITA NORD (ex-NETREL et ex-sertiru)	Déchets et traitements	Oui	Site réutilisé	Site traité et restriction
59	CARRIERE DES PEULIERS BAIL	ABSCON	BAIL INDUSTRIE	Déchets et traitements	Oui	Site réutilisé	Site traité et restriction
59	DECHARGE LEMAHIEU	ABSCON	société LILOIL représentée par M. Delattre	Déchets et traitements	Oui	Site en friche	Site traité et restriction
59	DEPOT DE CENDRES EDF ANSEREUILLES	ALLENES LES MARAIS	EDF	Energie	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
59	DUHEM	ANICHE	SA DUHEM A BAILLEUL	Chimie, parachimie, pétrole	Non nécessaire	Site en friche	Site banalisable
59	SARL COENMANS FRERES	ANICHE	coenmans wyllem	Sidérurgie, métallurgie, coke	Oui	Site en friche	Site en diagnostic
59	SITE DES NAVARRES	ANICHE		Industries minérales	Non nécessaire	Site en friche	Site en diagnostic
59	DE TAYRAC	ANNOEULLIN	MAITRE MALFAISAN	Textile, cuir et peaux	Non nécessaire	Site en friche	Site en diagnostic
59	ACIERIES ET FORGES D'ANOR	ANOR	ACIERIES ET FORGES D'ANOR	Sidérurgie, métallurgie, coke	Non	Site en activité	Site en diagnostic
59	FRICHE USINOR BAIL ANZIN	ANZIN	BAIL INDUSTRIE	Sidérurgie, métallurgie, coke	Oui	Site réutilisé	Site traité et restriction
59	Vallorec AESV	ANZIN	Vallorec	Sidérurgie, métallurgie, coke	Oui	Site en friche	Site traité et restriction
59	VALMONT	ANZIN		Sidérurgie, métallurgie, coke	Oui	Site en friche	Site en diagnostic
59	ANCIENNE USINE A GAZ D'ARMENTIERES	ARMENTIERES		Sidérurgie, métallurgie, coke	Oui	Site réutilisé	Site traité et restriction
59	DESCAMPS ASSAINISSEMENT	ARMENTIERES	DESCAMPS ASSAINISSEMENT	Déchets et traitements	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
59	ANCIENNE DECHARGE METALEUROP D'AUBENCHEUL AU BAC	AUBENCHEUL AU BAC	METALEUROP	Déchets et traitements	Oui	Site en friche	Site traité et restriction
59	ANCIENNE COKERIE D'AUBY	AUBY	Charbonnages de France	Industries extractives	Oui	Site en friche	Site en diagnostic
59	FRANCE CASSE AUTO	AUBY	monsieur Pierre BONO	Déchets et traitements	Non nécessaire	Site en friche	Site en diagnostic
59	UMICORE (ex union minière)	AUBY	umicore (ex union minière france)	Sidérurgie, métallurgie, coke	Oui	Site en activité	Site en diagnostic
59	VALLOUREC	AULNOYE AYMERIES	VALLOUREC	Sidérurgie, métallurgie, coke	Non	Site en activité	Site en diagnostic
59	BOSTIK	AVELIN	BOSTIK	Chimie, parachimie, pétrole	Non nécessaire	Site en activité	Site en diagnostic
59	CENTRE EDF GDF SERVICES HAINAUT-CAMBRESIS	AVESNES SUR HELPE	Gaz de France	Sidérurgie, métallurgie, coke	Non nécessaire	Site réutilisé	Site banalisable
59	CET D'AWOINGT	AWOINGT	SITA - METALEUROP	Déchets et traitements	Oui	Site en friche	Site traité et restriction
59	FONDERIE BOUILLOT-LEBOIS	BACHANT		Sidérurgie, métallurgie, coke	Non	Site en friche	Site en diagnostic
59	AGENCES CLIENTELE ET D'EXPLOITATION D'EDF / GDF	BAILLEUL			Non nécessaire	Site réutilisé	Site en diagnostic
59	NORDLYS	BAILLEUL	NORDLYS	Textile, cuir et peaux	Non nécessaire	Site en friche	Site banalisable
59	IMPERATOR	BAISIEUX	IMPERATOR	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en activité	Site en diagnostic
59	MALTEUROP	BAISIEUX	MALTEUROP	Agro-alimentaire et boissons	Non nécessaire	Site réutilisé	Site traité et restriction
59	SOLUNOR	BAISIEUX	Imperator	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en friche	Site en diagnostic
59	Inter Raccoro, anciennement "Feutre et amiante du Nord"	Bavay		Mécanique, traitements des surfaces	Non nécessaire	Site en activité	Site mis en sécurité
59	LA NERVIEUNE	BAVAY		Industries minérales	Non nécessaire	Site réutilisé	Site en diagnostic
59	CHIMICOLOR	BELLAING	CHIMICOLOR	Mécanique, traitements des surfaces	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
59	AGENCES CLIENTELE ET D'EXPLOITATION D'EDF / GDF	BERGUES		Sidérurgie, métallurgie, coke	Non nécessaire	Site réutilisé	Site traité et restriction
59	FRANCE TELECOM	BERGUES	FRANCE TELECOM	Chimie, parachimie, pétrole	Non nécessaire	Site en activité	Site banalisable
59	ACIERIE FONDERIE HAUTE SAMBRE	BERLAIMONT	ACIERIE FONDERIE HAUTE SAMBRE	Sidérurgie, métallurgie, coke	Non nécessaire	Site en activité	Site traité et restriction
59	ACIERIES ET FONDERIES DE LA HAUTE SAMBRE	BERLAIMONT	AFHS	Sidérurgie, métallurgie, coke	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
59	AKERS	BERLAIMONT	AKERS	Sidérurgie, métallurgie, coke	Oui	Site en activité	Site en diagnostic
59	FORCAST - BAIL	BERLAIMONT	BAIL INDUSTRIE	Déchets et traitements	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
59	Tritube	BERTRY	Emmanuel Malfaisan	Mécanique, traitements des surfaces	Oui	Site en friche	Site traité et restriction
59	SEAC	BEUVRY LA FORET	SEAC	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en activité	Site mis en sécurité
59	SARIA INDUSTRIES SAS	BEUVRY-LA-FORET		Agro-alimentaire et boissons	Oui	Site en friche	Site en diagnostic
59	SEED Logistique	Bierne		Entreposage, transport, commerce	Non nécessaire	Site en friche	
59	ARC INTERNATIONAL	BLARINGHEM	ARC INTERNATIONAL	Industries minérales	Non	Site en activité	Site en diagnostic
59	ZAC DE RAVENNES LES FRANCS	BONDJES		Déchets et traitements	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
59	CHANTIER CFF	BOUCHAIN	CFF-NORSIDER	Déchets et traitements	Oui	Site en friche	Site en diagnostic
59	SNCZ	BOUCHAIN	société SNCZ	Déchets et traitements	Oui	Site en friche	Site traité et restriction
59	Ets Leroux	bourbourg	Ets Leroux	Agro-alimentaire et boissons	Non nécessaire	Site réutilisé	Site traité et restriction
59	Bekaert Fancing ex TREFILERIES DE BOURBOURG	BOURBOURG	TREFILERIES DE BOURBOURG	Mécanique, traitements des surfaces	Oui	Site en activité	Site en diagnostic
59	SA Georges Duriez et Fils	Bourbourg	SA Georges Duriez et Fils	Agro-alimentaire et boissons	Non nécessaire	Site réutilisé	Site mis en sécurité
59	WIPAK GRYSPEERT	BOUSBECCQUE	WIPAK GRYSPEERT	Mécanique, traitements des surfaces	Oui	Site en friche	Site traité et restriction
59	DESVRES	BOUSSOIS	DESVRES	Industries minérales	Non	Site en activité	Site en diagnostic
59	AGENCES CLIENTELE ET D'EXPLOITATION D'EDF / GDF	CAMBRAI	GDF	Sidérurgie, métallurgie, coke	Non nécessaire	Site réutilisé	Site traité et restriction
59	FRICHE GILLET-THAON	CAMBRAI		Mécanique, traitements des surfaces	Oui	Site réutilisé	Site traité et restriction
59	TBN (rue des capucins)	CAMBRAI		Textile, cuir et peaux	Oui	Site en friche	Site en diagnostic
59	ANCIENNE CIMENTERIE DE CANTIN	CANTIN	Ciments CALCIA	Déchets et traitements	Oui	Site en friche	Site traité et restriction
59	FONDERIE VANYWAEDE	CAPPELLE LA GRANDE	FONDERIE JEAN VANYWAEDE	Sidérurgie, métallurgie, coke	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
59	LESIEUR : ancienne décharge interne	CAPPELLE LA GRANDE	LESIEUR	Agro-alimentaire et boissons	Oui	Site en activité	Site en diagnostic
59	AGENCE D'EXPLOITATION D'EDF / GDF	CAUDRY	GDF	Sidérurgie, métallurgie, coke	Non nécessaire	Site réutilisé	Site traité et restriction
59	DEPOT DE CENDRES EDF COMINES	COMINES	EDF	Energie	Oui	Site en friche	Site traité et restriction
59	HOLLIDAY PIGMENT	COMINES	HOLLIDAY PIGMENT	Chimie, parachimie, pétrole	Non nécessaire	Site en activité	Site traité et restriction
59	CET BOIS DES FORTS	COUDEKERQUE	Communauté Urbaine de Dunkerque		Oui	Site réutilisé	Site traité et restriction
59	AGENCES CLIENTELE ET D'EXPLOITATION D'EDF / GDF	COUDEKERQUE BRANCHE		Sidérurgie, métallurgie, coke	Non nécessaire	Site réutilisé	Site traité et restriction
59	ANCIENNE MARE A HYDROCARBURES	COUDEKERQUE BRANCHE	société gheeraert et matthys - groupe bp france	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en friche	Site en diagnostic
59	BORAX FRANCAIS	COUDEKERQUE BRANCHE	BORAX FRANCAIS	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
59	CENTRE AUTOROUTIER DE COUDEKERQUE-BRANCHE	COUDEKERQUE BRANCHE	RUBIS TERMINAL (ex Compagnie Parisienne des Asphaltes)	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site réutilisé	Site en diagnostic
59	ANCIENNE RAFFINERIE BP	COURCHELLETES	BP france	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site réutilisé	Site en diagnostic
59	AXTER	Courchelettes	AXTER	Chimie, parachimie, pétrole	Non nécessaire	Site en activité	Site en diagnostic
59	BP CENTRE EMPLEISSEUR	COURCHELLETES	BP FRANCE	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
59	SIPC	COURCHELLETES	SIPC	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
59	Bombardier Transport France (ex ANF INDUSTRIE, ANF CRESPIN)	CRESPIN	ANF	Déchets et traitements	Oui	Site en activité	Site en diagnostic
59	BP station "de la Mackellerie"	CROIX	BP FRANCE	Entreposage, transport, commerce	Non nécessaire	Site réutilisé	Site banalisable

59	CASE FRANCE - CNH france	CROIX	CASE FRANCE	Mécanique, traitements des surfaces	Oui	Site en activité	Site en diagnostic
59	CENTRE DE FORMATION GDF	CROIX		Sidérurgie, métallurgie, coke	Non nécessaire	Site réutilisé	Site traité et restriction
59	CNH Usine de CROIX ex CASE France	CROIX	CNH	Mécanique, traitements des surfaces	Oui	Site en activité	Site en diagnostic
59	RECHIM	CROIX	RECHIM	Mécanique, traitements des surfaces	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
59	DECHARGE PREMINES	CUINCY		Déchets et traitements	Oui	Site en friche	Site traité et restriction
59	RENAULT	CUINCY	RENAULT	Mécanique, traitements des surfaces	Oui	Site en activité	Site en diagnostic
59	CET DE CURGIES	CURGIES	NETREL (ex-serdiru)	Déchets et traitements	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
59	AGENCE D'EXPLOITATION D'EDF / GDF	CYSOING		Sidérurgie, métallurgie, coke	Non nécessaire	Site réutilisé	Site traité et restriction
59	EDF - GDF Services Hainaut Cambrésis	DENAIN	Gaz de France	Sidérurgie, métallurgie, coke	Non nécessaire	Site réutilisé	Site traité et restriction
59	Fives Cail Babcock (FCB)	DENAIN	FIVES CAIL BABCOCK (FCB) ancien exploitant pour certaines parcelles	Sidérurgie, métallurgie, coke	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
59	FONDERIES ET ACIERIES DE DENAIN (FAD)	DENAIN	FAD	Sidérurgie, métallurgie, coke	Oui	Site en activité	Site en diagnostic
59	FRICHE USINOR BAIL DE DENAIN-LOURCHES-ESCAUDAIN	DENAIN	ARCELOR MITTAL (EX - BAIL INDUSTRIE)	Sidérurgie, métallurgie, coke	Oui	Site réutilisé	Site traité et restriction
59	CET de DIMONT	DIMONT	SITA NORD ex Société NETREL		Oui	Site en friche	Site en diagnostic
59	LAITERIE UCANEL	DOMPIERRE SUR HELPE	LAITERIE UCANEL	Agro-alimentaire et boissons	Oui	Site en activité	Site en diagnostic
59	ANCIENNE USINE TEINTURES ET IMPRESSIONS DU MOULIN	DON		Textile, cuir et peaux	Oui	Site en friche	Site en diagnostic
59	AGENCE EDF / GDF	DOUAI	GDF	Sidérurgie, métallurgie, coke	Non nécessaire	Site réutilisé	Site traité et restriction
59	ANCIENNE USINE D'AGGLOMERATION DU FORT DE SCARPE - ANTHRACINE 54	DOUAI	CHARBONNAGES DE FRANCE CDF	Industries extractives	Oui	Site réutilisé	Site traité et restriction
59	ARBEL FAUVET RAIL (AFR)	DOUAI		Mécanique, traitements des surfaces	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
59	BP FRANCE (Station service)	DOUAI	BP FRANCE	Entreposage, transport, commerce	Oui	Site en activité	Site en diagnostic
59	COREDIS 59	DOUAI	BP France	Entreposage, transport, commerce	Oui	Site réutilisé	Site traité et restriction
59	Grande Paroisse	DOUAI	Grande Paroisse	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en friche	Site traité et restriction
59	OXFORD AUTOMOTIVE (ex SOMENOR)	DOUAI	OXFORD AUTOMOTIVE FRANCE	Mécanique, traitements des surfaces	Non nécessaire	Site en activité	Site en diagnostic
59	RIVAGE GAYANT	DOUAI	CHARBONNAGES DE FRANCE CDF	Industries extractives	Oui	Site réutilisé	Site traité et restriction
59	SANELEC	DOUAI	SONEPAR	Sidérurgie, métallurgie, coke	Oui	Site en activité	Site en diagnostic
59	SAPROTEC	DOUAI	SAPROTEC	Sidérurgie, métallurgie, coke	Non nécessaire	Site en activité	Site en diagnostic
59	SARL DRT	DOUAI	SARL DRT	Déchets et traitements	Oui	Site réutilisé	Site en diagnostic
59	BASSINS A BOUES DE DOUCHY LES MINES - BAIL	DOUCHY LES MINES	BAIL INDUSTRIE	Sidérurgie, métallurgie, coke	Oui	Site en friche	Site traité et restriction
59	SICCANORD	DOUCHY LES MINES	SICCANORD	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
59	TERRAINS SIMASTOCK - BAIL	DOUCHY LES MINES	BAIL INDUSTRIE	Sidérurgie, métallurgie, coke	Oui	Site réutilisé	Site traité et restriction
59	UIOM DE DOUCHY	DOUCHY LES MINES	PROCYRDHIM (ex SGTD)	Déchets et traitements	Oui	Site en activité	Site en diagnostic
59	Unité de traitement par inertage et stabilisation de poussières	DOUCHY LES MINES	Société de Groupeage et de Traitement de Déchets (SGTD)	Déchets et traitements	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
59	ANCIEN DEPOT CARON-LICOUR (Section Pte Synthe)	DUNKERQUE	DMS (ex MORY COMBUSTIBLES)	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en friche	Site en diagnostic
59	Ancien site NORMED - UF ACIERS	DUNKERQUE	UF ACIERS	Sidérurgie, métallurgie, coke	Non nécessaire	Site en friche	Site en diagnostic
59	ASTRA ZENECA DUNKERQUE PRODUCTION	DUNKERQUE		Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
59	BP FRANCE	DUNKERQUE	BP FRANCE	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en activité	Site en diagnostic
59	CENTRE EMBLISSEUR BP DE DUNKERQUE	DUNKERQUE	BP FRANCE	Chimie, parachimie, pétrole	Non nécessaire	Site en friche	Site en diagnostic
59	CPT EDF DUNKERQUE	DUNKERQUE	CPT EDF DUNKERQUE	Energie	Oui	Site en friche	Site en diagnostic
59	DEPOT MOLE V - RUBIS TERMINAL	DUNKERQUE	RUBIS TERMINAL MOLE V	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
59	DEPOT UNICAN - RUBIS TERMINAL	DUNKERQUE	RUBIS TERMINAL UNICAN	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
59	RDME (ex SEAS)	DUNKERQUE	SEAS	Sidérurgie, métallurgie, coke	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
59	SDME	Dunkerque	SDME	Industries minérales	Non nécessaire	Site en activité	Site en diagnostic
59	SOCIETE DE LA RAFFINERIE DE DUNKERQUE - SRD- (EX BP et ELF)	DUNKERQUE	RAFFINERIE BP ET ELF	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en activité	Site en diagnostic
59	ANCIENNE SAVONNERIE LEMPEREUR - FRICHE KNOX	ESCAUDAIN		Déchets et traitements	Oui	Site en friche	Site en diagnostic
59	ANCIENNE USINE D'AGGLOMERATION D'ESCAUDAIN	ESCAUDAIN	CHARBONNAGES DE FRANCE CDF	Industries extractives	Oui	Site en friche	Site traité et restriction
59	Metaleurop Escaudoewvres	ESCAUDOEUVRES	Metaleurop	Déchets et traitements	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
59	NOUVELLE FORMULE AUTO SOPARAUTO	ESCAUDOEUVRES		Déchets et traitements	Oui	Site en friche	Site traité et restriction
59	FRICHE THIERS Cdf	ESCAUTPONT	CHARBONNAGES DE FRANCE CDF	Industries extractives	Oui	Site réutilisé	Site en diagnostic
59	GUERMONPREZ	FACHES-THUMESNIL		Mécanique, traitements des surfaces	Non	Site en friche	Site traité et restriction
59	FRICHE LELEU	FAMARS		Divers et services	Non nécessaire	Site en friche	Site traité et restriction
59	ACIERIES DE SAMBRE ET MEUSE	FEIGNIES	ACIERIES DE SAMBRE ET MEUSE	Sidérurgie, métallurgie, coke	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
59	DOUZIES CARRELAGE	FEIGNIES	DESVRES	Déchets et traitements	Non	Site en activité	Site en diagnostic
59	MANOIR INDUSTRIE	FEIGNIES	Manoir Industrie	Déchets et traitements	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
59	SOCIETE FRANCAISE DES CHASSIS (SFC)	FEIGNIES		Déchets et traitements	Oui	Site réutilisé	Site en diagnostic
59	VESUVIUS	FEIGNIES	VESUVIUS	Industries minérales	Non	Site en activité	Site en diagnostic
59	FONDERIE RICHARD	FERRIERE LA GRANDE	fonderie richard	Déchets et traitements	Non nécessaire	Site en friche	Site banalisable
59	MIROUX	FERRIERE LA GRANDE	MIROUX	Sidérurgie, métallurgie, coke	Oui	Site en friche	Site en diagnostic
59	SARL VITRANT MANESSE	FERRIERE LA GRANDE	SARL VITRANT MANESSE	Déchets et traitements	Non	Site en activité	Site traité et restriction
59	SOCIETE CLECIM	FERRIERE LA GRANDE	société clecim	Divers et services	Oui	Site réutilisé	Site banalisable
59	URANIE (META MECA)	FERRIERE LA GRANDE	URANIE (META MECA)	Mécanique, traitements des surfaces	Non	Site en activité	Site en diagnostic
59	ANCIENNES USINES DU PONT DE LA DEULE	FLERS EN ESCREBIEUX	CHARBONNAGES DE FRANCE CDF	Industries extractives	Oui	Site en activité	Site en diagnostic
59	PROMERAC	FLERS EN ESCREBIEUX	promerac	Mécanique, traitements des surfaces	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
59	ANCIENNE RAFFINERIE OKOIL	FOURMIES		Chimie, parachimie, pétrole	Non nécessaire	Site en friche	Site en diagnostic
59	DECHARGE DECOTTEGNIÉ	FRELINGHIEN		Déchets et traitements	Oui	Site en friche	Site en diagnostic
59	SOCIETE NOUVELLE DE TEINTURERIE DE FRELINGHIEN	FRELINGHIEN		Textile, cuir et peaux	Oui	Site réutilisé	Site traité et restriction
59	CET de FRESNES SUR ESCAUT	FRESNES SUR ESCAUT	SITA NORD ex Société NETREL	Déchets et traitements	Oui	Site en friche	Site en diagnostic
59	Flint Group (anciennement xsys print solutions et ex BASF-SYSTEME D'IMPRESSION)	FRETIN	XSYS Print Solutions	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en activité	Site en diagnostic
59	PREFERNOR	FRETIN	PREFERNOR	Déchets et traitements	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
59	RMN	FRETIN	RMN	Industries minérales	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
59	BOURIGEAUD Industry EURL	GONDECOURT	BOURIGEAUD Industry EURL	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
59	CATRY	GONDECOURT	CATRY	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
59	SOCIETE DE FABRICATION ET DE DISTRIBUTION DE PRODUITS INDUSTRIELS (SFDPI)	GONDECOURT	sfdpi	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en friche	Site en diagnostic
59	SOCIETE DES HUILES LEMAHIEU	GONDECOURT	SHL	Déchets et traitements	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
59	VISTEON SYSTEMES INTERIEURS	GONDECOURT	VISTEON SYSTEMES INTERIEURS	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en activité	Site en diagnostic

59	ARCELOR ATLANTIQUE MARDYCK	GRANDE SYNTHÉ	SOLLAC	Mécanique, traitements des surfaces	Oui	Site en activité	Site en diagnostic
59	ARCELOR DUNKERQUE	GRANDE SYNTHÉ	sollac	Sidérurgie, métallurgie, coke	Oui	Site en activité	Site en diagnostic
59	DUNKERQUOISE DE COKEFACTION	GRANDE SYNTHÉ	DUNKERQUOISE DE COKEFACTION	Sidérurgie, métallurgie, coke	Non	Site en activité	Site en diagnostic
59	ANCIENNE DECHARGE GRAVELINES PORTE AUX BOULES	GRAVELINES	MAIRIE DE GRAVELINES	Déchets et traitements	Oui	Site réutilisé	Site en diagnostic
59	BUS VALERA	GRAVELINES	Société bus valera	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
59	COMILOG DUNKERQUE ( ex DEM)	GRAVELINES	COMILOG DUNKERQUE	Sidérurgie, métallurgie, coke	Oui	Site en activité	Site en diagnostic
59	Européenne de Développement Technique et Commercial (EDTC)	GRAVELINES	ONECTRA	Mécanique, traitements des surfaces	Oui	Site réutilisé	Site en diagnostic
59	GRAVELINES DIGUE LEVEL	GRAVELINES	MAIRIE DE GRAVELINES	Déchets et traitements	Oui	Site en friche	Site en diagnostic
59	INSTALLATION TECHNIQUE DE GAZ DE FRANCE GDF	GRAVELINES		Sidérurgie, métallurgie, coke	Non nécessaire	Site réutilisé	Site traité et restriction
59	SA TOTAL FRANCE - APPONTEMENTS PETOLIER S DES FLANDRES (ex APF)	GRAVELINES	SA TOTAL FRANCE (APF)	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en activité	Site en diagnostic
59	PROBLANC (ex SODICHLOR)	GUESNAIN	PROBLANC	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
59	CAPPELLE FRERES	HALLUIN	CAPPELLE FRERES	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
59	GALLOO FRANCE	HALLUIN	GALLOO FRANCE	Déchets et traitements	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
59	COBELAK FRANCE (ex COBELAK)	HASPRES	COBELAK	Mécanique, traitements des surfaces	Oui	Site en friche	Site traité et restriction
59	ANCIENNE USINE SANDER	HAUBOURDIN	Me MERCIER	Textile, cuir et peaux	Oui	Site en friche	Site en diagnostic
59	COVENTRY (ex BILORE)	HAUBOURDIN	Maitre MALFAISAN	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en activité	Site en diagnostic
59	DISTRICHIMIE (ex SA DOCKS DES ALCOOLS)	HAUBOURDIN	sa docks des alcools	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en activité	Site en diagnostic
59	Herbaut	HAUBOURDIN		Agro-alimentaire et boissons	Oui	Site en friche	Site traité et restriction
59	LEVER FABERGE FRANCE	HAUBOURDIN	LEVER-FABERGE FRANCE	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site réutilisé	Site en diagnostic
59	EPV	HAULCHIN	EPV	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
59	RAFFINERIE ELF ANTAR	HAULCHIN	Elf france	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en friche	Site traité et restriction
59	EMNE-USINOR-GTS (BAIL)	HAUTMONT	BAIL INDUSTRIE	Sidérurgie, métallurgie, coke	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
59	FRICHE COCKERILL	HAUTMONT		Sidérurgie, métallurgie, coke	Oui	Site réutilisé	Site traité et restriction
59	STPS	HAUTMONT	BAIL INDUSTRIE	Sidérurgie, métallurgie, coke	Oui	Site en friche	Site traité et restriction
59	TRANCEL (BAIL)	HAUTMONT	BAIL INDUSTRIE	Sidérurgie, métallurgie, coke	Oui	Site en friche	Site traité et restriction
59	AVELANA ex DECLERCQ (SNDF)	HEM	DELICQUE racheté par AVELANA	Textile, cuir et peaux	Oui	Site en friche	Site en diagnostic
59	BRIQUETERIES DE L'ENTREPRISE	HEM	BRIQUETERIES DE L'ENTREPRISE	Industries minérales	Oui	Site en activité	Site banalisable
59	POUDRES INDUSTRIELLES DU NORD - PINFLOC	HEM	PINFLOC	Textile, cuir et peaux	Non nécessaire	Site en activité	Site traité et restriction
59	TEINTURERIE MEILLASSOUX - MULATON (TMM)	HEM	ROVILLE	Textile, cuir et peaux	Non nécessaire	Site en friche	Site banalisable
59	SCI LE MANOIR	HERZEELE	SCI LE MANOIR	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en friche	Site traité et restriction
59	GALVANISATION DU CAMBRAIS	HONNECHY	GALVANISATION DU CAMBRAIS	Mécanique, traitements des surfaces	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
59	LA SNET Centrale Thermique d'Hornaing	HORNAING	LA SNET	Energie	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
59	SCI VICTOR HUGO	HOUPLINES		Divers et services	Non nécessaire	Site en friche	Site banalisable
59	FONDERIE DE JEUMONT	JEUMONT	Fonderie de Jeumont - représentée par Me Perin	Sidérurgie, métallurgie, coke	Non	Site en friche	Site en diagnostic
59	JEUMONT SA (ex JEUMONT INDUSTRIE)	JEUMONT	JEUMONT INDUSTRIE	Mécanique, traitements des surfaces	Non	Site en activité	Site en diagnostic
59	NEXANS FRANCE (ex ALCATEL CABLE FRANCE - ETAB. De JEUMONT)	JEUMONT	ALCATEL CABLE France - Etab. De Jeumont	Mécanique, traitements des surfaces	Non	Site en activité	Site en diagnostic
59	WOREX	LA CHAPELLE D ARMENTIERES	WOREX	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site réutilisé	Site en diagnostic
59	DECHARGE DE LA FABRIQUE DE FER DE MAUBEUGE	LA LONGUEVILLE	HOOGOVS MYRIAD	Déchets et traitements	Oui	Site en friche	Site en diagnostic
59	EDF (CENTRE DE GROUPEMENT DE TRANSFORMATEURS USAGES)	LA MADELEINE	Electricité de France	Déchets et traitements	Non nécessaire	Site réutilisé	Site traité et restriction
59	usine RHODIA INTERMEDIAIRES (Site sur LA MADELEINE, SAINT-ANDRE et MARQUETTE)	LA MADELEINE	société RHODIA INTERMEDIAIRES ( ex RHONE POULENC CHIMIE)	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en activité	Site en diagnostic
59	DOUBLET	LA SENTINELLE	DOUBLET	Mécanique, traitements des surfaces	Non nécessaire	Site en friche	Site banalisable
59	ANCIENNE STATION SERVICE TOTAL	LAMBERSART	Total	Entreposage, transport, commerce	Non	Site en friche	Site en diagnostic
59	STATION SERVICE FINA LAMBERSART	LAMBERSART	FINA France	Chimie, parachimie, pétrole	Non nécessaire	Site réutilisé	Site banalisable
59	DCA LESAGE	LE CATEAU CAMBRESIS	DMS -DCA	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en friche	Site traité et restriction
59	EDF GDF SERVICES	LE CATEAU CAMBRESIS	Gaz de France	Sidérurgie, métallurgie, coke	Oui	Site réutilisé	Site traité et restriction
59	SEA Société Exploitation Atomiseurs	LE CATEAU CAMBRESIS	SEA	Industries minérales	Non	Site en activité	Site en diagnostic
59	COFRADEC	LE QUESNOY	Maitre SOINNE	Mécanique, traitements des surfaces	Non	Site en friche	Site en diagnostic
59	DEPOTS RHONE POULENC	LEERS	société RHODIA	Déchets et traitements	Oui	Site en friche	Site traité et restriction
59	DEPRAT	LEERS	DEPRAT	Mécanique, traitements des surfaces	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
59	DIFRAMA	LEERS	DIFRAMA		Oui	Site en activité	Site en diagnostic
59	FARATEX	LEERS	FARATEX	Textile, cuir et peaux	Non nécessaire	Site en activité	Site en diagnostic
59	ASCOMETAL Usine des dunes	LEFFRINCKOUCKE	ASCOMETAL	Sidérurgie, métallurgie, coke	Oui	Site en activité	Site en diagnostic
59	Usine des Dunes VALDUNES	LEFFRINCKOUCKE	VALDUNES	Sidérurgie, métallurgie, coke	Non nécessaire	Site en activité	Site en diagnostic
59	AIR TOTAL (TOTAL RAFFINAGE DISTRIDUTION S.A.)	LESQUIN	total raffinage distribution	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en friche	Site en diagnostic
59	DUBOIS MATERIAUX	LESQUIN	DUBOIS MATERIAUX	Bois, papier et carton	Oui	Site en activité	Site en diagnostic
59	elcobrandt ex SELNOR	LESQUIN	SELNOR	Mécanique, traitements des surfaces	Oui	Site en activité	Site mis en sécurité
59	OUVRIE PMC	LESQUIN	OUVRIE PMC	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en activité	Site en diagnostic
59	PANOFrance NORD	LESQUIN	PINAULT BOIS MATERIAUX (ex. PANOFrance NORD)	Bois, papier et carton	Oui	Site en activité	Site mis en sécurité
59	ANCIEN MAGASIN PRISUNIC	LILLE	Prisunic	Energie	Oui	Site réutilisé	Site en diagnostic
59	ANCIENNE USINE A GAZ DE LILLE - GDF QUARTIER ST ANDRE	LILLE		Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en friche	Site en diagnostic
59	ARBEL FAUVET RAIL	LILLE	ARBEL FAUVET RAIL	Mécanique, traitements des surfaces	Oui	Site en friche	Site mis en sécurité
59	Arbrisseau Sader	Lille		Chimie, parachimie, pétrole	Non nécessaire	Site réutilisé	Site en diagnostic
59	CEAC	LILLE	CEAC	Mécanique, traitements des surfaces	Oui	Site en activité	Site en diagnostic
59	CHIMIE DERIVES	LILLE	CHIMIE DERIVES	Déchets et traitements	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
59	CHRU	LILLE	CHRU	Energie	Oui	Site en activité	Site mis en sécurité
59	FCB, site de la Compagnie de Fives-Lille	LILLE	COMPAGNIE DE FIVES-LILLE	Mécanique, traitements des surfaces	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
59	FCB, site du lycée technique	LILLE	COMPAGNIE DE FIVES-LILLE	Mécanique, traitements des surfaces	Non nécessaire	Site réutilisé	Site en diagnostic
59	FCB, site Fivcar (Ateliers de Fives SA)	LILLE	SOINNE Nicolas	Mécanique, traitements des surfaces	Non	Site en friche	Site en diagnostic
59	FLANDRE ALUMINIUM	LILLE		Sidérurgie, métallurgie, coke	Non nécessaire	Site réutilisé	Site traité et restriction
59	HOPITAL LA CHARITE	LILLE	Conseil Régional	Divers et services	Non	Site réutilisé	Site traité et restriction

59	LIBERTE EDITIONS	LILLE	LIBERTE EDITIONS (établissement en liquidation judiciaire)	Mécanique, traitements des surfaces	Oui	Site réutilisé	Site banalisable
59	MACOFA	LILLE		Textile, cuir et peaux	Oui	Site en friche	Site en diagnostic
59	MOSSLEY BADIN	LILLE	PERIN Yvon	Textile, cuir et peaux	Non nécessaire	Site en friche	Site traité et restriction
59	PAINDAVOINE - ZAC DES MARGUERITOIS	LILLE	PAINDAVOINE	Mécanique, traitements des surfaces	Oui	Site en friche	Site traité et restriction
59	PEUGEOT LILLE	LILLE	PEUGEOT	Mécanique, traitements des surfaces	Oui	Site réutilisé	Site traité et restriction
59	PROMOFrance	LILLE	SCI ROUGET DE L'ISLE	Textile, cuir et peaux	Oui	Site réutilisé	Site en diagnostic
59	PROTECTAL	LILLE	société protectal aluminium	Mécanique, traitements des surfaces	Oui	Site en activité	Site en diagnostic
59	STATION BP DIDEROT	LILLE	BP FRANCE	Entreposage, transport, commerce	Non	Site en friche	Site en diagnostic
59	STEVRLYNCK	LILLE	SOCIETE GUSTAVE STEVRLYNCK	Chimie, parachimie, pétrole	Non nécessaire	Site en friche	Site traité et restriction
59	THEODORE LEFEBVRE	LILLE	THEODORE LEFEBVRE	Chimie, parachimie, pétrole	Non	Site en activité	Site en diagnostic
59	VANNES LEFEBVRE	LILLE	POMPES LEFEBVRE	Sidérurgie, métallurgie, coke	Non	Site réutilisé	Site en diagnostic
59	VERBRUGGE	LILLE	VERBRUGGE	Mécanique, traitements des surfaces	Non	Site en activité	Site en diagnostic
59	VRAU	LILLE	THERY François-Xavier	Textile, cuir et peaux	Non nécessaire	Site en friche	Site traité et restriction
59	CLEMENT RPC	LOMME	CLEMENT RPC	Divers et services	Oui	Site en friche	Site traité et restriction
59	MORY COMBUSTIBLES	LOMME		Chimie, parachimie, pétrole	Non	Site en activité	Site en diagnostic
59	SDEZ	LOMME	SDEZ	Textile, cuir et peaux	Non nécessaire	Site en friche	Site banalisable
59	station total du supermarché metro	LOMME	total	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en activité	Site en diagnostic
59	TRAITEMENTS LAMBIN	LOMME	Mr BESEME	Mécanique, traitements des surfaces	Oui	Site en activité	Site en diagnostic
59	WILVIA MEUBLEX	LOMME	SOINNE Nicolas	Bois, papier et carton	Non nécessaire	Site en friche	Site en diagnostic
59	BRASSERIE BOUS	LOON PLAGE			Non	Site en friche	Site en diagnostic
59	POLIMERI EUROPA FRANCE (ex COPENOR-STOCKNORD)	LOON PLAGE	POLIMERI EUROPA FRANCE (ex COPENOR-STOCKNORD)	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en activité	Site en diagnostic
59	AGENCE D'EXPLOITATION GDF	LOOS		Sidérurgie, métallurgie, coke	Non nécessaire	Site réutilisé	Site traité et restriction
59	DEPOT ELF ANTAR PORT DE LILLE	LOOS	ELF France devenu TOTAL FINA ELF	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en friche	Site banalisable
59	GROUPE DISTILLERIE CLAEYSSENS	LOOS	GROUPE DISTILLERIE CLAEYSSENS	Agro-alimentaire et boissons	Non	Site en friche	Site en diagnostic
59	PRODUITS CHIMIQUES DE LOOS	LOOS	société des produits chimiques de loos	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en activité	Site en diagnostic
59	SMIE	LOOS	SMIE-représentée par Me BERTRAND	Déchets et traitements	Non nécessaire	Site en friche	Site banalisable
59	ANCIENNE COKERIE DE LOURCHES CDF	LOURCHES	CHARBONNAGES DE FRANCE CDF	Industries extractives	Oui	Site en friche	Site en diagnostic
59	DECHARGE DES PRES D'AINEAUX - BAIL	LOURCHES	BAIL INDUSTRIE	Sidérurgie, métallurgie, coke	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
59	MYRIAD SA (ex MYRIAD)	LOUVROIL	MYRIAD	Sidérurgie, métallurgie, coke	Oui	Site en activité	Site en diagnostic
59	SCI BUREAUX DE L'ESPERANCE	LOUVROIL	société despeghe-lamarque	Divers et services	Non	Site en friche	Site en diagnostic
59	BP station "Jules Guesde"	LYS LEZ LANNOY	BP FRANCE	Entreposage, transport, commerce	Non nécessaire	Site réutilisé	Site banalisable
59	SI ENERGIE (ALSTOM (STEIN INDUSTRIES))	LYS LEZ LANNOY	ALSTOM	Mécanique, traitements des surfaces	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
59	TREFILERIE DE MARCHIENNES (BAIL)	MARCHIENNES	BAIL INDUSTRIE	Sidérurgie, métallurgie, coke	Oui	Site réutilisé	Site traité et restriction
59	EPR (entrepôts pétroliers régionaux)	MARCU EN BAROEUL	EPR	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en friche	Site en diagnostic
59	TOTAL RAFFINERIE DES FLANDRES	MARDYCK	TOTAL RAFFINERIE DES FLANDRES	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
59	CIMT	MARLY	ALSTHOM TRANSPORT (EX GEC ALSTHOM)	Divers et services	Oui	Site réutilisé	Site traité et restriction
59	ANCIENNE FONDERIE HK PORTER	MARPENT		Déchets et traitements	Non	Site en friche	Site en diagnostic
59	ANCIEN DEPÔT ESSO	MARQUETTE LEZ LILLE	ESSO SAF	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site réutilisé	Site en diagnostic
59	ANCIEN SITE MASSEY-FERGUSON/ SITE BOUVERNE	MARQUETTE LEZ LILLE	S.A AGCO 60000 BEAUVAIS	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site réutilisé	Site en diagnostic
59	CIBIE	MARQUETTE LEZ LILLE	CIBIE	Déchets et traitements	Non nécessaire	Site en activité	Site banalisable
59	GRANDS MOULINS DE PARIS	MARQUETTE LEZ LILLE	grands moulins de paris	Divers et services	Oui	Site en friche	Site en diagnostic
59	INSTALLATION TECHNIQUE D'EDF / GDF DE MARQUETTE LEZ LILLE	MARQUETTE LEZ LILLE		Sidérurgie, métallurgie, coke	Non nécessaire	Site réutilisé	Site traité et restriction
59	PAINDAVOINE DEMANGHON	MARQUETTE LEZ LILLE		Déchets et traitements	Oui	Site en friche	Site en diagnostic
59	SARL TRANSPORTS JOVENEUX	MARQUETTE LEZ LILLE	Transports JOVENEUX	Déchets et traitements	Non	Site en friche	Site en diagnostic
59	SITE BM CHIMIE	MARQUETTE LEZ LILLE	BM CHIMIE	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en activité	Site en diagnostic
59	TOLERIE DN	MARQUETTE LEZ LILLE	TOLERIE DN	Mécanique, traitements des surfaces	Oui	Site en friche	Site en diagnostic
59	CENTRE DE TRI DU CCVS	MAUBEUGE	CCVS	Déchets et traitements	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
59	CENTRE EDF GDF DE MAUBEUGE	MAUBEUGE	Gaz de France	Sidérurgie, métallurgie, coke	Oui	Site réutilisé	Site traité et restriction
59	MAUBEUGE CERAMIQUES	MAUBEUGE	Desvres (ex Douzies Carrelage)	Industries minérales	Oui	Site réutilisé	Site en diagnostic
59	MAUBEUGE CONSTRUCTION AUTOMOBILE MCA	MAUBEUGE	MAUBEUGE CONSTRUCTION AUTOMOBILE	Mécanique, traitements des surfaces	Non	Site en activité	Site en diagnostic
59	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU VAL DE SAMBRE (SIVOM)	MAUBEUGE		Déchets et traitements	Oui	Site en friche	Site traité et restriction
59	UIOM DE MAUBEUGE	MAUBEUGE	VALNOR (ex cgc)	Déchets et traitements	Oui	Site en activité	Site en diagnostic
59	FORT DE MAULDE	MAULDE	Carrelages Mulliez représentés par Me Gadeyne	Industries minérales	Non	Site en friche	Site en diagnostic
59	Engrais Nord France	Merville	Coopérative agricole UNEAL	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en friche	Site traité et restriction
59	STAUB FONDERIE (ex Fonderie Franco Belge)	MERVILLE	FONDERIES FRANCO BELGES	Sidérurgie, métallurgie, coke	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
59	ANCIENNE COKERIE SIM BAIL	MONCHECOURT	BAIL INDUSTRIE	Sidérurgie, métallurgie, coke	Oui	Site réutilisé	Site traité et restriction
59	ANCIENNE DECHARGE COMMUNALE	MONTIGNY EN OSTREVENT	Ville de Montigny-en-Ostrevent	Déchets et traitements	Oui	Site réutilisé	Site en diagnostic
59	ANCIENNE USINE LEMPEUR	MONTIGNY EN OSTREVENT	Lafarge Peintures	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en friche	Site traité et restriction
59	FRICHE DE LA CRAM	MORTAGNE DU NORD	Compagnie Royale Asturienne des Mines	Sidérurgie, métallurgie, coke	Non	Site réutilisé	Site en diagnostic
59	PEINTURES AVI	MOUVAUX	PEINTURES AVI	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en friche	Site traité et restriction
59	SRRHU	MOUVAUX	SRRHU	Déchets et traitements	Oui	Site en friche	Site banalisable
59	TOTAL MOUVAUX	MOUVAUX	TOTAL RAFFINAGE DISTRIBUTION		Non		Site en diagnostic
59	CERPLEX	NEUVILLE EN FERRAIN	Rank Xerox	Mécanique, traitements des surfaces	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
59	LADOE	NEUVILLE EN FERRAIN	LADOE	Textile, cuir et peaux	Non nécessaire	Site en friche	Site banalisable
59	CAMBRAI CHROME	NEUVILLE SAINT REMY	CAMBRAI CHROME	Mécanique, traitements des surfaces	Oui	Site en activité	Site en diagnostic
59	TUILERIE DES FLANDRES	NEURLET	TUILERIE DES FLANDRES	Industries minérales	Non nécessaire	Site en activité	Site en diagnostic
59	WOESTELANDT Tuiles-Bardages-Terre Cuite	NEURLET	WOESTELANDT Tuiles-Bardages-Terre Cuite	Industries minérales	Non nécessaire	Site en activité	Site en diagnostic
59	OLEA	NOYELLES LES SECLIN	OLEA	Chimie, parachimie, pétrole	Non	Site en activité	Site en diagnostic
59	CET Noyelles Sur Escaut Marcoing	Noyelles Sur Escaut	SITA NORD		Oui	Site en friche	Site traité et restriction
59	CET d'OHAIN	OHAIN	SITA NORD ex Société NETREL		Oui	Site en friche	Site en diagnostic
59	CET D'ONNAING	ONNAING			Oui	Site en friche	Site en diagnostic

59	PAB NORD	ONNAING	PAB NORD	Chimie, parachimie, pétrole	Non	Site en activité	Site en diagnostic
59	ANCIENNE FAIENCERIE DU MOULIN DES LOUPS	ORCHIES		Industries minérales	Non	Site réutilisé	Site en diagnostic
59	GEC ALSTHOM	PETITE FORET	GEC ALSTHOM	Sidérurgie, métallurgie, coke	Non	Site en activité	Site en diagnostic
59	STATION BP AUTOROUTE A1	PHALEMPIN	BP FRANCE	Chimie, parachimie, pétrole	Non nécessaire	Site en activité	Site en diagnostic
59	AGFA GEVAERT	PONT A MARCQ	AGFA GEVAERT	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
59	EDF Centre de production thermique	Pont sur Sambre	EDF	Energie	Oui	Site réutilisé	Site en diagnostic
59	ANCIENNE DECHARGE ETERNIT	PROUVY	ETERNIT	Déchets et traitements	Oui	Site en friche	Site en diagnostic
59	ANCIENNE USINE ETERNIT	PROUVY	ETERNIT	Industries minérales	Oui	Site en activité	Site en diagnostic
59	GIST BROCADES	PROUVY	GIST BROCADES	Sidérurgie, métallurgie, coke	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
59	MARAIS LES VIVIERES	PROUVY	SITA NORD	Industries minérales	Non nécessaire	Site en friche	Site en diagnostic
59	Site DOMMERY	PROUVY	ETERNIT	Industries minérales	Non nécessaire	Site en activité	Site traité et restriction
59	LESAFFRE	QUESNOY SUR DEULE		Agro-alimentaire et boissons	Oui	Site en friche	Site en diagnostic
59	TOLERIES DE LA DEULE	QUESNOY SUR DEULE	TOLERIES DE LA DEULE	Mécanique, traitements des surfaces	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
59	Ancienne cokerie de la Fosse 2	QUIEVRECHAIN	Charbonnages de France	Sidérurgie, métallurgie, coke	Oui	Site en friche	Site en diagnostic
59	VERRERIE DE BLANC-MISSERON	QUIEVRECHAIN	VERRERIE DE BLANC-MISSERON EN LIQUIDATION	Divers et services	Oui	Site réutilisé	Site en diagnostic
59	ANCIENNES USINES ROUSSEAU	RAISMES	CHARBONNAGES DE FRANCE CDF	Industries extractives	Oui	Site réutilisé	Site traité et restriction
59	FONDERIE LAMOITIER	RAISMES		Sidérurgie, métallurgie, coke	Oui	Site réutilisé	Site en diagnostic
59	COMPAGNIE FRANCAISE DES FERRAILLES	RECQUIGNIES	compagnie française des ferrailles CFF	Sidérurgie, métallurgie, coke	Non	Site en friche	Site en diagnostic
59	STATION SERVICE AUCHAN RONCQ	RONCQ	AUCHAN FRANCE	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site réutilisé	Site traité et restriction
59	ACGR	ROSULT	ACGR	Mécanique, traitements des surfaces	Oui	Site en activité	Site en diagnostic
59	AGENCE COMMERCIALE EDF / GDF	ROUBAIX		Sidérurgie, métallurgie, coke	Non nécessaire	Site réutilisé	Site traité et restriction
59	AVD (ATELIERS VANDERSCHULDEN DANIEL)	ROUBAIX	AVD	Mécanique, traitements des surfaces	Non nécessaire	Site en friche	Site traité et restriction
59	BARCROM	ROUBAIX	BARCROM (anciennement LEOMITE)	Mécanique, traitements des surfaces	Oui	Site en activité	Site en diagnostic
59	BP station "Barbieux"	ROUBAIX	BP FRANCE	Entreposage, transport, commerce	Oui	Site réutilisé	Site banalisable
59	BP station "Galon d'Eau"	ROUBAIX	BP FRANCE	Entreposage, transport, commerce	Oui	Site réutilisé	Site banalisable
59	DELATTRE	ROUBAIX	DELATTRE	Déchets et traitements	Non	Site en friche	Site traité et restriction
59	DISTRICHIMIE	ROUBAIX	DISTRICHIMIE	Entreposage, transport, commerce	Oui	Site en friche	Site traité et restriction
59	ETABLISSEMENTS BEUQUE	ROUBAIX	société Beuque représentée par Maître MARTIN, liquidateur	Mécanique, traitements des surfaces	Oui	Site en friche	Site en diagnostic
59	FLIPO RICHIR	ROUBAIX	FLIPO RICHIR	Mécanique, traitements des surfaces	Oui	Site en activité	Site en diagnostic
59	FONDERIE DE CROIX	ROUBAIX	FONDERIE DE CROIX	Sidérurgie, métallurgie, coke	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
59	Fonderie HW	ROUBAIX	HW	Sidérurgie, métallurgie, coke	Non nécessaire	Site en activité	Site traité et restriction
59	Isolamiante	Roubaix			Non nécessaire	Site réutilisé	Site en diagnostic
59	LAINIERE DE ROUBAIX	ROUBAIX	LAINIERE DE ROUBAIX représentée par Me LOEUILLE	Textile, cuir et peaux	Non	Site en activité	Site en diagnostic
59	LAJTOS	ROUBAIX		Mécanique, traitements des surfaces	Non nécessaire	Site en activité	Site en diagnostic
59	LE JOINT FRANCAIS	ROUBAIX	LE JOINT FRANCAIS	Chimie, parachimie, pétrole	Non nécessaire	Site en activité	Site en diagnostic
59	MAN ORGA INDUSTRIE	ROUBAIX	MAN ORGA INDUSTRIE	Sidérurgie, métallurgie, coke	Non nécessaire	Site en activité	Site traité et restriction
59	MIELLET	ROUBAIX	MIELLET	Entreposage, transport, commerce	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
59	NOUVELLES FILATURES LAINIERES DE ROUBAIX	ROUBAIX	NF Lainière de Roubaix représentée par Me DUQUESNOY	Textile, cuir et peaux	Non	Site en activité	Site en diagnostic
59	PEIGNAGE AMEED (Miellet)	ROUBAIX	PEIGNAGE AMEED	Textile, cuir et peaux	Non nécessaire	Site en friche	Site traité et restriction
59	PETITPREZ LAMBAERE	ROUBAIX	PETITPREZ LAMBAERE	Textile, cuir et peaux	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
59	PLANQUE MAINTENANCE INDUSTRIELLE REUNIS (PMIR)	ROUBAIX	PMIR - représenté par Me PERRIN	Mécanique, traitements des surfaces	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
59	PMA RENAISSANCE	ROUBAIX	PMA RENAISSANCE	Chimie, parachimie, pétrole	Non	Site en friche	Site en diagnostic
59	POULLET DEMEESTERE	ROUBAIX	POULLET DEMEESTERE représentée par Me DUQUESNOY	Textile, cuir et peaux	Non nécessaire	Site en friche	Site traité et restriction
59	PROFUTEX	ROUBAIX		Déchets et traitements	Oui	Site réutilisé	Site traité et restriction
59	REGESOLVE	ROUBAIX	REGESOLVE	Déchets et traitements	Oui	Site en friche	Site traité et restriction
59	RFF	ROUBAIX	Réseau Ferré de France		Non		Site en diagnostic
59	SHELL station "avenue alfred Motte"	ROUBAIX	PETROLES SHELL	Entreposage, transport, commerce	Non nécessaire	Site en friche	Site banalisable
59	Société AMEED PRODUCTION	ROUBAIX	SAP (Société AMEED PRODUCTION)	Textile, cuir et peaux	Non nécessaire	Site en friche	Site traité et restriction
59	SOCOCHIM	ROUBAIX	SOCOCHIM	Entreposage, transport, commerce	Oui	Site en friche	Site traité et restriction
59	SOTEMA	ROUBAIX	SOTEMA	Textile, cuir et peaux	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
59	TEINTURERIE DU PILE	ROUBAIX	TEINTURERIE DU PILE représentée par Me TIBERGHEN	Textile, cuir et peaux	Non	Site en friche	Site en diagnostic
59	UNION BISCUITS	ROUBAIX	UNION BISCUITS	Agro-alimentaire et boissons	Oui	Site en friche	Site en diagnostic
59	VANOUTRYVE	ROUBAIX	F.VANOUTRYVE et Cie	Textile, cuir et peaux	Non	Site en friche	Site en diagnostic
59	VERHAEGHE BIOTECHNOLOGIE	ROUBAIX	VERHAEGHE BIOTECHNOLOGIE représentée par Me LOEUILLE liquidateur	Textile, cuir et peaux	Non	Site en friche	Site en diagnostic
59	WENDERBECQ (Synchrony Logistique)	ROUBAIX	SYNCHRONY LOGISTIQUE représentée par Me BAULAND	Entreposage, transport, commerce	Oui	Site en friche	Site en diagnostic
59	SNT Société nouvelle de traitement	RUMEGIES	SNT	Mécanique, traitements des surfaces	Oui	Site en activité	Site en diagnostic
59	ANCIENNE USINE A GAZ DE SAINT-AMAND-LES-EAUX	SAINT AMAND LES EAUX	Gaz de France	Sidérurgie, métallurgie, coke	Oui	Site réutilisé	Site traité et restriction
59	DELATTRE LEVIVIER	SAINT AMAND LES EAUX	DELATTRE LEVIVIER	Mécanique, traitements des surfaces	Non	Site en activité	Site en diagnostic
59	GALLAY SA	SAINT ANDRE LEZ LILLE	GALLAY SA	Mécanique, traitements des surfaces	Oui	Site en friche	Site traité et restriction
59	GUERMONPREZ	SAINT ANDRE LEZ LILLE	Etablissements GUERMONPREZ	Chimie, parachimie, pétrole	Non	Site en friche	Site en diagnostic
59	Ilôt Ste Helène	SAINT ANDRE LEZ LILLE	sociétés Delevoy et ATOFINA (pour parties)	Chimie, parachimie, pétrole	Non	Site en friche	Site en diagnostic
59	SOCIETE CHIMIQUE DE LA COURNEUVE (Caldic Spécialités)	SAINT ANDRE LEZ LILLE	CALDIC SPECIALITES	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en friche	Site en diagnostic
59	UNIVAR ex LAMBERT RIVIERE	SAINT ANDRE LEZ LILLE	LAMBERT RIVIERE	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site réutilisé	Site en diagnostic
59	ANCIENNE USINE D'INCINERATION	SAINT GEORGES SUR L AA	SIVOM des cantons de Bourbourg-Gravelines	Déchets et traitements	Oui	Site en friche	Site en diagnostic
59	UIOM DE SAINT HILAIRE SUR HELPE	SAINT HILAIRE SUR HELPE	sirom	Déchets et traitements	Non	Site en friche	Site en diagnostic
59	DPC	SAINT POL SUR MER	DPC	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
59	ZONE 3	SAINT POL SUR MER	société de la raffinerie BP et ELF	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
59	ASSAINISSEMENT REGION DE FOURMIES - ARF	SAINT REMY DU NORD	ASSAINISSEMENT REGION DE FOURMIES	Déchets et traitements	Oui	Site en activité	Site en diagnostic

59	GAGNERAUD	SAINT SAULVE	GAGNERAUD	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en activité	Site en diagnostic
59	VALLOUREC (et Mannesmann)	SAINT SAULVE	VALLOUREC	Sidérurgie, métallurgie, coke	Oui	Site en activité	Site en diagnostic
59	PPG	SAULTAIN	ppg industries france	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
59	STRS	SAULTAIN	STRS - Maître GADEYNE	Mécanique, traitements des surfaces	Non	Site en friche	Site en diagnostic
59	AGACHE - LINCRUSTA	SECLIN		Textile, cuir et peaux	Oui	Site en friche	Site en diagnostic
59	DANONE	SECLIN	danone	Agro-alimentaire et boissons	Non	Site en activité	Site en diagnostic
59	RELAIS TOTAL DE PHALEMPIN	SECLIN	total	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
59	SCI WILSON	SECLIN		Entreposage, transport, commerce	Non nécessaire	Site en friche	Site en diagnostic
59	REFINAL	SEQUEDIN	REFINAL	Sidérurgie, métallurgie, coke	Oui	Site en activité	Site en diagnostic
59	OXFORD AUTOMOTIVE (ex SOMENOR-COFIMETA)	SIN LE NOBLE	OXFORD AUTOMOTIVE France	Mécanique, traitements des surfaces	Non nécessaire	Site en activité	Site en diagnostic
59	AFFIVAL skw métallurgie	solesmes	AFFIVAL	Sidérurgie, métallurgie, coke	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
59	CET DE SOLESMES ( Centre d'enfouissement Technique )	SOLESMES	SITA NORD		Oui	Site en friche	Site en diagnostic
59	ANCIENNE USINE D'AGGLOMERATION DE SOMAIN	SOMAIN	CHARBONNAGES DE FRANCE CDF	Industries extractives	Oui	Site réutilisé	Site traité et restriction
59	CET DE SOMMAING SUR ECAILLON	SOMMAING	SITA NORD	Déchets et traitements	Oui	Site en friche	Site traité et restriction
59	QUALISTOCK	TEMPLEMARS	QUALISTOCK	Entreposage, transport, commerce	Oui	Site en activité	Site en diagnostic
59	T.R.A.	TEMPLEMARS	Maitre Malfaisant	Déchets et traitements	Non	Site en friche	Site en diagnostic
59	MAERTEN	TEMPLEUVE			Non	Site réutilisé	Site en diagnostic
59	Eternit - Usine de Thiant	Thiant	Eternit SAS	Industries minérales	Non nécessaire	Site en activité	Site mis en sécurité
59	TROU DES BELGES	THIANT	société FORMER	Déchets et traitements	Oui	Site en activité	Site en diagnostic
59	CET DE THUN L'EVEQUE	THUN L EVEQUE	SITA NORD (ex-NETREL et ex-sertiru)	Déchets et traitements	Oui	Site en friche	Site en diagnostic
59	3M France	Tilloy-lez-Cambrai		Chimie, parachimie, pétrole	Non nécessaire	Site en activité	Site en diagnostic
59	D'HAUSSY IMPRIMEURS	TOURCOING	D'HAUSSY IMPRIMEURS	Textile, cuir et peaux	Non nécessaire	Site réutilisé	Site traité et restriction
59	DUMORTIER FRERES	TOURCOING	DUMORTIER FRERES	Agro-alimentaire et boissons	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
59	ETS ALFRED DUPONT	TOURCOING	SA ETS ALFRED DUPONT	Textile, cuir et peaux	Oui	Site réutilisé	Site traité et restriction
59	Ets. Vancommelbeck	Tourcoing			Non nécessaire	Site réutilisé	Site en diagnostic
59	GARAGE DU TRIANGLE	TOURCOING	VERGOTE Jacky	Entreposage, transport, commerce	Non nécessaire	Site en friche	Site traité et restriction
59	GDF USINE A GAZ DE L'UNION	TOURCOING	GDF	Chimie, parachimie, pétrole	Non nécessaire	Site en friche	Site en diagnostic
59	MORY COMBUSTIBLES / VANDERPERRE	TOURCOING	MORY COMBUSTIBLES	Chimie, parachimie, pétrole	Non nécessaire	Site en friche	Site traité et restriction
59	NORD HELIO GRAVURE	TOURCOING	NORD HELIO SERVICE	Mécanique, traitements des surfaces	Non nécessaire	Site en friche	Site traité et restriction
59	PJT INDUSTRIES	TOURCOING		Textile, cuir et peaux	Non	Site réutilisé	Site en diagnostic
59	TAPISIFT	TOURCOING	Sté Nouvelle TAPISIFT Carpettes Berry	Textile, cuir et peaux	Non nécessaire	Site en friche	Site traité et restriction
59	BRABANT	TRESSIN	BRABANT	Déchets et traitements	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
59	ANCIEN CRASSIER USINOR	TRITH SAINT LEGER	USINOR - LME	Sidérurgie, métallurgie, coke	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
59	DECHARGE INTERNE LME	TRITH SAINT LEGER	LME	Déchets et traitements	Oui	Site en friche	Site en diagnostic
59	LME (Laminés Marchands Européens)	TRITH SAINT LEGER	LME	Sidérurgie, métallurgie, coke	Oui	Site en activité	Site en diagnostic
59	PSA PEUGEOT Citroen	TRITH SAINT LEGER	PSA Peugeot Citroen	Sidérurgie, métallurgie, coke	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
59	STATION SERVICE DU GARAGE DUMEZ	TRITH SAINT LEGER	TOTAL	Energie	Non nécessaire	Site en activité	Site en diagnostic
59	STATION SERVICE TOTAL AUTOROUTE A2 TRITH	TRITH SAINT LEGER	TOTAL RAFFINAGE DISTRIBUTION	Energie	Non	Site en activité	Site en diagnostic
59	USINOR (ex-UNIMETAL) BAIL	TRITH SAINT LEGER	BAIL INDUSTRIE	Sidérurgie, métallurgie, coke	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
59	VALDUNES	TRITH SAINT LEGER	VALDUNES	Sidérurgie, métallurgie, coke	Non	Site en activité	Site traité et restriction
59	AGENCE D'EXPLOITATION D'EDF / GDF	VALENCIENNES		Sidérurgie, métallurgie, coke	Non nécessaire	Site réutilisé	Site traité et restriction
59	ANCIENNE DECHARGE SNCF	VALENCIENNES	SNCF	Déchets et traitements	Oui	Site en friche	Site en diagnostic
59	BP WATTEAU	VALENCIENNES	BP FRANCE	Entreposage, transport, commerce	Non nécessaire	Site réutilisé	Site traité et restriction
59	FORGEVAL	VALENCIENNES		Sidérurgie, métallurgie, coke	Oui	Site réutilisé	Site traité et restriction
59	FRICHE SAINT-WAAST CDF	VALENCIENNES	DELATTRE-LEVIVIER - CHARBONNAGE DE FRANCE (CDF) - Etablissements SIMON	Sidérurgie, métallurgie, coke	Oui	Site réutilisé	Site en diagnostic
59	ICI CORONA	VALENCIENNES	ICI CORONA	Chimie, parachimie, pétrole	Non nécessaire	Site réutilisé	Site traité et restriction
59	LWB REFRACTORIES (Loist Réfractaires)	VALENCIENNES	LWB REFRACTORIES	Chimie, parachimie, pétrole	Non nécessaire	Site en activité	Site en diagnostic
59	MARAIS DE L'EPAIX	VALENCIENNES	Voies Navigables de France	Déchets et traitements	Oui	Site en friche	Site traité et restriction
59	MAZELIER	VALENCIENNES	MAZELIER	Sidérurgie, métallurgie, coke	Non	Site en friche	Site en diagnostic
59	STATION-SERVICE MARTENS	VALENCIENNES	Nord Picardie Carburant	Entreposage, transport, commerce	Non nécessaire	Site réutilisé	Site traité et restriction
59	STATION-SERVICE MOBIL	VALENCIENNES	MOBIL OIL FRANCE	Entreposage, transport, commerce	Non nécessaire	Site réutilisé	Site traité et restriction
59	ETS WATTEL ET FILS	VENDEVILLE	ETS WATTEL	Déchets et traitements	Non	Site en friche	Site en diagnostic
59	BRENNTAG	VIEUX CONDE	BRENNTAG	Chimie, parachimie, pétrole	Non nécessaire	Site en friche	Site banalisable
59	FORGES ET ESTAMPAGE (Vieux Condé Estampage)	VIEUX CONDE	FORGES ET ESTAMPAGE	Sidérurgie, métallurgie, coke	Non nécessaire	Site en friche	Site en diagnostic
59	FRICHE RHONE POULENC	VILLENEUVE D ASCQ	société rhone poulenc	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site réutilisé	Site traité et restriction
59	HAEGEBAERT-FREMAUX	VILLENEUVE D ASCQ	HAEGEBAERT-FREMAUX	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
59	FRICHE DAMETA BAIL	VILLERS SIRE NICOLE		Mécanique, traitements des surfaces	Oui	Site en friche	Site en diagnostic
59	IMERYS - Tuilerie Huguenot Féral de Wahagnies	WAHAGNIES	INMERYS TOITURE	Industries minérales	Oui	Site en friche	Site traité et restriction
59	CET de Wallers	WALLERS	SITANORD (ex-NETREL)	Déchets et traitements	Oui	Site réutilisé	Site en diagnostic
59	ANCIEN DÉPÔT PETROLIER ALTY	WANDIGNIES HAMAGE	NICK SULLY	Chimie, parachimie, pétrole	Non	Site réutilisé	Site en diagnostic
59	CORNU	WASQUEHAL	CORNU	Déchets et traitements	Non	Site en activité	Site en diagnostic
59	DECHARGE DU GRAND COTTIGNIES (JOVENEUX)	WASQUEHAL	EPOUX JOVENEUX	Déchets et traitements	Oui	Site en friche	Site traité et restriction
59	IHF ANCIENNE DECHARGE DU CHEMIN DES SERRES	WASQUEHAL	SOCIETE CASE NEW HOLLAND FRANCE (CNH) (ex-case poclairn)	Déchets et traitements	Oui	Site en friche	Site en diagnostic
59	SOTIRA 59	WASQUEHAL	SOTIRA 59 - représenté par Me theeten	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en friche	Site traité et restriction
59	TSB	WASQUEHAL	TSB	Mécanique, traitements des surfaces	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
59	ANCIENNE USINE KUHLMANN	WATTRELOS	PCUK	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site réutilisé	Site en diagnostic
59	BRENNTAG (anciens établissements DEBAUCHE)	WATTRELOS	BRENNTAG	Déchets et traitements	Oui	Site en friche	Site traité et restriction
59	D'HALLUIN	WATTRELOS	Monsieur D'halluin	Entreposage, transport, commerce	Non nécessaire		Site banalisable
59	FINA	WATTRELOS	FINA FRANCE	Entreposage, transport, commerce	Non nécessaire	Site en friche	Site banalisable
59	INSTALLATION TECHNIQUE DE GAZ DE FRANCE GDF	WATTRELOS		Sidérurgie, métallurgie, coke	Non nécessaire	Site réutilisé	Site traité et restriction
59	LEPOUTRE TERNYNCK - TCM	WATTRELOS	LEPOUTRE TERNYNCK	Textile, cuir et peaux	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
59	LOGICIL WATTRELOS	WATTRELOS		Déchets et traitements	Non	Site en friche	Site en diagnostic
59	PIERRE VANDEL FRANCE (NST)	WATTRELOS	PIERRE VANDEL FRANCE - représenté par Me THEETEN	Mécanique, traitements des surfaces	Non nécessaire	Site en friche	Site banalisable
59	SARNEIGE - GVG SPORTS - GRILTEX	WATTRELOS		Chimie, parachimie, pétrole	Non nécessaire	Site réutilisé	Site banalisable

59	<b>SOCOWA</b>	WATTRELOS	SOCOWA	Déchets et traitements	Non nécessaire	Site en friche	Site traité et restriction
59	<b>ANCIENNE COKERIE DE WAZIERS CDF</b>	WAZIERS	Charbonnages de France	Industries extractives	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
59	<b>GRANDE PAROISSE</b>	WAZIERS	GRANDE PAROISSE	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en friche	Site traité et restriction
62	<b>FONDERIE BRACQ LAURENT</b>	ACHICOURT		Sidérurgie, métallurgie, coke	Non nécessaire	Site réutilisé	Site en diagnostic
62	<b>AGENCE CLIENTELE ET D'EXPLOITATION D'EDF GDF</b>	AIRE SUR LA LYS		Sidérurgie, métallurgie, coke	Non nécessaire	Site réutilisé	Site traité et restriction
62	<b>MORY</b>	AIRE SUR LA LYS	MORY	Chimie, parachimie, pétrole	Non	Site en friche	Site traité et restriction
62	<b>PALCHEM</b>	ANGRES	PALCHEM	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en activité	Site en diagnostic
62	<b>NORTANKING (ex OIL TANKING FRANCE)</b>	ANNAY	NORTANKING	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en activité	Site mis en sécurité
62	<b>CRISTALLERIE D'ARQUES</b>	ARQUES	Arc International (ex CRISTALLERIE D'ARQUES)	Industries minérales	Non	Site en activité	Site en diagnostic
62	<b>ARRAS MAXEI</b>	ARRAS	ARRAS MAXEI	Mécanique, traitements des surfaces	Oui	Site en friche	Site traité et restriction
62	<b>CENTRE EDF / GDF</b>	ARRAS		Sidérurgie, métallurgie, coke	Oui	Site réutilisé	Site banalisable
62	<b>Fismes Traitement de surface</b>	arras		Mécanique, traitements des surfaces	Non nécessaire	Site en friche	Site traité et restriction
62	<b>HAWKER (ex OLDHAM)</b>	ARRAS	HAWKER	Mécanique, traitements des surfaces	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
62	<b>PANOFRANCE (ex PINAULT SARBOIS)</b>	ARRAS		Bois, papier et carton	Oui	Site en activité	Site mis en sécurité
62	<b>Thyssen Krupp Sodefit (AUBECQ AUXI SA)</b>	AUXI LE CHATEAU	AUBECQ AUXI SA	Mécanique, traitements des surfaces	Non	Site en activité	Site traité et restriction
62	<b>ANCIENNE FOSSE 4 DE LIEVIN</b>	AVION	cdf	Industries extractives	Non nécessaire	Site réutilisé	Site traité et restriction
62	<b>Laboratoire Mont Saint Eloi</b>	AVION			Non nécessaire	Site en friche	Site banalisable
62	<b>INSTALLATION TECHNIQUE DE GAZ DE FRANCE GDF</b>	BAPAUME		Sidérurgie, métallurgie, coke	Non nécessaire	Site réutilisé	Site traité et restriction
62	<b>BRIDGESTONE FIRESTONE FRANCE</b>	BETHUNE	FIRESTONE	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en activité	Site en diagnostic
62	<b>EDF GDF AGENCE DE BETHUNE</b>	BETHUNE		Sidérurgie, métallurgie, coke	Non nécessaire	Site réutilisé	Site traité et restriction
62	<b>SCHENECTADY EUROPE SA</b>	BETHUNE	SOCIETE SCHENECTADY EUROPE	Mécanique, traitements des surfaces	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
62	<b>Ancienne cimenterie de Biache Saint Vaast</b>	BIACHE SAINT VAAST	Groupe d'origny	Industries minérales	Oui	Site en friche	Site en diagnostic
62	<b>USINE SOLLAC</b>	BIACHE SAINT VAAST	société sollac	Sidérurgie, métallurgie, coke	Oui	Site en activité	Site en diagnostic
62	<b>Sucrierie de BIHUCOURT</b>	BIHUCOURT	Société VERMANDOISE INDUSTRIE	Agro-alimentaire et boissons	Non nécessaire	Site réutilisé	Site banalisable
62	<b>NITROCHIMIE (GROUPE EPC)</b>	BILLY BERCLAU	NITROCHIMIE	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en activité	Site en diagnostic
62	<b>CASCADES-BLENDECQUES</b>	BLENDRECQUES	CASCADES-BLENDECQUES	Déchets et traitements	Oui	Site en activité	Site en diagnostic
62	<b>COMILOG</b>	BOULOGNE SUR MER	COMILOG FRANCE	Sidérurgie, métallurgie, coke	Oui	Site en friche	Site traité et restriction
62	<b>EDF GDF SERVICES - CÔTE D'OPALE</b>	BOULOGNE SUR MER		Sidérurgie, métallurgie, coke	Non nécessaire	Site réutilisé	Site traité et restriction
62	<b>DYNEA Resine France SA (ex PERSTOP)</b>	BREBIERES	DYNEA Resine France SA	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
62	<b>FRICHE CARBOLUX (COKERIE DE GOSNAY)</b>	BRUAY LA BUISSIÈRE	CHARBONNAGES DE FRANCE CDF	Industries extractives	Oui	Site réutilisé	Site traité et restriction
62	<b>TERRIL 12</b>	BRUAY LA BUISSIÈRE	CHARBONNAGES DE FRANCE CDF	Industries extractives	Oui	Site en friche	Site traité et restriction
62	<b>USINE DE TRAITEMENT ET DE COMPRESSION DE GAZ DE BRUAY LA BUISSIÈRE GDF</b>	BRUAY LA BUISSIÈRE	GDF	Sidérurgie, métallurgie, coke	Oui	Site en friche	Site traité et restriction
62	<b>SAV</b>	BULLY LES MINES	SAV	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
62	<b>USINE GRANDE PAROISSE Mazingarbe</b>	BULLY LES MINES	société grande paroisse	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en activité	Site en diagnostic
62	<b>LAGUNE DE LA ZONE D'AUCHEL</b>	BURBURE	SAZIRAL ET SOCIETE AUHELAIN	Déchets et traitements	Oui	Site en friche	Site traité et restriction
62	<b>SCORA</b>	Caffiers	SCORA	Chimie, parachimie, pétrole	Non nécessaire	Site en activité	Site en diagnostic
62	<b>Alcatel Cables France</b>	CALAIS	Alcatel Cables France	Mécanique, traitements des surfaces	Oui	Site en activité	Site en diagnostic
62	<b>AS 24</b>	CALAIS	AS 24	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en activité	Site en diagnostic
62	<b>Bellier Ets (Ancien site)</b>	CALAIS	Bellier Ets	Textile, cuir et peaux	Oui	Site en friche	Site traité et restriction
62	<b>CALAIRE CHIMIE</b>	CALAIS	CALAIRE CHIMIE	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
62	<b>COMPTOIR FRANCAIS DES PETROLES DU NORD (CFPN)</b>	CALAIS		Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en friche	Site en diagnostic
62	<b>DCA Mory Shipp (Ex Mory Combustibles)</b>	CALAIS	DCA Mory Shipp	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en friche	Site en diagnostic
62	<b>Desseilles Textiles SA</b>	CALAIS		Bois, papier et carton	Oui	Site en activité	Site en diagnostic
62	<b>DMS ex MORY COMBUSTIBLES</b>	CALAIS	DCA MORY SHIPP (ex MORY COMBUSTIBLES SA)	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en friche	Site en diagnostic
62	<b>EDF GDF SERVICES - CÔTE D'OPALE - AGENCE COMMERCIALE DE CALAIS</b>	CALAIS		Sidérurgie, métallurgie, coke	Non nécessaire	Site réutilisé	Site traité et restriction
62	<b>INTEROR</b>	CALAIS	INTEROR SA	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
62	<b>LU</b>	CALAIS	LU France	Agro-alimentaire et boissons	Oui	Site réutilisé	Site en diagnostic
62	<b>Merck Santé (Ex Lipha)</b>	CALAIS	Merck Santé (ex Lipha)	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en activité	Site mis en sécurité
62	<b>SYNTHEXIM</b>	CALAIS	SYNTHEXIM	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
62	<b>TIOXIDE Europe SA</b>	CALAIS	HUNTSMAN TIOXIDE EUROPE	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en activité	Site banalisable
62	<b>UCAR</b>	CALAIS	UCAR	Chimie, parachimie, pétrole	Non nécessaire	Site en activité	Site traité et restriction
62	<b>UMICORE (ex UNION MINIERE)</b>	CALAIS	Umicore	Sidérurgie, métallurgie, coke	Oui	Site en activité	Site en diagnostic
62	<b>UNIVERSAL MATTHEY PRODUCTS CHEMICALS (UMPC)</b>	CALAIS	société uop france	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en friche	Site mis en sécurité
62	<b>VANDAMME dépôt de ferraille</b>	CALAIS		Déchets et traitements	Oui	Site en friche	Site en diagnostic
62	<b>IGOL FLANDRES</b>	CARVIN	IGOL FLANDRES	Chimie, parachimie, pétrole	Non	Site en activité	Site en diagnostic
62	<b>SOCIETE WAUTHIER FRERES</b>	CARVIN	Société Wauthier Frères / Europe services	Déchets et traitements	Oui	Site en activité	Site en diagnostic
62	<b>COKERIE DE CHOCQUES</b>	CHOCQUES	CHARBONNAGES DE FRANCE CDF	Sidérurgie, métallurgie, coke	Oui	Site en friche	Site en diagnostic
62	<b>ICI C et P France</b>	CHOCQUES	ICI	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
62	<b>COURTAULDS ANCIENNE DECHARGE et USINE DE PRODUCTION</b>	COQUELLES		Divers et services	Oui	Site en friche	Site en diagnostic
62	<b>USINE GERLAND</b>	CORBEHEM	sociétés gerland, ceca, geeraert et matthys	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en friche	Site en diagnostic
62	<b>GROUPE GAZIER NORD - USINE A GAZ GDF</b>	COULOGNE	GDF	Sidérurgie, métallurgie, coke	Non nécessaire	Site en friche	Site traité et restriction
62	<b>ANCIENNE CENTRALE ELECTRIQUE DE COURRIERES</b>	COURRIERES	CHARBONNAGES DE FRANCE	Déchets et traitements	Oui	Site réutilisé	Site traité et restriction
62	<b>DEPOT DE CENDRES DE LA CENTRALE DE COURRIERES</b>	COURRIERES	SURCHISTES	Industries extractives	Non nécessaire	Site réutilisé	Site en diagnostic
62	<b>ANCIENNE USINE A GOUDRONS</b>	DAINVILLE	Parc Départemental de l'Equipement 62	Industries minérales	Oui	Site en friche	Site traité et restriction
62	<b>ANCIENNE USINE A GAZ DE DESVRES GDF</b>	DESVRES		Sidérurgie, métallurgie, coke	Non nécessaire	Site réutilisé	Site banalisable
62	<b>DESVRES S.A.</b>	DESVRES	DESVRES S.A.	Industries minérales	Oui	Site en activité	Site en diagnostic
62	<b>FRICHE FINALENS</b>	DOUVVIN	GRANDE PAROISSE ET FINALENS	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en friche	Site en diagnostic
62	<b>COKES DE DROCOURT</b>	DROCOURT	COKES DE DROCOURT	Industries extractives	Oui	Site réutilisé	Site traité et restriction
62	<b>USINE CRAY VALLEY</b>	DROCOURT	SOCIETE CRAY VALLEY	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
62	<b>GERLAND</b>	DURY	société gerland	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site réutilisé	Site traité et restriction
62	<b>NOREC</b>	ESQUERDES	NOREC	Déchets et traitements	Non nécessaire	Site en friche	Site banalisable
62	<b>VALEO EEM</b>	Etaples sur Mer	VALEO EEM	Mécanique, traitements des surfaces	Non nécessaire	Site en activité	Site en diagnostic

62	RECYTECH	FOQUIERES LES LENS	RECYTECH	Déchets et traitements	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
62	BRICARD (ERFIN)	FREVENT	BRICARD (ERFIN)	Mécanique, traitements des surfaces	Oui	Site en friche	Site en diagnostic
62	DECHARGE BRICARD	FREVENT	BRICARD	Déchets et traitements	Oui	Site en friche	Site traité et restriction
62	UIOM de GUARBEQUE	GUARBEQUE		Déchets et traitements	Non nécessaire	Site en friche	Site en diagnostic
62	FRANCAISE DE MECANIQUE SNC	HAISNES	FRANCAISE DE MECANIQUE	Mécanique, traitements des surfaces	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
62	Pascal PERARD	HARDINGHEN	Pascal PERARD	Entreposage, transport, commerce	Non nécessaire	Site réutilisé	Site banalisable
62	ANCIENNE COKERIE D'HARNES CDF	HARNES	CHARBONNAGES DE FRANCE CDF	Industries extractives	Oui	Site en friche	Site traité et restriction
62	NOROZO	HARNES	NOROZO	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en friche	Site en diagnostic
62	FRICHE SAINTE-HENRIETTE	HENIN BEAUMONT	CHARBONNAGES DE FRANCE CDF	Industries extractives	Oui	Site en friche	Site traité et restriction
62	TERRIL 205 CDF	HENIN BEAUMONT	CHARBONNAGES DE FRANCE CDF	Industries extractives	Oui	Site en friche	Site en diagnostic
62	SITA FD	HERSIN-COUPIGNY	SITA FD	Déchets et traitements	Oui	Site en activité	Site en diagnostic
62	AGENCE EDF GDF D'HESDIN	HESDIN		Sidérurgie, métallurgie, coke	Oui	Site réutilisé	Site traité et restriction
62	UGINE et ALZ	ISBERGUES	UGINE	Sidérurgie, métallurgie, coke	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
62	GRES DU TERNOIS	LA COMTE	GRES DU TERNOIS	Industries minérales	Non	Site en activité	Site en diagnostic
62	EDF GDF SERVICES	LE TOUQUET PARIS PLAGE		Sidérurgie, métallurgie, coke	Non nécessaire	Site réutilisé	Site traité et restriction
62	AGENCE D'EXPLOITATION D'EDF / GDF	LENS		Sidérurgie, métallurgie, coke	Non nécessaire	Site réutilisé	Site traité et restriction
62	NEXANS	LENS	NEXANS	Mécanique, traitements des surfaces	Oui	Site en friche	Site en diagnostic
62	NEXANS (ex ALCATEL CABLE - LSA)	LENS	ALCATEL CABLE (LSA) Division Aluminium	Sidérurgie, métallurgie, coke	Oui	Site en activité	Site en diagnostic
62	SLC-Société Lensoise du Cuivre	LENS	SLC	Sidérurgie, métallurgie, coke	Oui	Site en activité	Site en diagnostic
62	FRICHE LASSAILLY (Atofina)	LIBERCOURT	RETIA	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en friche	Site traité et restriction
62	ANCIENS LAVOIRS ET COKERIE DE LIEVIN CDF	LIEVIN	CHARBONNAGES DE FRANCE CDF	Industries extractives	Oui	Site en friche	Site traité et restriction
62	FRICHE SABES	LIEVIN		Sidérurgie, métallurgie, coke	Oui	Site réutilisé	Site traité et restriction
62	YARA ( ex NORSKYDRO et ex HYDRO AGRY FRANCE)	LIEVIN	YARA (ex Hydro Agri France)	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en friche	Site traité et restriction
62	ANCIEN INCINERATEUR DE LILLERS-HURIONVILLE	LILLERS	TREDI	Déchets et traitements	Oui	Site en friche	Site traité et restriction
62	ARKEMA (ex ATOFINA)	LOISON SOUS LENS	ARKEMA	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
62	TREFILEUROPE	LOISON SOUS LENS	TREFILEUROPE	Sidérurgie, métallurgie, coke	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
62	STATION SERVICE FINA LONGUENESSE	LONGUENESSE	FINA	Energie	Oui	Site en friche	Site traité et restriction
62	HOLCIM France (ex. Ciments d'Origny)	LUMBRES	HOLCIM France	Industries minérales	Oui	Site en activité	Site banalisable
62	INTERNATIONAL PAPER - PAPETERIE MARESQUEL	MARESQUEL			Non nécessaire	Site réutilisé	Site mis en sécurité
62	AFAM	MARQUISE		Sidérurgie, métallurgie, coke	Oui	Site réutilisé	Site traité et restriction
62	ANCIENS LAVOIRS ET COKERIE DE MAZINGARBE	MAZINGARBE	CHARBONNAGES DE FRANCE CDF	Industries extractives	Oui	Site en activité	Site en diagnostic
62	CERCHAR	MAZINGARBE	CERCHAR	Industries extractives	Oui	Site en activité	Site banalisable
62	ENICHEM	MAZINGARBE	ENICHEM	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en friche	Site en diagnostic
62	NORD HELIO SERVICE	MAZINGARBE	société nord helio service	Mécanique, traitements des surfaces	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
62	FRANCE DECHETS MENNEVILLE (SITA FD)	MENNEVILLE	FRANCE DECHETS	Déchets et traitements	Oui	Site réutilisé	Site traité et restriction
62	UNEAL (ex PROSTOCK)	MERCATEL	UNEAL	Chimie, parachimie, pétrole	Non nécessaire	Site en activité	Site en diagnostic
62	ANCIENS LAVOIRS ET COKERIE DE NOEUX LES MINES	NOEUX LES MINES	CHARBONNAGES DE FRANCE CDF	Industries extractives	Oui	Site réutilisé	Site traité et restriction
62	USINE METALEUROP NORD	NOYELLES GODAULT	société Métaeurop nord, représentée, es qualité, par Maître Theeten et Maître Martin	Sidérurgie, métallurgie, coke	Oui	Site en friche	Site en diagnostic
62	GERLAND	NOYELLES SOUS DELLONNE	société gerland	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site réutilisé	Site traité et restriction
62	ANCIENS LAVOIRS d'OIGNIES CDF	OIGNIES	CHARBONNAGES DE FRANCE CDF	Industries extractives	Oui	Site en friche	Site en diagnostic
62	MANOIR INDUSTRIE (MIO)	OUTREAU	MANOIR INDUSTRIE	Sidérurgie, métallurgie, coke	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
62	DEPOT COREDIS	PERNES LES BOULOGNE	BP France	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en friche	Site traité et restriction
62	SA VICAT	PONT A VENDIN	SA VICAT	Industries minérales	Oui	Site en friche	Site traité et restriction
62	SA SPADO	ROUVROY	SPADO-LASSAILLY	Chimie, parachimie, pétrole	Non nécessaire	Site en activité	Site traité et restriction
62	CECA	SAINT LAURENT BLANGY	CECA	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en activité	Site en diagnostic
62	FAUVET-GIREL	SAINT LAURENT BLANGY	ARBEL FAUVET RAIL	Sidérurgie, métallurgie, coke	Non nécessaire	Site en friche	Site banalisable
62	NYLSTAR (ex - RHONE POULENC)	SAINT LAURENT BLANGY	NYLSTAR (ex - RHONE POULENC)	Chimie, parachimie, pétrole	Non nécessaire	Site en activité	Site traité et restriction
62	ANCIEN SITE EDF GDF de SAINT OMER	SAINT OMER		Sidérurgie, métallurgie, coke	Oui	Site réutilisé	Site traité et restriction
62	ROCADE PERIPHERIQUE DE SAINT OMER	SAINT OMER		Déchets et traitements	Non nécessaire	Site réutilisé	Site banalisable
62	THERMO FINA (ex SITE COPITHERM GMS)	SAINT OMER	THERMO FINA	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
62	Agence EDF / GDF	SAINT POL SUR TERNOISE	EDF / GDF Gestionnaire du site	Sidérurgie, métallurgie, coke	Non nécessaire	Site réutilisé	Site traité et restriction
62	COKERIE DE VENDIN CDF	VENDIN LE VIEIL	CHARBONNAGES DE FRANCE CDF	Industries extractives	Oui	Site en friche	Site en diagnostic
62	GARE D'EAU DE VENDIN LE VIEIL / CDF	VENDIN LE VIEIL	Charbonnage De France	Industries extractives	Oui	Site en friche	Site traité et restriction
62	USINE ELF ATOCHEM (HGD) RETIA	VENDIN LE VIEIL	RETIA	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en friche	Site en diagnostic
62	DECHARGE SANET	VIS EN ARTOIS	société prochim	Déchets et traitements	Oui	Site réutilisé	Site en diagnostic
62	STOLZ SEQUIPAG	WAILLY BEAUCAMP	STOLZ	Mécanique, traitements des surfaces	Non nécessaire	Site en activité	Site en diagnostic
62	BP WINGLES SNC	WINGLES	BP CHEMICALS	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en activité	Site en diagnostic
62	FRICHE DU CARBURE (ATOFINA)	WINGLES	ELF ATOCHEM	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site réutilisé	Site traité et restriction
62	OI BSN (ex BSN GLASS PACK)	WINGLES	BSN	Industries minérales	Non nécessaire	Site en activité	Site traité et restriction
62	E.G.E.F. Sénicourt (Groupe Forclum)	WIRWIGNES	E.G.E.F. Sénicourt (Groupe Forclum)	Mécanique, traitements des surfaces	Oui	Site en friche	Site en diagnostic

# Sols - Les circulaires de gestion des sites et sols pollués

L'intégralité de ces circulaires du ministère de l'écologie et du développement durable est accessible sur le site : <http://www.sites-pollues.developpement-durable.gouv.fr>

## **Circulaire du 08/02/2007 – Modalité de gestion et de réaménagement des sites et sols pollués - Annexes 1, 2, 3**

Cette circulaire rappelle, en dehors de toute considération réglementaire, la nécessité de la mise en place d'actions de prévention vis à vis des sols pendant la phase de fonctionnement de l'installation, et non seulement à la cessation d'activité. Deux nouveaux outils de gestion des sites et sols pollués basés sur l'établissement d'un schéma conceptuel sont présentés en annexe de la circulaire :

- L'Interprétation de l'Etat des milieux qui permet de s'assurer que l'état des milieux est compatible avec les usages présents fixés.
- Le plan de gestion qui permet d'agir sur l'état du site et sur les usages futurs ou adaptés, notamment dans le cadre d'une cessation d'activité d'une ICPE soumise à autorisation. Les nouveaux outils méthodologiques d'appui aux démarches de gestion des sites et sols pollués sont présentés en annexe de cette circulaire.

## **Circulaire du 8/02/07 - Prévention des sols et de la gestion des sols pollués**

Elle précise les modalités d'utilisation des deux démarches de gestion désormais proposées aux installations relevant de la législation des installations classées. Elle rappelle la cohérence et l'articulation entre la politique de prévention des risques chroniques et celle relative à la gestion des sites pollués.

## **Circulaire 08/02/2007 relative à l'implantation sur des sols pollués d'établissements accueillant des populations sensibles**

Cette circulaire définit la notion d'établissements sensibles et ne s'applique que pour les nouveaux projets (extension ou implantation) et recommande d'éviter autant que possible la construction de ces établissements sur des sols pollués par des activités industrielles. Elle rappelle que le maître d'ouvrage des travaux reste entièrement responsable, au titre du Code civil, des éventuels risques sanitaires.

Cette circulaire est complétée par celles du 8 août 2007 et du 4 mai 2010. La première précise la méthodologie de repérage des sites existants mise au point et le calendrier de travail qui a été confié au BRGM par les ministères de tutelle de cette action. La seconde expose les modalités de mise en œuvre de la démarche nationale de diagnostic des sols dans les lieux accueillant les enfants et les adolescents.

## **Circulaire 08/02/2007 : Cessation d'activité d'une installation classée – Chaîne de Responsabilité – Défaillance des Responsables**

Elle précise la chaîne de responsabilités et l'action à mener en cas de défaillance des responsables et insiste sur la responsabilité première de l'exploitant en prévoyant l'intervention des pouvoirs publics en cas de menace grave pour les populations et l'environnement. Elle rappelle que le rôle de l'Etat doit se limiter à la mise en sécurité des installations et que l'intervention de l'ADEME doit continuer à avoir un caractère exceptionnel.

## **Circulaire 08/02/2007 : Modalité d'application de la procédure de consignation dans le cas d'une installation classée**

Cette circulaire définit la procédure de mise en consignation des sommes correspondant à des mesures prescrites et non réalisées. Elle reprend l'ensemble des étapes clés et indique les documents nécessaires à la mise en place d'une consignation. Elle souligne également que la consignation est une étape transitoire et que les sommes ne doivent pas rester consignées trop longtemps, puisque les travaux sont censés être réalisés. Les sommes consignées sont restituées au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

# Les carrières

**Une production régionale globalement en baisse :** la production régionale s'est élevée, en 2009, à 20,5 millions de tonnes, en baisse de 12% par rapport à 2008. Cette baisse se traduit de façon très différente suivant les matériaux extraits. La région Nord-Pas-de-Calais fournit environ 6% de la production nationale de substances minérales.

**Un avis de l'autorité environnementale :** toute demande d'ouverture, d'extension ou de prolongation de l'exploitation d'une carrière doit être soumise à enquête publique. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2009, le dossier correspondant doit être accompagné d'un « avis de l'autorité environnementale ». Cet avis porte à la fois sur la qualité de l'étude d'impact et sur la manière dont l'environnement est pris en compte dans le projet. Il est établi par la DREAL pour le compte du préfet.

**Des effets sur la santé mieux pris en compte :** la DREAL assure l'inspection du travail dans les carrières. Les textes réglementaires récents évoluent vers une meilleure prise en compte des effets sur la santé des travailleurs. Cette évolution se concrétise par l'introduction dans le Règlement général des industries extractives d'un chapitre « Vibrations » et l'abaissement des seuils d'exposition au bruit.

**Un schéma interdépartemental des carrières en cours d'élaboration :** suite au lancement, fin 2008, de l'élaboration de ce schéma, les groupes de travail ont œuvré à collecter les informations nécessaires à la définition des orientations à privilégier pour l'ouverture de nouvelles carrières ou l'extension de carrières existantes. Le schéma des carrières doit faire l'objet d'une évaluation environnementale. Les différents documents seront soumis à une enquête publique et aux consultations des Conseils généraux et des Commissions départementales de la nature, des paysages et des sites.



## L'extraction de matériaux dans la région

### Une production régionale en baisse de 12 % en 2009

La région Nord-Pas-de-Calais compte, en 2009, 72 sites de production de substances minérales (60 carrières à ciel ouvert, 12 terrils en exploitation, sites soumis au régime de l'autorisation administrative) Ce total ne tient pas compte des 41 établissements qui ont cessé leur production et sont actuellement en cours de remise en état. Les 72 sites ont fourni 20,5 millions de tonnes de substances minérales contre 23,3 millions de tonnes en 2008, soit une baisse de 12 %.

34% de la production régionale provient du département du Nord, 66% du département du Pas-de-Calais. Neuf carrières en assurent 77%. Les trois grands pôles de production de la région sont les bassins carriers du Boulonnais et de l'Avesnois en calcaires durs et le bassin minier en schistes issus des terrils. Le site des *Carrières du Boulonnais* est la carrière de roche massive la plus importante de France.

La production régionale représente un peu plus de 6 % de la production nationale de substances minérales (environ 15 % de la production nationale pour le calcaire). Elle correspond à environ 5,1 tonnes produites par habitant.

### Mines ou carrières ?

Les notions de mines et carrières sont définies par le Code minier. Celui-ci distingue les «substances de mines» dont il fixe la liste de façon exhaustive et pour lesquelles l'intérêt général l'emporte sur le droit de propriété, et les autres substances qui sont dites «substances de carrières». Cette distinction n'a rien à voir avec le caractère souterrain ou à ciel ouvert de l'exploitation : il existe des carrières souterraines et des mines à ciel ouvert.

**Les substances de mines** comprennent les matières premières énergétiques (houille, hydrocarbures liquides ou gazeux, uranium), les minerais métalliques, la potasse, le sel et quelques autres substances.

**Les substances de carrières** comprennent toutes les autres substances et notamment les matériaux de construction.

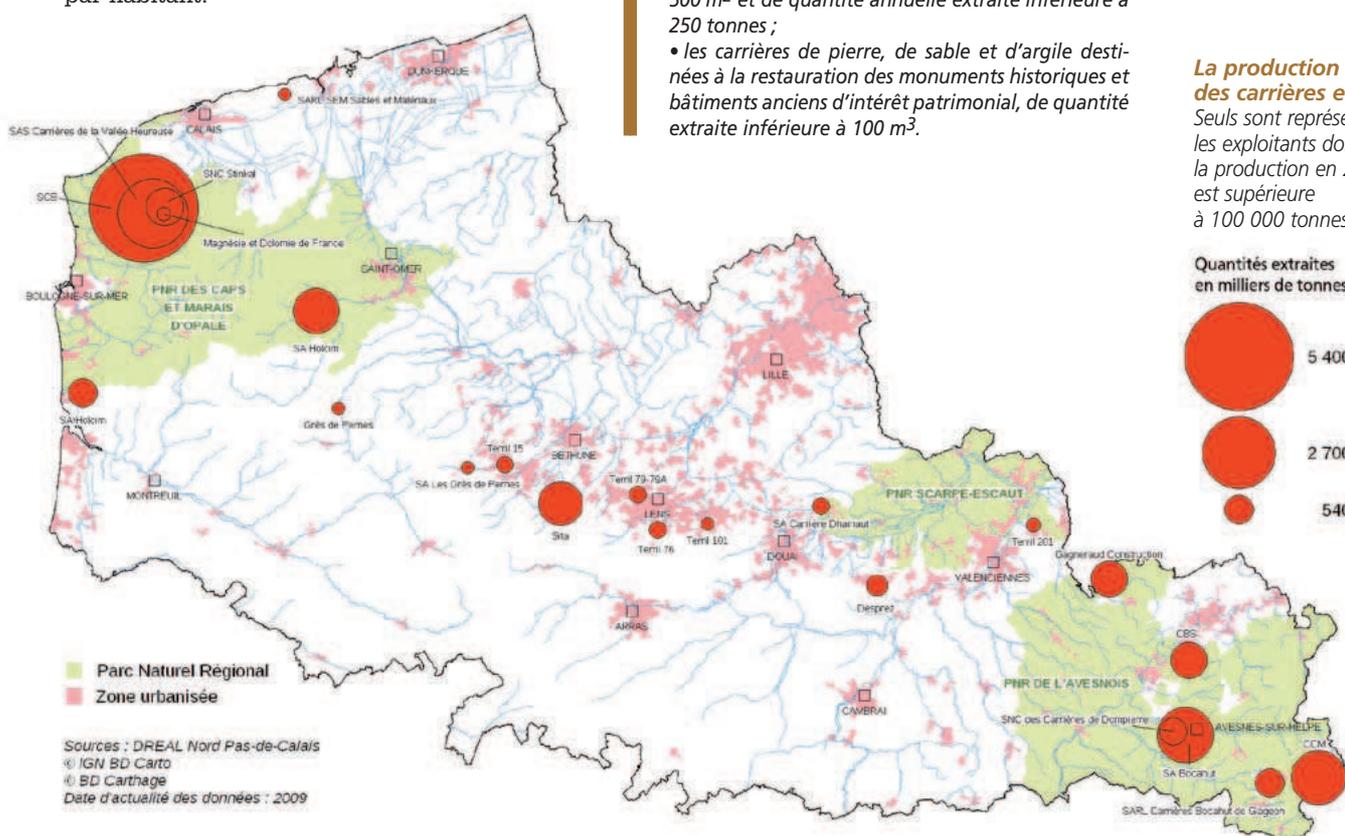
L'extraction des substances de carrières est visée à la rubrique 2510 de la nomenclature des installations classées.

Sont soumises à **autorisation** :

- les exploitations de carrières (sauf les carrières spécifiques de petite taille soumises à déclaration visées ci-après) ;
- les affouillements du sol (sauf ceux rendus nécessaires pour l'implantation de constructions ou la réalisation de voies de circulation) ;
- les exploitations de terrils constitués de matériaux provenant de l'exploitation de mines ou de carrières.

Sont soumises à **déclaration** :

- les carrières de marne, de craie ou d'arène granitique, sans but commercial, de surface inférieure à 500 m<sup>2</sup> et de quantité annuelle extraite inférieure à 250 tonnes ;
- les carrières de pierre, de sable et d'argile destinées à la restauration des monuments historiques et bâtiments anciens d'intérêt patrimonial, de quantité extraite inférieure à 100 m<sup>3</sup>.

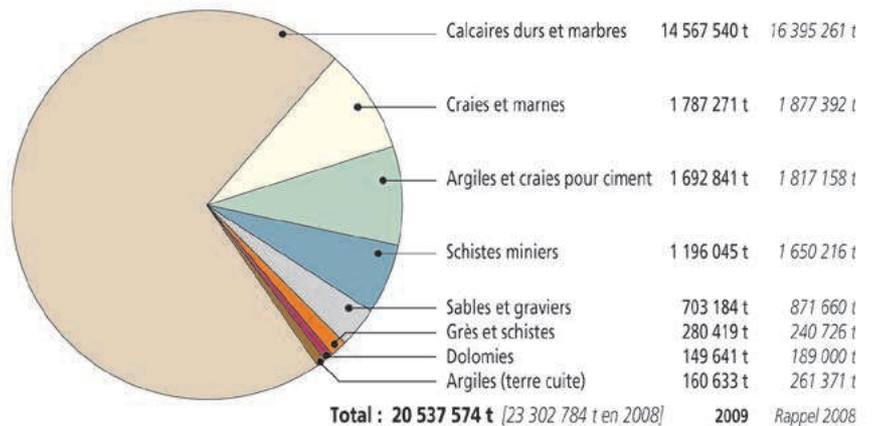


### La production des carrières en 2009

Seuls sont représentés les exploitants dont la production en 2009 est supérieure à 100 000 tonnes.

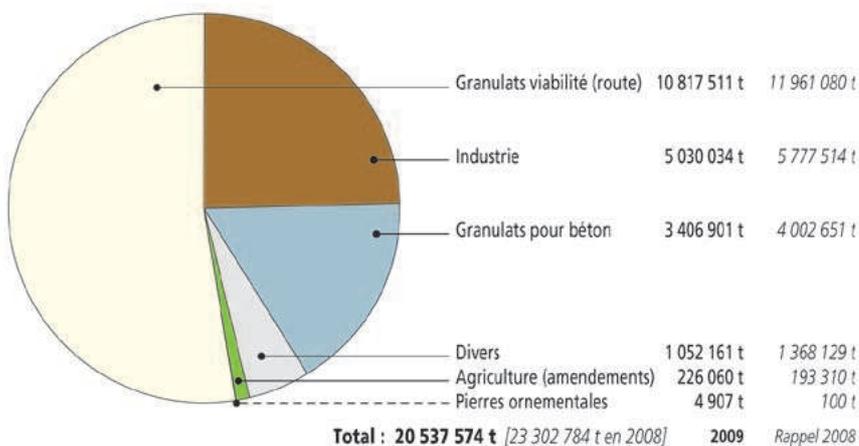
### Les substances minérales produites en région Nord-Pas-de-Calais en 2009

La baisse globale de la production régionale de 12% se traduit de façon très différente suivant les matériaux : baisse moyenne de 11% pour les calcaires durs et les marbres, baisse importante pour les argiles destinées à la fabrication de terres cuites (-43%), les schistes miniers (-27,5%), la dolomie et les sables et graviers (environ -20%) et hausse de 16% des grès et schistes.

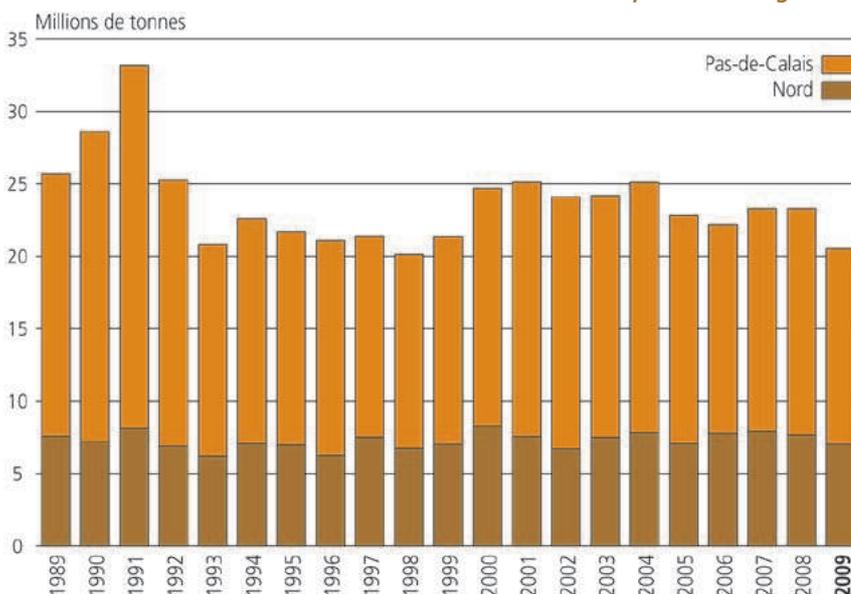


### La répartition de la production 2009 selon les usages

À noter la production de pierre à destination ornementale par deux exploitations industrielles de l'Avesnois.



### L'évolution de la production régionale



### Le contexte réglementaire

Les missions de la DREAL en matière d'industrie extractive sont définies par :

- pour la protection de l'environnement, la législation des installations classées ;
- pour la protection des travailleurs, le Code du travail et le Code minier et principalement par le RGIE (Règlement général des industries extractives)

Ces missions comprennent :

- la gestion des ressources minérales ;
- l'instruction réglementaire des demandes d'ouverture ou de remise en état des sites ;
- le contrôle des exploitations durant leur activité, tant au titre de la protection de l'environnement que du respect des lois sociales et de l'hygiène et de la sécurité des travailleurs.

La DREAL intervient donc du début à la fin de l'exploitation d'une carrière ou d'un terril.

L'impact sur l'environnement des carrières et terrils regroupe plusieurs domaines :

- la consommation d'espace ;
- l'eau : risque de pollution accidentelle, perturbation de la circulation des eaux ;
- les poussières : émissions de l'exploitation, circulation des engins et camions ;
- le bruit : installations de traitement, engins, circulation des camions ;
- les vibrations : tirs d'explosifs ;
- le paysage : atteinte aux paysages.

Un arrêté ministériel spécifique aux exploitations de carrières et terrils en date du 22 septembre 1994 énumère les prescriptions minimales nationales auxquelles doivent répondre ces exploitations. L'autorisation individuelle donnée par le préfet peut fixer des prescriptions plus strictes adaptées au contexte local.

Depuis le 14 juin 1999, toutes les exploitations de carrières et terrils, quelle que soit la date de leur mise en activité, doivent justifier de garanties financières (caution d'un organisme de crédit ou d'assurance) qui permettront d'assurer la remise en état du site de l'exploitation notamment en cas de disparition juridique de l'exploitant avant l'exécution de celle-ci.

Ces dispositions permettent une meilleure protection de l'environnement et une insertion satisfaisante des sites dans le paysage après exploitation.

## L'activité de la DREAL

### La remise en état des carrières

À l'arrêt de la production, les exploitants sont tenus d'exécuter les travaux de remise en état du site, qui sont définis dans les arrêtés préfectoraux encadrant le fonctionnement de la carrière. Les agents de la DREAL sont chargés du contrôle de la bonne exécution de ceux-ci.

Les travaux de remise en état ont été constatés achevés sur trois carrières en 2009. Ceux-ci ont fait l'objet de trois procès-verbaux de récolement.

Il restait, fin 2009, 41 carrières et terrils ayant cessé leur production. Ils sont actuellement en cours de remise en état avant d'aboutir à un prochain récolement.

L'exploitation des carrières constitue une occupation temporaire de l'espace. Après exploitation, la remise en état peut être opérée de plusieurs manières :

- création d'un plan d'eau et/ou d'une zone humide remise à l'état du milieu naturel ;
- remise à disposition pour un usage agricole ou forestier (avec remblaiement éventuel par des matériaux inertes) ;
- mise à disposition pour la création d'une zone de loisirs, d'une zone d'activité ou d'urbanisation.

La remise en état peut être propice au développement de la biodiversité (mise en place de talus calcicoles, par exemple)

### Le schéma des carrières du Nord et du Pas-de-Calais

Le schéma a pour vocation de définir les conditions générales d'implantation des carrières dans le département pour les dix ans à venir. Il doit prendre en compte l'intérêt économique national, les ressources et les besoins en matériaux du département, de la région et des départements voisins, la protection des paysages, des sites et des milieux naturels sensibles, la nécessité d'une gestion équilibrée de l'espace, tout en favorisant une utilisation économe des matières premières. Il fixe également les objectifs à atteindre en matière de remise en état et de réaménagement des sites à l'issue de la phase d'exploitation.

En région, des engagements consensuels régissaient déjà les relations entre les carrières et leur environnement :

- *la charte des terrils* a pour objet de développer, dans un cadre de concertation, les conditions contractuelles d'exploitation des terrils et de préciser les terrils exploitables. Elle a été élaborée et signée en 1992 sous la conduite de l'État. Elle doit être révisée notamment pour redéfinir la liste des terrils pouvant faire l'objet d'une exploitation carrière dans l'avenir ;

- *le plan paysager du bassin carrier de Marquise* : afin de protéger à la fois l'environnement et l'esthétique des lieux, un plan paysager courant sur trente ans a été élaboré par le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale. Il a été signé par les exploitants du bassin carrier de Marquise et les collectivités locales et territoriales en 1994. Ce plan porte essentiellement sur l'emplacement et la forme des dépôts de stériles issus de l'exploitation des carrières. Il s'agit ainsi de recréer des reliefs comparables au mont de Couple, situé près de Wissant, sans pour autant effacer toute trace de l'activité des carrières. Il doit être actualisé en intégrant un volet biodiversité ;

- *les chartes des parcs naturels régionaux.*

### L'archéologie préventive

*Pour les installations classées pour la protection de l'environnement et notamment les carrières, les contraintes archéologiques ont été redéfinies dans la loi du 17 janvier 2001 relative à l'archéologie préventive et par son décret d'application du 16 janvier 2002.*

*Les procédures installations classées et archéologie préventive restent indépendantes. La procédure relative à l'archéologie préventive est pilotée par le préfet de région sur saisine soit du préfet de département, soit du pétitionnaire.*

*Les objectifs poursuivis par la loi sont :*

- concilier les exigences respectives de la recherche scientifique, de la conservation du patrimoine archéologique et du développement économique et social ;
- préserver le patrimoine archéologique ;
- créer un établissement public de recherche archéologique et un organisme scientifique ;
- mettre à jour la carte archéologique nationale.

*Le décret du 16 janvier 2002 définit les moyens à mettre en œuvre :*

- toute personne qui projette des travaux doit signer une convention avec l'établissement public qui définit les modalités techniques et financières relatives à l'archéologie préventive ;
- la durée nécessaire à la réalisation des diagnostics et des opérations de fouilles interrompt la durée de l'autorisation administrative d'exploitation de carrière ;
- le financement de l'établissement public est assuré par la création d'une redevance archéologique.

Comme le prévoit la réglementation nationale et à l'initiative de la DREAL, les commissions départementales « Sites, nature et paysage » (formation spécialisée « Carrières ») du Nord et du Pas-de-Calais ont décidé de lancer l'élaboration du schéma des carrières.

La réalisation de ce schéma est par ailleurs interdépartementale. Elle s'appuie sur un comité de pilotage et des groupes de travail dont la composition a été définie lors de la commission « Sites, nature et paysage » du Pas-de-Calais puis du Nord, respectivement les 17 juin et 3 juillet 2008.

Le premier comité de pilotage s'est réuni le 19 septembre 2008. Il a permis de désigner un animateur de ce comité, la DREAL, puis de confier à chaque animateur d'un groupe de travail les objectifs de son groupe. Un calendrier prévisionnel d'élaboration du schéma a également été établi.

Les objectifs des cinq groupes de travail sont les suivants :

- groupe n° 1 : réaliser un inventaire des ressources. Il est animé par la DREAL ;
- groupe n° 2 : réaliser un inventaire des besoins existants et à venir en matériaux, fixer les orientations et les objectifs impliquant une utilisation économe et rationnelle des matériaux. Initialement animé par la Direction régionale de l'équipement, il a finalement fusionné avec le groupe n° 3 ;
- groupe n° 3 : réaliser un inventaire des modes d'approvisionnement, déterminer leur orientation. Il est animé par l'UNICEM (Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction) ;
- groupe n° 4 : examiner l'intégration des carrières existantes dans le milieu environnant, déterminer les zones devant être protégées vis-à-vis de leur environnement, définir les orientations à privilégier en matière de réaménagement de carrières. Il est piloté par la DREAL ;
- groupe n° 5 : établir un inventaire des moyens de transports des matériaux produits, consommés ou en transit, rappeler les orientations à privilégier. Il est animé par l'UNICEM.

Les groupes de travail se sont réunis 14 fois en 2009. Le comité de pilotage s'est réuni à cinq reprises, dont deux fois en 2009. Le dernier comité en date du 29 juin 2010 a permis aux groupes de travail de présenter leurs premières orientations.

Le Code de l'environnement (articles L.122-4 à 122-11) impose la réalisation d'**une évaluation environnementale** à l'adoption des plans et programmes susceptibles d'avoir des incidences sur l'environnement. Le schéma des carrières est soumis à cette disposition. Cette

évaluation conduit en particulier à l'élaboration d'**un rapport environnemental**.

Le rapport environnemental doit identifier, décrire et évaluer les effets notables que la mise en œuvre du schéma des carrières peut avoir sur l'environnement. Il doit présenter les mesures prévues pour réduire et, dans la mesure du possible, compenser les incidences négatives notables que l'application du schéma peut entraîner sur l'environnement. Il expose les autres solutions envisagées et les raisons pour lesquelles, notamment du point de vue de l'environnement, le projet a été retenu. L'État étant rédacteur de schémas départementaux des carrières et force de proposition de l'avis de l'autorité environnementale, il a été décidé de confier l'évaluation environnementale à un prestataire extérieur.

La DREAL a fait le choix d'une évaluation environnementale « chemin faisant ». Le prestataire interviendra en parallèle de l'écriture du schéma, de sorte que son analyse puisse être intégrée « au fil de l'eau » par les groupes de travail.

La DREAL est en particulier chargée de préparer pour le compte du préfet l'avis de l'administration, appelé *avis de l'autorité environnementale*, sur le rapport environnemental élaboré lors de l'établissement du schéma des carrières.

Le document dénommé « Schéma des carrières », accompagné du rapport environnemental et de l'avis de l'administration fera l'objet d'une enquête publique avec consultation possible des documents dans les préfectures et sous-préfectures.

## Les inspections

La DREAL réalise le contrôle des carrières en activité, tant sur le plan de la protection de l'environnement, des biens et des personnes qu'au titre de la protection des travailleurs employés sur ces sites.

### ■ Au titre de la protection de l'environnement, des biens et des personnes

Le contrôle sur site permet de vérifier le respect des prescriptions réglementaires minimales de l'arrêté ministériel du 22 septembre 1994 et des dispositions plus strictes adaptées à chaque carrière imposées par l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter. Ces vérifications peuvent porter sur les thèmes suivants :

- la sécurité des tiers (présence de clôture, fermeture des accès, panneaux « danger », aménagement des accès) ;

- la stabilité des terrains (zone de protection périphérique) ;
- la surveillance des rejets dans l'eau, dans l'air et la mesure des retombées de poussières dans l'environnement ;
- la réalisation de contrôles de mesure de bruit ;
- la vérification des travaux de remise en état et de son phasage et la constitution de garanties financières.

#### ■ Au titre de la protection des travailleurs

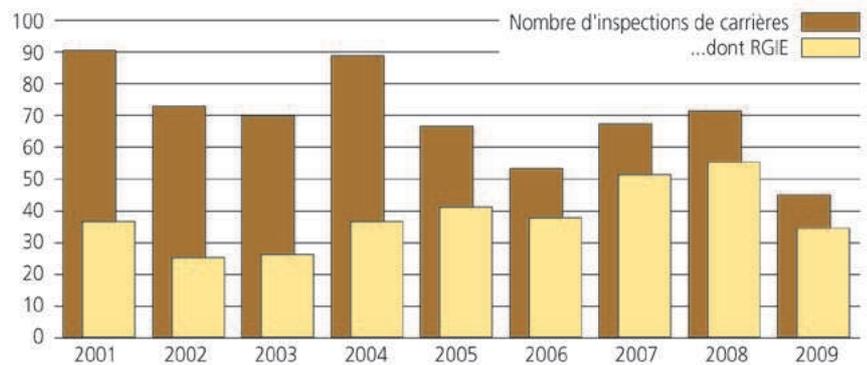
À la suite de plusieurs accidents mortels en carrière impliquant un véhicule, en particulier celui en région de la carrière *Gagneraud* le 17 avril 2007, la « Sécurité dans l'utilisation des véhicules sur pistes » a été le thème d'inspections retenu au niveau national pour la protection des travailleurs. Cette inspection s'est étalée sur les années 2008 et 2009.

Les non-conformités constatées le plus souvent par les inspecteurs sont :

- l'absence de justification des résultats d'une vérification à la première mise en service des véhicules utilisés dans la carrière ;
- l'absence de définition des règles de circulation simultanée entre les piétons et les véhicules ;
- l'absence de dossier de prescriptions complet comprenant les trois volets définis à l'article 4 du titre « Véhicules sur piste » du RGIE (règles d'entretien et de surveillance des véhicules, règles d'entretien des pistes et règles d'utilisation des véhicules) ;
- le renouvellement annuel de l'autorisation de conduire des conducteurs s'effectue par l'exploitant sans avoir vérifié qu'ils soient reconnus aptes par le médecin du travail.

En 2009, a également été examinée l'intégration des nouvelles dispositions relatives au bruit. En effet, le RGIE (Règlement général des industries extractives) relatif à la sécurité et à l'hygiène des travailleurs en carrières a évolué. Le chapitre relatif au bruit a été modifié avec, en particulier, une baisse des valeurs seuils d'exposition. La mise en application de ce texte modifié faisait également partie des thèmes d'inspections retenus.

Le RGIE a également été complété par l'introduction d'un titre relatif aux vibrations. Il vise à protéger les employés des TMS (troubles musculo-squelettiques) tels que le « mal de dos ». Les textes réglementaires récents évoluent vers une meilleure prise en compte des effets sur la santé des travailleurs.



## L'instruction

Tout exploitant de carrière, qui souhaite ouvrir, étendre ou prolonger la durée d'exploitation d'une carrière existante doit obtenir une autorisation individuelle délivrée par le préfet. Pour les carrières soumises au régime de l'autorisation, elle est obtenue à l'issue d'une procédure comprenant des enquêtes publique et administrative. Les habitants des communes concernées et limitrophes peuvent consulter le dossier contenant l'étude d'impact présentée par le carrier et donner leur avis. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2009, ce dossier présenté à l'enquête publique doit être accompagné d'un « avis de l'autorité environnementale ». Cet avis est établi par la DREAL pour le compte du préfet. Il comporte :

- une analyse du contexte du projet ;
- une analyse du caractère complet de l'étude d'impact, de sa qualité et du caractère approprié des informations contenues ;
- une analyse de la prise en compte de l'environnement dans le projet (pertinence et suffisance des mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts)

Il est joint au dossier d'enquête publique.

En 2009, la DREAL a examiné dix dossiers de demande d'autorisation. Ces examens ont abouti à six dossiers déclarés recevables et pouvant être soumis à enquête publique. Les quatre autres dossiers devaient faire l'objet de compléments.

À l'issue des procédures d'enquêtes précitées, la DREAL a proposé au préfet, pour sept demandes, de délivrer les autorisations sous couvert du respect de prescriptions techniques dont elle a proposé la rédaction.

La DREAL a également rédigé quatre propositions d'arrêté venant compléter des arrêtés préfectoraux existants. Pour trois d'entre eux, les nouvelles prescriptions concernaient l'actualisation des garanties financières liées aux travaux de remise en état en cas de défaillance de l'exploitant. Le dernier visait un changement d'exploitant sur une carrière en exploitation.

### L'évolution des inspections de carrières

*Le nombre plus restreint d'inspections réalisées en 2009 s'explique par la conjonction, d'une part, des fréquences minimales d'inspection définies réglementairement et, d'autre part, par le nombre important de contrôles effectués en 2008 et auparavant.*



# La sûreté nucléaire

## **La centrale nucléaire de Gravelines**

L'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) considère que les performances en matière de sûreté du site de Gravelines se distinguent de manière positive, suite au plan d'actions sur la rigueur d'exploitation mis en place depuis le second semestre 2007 et en vigueur en 2009. Les performances du site en matière de radioprotection et de protection de l'environnement rejoignent globalement l'appréciation générale que l'ASN porte sur EDF.

L'ASN estime que le site a progressé dans la surveillance des prestataires et qu'il a renforcé la présence de la hiérarchie sur le terrain. Toutefois, l'ASN estime qu'à la suite de l'événement significatif de blocage de l'assemblage de combustible survenu sur le réacteur n°1 en août 2009, le site doit améliorer la prise en compte des actions correctives issues du retour d'expérience. Compte tenu de la taille du site de Gravelines et de son implantation dans un environnement industriel dense, l'ASN considère que le site doit renforcer les moyens nécessaires pour le traitement des problématiques liées à la protection de l'environnement.

## **La Société de maintenance nucléaire de Maubeuge**

L'ASN considère que l'exploitation des installations est satisfaisante. Toutefois, des axes d'amélioration subsistent dans le domaine de la radioprotection au niveau des interventions en zones contrôlées et en matière de tri et d'évacuation des déchets radioactifs.





# Le contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection en 2009

## L'Autorité de sûreté nucléaire

L'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) assure, au nom de l'État, le contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection en France afin de protéger les travailleurs, les patients, le public et l'environnement des risques liés au nucléaire. Elle contribue à l'information des citoyens.

L'ambition de l'ASN est d'assurer un contrôle du nucléaire performant, impartial, légitime et crédible, reconnu par les citoyens et qui constitue une référence internationale.

La loi relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire (loi n° 2006-686 du 13 juin 2006), promulguée par le président de la République le 13 juin 2006, constitue une avancée majeure dans le contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection. Elle crée l'Autorité de sûreté nucléaire, autorité administrative indépendante.

### ■ La loi donne les définitions importantes et les grands principes à mettre en œuvre concernant les activités nucléaires

La loi définit la sécurité nucléaire, la sûreté nucléaire et la radioprotection. Elle énonce les principes à respecter dans l'exercice des activités nucléaires : principe de précaution, principe d'action préventive et principe pollueur-payeur prévus par le Code de l'environnement ainsi que les principes généraux de radioprotection (principes de justification, d'optimisation et de limitation) prévus par le Code de la santé publique. Elle prévoit que la responsabilité première de la sûreté d'une installation nucléaire incombe à l'exploitant de cette installation.

La loi consacre également le droit du public à être informé sur les risques liés à l'exposition aux rayonnements ionisants du fait d'une activité nucléaire et sur les rejets d'effluents des installations et fait peser les coûts des mesures de prévention et de réduction des risques et des rejets d'effluents sur les responsables des activités nucléaires.

### ■ La loi organise la transparence en matière nucléaire

Un droit d'accès à l'information détenue par les responsables d'activités nucléaires, y compris les personnes responsables de transports de matières radioactives, est institué. Cette

innovation distingue le nucléaire des autres activités industrielles qui ne sont pas soumises à une telle obligation de transparence.

Sur chaque site accueillant une installation nucléaire de base (INB) est instituée une « commission locale d'information (CLI) ». Cette commission est créée à l'initiative du président du Conseil général. Elle est chargée d'une mission générale d'information et de concertation en matière de sûreté nucléaire et de radioprotection relative à ce site ; elle peut recourir à des experts ou faire procéder à des mesures ou analyses dans l'environnement.

Un « haut comité de transparence sur la sécurité nucléaire », composé de membres nommés par décret, est créé en tant que garant de l'accès à l'information et des principes de transparence consacrés par la loi. Le haut comité contribue à l'élaboration et à la diffusion de l'information et peut être saisi, pour avis, sur toute question importante concernant la sûreté nucléaire et la radioprotection, leur contrôle et l'information qui s'y rapporte.

### ■ La loi révisé le régime administratif des installations nucléaires, clarifie et renforce le système de contrôle et les sanctions applicables

La loi rénove la législation relative à la sûreté des grandes installations nucléaires et du transport de matières radioactives. Elle se base sur une conception élargie de la sûreté nucléaire qui intègre la prévention des accidents et la protection de la santé des personnes et de l'environnement.

Elle réaffirme le régime particulier des installations nucléaires de base, lui donne une assise législative plus consistante et renforce le système de contrôle et les sanctions applicables pour le porter aux standards internationaux en la matière.

### ■ Un nouveau régime d'inspection spécialisé en radioprotection

Les dispositions de la loi prévoyant la création d'un nouveau régime d'inspection de la radioprotection, notamment dans les établissements de soins et dans les centres de recherche où sont mis en œuvre des rayonnements ionisants, ont été intégrées dans le Code de la santé publique par la loi n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique. Elles ont complété la

réforme du contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection et la réorganisation des services en charge de ce contrôle, réalisées en 2002.

#### ■ Les missions de l'ASN

Les missions de l'ASN s'articulent autour de trois métiers (compétences) :

- **la réglementation** : l'ASN est chargée de contribuer à l'élaboration de la réglementation, en donnant son avis au Gouvernement sur les projets de décrets et d'arrêtés ministériels ou en prenant des décisions réglementaires à caractère technique ;
- **le contrôle** : l'ASN est chargée de vérifier le respect des règles et des prescriptions auxquelles sont soumises les installations ou activités qu'elle contrôle ;
- **l'information du public** : l'ASN est chargée de participer à l'information du public, y compris en cas de situation d'urgence.

En cas de situation d'urgence radiologique, l'ASN est chargée d'assister le Gouvernement, en particulier en adressant aux autorités compétentes ses recommandations sur les mesures à prendre sur le plan médical et sanitaire ou au titre de la sécurité civile. Dans une telle situation, l'ASN est également chargée d'informer le public sur l'état de sûreté de l'installation concernée et sur les éventuels rejets dans l'environnement et leurs risques pour la santé des personnes et pour l'environnement.

Le centre nucléaire de production d'électricité de Gravelines.

## Le contrôle des installations nucléaires de base (INB)

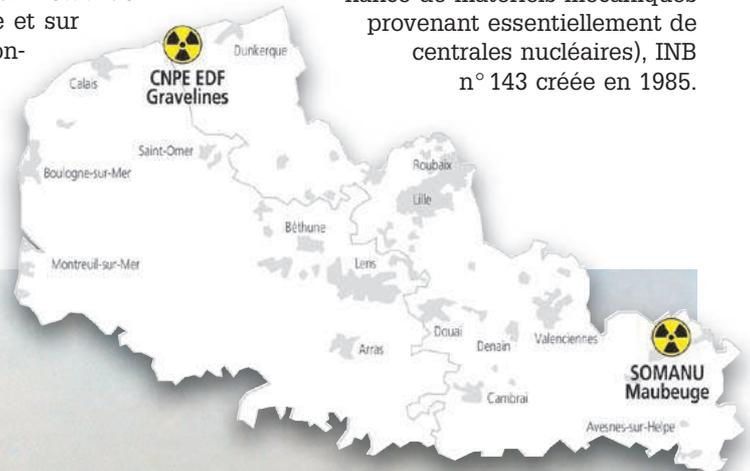
Les installations nucléaires sont réglementairement classées dans différentes catégories correspondant à des procédures plus ou moins contraignantes selon l'importance des risques potentiels.

L'Autorité de sûreté nucléaire est chargée de la définition et de l'application de la réglementation aux principales installations nucléaires civiles fixes, dénommées « installations nucléaires de base (INB) ».

Les installations nucléaires qui ne sont pas considérées comme des INB peuvent être soumises aux dispositions du Code de l'environnement (titre I<sup>er</sup> du livre V) en tant qu'« installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) ».

Les INB de la région Nord-Pas-de-Calais concernent deux établissements industriels :

- le CNPE (centre nucléaire de production d'électricité) EDF de Gravelines, qui comporte trois INB (n° 96, 97 et 122), une paire de réacteurs; les décrets de création datent respectivement de 1977 (INB n°96 et 97) et 1981 (INB n°122).
- la *Somanu* à Maubeuge (atelier de maintenance de matériels mécaniques provenant essentiellement de centrales nucléaires), INB n° 143 créée en 1985.



# Les rejets radioactifs liquides des installations de Gravelines et Maubeuge

## Les rejets radioactifs liquides du CNPE de Gravelines

Les rejets radioactifs liquides du centre nucléaire de production d'électricité (CNPE) de Gravelines proviennent :

- des produits de fission créés par la fission des noyaux d'uranium du combustible;
- des produits de corrosion activés lors de leur passage dans le cœur du réacteur nucléaire;
- du tritium formé dans le cœur et dans l'eau du circuit primaire.

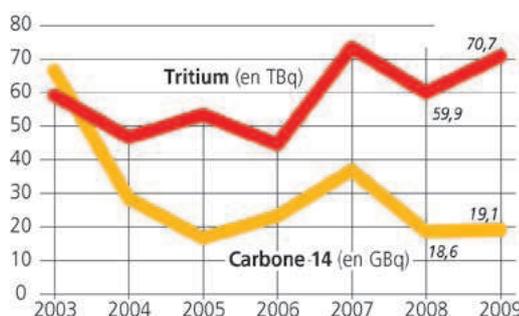
Ces rejets liquides correspondent donc à des effluents usés venant des circuits nucléaires en fonctionnement normal. Avant rejet dans l'environnement, ces effluents usés font l'objet d'un traitement poussé et d'un stockage plus ou moins long. La radioactivité a pour propriété de décroître naturellement au cours du temps. Lorsque celle-ci passe en dessous des valeurs limites de rejet fixées par la réglementation, l'effluent est alors rejeté.

L'arrêté interministériel actuel d'autorisation de rejets du CNPE de Gravelines a été signé le 7 novembre 2003 et est paru au Journal officiel le 13 janvier 2004. Grâce à la prise en compte des données issues de l'exploitation du CNPE, cet arrêté a notamment permis une réduction des limites réglementaires de rejets radioactifs plus en adéquation avec les rejets réels. Il est également plus précis en imposant des limites individualisées sur les différents radioéléments. Enfin, il réglemente de manière plus complète les rejets chimiques non radioactifs. En effet, bien que les niveaux réglementaires antérieurs aient été fixés après l'étude d'impact garantissant leur innocuité pour la santé, les progrès techniques permettent maintenant de respecter, en marche normale pour ces domaines (hormis l'activité tritium des rejets liquides), une limitation des rejets en termes de flux inférieure à 1 % de l'ancienne valeur. Par ailleurs, l'évolution des outils de mesure permet de connaître plus précisément la composition des rejets, par exemple pour le carbone 14 (14C, qui était comptabilisé dans le paramètre « activité des rejets liquides hors tritium » pour ses rejets liquides dans les anciens arrêtés).

Que mesure-t-on ?

Grandeur mesurée
Activité
Définition
Nombre de désintégrations par seconde
Unité
Le Becquerel (Bq)
1 Bq = 1 désintégration par seconde

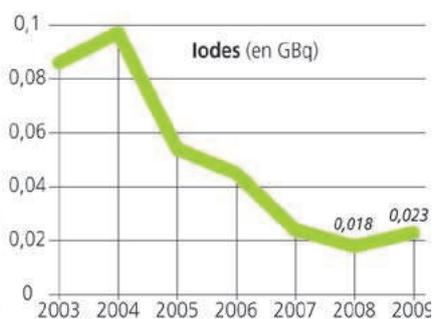
L'activité des éléments radioactifs contenus dans les effluents est mesurée en gigabecquerels (GBq ou milliards de becquerels) ou térabecquerels (1 TBq = 1000 GBq).



L'activité de quelques éléments radioactifs liquides du CNPE de Gravelines

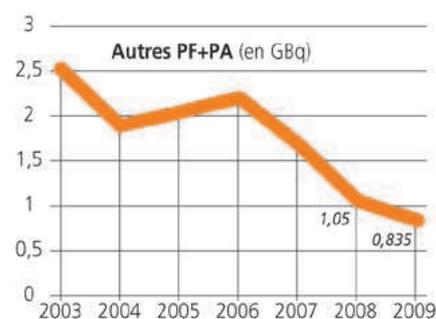
### Rejets de tritium et de carbone 14 du CNPE de Gravelines Limite réglementaire annuelle : 120 TBq pour le tritium et 900 GBq pour le carbone 14

Après une augmentation significative de l'activité en tritium en 2007 à la suite de problèmes d'étanchéité de toits flottants de bâches TEP interdisant le recyclage des effluents, le niveau d'activité revient au même niveau que 2007, après une baisse en 2008. De manière générale, les variations des rejets en tritium d'une année sur l'autre sont expliquées par l'exploitant comme étant le résultat de déstockages effectués de manière différée.



### Rejets d'iodures du CNPE de Gravelines Limite réglementaire annuelle : 0,9 GBq

Pour la première fois depuis cinq ans, on constate une légère hausse de l'activité en iodures des effluents liquides. Elle reste néanmoins très limitée et l'activité reste à peu près similaire à celle de 2007.



### Rejets de produits de fission et d'activation du CNPE de Gravelines Limite réglementaire annuelle : 90 GBq

L'activité rejetée en produits de fission et d'activation est en baisse constante pour la troisième année consécutive et atteint un niveau historiquement bas. Un léger ralentissement de cette baisse est perceptible cette année.

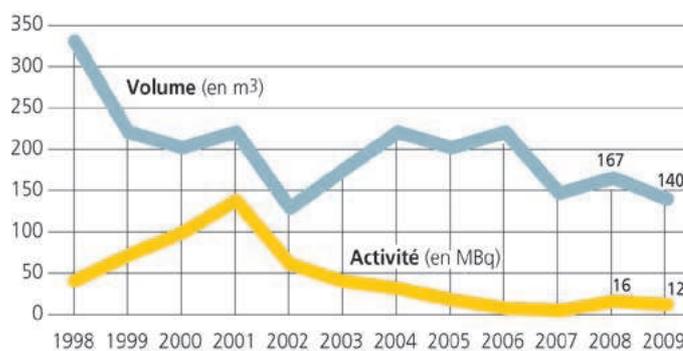
## Les rejets radioactifs liquides de la Somanu à Maubeuge

La Somanu à Maubeuge produit deux types d'effluents liquides radioactifs :

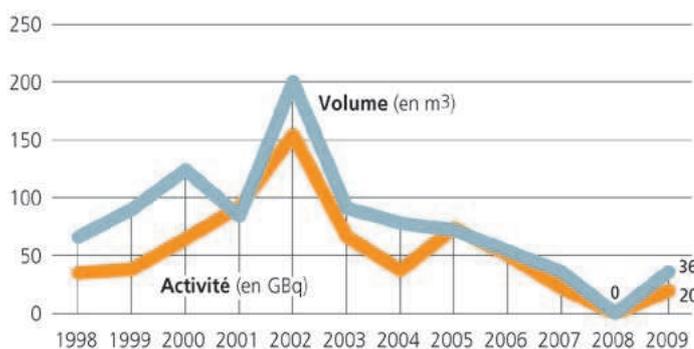
- les effluents provenant du lavage du linge et des sols de l'atelier, rejetés dans la Flamenne. L'arrêté ministériel du 7 août 1986 indique que ces effluents ne peuvent être rejetés que si l'activité volumique ne dépasse pas la valeur de 1000 Bq/l. En cas de dépassement, ces effluents sont considérés comme actifs. Jusqu'à présent, ces effluents n'ont jamais dépassé la valeur limite fixée (valeur moyenne en 2005 de 88 Bq/l) ;
- les effluents actifs provenant essentiellement des décontaminations. Ils subissent un traitement par filtration puis par passage sur des résines et sont stockés en cuves. Les effluents sont expédiés vers le site de traitement du Commissariat à l'énergie atomique (CEA) de Saclay.

Le volume et l'activité des effluents douteux rejetés à la Flamenne sont stables. Ils se situent à un niveau historiquement bas et sont comparables à ceux de l'année 2008. Concernant les effluents radioactifs, après une année 2008 où les capacités d'entreposage ont permis de reporter l'expédition, le volume et l'activité expédiés en 2009 marquent une évolution à la hausse des effluents traités au CEA de Saclay, à des niveaux équivalents à ceux de l'année 2007.

Évolution du volume et de l'activité des effluents rejetés à la Somanu



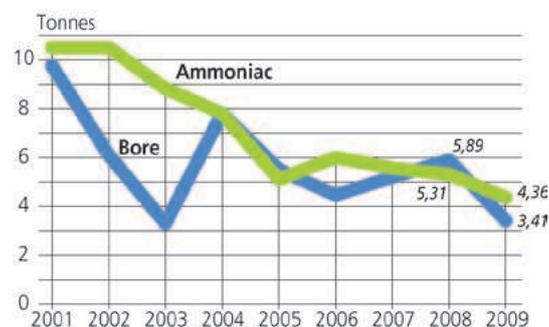
Évolution du volume et de l'activité des effluents actifs enlevés à la Somanu



## Les rejets chimiques associés aux rejets radioactifs liquides du CNPE de Gravelines

Outre la pollution radioactive, les effluents usés venant des circuits nucléaires en fonctionnement normal contiennent des substances chimiques liées à la nature des traitements appliqués à l'eau des circuits concernés (« conditionnement », avec l'ammoniac, la morpholine et l'hydrazine, par exemple) ou au processus d'exploitation lui-même (comme l'acide borique, inhibiteur de réaction neutronique).

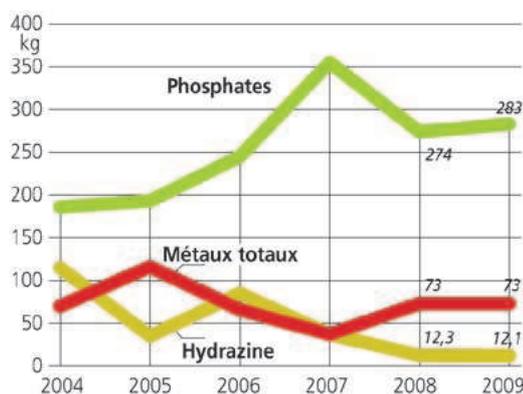
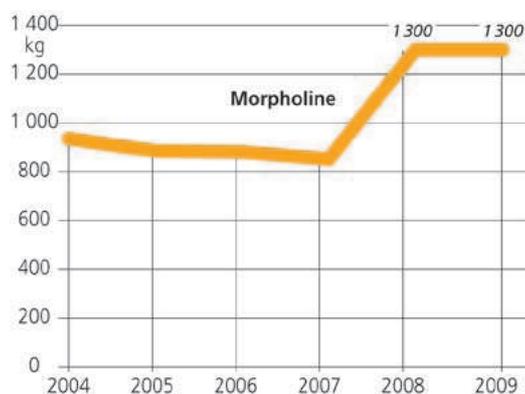
Les rejets en bore restent dans la moyenne des cinq dernières années (3,41 t). Après une baisse significative jusqu'en 2006, le niveau de rejet tend à se stabiliser (traitement efficace des effluents, associé à un bon niveau de récupération du bore).



Les rejets de bore et d'ammoniac du CNPE de Gravelines

Les rejets de morpholine, utilisée en conditionnement du circuit secondaire, reste à un niveau élevé, identique à celui de 2008. Le conditionnement du circuit secondaire a nécessité cette année l'utilisation de morpholine pour la régénération de certaines résines. L'impossibilité du recyclage d'effluents pollués a également contribué à cette augmentation. La lithine, utilisée en conditionnement du circuit primaire, est à un niveau plus élevé que les années précédentes avec 4,47 kg en 2009 (contre 2,98 kg en 2008, 2,31 en 2007, 0,8 en 2006, 1,5 en 2005, 1,24 en 2004). Les phosphates et les métaux (manganèse, cuivre, zinc, nickel, chrome, plomb et aluminium) sont stables en 2009.

Les résultats concernant l'hydrazine, servant au conditionnement du circuit primaire et du circuit secondaire (réduction de l'oxygène), atteignent leur plus basse valeur depuis 2004, où des aléas d'exploitation avaient conduit à des rejets importants.



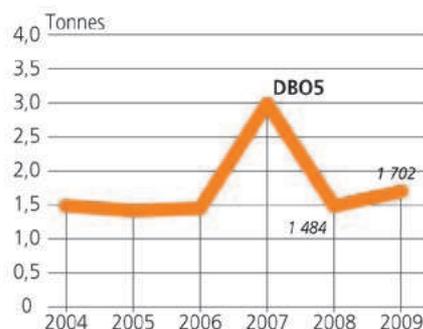
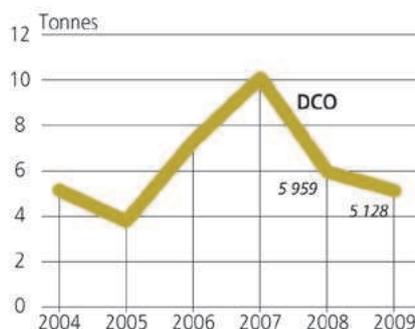
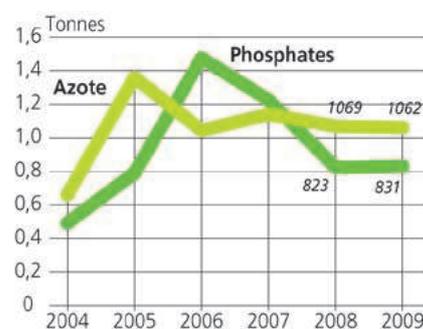
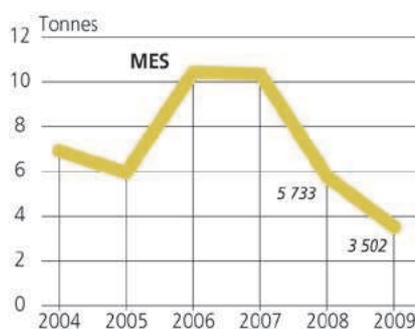
Les rejets chimiques associés aux rejets radioactifs liquides du CNPE de Gravelines

## Les rejets liquides non radioactifs du CNPE de Gravelines

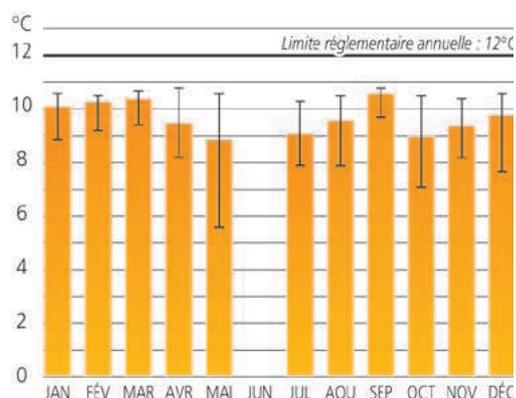
Les rejets non radioactifs proviennent des réseaux d'assainissement SEO (effluents conventionnels sans hydrocarbures) et SEH (effluents contenant potentiellement des hydrocarbures) ainsi que de la déminéralisation de l'eau brute (SDX).

Les graphiques ci-contre présentent l'évolution des flux de pollution annuelle pour les paramètres de pollution organique (DCO et DBO5), solide (MES), azotée ainsi que les phosphates (résultats des mesures effectuées par le CNPE).

Enfin, la différence de température entre le canal d'amenée et le canal de rejet [graphique ci-dessous] est restée inférieure aux 12 °C fixés par l'arrêté d'autorisation. La température au rejet a été en moyenne de 22,4 °C (22,5 en 2008, 22,6 en 2007). L'échauffement a été au maximum de 11 °C en juin 2009 (11,6 en 2008, 11,1 en 2007) et au minimum de 5,6 °C en mai 2009. L'échauffement moyen pour l'année 2009 a été de 9,5 °C (9,5 en 2008, 9,8 en 2007).



Les rejets liquides non radioactifs du CNPE de Gravelines



Échauffement au cours de l'année 2009

## Le contrôle inopiné des rejets du CNPE de Gravelines

Dans le cadre réglementaire de l'arrêté d'autorisation de rejets du 7 novembre 2003, l'Autorité de sûreté nucléaire a procédé à une inspection avec prélèvements d'échantillons d'effluents, aux fins de contrôle inopiné des rejets liquides. Ces échantillons ont été confiés pour analyse à un laboratoire extérieur indépendant et à la Commission locale d'information (CLI). Les résultats n'ont pas montré de dépassement de valeur limite, ni révélé d'écart significatif entre les analyses effectuées par le CNPE, celles confiées au laboratoire extérieur indépendant et celles réalisées par la CLI.

## Les rejets radioactifs gazeux des installations de Gravelines et Maubeuge

### Les rejets radioactifs gazeux du CNPE de Gravelines

La radioactivité contenue dans les effluents gazeux a la même origine que celle des effluents liquides radioactifs.

Ces effluents gazeux sont composés de gaz rares (argon, krypton, xénon, etc.), d'iode, de carbone 14 et de tritium. Certains effluents à période de vie courte perdent très vite leur radioactivité. En revanche, pour les autres, différents traitements (filtration, absorption sur charbon actif) sont mis en œuvre.

Après le traitement, les effluents sont stockés en réservoir pour décroissance radioactive. Lorsque les niveaux d'activité sont bien en dessous des limites de rejets, les effluents sont évacués par une cheminée, à la sortie de laquelle est effectué, en permanence, un contrôle de la radioactivité rejetée. Comme pour

les effluents liquides, le niveau réglementaire a été fixé après étude d'impact garantissant l'innocuité pour la santé.

Les rejets radioactifs gazeux du CNPE de Gravelines sont encadrés par l'arrêté interministériel d'autorisation du 7 novembre 2003 paru au *Journal officiel* le 13 janvier 2004. Pour chaque catégorie, il existe des valeurs limites spécifiques de rejets. Les graphiques suivants représentent les rejets pour l'activité tritium, iodes, gaz rares, autres produits de fission et d'activation ainsi que carbone 14 (résultats des mesures effectuées par le CNPE).

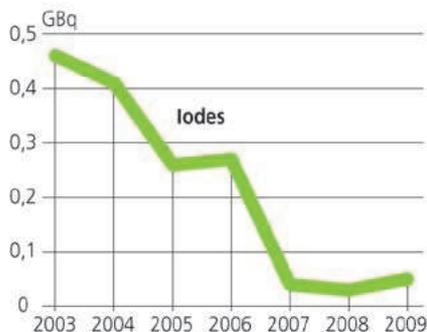
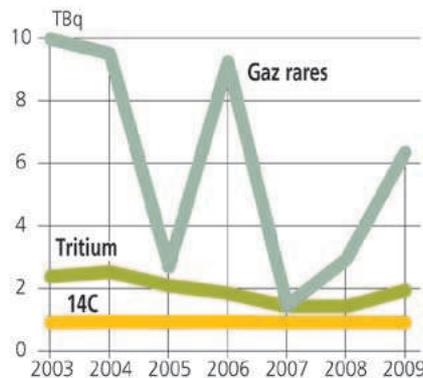
L'évolution des rejets radioactifs gazeux est en grande partie liée à une inétanchéité de certains éléments d'assemblages combustibles. Pour l'année 2008, de légers problèmes d'inétanchéité d'assemblages sont réapparus. En 2009, deux réacteurs ont également été affectés de problèmes d'étanchéité d'assemblages.

En effet, bien que les niveaux réglementaires aient été fixés après l'étude d'impact garantissant leur innocuité pour la santé, les progrès techniques permettent maintenant de respecter, en marche normale pour ces domaines, une limitation des rejets en terme de flux inférieure à 1 % de l'ancienne valeur. Par ailleurs l'évolution des outils de mesure permet de connaître plus précisément la composition des rejets, par exemple pour le carbone 14 (14C, qui était comptabilisé dans le paramètre « tritium et autres gaz » dans les anciens arrêtés) ou pour les iodes radioactifs (qui étaient comptabilisées dans le paramètre « halogènes gazeux et aérosols ») Ce progrès se traduit sur le plan réglementaire par une individualisation des paramètres réglementés.

#### Les rejets radioactifs gazeux du CNPE de Gravelines

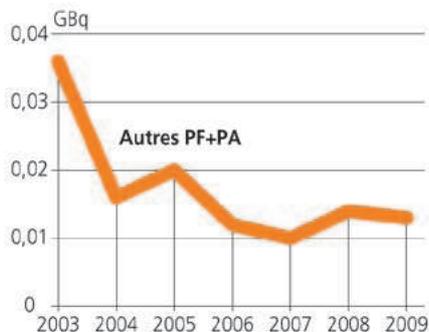
**Les rejets de tritium et de carbone 14**  
Limites réglementaires annuelles :  
gaz rares : 108 TBq, tritium : 12 TBq,  
carbone 14 : 3,3 TBq.

L'activité totale en gaz rares, tritium, iodes, carbone 14 et autres produits de fission et d'activation représente respectivement 5,86 %, 10,76 %, 2,26 %, 27,07 % et 0,56 % des limites réglementaires.



**Les rejets d'iodes**  
Limite réglementaire annuelle : 2,4 GBq

L'activité totale en iode représente 2% de la limite réglementaire.



**Les rejets de produits de fission et d'activation**

Limite réglementaire annuelle : 2,4 GBq

### Les rejets radioactifs gazeux de la Somanu à Maubeuge

La particularité de l'atelier de la *Somanu* est de n'être pas autorisé à rejeter des effluents gazeux radioactifs. De ce fait, le système de confinement dynamique mis en place s'arrête dès la détection d'une activité dans le rejet.

## La surveillance dans l'environnement

L'arrêté d'autorisation de rejets du CNPE de Gravelines fixe des contrôles et des limites pour la surveillance de l'environnement.

Elles concernent : la radioactivité ambiante ; l'activité volumique ajoutée dans l'air et dans l'eau ; la radioactivité de la pluie et des rejets d'eaux pluviales ; la radioactivité du lait et des végétaux ; la radioactivité et la physico-chimie des eaux souterraines ; le suivi thermique des rejets.

Ces contrôles sont effectués par la centrale nucléaire ainsi que de manière inopinée par l'ASN.

La radioactivité gamma ambiante est mesurée en continu :

- en dix points de la clôture du site ;
- en trois points situés à environ un kilomètre du site ;
- en trois points situés à environ cinq kilomètres du site sur les communes de Gravelines, Oye-Plage et Loon-Plage.

Pour l'année 2009, la radioactivité se situait en moyenne à 0,073  $\mu\text{Gy/h}$ <sup>1</sup> en clôture de site (avec un maximum à 0,149), 0,065  $\mu\text{Gy/h}$  à un kilomètre du site (avec un maximum à 0,106) et 0,048  $\mu\text{Gy/h}$  à cinq kilomètres (avec un maximum à 0,080).

Toutes les valeurs de débit de dose sont faibles et assimilables aux fluctuations du bruit de fond ambiant.

L'activité volumique ajoutée dans l'air et dans l'eau est mesurée en continu. Les activités moyennes de l'année 2009 sont similaires à celle de 2008 et 2007.

Pour l'année 2009, la radioactivité du lait (lait de vache, prélevé mensuellement dans deux fermes) est en dessous des seuils de détection des appareils. Pour les végétaux, les résultats sont comparables aux années précédentes. Les fluctuations observées au cours de l'année sont liées aux incertitudes de mesure.

1 -  $\mu\text{Gy/h}$  = microgray par heure

# La production de déchets radioactifs et non radioactifs des installations de Gravelines et Maubeuge

## Les principes de la loi

La loi n° 2006-739 du 28 juin 2006, relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs, a été publiée au *Journal officiel* du 29 juin 2006. L'intitulé du chapitre II du titre IV du livre V du Code de l'environnement est dorénavant « *Dispositions particulières à la gestion durable des matières et des déchets radioactifs* ». Cette loi s'appuie sur une architecture en trois points.

### ■ Mettre en œuvre une politique nationale de gestion des matières et déchets radioactifs.

Il s'agit tout d'abord de définir un programme de recherche sur l'ensemble des matières et des déchets radioactifs (articles 3 et 4). Pour les déchets de haute et de moyenne activité à vie longue (qui avaient été spécifiquement couverts par la loi de 1991), les objectifs sont les suivants :

- pour le premier axe, relatif à la séparation et la transmutation des éléments radioactifs à vie longue, un bilan sera dressé en 2012 entre les différentes filières de transmutation. En fonction des résultats qui seront obtenus dans le cadre de ce bilan, des prototypes d'installation pourraient être construits à partir de 2020 et une mise en service industrielle envisagée à l'horizon 2040 ;

- pour le second axe, relatif aux possibilités de stockage des déchets en couche géologique profonde, la demande d'autorisation de stockage sera instruite en 2015 et la mise en exploitation du centre de stockage interviendra en 2025 (naturellement dans le cas où l'instruction préalable serait favorable) ;

- pour le troisième axe, concernant l'entreposage, la loi prévoit que des études et recherches sont conduites en vue, au plus tard en 2015, de créer de nouvelles installations d'entreposage ou de modifier des installations existantes, pour répondre aux besoins, notamment en termes de capacité et de durée.

La loi prévoit également la création d'un plan national de gestion des matières et des déchets radioactifs établi tous les trois ans. Ce plan définit les solutions ainsi que les objectifs à atteindre ; il organise par ailleurs les travaux de recherche (art. 6). Ses conclusions donnent lieu à un décret. Le plan et le décret doivent être fondés sur les orientations suivantes, qui fixent un schéma de référence pour la gestion des matières et déchets, fondé sur les trois axes, considérés comme complémentaires :

- la réduction de la quantité et de la nocivité des déchets, notamment la réduction à la source, par le traitement des combustibles usés et, dans l'avenir, le cas échéant, par la séparation poussée/transmutation ;
- l'entreposage comme étape préalable, notamment dans la perspective d'opérations de traitement des combustibles et des déchets ou de stockage des déchets ;
- après l'entreposage, le stockage comme solution pérenne, en particulier le stockage en couche géologique profonde pour les déchets de moyenne et de haute activité à vie longue, qui ne peuvent pas être stockés en surface ou en faible profondeur pour des raisons de sûreté nucléaire et de radioprotection.

#### ■ Mieux organiser la transparence et le contrôle démocratique.

Ces objectifs passent tout d'abord par la modernisation des modalités de fonctionnement de la Commission nationale d'évaluation qui voit son indépendance renforcée avec, notamment, des clauses de déontologie (article 9). S'agissant des déchets étrangers, la transparence sur leur modalité de traitement et leur entreposage a été renforcée (art. 8 et 14), tandis que l'interdiction de stocker en France des déchets radioactifs étrangers est maintenue et même clarifiée. Le fonctionnement du comité local d'information et de suivi (CLIS) placé auprès du laboratoire souterrain a été modifié, sa composition élargie et sa présidence confiée à un élu, national ou local (art. 18) : les dispositions ainsi retenues sont très proches de celles prévues pour les commissions locales d'information (CLI) auprès des installations nucléaires de base (CLI définies par la loi 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire).

Enfin, concernant le processus d'autorisation d'une future installation de stockage en couche géologique profonde, la loi a prévu deux rendez-vous parlementaires, le premier en 2015 pour fixer les conditions de réversibilité avant qu'un décret ne puisse l'autoriser, le second, à plus long terme, pour autoriser la fermeture éventuelle de ce stockage (art. 12).

Le rendez-vous parlementaire prévu à l'horizon 2015 sera précédé d'une consultation des collectivités territoriales concernées et d'un débat public, qui devra aborder l'ensemble des aspects qui intéressent les populations locales, comme la réversibilité, mais aussi la sûreté ou encore les transports. Cette thématique a constitué l'une des questions les plus débattues dans le cadre de l'examen parlementaire. Il fallait en effet trouver une solution qui permette non seulement de respecter le cadre actuel de nos institutions (le Parlement décide des principes, alors que le Gouvernement met en œuvre) mais aussi qui autorise un rôle encore déterminant sur de tels sujets pour le Parlement. Dans le processus décrit par la loi, la décision finale reviendra au Gouvernement mais le décret d'autorisation d'une installation de stockage ne pourra être pris que si un examen parlementaire a eu lieu auparavant et que les conditions de réversibilité proposées par l'opérateur, correspondent aux dispositions qui seront prévues dans la loi de 2015.

#### ■ Mettre en œuvre des modalités spécifiques pour l'organisation et le financement de la gestion des combustibles usés et des déchets radioactifs.

La loi prévoit tout d'abord la modernisation du dispositif d'accompagnement local (art. 13 et 21). Les groupements d'intérêt public voient leurs missions élargies à la formation et à la valorisation des connaissances scientifiques et techniques. Dans le même temps, le financement des dispositifs d'aménagement du territoire pour les départements concernés s'effectuera par taxes additionnelles à la taxe déjà existante pour les installations nucléaires de base. Ces fonds bénéficieront à l'ensemble des départements concernés et, en particulier :

- aux communes situées à moins de dix kilomètres de l'installation, qui bénéficieront de versements directs pouvant atteindre 20 % des ressources collectées ;
- à une zone de proximité dont le périmètre sera plus large et défini par décret après avis des conseils généraux, pour tenir compte des réalités économiques et sociales locales.

La loi effectue par ailleurs une modernisation des missions de l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra) (art. 14), notamment en lui confiant de nouvelles missions d'intérêt général (collecte d'objets radioactifs auprès de propriétaires non solvables, assainissement de sites orphelins pollués par des substances radioactifs, etc.). L'Andra est par ailleurs désormais en charge du pilotage des recherches menées sur l'axe 3 (qui était jusqu'à présent piloté

*Solutions de gestion développées dans le cadre du plan national de gestion des matières et des déchets radioactifs pour les différentes catégories de déchets*

	Vie très courte (période < 100 jours)	Vie courte (période < 30 ans)	Vie longue (période > 30 ans)
Très faible activité (TFA)	Gestion par décroissance radioactive	Centre de stockage TFA en surface (Aube)	
Faible activité (FA)		Centre de stockage FMA en surface (Aube)	Recherches menées dans le cadre de la loi du 28 juin 2006 (stockage à faible profondeur)
Moyenne activité (MA)			
Haute activité (HA)		Recherches menées dans le cadre de la loi du 28 juin 2006 (stockage en couche géologique profonde)	

par le CEA) et devra également fournir au ministre en charge de l'Industrie, des évaluations des coûts afférents à la gestion des déchets de haute et de moyenne activité à vie longue.

Les modalités de financement des trois axes de recherche sont précisées par la loi (articles 15, 16 et 17) : sont prévues des conventions et subventions pour l'axe 1 ainsi qu'une taxe additionnelle à la taxe sur les installations nucléaires de base pour les axes 2 et 3.

Afin de réaliser la sécurisation des charges nucléaires de long terme, un régime encadrant les pratiques des exploitants dans ce domaine est créé, avec notamment la mise en œuvre d'un contrôle direct de l'État sur les modalités d'évaluation et de couverture de ces charges de long terme. Une Commission nationale d'évaluation financière, placée sous l'égide du Parlement est en outre créée pour s'assurer de la pertinence et du sérieux des contrôles mis en œuvre par l'État (article 20).

Enfin, le financement des activités de valorisation technologique et de diffusion de la culture scientifique menées auprès du laboratoire, s'effectuera également au moyen de taxes additionnelles à la taxe sur les installations nucléaires de base (article 21).

Le Code de l'environnement (livre V, titre IV) rend responsable le producteur du traitement, du conditionnement et du devenir (élimination) de tout déchet. Pour assumer correctement cette responsabilité, il doit s'efforcer d'en réduire les volumes et les toxicités, réaliser le tri et s'assurer de la traçabilité de leur élimination : c'est le *contrôle interne*. Par ailleurs, l'Autorité de sûreté nucléaire, et localement la division de Douai, contrôle aussi ces activités : elle est le *contrôle externe*.

Des filières spécifiques de gestion des déchets radioactifs, adaptées au risque qu'ils présentent, doivent être mises en place.

Deux paramètres permettent d'appréhender ce risque : l'activité, qui traduit la toxicité du déchet, et la durée de vie (période au bout de laquelle la radiotoxicité du déchet est divisée par deux). On distingue ainsi des déchets de courte période (moins de trente ans) ou de

longue période (plus de trente ans) et des déchets de très faible, faible, moyenne ou haute activité.

L'état d'avancement de la mise en œuvre des différentes filières de gestion des déchets [tableau page précédente], en particulier la voie choisie pour leur stockage, fait apparaître l'absence à ce jour de solutions définitives d'élimination pour certains déchets.

Les déchets de très faible activité proviennent essentiellement du démantèlement des centrales nucléaires ou des sites industriels classiques qui utilisent pour leur production des substances faiblement radioactives. Leur radioactivité est de l'ordre de quelques becquerels par gramme. Sous l'impulsion de l'ASN, des principes de gestion adaptés ont été définis et des filières sont en cours d'étude ou de mise en place.

L'activité des déchets de faible ou moyenne activité à vie courte résulte principalement de la présence de radionucléides émetteurs de rayonnements bêta ou gamma, de période inférieure à trente ans. Les déchets de cette catégorie proviennent notamment des réacteurs nucléaires. Ce type de déchet provient également des usines de traitement de combustibles irradiés, des centres de recherche, des laboratoires universitaires, de l'industrie nucléaire et des hôpitaux. La solution technique généralement adoptée pour ce type de déchets est l'évacuation vers un centre de stockage en surface où les colis de déchets sont déposés dans des ouvrages bétonnés. Ce concept permet d'assurer le confinement des radionucléides pendant une durée suffisante à l'issue de laquelle l'activité des déchets sera bien moindre grâce au phénomène de la décroissance radioactive.

Les autres déchets contiennent des émetteurs à période longue, notamment des émetteurs de rayonnements alpha. On distingue les déchets de moyenne activité, d'une part, et les déchets de haute activité, d'autre part. Les premiers sont principalement dus à l'entretien des installations de retraitement. Les seconds ont généralement pour origine les produits de fission et d'activation issus du traitement des combustibles irradiés.

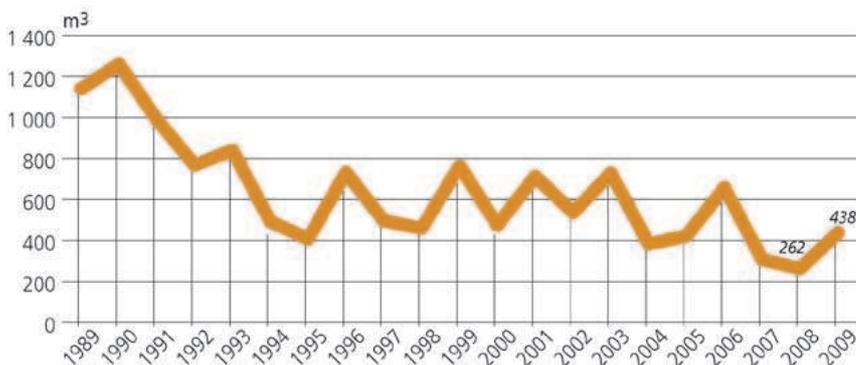
Le point de départ de cette gestion par filières est, à l'instar de ce qui se fait pour les déchets industriels dans le cadre d'études déchets, d'identifier et de recenser les déchets produits, de faire le point sur les procédures de gestion actuelles et de se pencher sur l'amélioration de cette gestion. Ces « études déchets » sont mentionnées sur le plan réglementaire dans l'arrêté interministériel du 31 décembre 1999 modifié, comportant également des dispositions spécifiques pour les déchets produits par les installations nucléaires. Pour les INB régionales (*Somanu* et le CNPE de Gravelines), ces études ont été actualisées courant 2002 par les exploitants et ont été analysées au sein de l'ASN en 2003. Elles font l'objet de mises à jour régulières.

## L'évolution des déchets radioactifs produits par le CNPE de Gravelines

### ■ Les déchets hautement actifs et moyennement actifs à vie longue

L'essentiel des déchets de cette catégorie ne sont pas produits sur le site de Gravelines, mais résultent du retraitement, à La Hague, du combustible usé. Le CNPE de Gravelines produit chaque année de l'ordre de 250 assemblages de combustible usé. En 2009, six réacteurs ont été mis à l'arrêt pour rechargement. Il y a eu 24 évacuations de combustible usé contenant chacun 12 assemblages soit 288 assemblages. Ces assemblages sont transférés à l'usine de retraitement de La Hague où ils subissent différents traitements chimiques dans le principal but d'extraire les matières recyclables. Ces 288 assemblages représentent environ 174 tonnes de combustible qui, retraitées, génèrent environ 66 m<sup>3</sup> de déchets (produits de fission de haute activité), d'abord sous forme liquide, qui sont ensuite concentrés, vitrifiés et stockés dans des conteneurs spécifiques à La Hague.

Évolution du volume de déchets produit au CNPE de Gravelines



Plusieurs équipements du cœur de réacteur (grappes de commande, etc.) sont stockés dans les piscines des bâtiments combustibles prévues à cet effet.

### ■ Les déchets faiblement actifs et moyennement actifs à vie courte

Le graphique ci-dessous présente l'évolution du volume de déchets radioactifs de faible ou moyenne activité et à vie courte produits chaque année sur ce site. Ces déchets, après conditionnement, sont stockés en surface au Centre de stockage de l'Aube ou destinés à l'incinération (*Centrac*).

L'indicateur moyen du volume de déchets produits est fortement influencé par les campagnes d'enrobage de résines (de périodicité trisannuelle). L'année 2009, contrairement aux années 2007 et 2008, a fait l'objet de ce type de campagne. Ainsi, 115 coques de résines échangeuses d'ions ont été produites. Si on ne tient pas compte des coques produites par ce biais, la production de coques de l'année 2009 est dans la continuité des années 2007 et 2008. Le volume produit en 2009 sans campagne d'enrobage est de 208 m<sup>3</sup>. Le volume de déchets produit est en baisse constante grâce à l'optimisation de la filière d'élimination par incinération.

Par ailleurs, les neuf générateurs de vapeur usés des réacteurs n° 1, 2 et 4 de la centrale, qui ont été remplacés en 1994, 1996 et 2000, sont entreposés dans trois bâtiments spécifiques à l'intérieur du site pour une durée permettant la décroissance de leur activité jusqu'à un seuil acceptable pour l'opération de démantèlement.

Le BSI (bâtiment de stockage intermédiaire) a été, globalement, mis en service en septembre 2003. Il est destiné à recevoir certaines catégories de déchets, présentant notamment de hauts potentiels calorifiques.

De plus, le CNPE a mis en service, début 2005, une aire pérenne de transit et regroupement de déchets très faiblement actifs (dite « aire TFA »). Cette action s'inscrit dans une démarche d'amélioration de la gestion de ce type de déchets, imposée par l'Autorité de sûreté nucléaire.

Les boues de la station de décarbonatation, opérationnelle depuis 1994, sont en cours d'homologation pour une valorisation dans le secteur agricole. Une possibilité de traitement de ces boues en centre de compostage, à proximité du site, est également en cours d'évaluation. Leur stock passe à 111 tonnes (contre 163 t en 2008, 201 t en fin d'année 2007 et 371 t en 2006) pour une production annuelle 2009 d'environ 454 t.

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Tendance 2009/2008
Huiles de graissage	39,75	11,25	37,12	65,56	14,13	26,62	16,81	14,682	18,93	13,94	49,70	+257 %
Toutes huiles *	47,68	19,58	49,95	81,40	59,48	46,98	46,06	25,68	33,86	32,74	68,90	+110 %
Déchets souillés d'huile	10,4	20,9	11,64	8,82	12,66	139,91	13,79	2,443	10,01	9,86	11,60	+18 %
Moules et coquillages	131	150	166	149,98	149,80	204,55	163,28	132,14	112,18	189,12	131,48	-30 %
Résines échangeuses d'ions **	1,826	3,06	9,83	4,28	4,76	4,30	4,984	4,092	8,52	2,77	3,04	+10 %
Boues de décarbonatation **	717,17	617,02	667	708,35	599,38	570,6	491,06	505,412	461	464,65	454,34	-2 %
Métaux et autres	268	344	370	317,94	344,72	361,51	383,96	432,94	325,94	660,92	506,61	-23 %
Amiante libre	42,4	4,70	10,05	2,54	2,40	4,56	6,02	11,66	1,32	7,26	1,90	-74 %
Batteries, piles	60,4	30,7	36,28	1,77	5,12	9,38	4,33	33,31	56,42	84,07	24,68	-71 %
Verre	12	2,4	7,98	0,54	9,42	5,33	1,8	1,14	1,9	1,18	1,08	-8 %

\* Huiles de graissage incluses; hors huile diélectrique et huile contenant des PCB/PCT) \*\* Traitement des eaux

**Déchets non radioactifs produits** (en tonnes)  
au CNPE de Gravelines

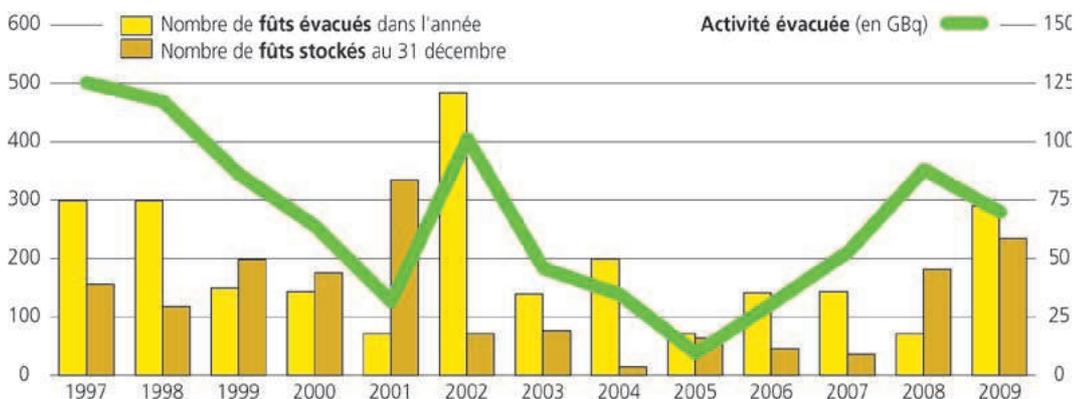
L'augmentation des déchets métalliques s'explique par la rénovation du réseau incendie (remplacement de tuyauteries).

L'augmentation des huiles de graissage s'explique par la maintenance et les visites de bâches déclenchées à la demande de l'ASN à la suite de l'événement de la *Socatri*.

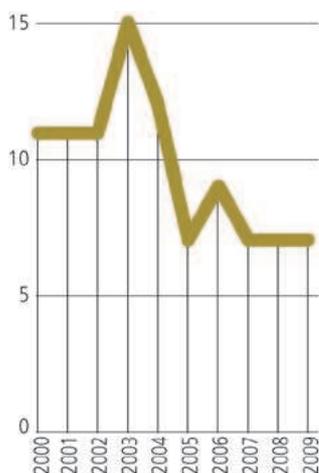
## L'évolution des déchets radioactifs produits par la Somanu à Maubeuge

La *Somanu* produit des déchets de deux types: d'une part, des déchets technologiques résultant des interventions sur les matériels et de l'entretien des installations (vinyles, chiffons, cartons, etc.) et, d'autre part, des déchets métalliques constitués de pièces rebutées lors des expertises et de copeaux d'usinage. En 2009, 18,3 tonnes de ce second type de déchets ont été expédiées (18,4 t en 2008). 152 tonnes sont entreposées à Maubeuge en attente d'évacuation (-31 t par rapport à 2008). Certains déchets, qualifiés d'irradiants de par leur débit de dose supérieur à 2 mSv/h, sont entreposés sur le site de Maubeuge. La phase finale de leur conditionnement est réalisée au CNPE de Gravelines. [graphique ci-dessous].

### Évolution des déchets technologiques produits à la Somanu



## Les événements nucléaires de la région Nord-Pas-de-Calais



Évolution du nombre total des événements significatifs de sûreté (niveau 1) déclarés depuis 2000 pour le CNPE de Gravelines

La division de Douai de l'Autorité de sûreté nucléaire a pour mission d'analyser l'origine et les conséquences potentielles des événements significatifs de manière à tirer le retour d'expérience et éviter ainsi leur renouvellement.

■ **La sûreté** : pour 2009, 42 événements ont été déclarés à l'ASN par le CNPE de Gravelines : 7 événements significatifs classés de niveau 1 (7 en 2008, 7 en 2007, 9 en 2006 et 7 en 2005) sur l'échelle INES [voir page suivante] et 35 événements de niveau 0 (31 en 2008, 56 en 2007, 45 en 2006, 35 également en 2005). On constate une stabilité du nombre d'événements de niveau 1 depuis trois ans.

■ **La radioprotection** : en 2009, le CNPE de Gravelines a déclaré six événements radioprotection (6 en 2008, 8 en 2007). Aucun événement de niveau 1 ou supérieur (sur une échelle graduée de 0 à 7).

■ **Le transport** : en 2009, il n'y a pas eu d'événement significatif dans le domaine des transports de matières radioactives.

■ **L'environnement** : en 2009, le CNPE a déclaré huit événements significatifs pour l'environnement, comme en 2007 et 2008. Ils concernent cinq rejets gazeux de fréon R11, un déversement de 400 litres d'hydrazine sans rejet dans l'environnement, un déversement de 1 100 litres de liquide de refroidissement d'un moteur diesel et un rejet d'un réservoir d'eau radioactive sans analyse préalable.

La division de Douai poursuit en particulier ses actions de suivi dans le domaine du respect des règles d'exploitation, de la rigueur au quotidien et de l'efficacité du contrôle au deuxième niveau. Elle rédige les avis d'incident qui sont publiés sur le site Internet (<http://www.asn.fr>) pour tous les événements de niveau supérieur ou égal à 1.

Les explications sur l'échelle internationale de classement des événements nucléaires sont détaillées ci-après.

## Améliorer l'efficacité et la qualité des secours : PUI et PPI

Dans l'industrie nucléaire, il existe deux types de plan de secours en cas d'accident grave.

■ **Le plan d'urgence interne (PUI)** est établi par l'exploitant sous le contrôle de l'Autorité de sûreté nucléaire. Il définit l'organisation des secours et des moyens d'intervention en cas d'accident à l'intérieur d'une installation nucléaire de base. Ce plan nécessite une formation du personnel de l'entreprise et des entraînements réguliers. Il fait l'objet d'inspections de la part de l'ASN ;

■ **Le plan particulier d'intervention (PPI)** est établi, sous l'autorité du préfet, sur la base des analyses de l'exploitant. Ce plan est mis en œuvre notamment lors d'accidents très graves dont les conséquences débordent les limites de l'installation et exigent la mise en place de mesures de protection des populations.

Un exercice national est réalisé sur chaque site nucléaire, tous les trois ans environ. Les exercices nationaux de crise nucléaire ont

pour but de tester, dans son ensemble, le dispositif prévu en cas de crise tant du côté des pouvoirs publics que du côté de l'exploitant d'une installation nucléaire. Ils reposent sur la simulation de la première phase d'une crise consécutive à un incident ou un accident sur une installation nucléaire avec mise en œuvre des premières mesures définies dans les plans d'urgence.

Pour Gravelines, le dernier exercice a eu lieu le 13 mars 2007. L'exercice prévoyait la mobilisation simultanée de l'organisation de crise mise en place par les pouvoirs publics et l'exploitant, en cas d'incident ou d'accident survenant sur le CNPE de Gravelines. L'exercice est de type « sûreté nucléaire », c'est-à-dire qu'il privilégiait les processus d'analyse et de décision, sans action impliquant la population vivant autour du site nucléaire. La commune de Gravelines a été impliquée par la mise en œuvre de son plan communal de sauvegarde. Le prochain exercice est prévu début 2011.

## L'appréciation des événements nucléaires : l'échelle internationale des événements nucléaires (INES)

Le principe de fonctionnement de l'échelle INES (International Nuclear Event Scale) est identique à celui des échelles qui mesurent la gravité de certains phénomènes naturels (séismes, vents, etc.). Elle est destinée à faciliter la perception de l'importance des incidents ou accidents survenant dans les installations nucléaires. Elle ne constitue donc pas un outil d'évaluation de la sûreté ou de comparaison internationale.

Les événements sont classés dans une échelle à huit niveaux (de 0 à 7), suivant leur importance. Les événements sans importance du point de vue de la sûreté sont classés au niveau 0 et qualifiés « d'écarts ». Les événements ne concernant pas la sûreté ou la radioprotection sont dits « hors échelle ».

		Critères liés à la sûreté		
		Conséquences à l'extérieur du site	Conséquences à l'intérieur du site	Dégradation de la défense en profondeur
7	<b>Accident majeur</b> ★ Tchernobyl 1986	Rejet majeur : effets étendus sur la santé et l'environnement		
6	<b>Accident grave</b> ★ Kyshtym 1957	Rejets importants susceptibles d'exiger l'application intégrale des contre-mesures prévues		
5	<b>Accident</b> ★ Three-Miles-Island 1979	Rejets limités susceptibles d'exiger l'application partielle des contre-mesures prévues	Endommagements graves du cœur du réacteur et/ou des barrières radiologiques	
4	<b>Accident</b> ★ Saint-Laurent-des-Eaux 1980	Rejet mineur : exposition du public de l'ordre des limites prescrites	Endommagements importants du cœur du réacteur, et/ou des barrières radiologiques, exposition mortelle d'un travailleur	
3	<b>Incident grave</b>	Très faible rejet : exposition du public représentant une fraction des limites prescrites	Contamination grave, effets aigus sur la santé d'un travailleur	Accident évité de peu, pertes des barrières
2	<b>Incident</b>		Contamination importante, surexposition d'un travailleur	Incidents assortis de défaillances importantes des dispositions de sûreté
1	<b>Anomalie</b>			Anomalie sortant du régime de fonctionnement autorisé
0	<b>Écart</b>		Aucune importance du point de vue de la sécurité	
-	Événement hors échelle		Aucune pertinence du point de vue de la sécurité	

### Mode d'emploi de l'échelle INES en France

Le tableau ci-dessus indique, pour chaque niveau d'événements (de 0 à 7), l'appellation conventionnelle correspondante (en première colonne) et les caractéristiques qui peuvent conduire à un tel classement, d'après les trois critères à prendre en compte : les conséquences à l'extérieur du site, les conséquences à l'intérieur du site et la dégradation des lignes de défense en profondeur de l'installation.

Les conséquences à l'extérieur du site sont appréciées en termes de rejets radioactifs pouvant toucher le public et l'environnement. Les événements correspondants sont classés au moins au niveau 3 quand la dose reçue par la personne la plus exposée hors du site atteint le dixième environ de la limite annuelle autorisée. Ils peuvent aller jusqu'au niveau 7 en cas d'accident nucléaire majeur.

Les conséquences à l'intérieur du site peuvent toucher les travailleurs du nucléaire, ainsi que l'état des installations. La contamination ou la surexposition d'un travailleur correspondra à un incident de niveau 2 s'il y a dépassement des seuils réglementaires ; l'exposition mortelle d'un travailleur sera classée au niveau 4 ; un endommagement grave

du cœur d'un réacteur, sans conséquence à l'extérieur, sera classé au niveau 5.

La **défense en profondeur** consiste à mettre en place des barrières successives interposées entre les produits radioactifs et l'environnement. Leur dégradation, même s'il n'y a pas eu de conséquence effective, entraîne un affaiblissement de la sûreté et justifie un classement du niveau 1 à 3, le niveau correspondant à la dégradation réelle pouvant être augmenté d'une unité par application d'un « facteur additionnel » en cas de dysfonctionnement organisationnel ou humain notable. Ce dernier point a fait l'objet d'un protocole d'application avec l'exploitant pour bien cadrer son utilisation.

Si un événement peut être classé au titre de plus d'un critère, c'est bien entendu le niveau le plus sévère qui est retenu pour le classement d'ensemble.

Le traitement des incidents ou accidents tel qu'il existe en France demeure inchangé : tous les événements significatifs pour la sûreté font l'objet d'une déclaration à l'Autorité de sûreté nucléaire puis d'une analyse détaillée. L'exploitant propose un classement éventuel dans l'échelle qui est confirmé ou réévalué par l'ASN.

## Pour prévenir les risques : l'inspection

La division de Douai de l'ASN a réalisé, en 2009, 39 inspections sur les installations nucléaires en région : 35 sur le CNPE de Gravelines, dont six lors des arrêts de réacteurs et une dans le domaine du transport de matières radioactives, trois à la *Somanu* à Maubeuge et cinq dans le domaine du transport de matières radioactives. Ces inspections ont été réalisées conformément au programme prévisionnel établi à la fin de l'année 2008 auquel il convient d'ajouter cinq inspections ajoutées en cours d'année (quatre sur le CNPE de Gravelines et une à la *Somanu*), suite à incidents ou activités particulières.

Dans le domaine de l'environnement, la division de Douai a particulièrement porté son attention en inspection sur les rejets (une inspection avec prélèvement d'échantillons dans les eaux souterraines) et la mise en conformité des installations aux prescriptions de l'arrêté interministériel du 31 décembre 1999 (une inspection).

Au travers des lettres de suites, 279 demandes ont été adressées au CNPE de Gravelines (276 en 2008). Ces demandes portent notamment sur le respect des règles de conduite et les modifications de procédures, sur la maintenance et les modifications de matériel, et sur la formation du personnel.

La division a maintenu le nombre de ses inspections inopinées (25,7 %) qui ont été réalisées sur différents sujets comme la prévention et la lutte contre l'incendie, le prélèvement d'effluents et les travaux de maintenance lors des arrêts de réacteurs.

L'ensemble des lettres de suites des inspections peut être consulté sur le site de l'ASN ([www.asn.fr](http://www.asn.fr)).

# Nucléaire - Avis d'incidents publiés en 2009 (site internet www.asn.fr)

DATE	INSTALLATION	DESCRIPTION DE L'INCIDENT
18 et 19/03/2009	<b>CNPE de Gravelines</b> Réacteurs 5 et 6 Indisponibilité du réseau incendie sur les réacteurs 5 et 6	Les 18 et 19 mars 2009, lors des rondes de surveillance des installations, des agents EDF ont constaté une pression d'eau insuffisante dans le réseau de lutte contre l'incendie des réacteurs 5 et 6. Dans le cadre de travaux de rénovation du réseau incendie dans le Bâtiment, hors zone nucléaire, abritant les équipements de production d'électricité, il était prévu de connecter le réseau avec celui des réacteurs voisins, afin de garantir un débit d'eau suffisant. Les contrôles effectués ont mis en évidence qu'une vanne, qui devait être ouverte, était en réalité fermée à la suite d'une erreur de manipulation. En cas d'incendie important, le débit d'eau disponible n'aurait pas été garanti et des moyens complémentaires auraient dû être connectés manuellement au réseau incendie des autres réacteurs. Cet événement n'a eu aucune conséquence sur le personnel, ni sur l'environnement. <u>En raison du non respect des règles d'exploitation, cet incident a été classé au niveau 1 de l'échelle INES.</u>
17/04/2009	<b>CNPE de Gravelines</b> Réacteur 3 Non respect des spécifications techniques d'exploitation	Le 17 avril 2009, alors que le réacteur numéro 3 était en cours de redémarrage après un arrêt pour maintenance et rechargement, la défaillance d'un capteur de vitesse sur l'une des trois pompes primaires a été détectée. Le circuit primaire principal est un circuit fermé, contenant de l'eau sous pression. Elle est mise en mouvement par trois pompes dites «pompes primaires». Sur chacun de ces équipements sont positionnés des capteurs de vitesse afin de s'assurer du bon fonctionnement. EDF a considéré, en première analyse, que la défaillance du capteur n'avait pas de conséquences importantes et n'a donc pas procédé à sa remise en état immédiate. Le 18 avril 2009, une analyse complémentaire a montré que la défaillance avait un impact plus large que prévu car elle entraînait la mise hors service de l'une des chaînes de mesure du système de protection du réacteur, ce qui n'est pas autorisé par les spécifications techniques d'exploitation. Ce système de protection a pour principales fonctions la détection de situations anormales, l'arrêt automatique du réacteur et le déclenchement des systèmes de sauvegarde appropriés en situation accidentelle. Dès lors, les opérations de remise en état des matériels ont été engagées et les équipements ont été rendus de nouveau opérationnels le 19 avril à 10h00. Cet événement n'a eu aucune conséquence sur le personnel, ni sur l'environnement. <u>En raison du non respect des spécifications techniques d'exploitation, cet événement a été classé au niveau 1 de l'échelle INES.</u>
12/05/2009	<b>CNPE de Gravelines</b> Réacteur 4 Non respect des spécifications techniques d'exploitation	Le 12 mai 2009, EDF a constaté que la modification d'un paramètre n'avait pas été réalisée dans les délais imposés par les spécifications techniques d'exploitation, lors du passage du réacteur en prolongation de cycle. En fin de cycle de fonctionnement, lorsque le combustible nucléaire commence à être usé et délivre une puissance moins importante, la température de fonctionnement du réacteur est abaissée afin de poursuivre son exploitation. Cette phase est appelée "prolongation de cycle" et dure au maximum 60 jours avant l'arrêt du réacteur pour Lors du passage en prolongation de cycle, certains paramètres de fonctionnement, dont celui gérant l'insertion des grappes de régulation de puissance, doivent être modifiés dans un délai maximum de deux jours après le passage en phase de prolongation. Les armoires de commande sont constituées de matériaux absorbants les neutrons ralentis. Cet événement n'a eu aucune conséquence sur le personnel, ni sur l'environnement. <u>Cet événement a été classé au niveau 1 de l'échelle INES.</u>
1/07/2009	<b>CNPE de Gravelines</b> Réacteur 6 Non détection de l'insuffisance de débit de la boucle de recirculation du bore.	Le 1er juillet, deux agents de conduite débutent deux opérations de contrôles du système de protection du réacteur. Au cours de celles-ci, une alarme du circuit d'injection de sécurité(1) apparaît pour insuffisance du débit de la boucle de recirculation du bore. Cet événement n'est pas détecté par les agents EDF qui poursuivent donc les opérations de contrôles en cours. Les agents s'aperçoivent, à la fin de ces opérations seulement, de l'isolement de la boucle de recirculation en bore. Une détection de cet événement plus rapide aurait contraint l'exploitant, conformément aux règles générales d'exploitation, à interrompre ses opérations de contrôles et traiter l'insuffisance du débit de la boucle de recirculation. Malgré la détection tardive, la boucle de recirculation du bore a été restaurée suffisamment rapidement pour exclure le risque de cristallisation du bore. Cet événement n'a eu aucune conséquence sur le personnel, ni sur l'environnement. En raison du non respect des règles d'exploitation, cet incident a été reclassé au niveau 1 de l'échelle INES par l'Autorité de Sûreté Nucléaire. ( 1) Le circuit d'injection de sécurité (RIS) permet, en cas d'accident, par exemple d'une fuite importante du circuit primaire du réacteur, d'introduire de l'eau borée sous haute pression dans celui-ci afin d'étouffer la réaction nucléaire et d'assurer le refroidissement du cœur. Afin d'éviter la cristallisation du bore, celui-ci est maintenu dans une boucle de recirculation.
9/08/2009	<b>CNPE de Gravelines</b> Réacteur 1 Incident lors des opérations de déchargement du combustible du réacteur	L'ASN a été informée par EDF d'un incident de manutention de combustible survenu le 9 août 2009 à 3h 45 du matin lors des opérations de déchargement du réacteur N°1. Le cœur du réacteur nucléaire de 900 mégawatts, comme Gravelines 1, est composé de 157 assemblages combustibles comportant chacun 264 crayons qui contiennent le combustible nucléaire. Les réacteurs doivent être arrêtés périodiquement et déchargés pour procéder au renouvellement du combustible. Lors de cette opération, le couvercle de la cuve du réacteur et les structures internes supérieures de maintien sont retirés pour pouvoir accéder aux assemblages combustibles et pouvoir les remplacer. Un assemblage combustible est resté accroché aux structures internes supérieures au cours des opérations d'enlèvement. L'exploitant a interrompu ces opérations et fait procéder à l'évacuation du bâtiment réacteur et à son isolement, conformément aux règles d'exploitation du réacteur. L'assemblage est sous eau dans la cuve et son refroidissement est assuré par le circuit normal utilisé lorsque le réacteur est à l'arrêt. La possibilité de détérioration des assemblages combustibles, y compris leur chute éventuelle, lors de la manipulation des assemblages fait partie des événements que l'ASN demande de prendre en compte et d'anticiper lors de l'autorisation d'exploitation d'un réacteur. L'enceinte de confinement et le système de ventilation sont conçus pour faire face à des événements de ce type. Une inspection de l'ASN a lieu le lundi 10 août 2009, sur le site pour contrôler les dispositions prises par EDF. L'incident n'a pas eu de conséquences pour le personnel de la centrale et n'a pas entraîné de rejets dans l'environnement. Un incident de même nature s'était produit à la centrale de Tricastin en septembre 2008. <u>L'ASN classe provisoirement cet incident au niveau 1 de l'échelle INES.</u>
6/10/2009	<b>CNPE de Gravelines</b> Tous réacteurs Ecart de conformité sur les dispositifs de maintien des relais électromagnétiques sur leur embase	Le 6 octobre 2009, l'exploitant de la centrale nucléaire de Gravelines a proposé à l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) le reclassement au niveau 1 d'un événement significatif pour la sûreté portant sur une anomalie de maintien de plusieurs relais électromagnétiques des armoires de contrôle-commande et des tableaux électriques installés sur les 6 réacteurs de la centrale. Les armoires de contrôle-commande permettent de piloter les différents systèmes nécessaires à la sûreté des réacteurs. Les tableaux électriques participent quant à eux à l'alimentation des réacteurs en énergie électrique. Ces armoires et tableaux contiennent des relais électromagnétiques qui permettent la commutation de liaisons électriques. La centrale nucléaire de Gravelines a engagé en 2009 une campagne de contrôle des dispositifs de maintien de ces relais. A ce jour, les vérifications sont terminées sur les réacteurs 1, 4 et 5 et se poursuivront jusqu'en mai 2010 sur les trois autres. Ces anomalies peuvent avoir pour conséquence, en cas de séisme important, le débranchement de certains relais électromagnétiques des armoires de contrôle-commande et des tableaux électriques. Chaque anomalie est réparée selon les possibilités techniques et en fonction de ses conséquences pour la sûreté dès sa découverte ou à l'arrêt de réacteur suivant. Une nouvelle analyse approfondie de ces anomalies a montré que pour le réacteur n°5, on ne pouvait pas garantir, en cas de séisme, la manœuvrabilité de deux vannes du circuit d'injection de sécurité. Ce circuit permet notamment, en cas de fuite importante du circuit primaire du réacteur, d'introduire de l'eau dans celui-ci afin d'assurer le refroidissement du cœur. En cas de séisme, le refroidissement du cœur aurait pu être moins efficace que ce qui est prévu. Toutes les anomalies à l'origine de cet écart ont été Cet événement n'a eu de conséquence ni sur le personnel ni sur l'environnement. <u>Cet événement initialement classé au niveau 0 a par conséquent été reclassé au niveau 1 de l'échelle INES.</u>
15/11/2009	<b>CNPE de Gravelines</b> Réacteur 6 Dépassement de la durée de remise en conformité du système d'aspersion d'eau	Le 14 novembre 2009, le réacteur N° 6 était en cours de redémarrage après le rechargement partiel du combustible et la réalisation des opérations de maintenance. Durant cette phase, un essai, portant sur l'un des circuits d'alimentation du système d'aspersion d'eau dans le bâtiment du réacteur, a montré que le niveau d'eau d'un puisard était insuffisant. Un appoint a été alors effectué. Le 15 novembre 2009, l'analyse de la procédure utilisée pour la réalisation cet appoint en eau a conclu que le niveau d'eau dans le puisard était toujours insuffisant par rapport aux règles d'exploitation, risquant de rendre ce circuit d'alimentation inopérant. Un nouvel appoint en eau du puisard a été immédiatement réalisé, remettant en conformité le système d'aspersion. Cet écart a entraîné un non respect de la conduite à tenir fixée par les règles d'exploitation. En cas de fuite importante d'eau du circuit primaire, accident improbable mais pris en compte dans l'analyse de sûreté, le système d'aspersion pulvérise de l'eau contenant de la soude dans le bâtiment du réacteur afin d'en diminuer la pression et la température, et d'éliminer l'iode radioactif. L'alimentation en eau de ce système est constituée par deux circuits indépendants qui récupèrent l'eau d'aspersion du bâtiment réacteur dans des puisards. La présence d'eau dans les puisards permet de garantir l'ouverture des vannes situées à l'aspiration des circuits. Cet événement n'a eu aucune conséquence sur le personnel, ni sur l'environnement. Compte tenu du dépassement du délai de remise en conformité du système d'aspersion, l'incident a été classé par l'exploitant au niveau 1 de l'échelle INES.

# Les filières d'élevage

*En 2009, l'accent a été mis sur le suivi des élevages soumis à la directive «IPPC» (Integrated Pollution Prevention and Control) relative à la prévention et à la réduction intégrées de la pollution.*

*L'inspection des installations classées s'est ainsi attachée à rendre ces élevages compatibles avec les exigences européennes. L'adoption des «meilleures techniques disponibles» a été encouragée et débattue avec les exploitants. Parmi ces dispositions, on peut citer la lutte contre les gaspillages d'eau et d'énergie ainsi que la limitation des nuisances par, notamment, la mise en place de techniques d'épandage plus respectueuses de l'environnement.*





## La filière d'élevage en Nord-Pas-de-Calais

Fin 2009, la région Nord-Pas-de-Calais comprend 17 673 établissements d'élevage qui se répartissent comme suit :

Catégories d'élevages	Nombre d'élevages		
	Région	Nord	Pas-de-Calais
Porcins	1 246	533	713
Bovins	10 315	3 876	6 439
Volailles	1 509	596	913
Ovins	3 371	1 266	2 105
Caprins	1 215	573	642
Piscicultures	17	3	14

**Répartition des élevages du Nord-Pas-de-Calais par catégories en 2009**

Source MAAP/DGAL : SIGAL

## Les installations classées des filières d'élevage

Les établissements des domaines d'activité suivants relèvent de la compétence des directions départementales de la protection des populations du Nord et du Pas-de-Calais :

- abattage d'animaux ;
- traitement et dépôt de sous-produits d'origine animale, y compris débris, issues et cadavres ;
- élevage, vente, transit, etc. de bovins ;
- élevage, vente, transit, etc. de porcs en stabulation ou en plein air ;
- élevage, vente, transit, garde, exposition, etc. de sangliers en stabulation ou en plein air dans un enclos de moins de 20 ha ;

- élevage, vente, transit, etc. de lapins de plus d'un mois ;
- élevage, vente, etc. de volailles et/ou gibier à plume à l'exclusion d'activités spécifiques visées par d'autres rubriques ;
- élevage, vente, transit, garde, fourrières, etc. de chiens ;
- pisciculture ;
- présentation au public d'animaux d'espèces non-domestiques, à l'exclusion des magasins de vente au détail.

En région, **les 665 installations classées des filières d'élevage** soumises au régime de l'autorisation au 31 décembre 2009 se répartissent de la façon suivante :

Catégories d'établissements autorisés	Nombre au 31 décembre 2009	
	Nord	Pas-de-Calais
Abattoirs, dépôts de cadavres	7	7
Élevages de porcins	198	171
Élevages de bovins	98	46
Élevages de gibier	0	0
Élevages de lapins	0	0
Élevages de volailles	57	34
Chenils	15	18
Piscicultures	3	14
Élevages de faune sauvage	6	4
<b>Total</b>	<b>378</b>	<b>287</b>

En 2009, dix-neuf projets d'arrêtés relatifs à de nouvelles installations ont fait l'objet d'un passage en Conseil départemental des risques sanitaires et technologiques (Coderst). La répartition au sein des différentes catégories est présentée dans le tableau ci-contre.

**Les installations classées d'élevages soumises au régime d'autorisation**

**Les nouvelles autorisations en 2009**

Catégories	Nord	P-d-C
Abattoirs	0	0
Autres industries*	2	0
Élevages de porcins	4	3
Élevages de bovins	2	2
Élevages de gibier	0	0
Élevages de lapins	0	0
Élev. de volailles	4	0
Chenils	2	0
Piscicultures	0	0
Élevages de faune sauvage	0	0
<b>Total</b>	<b>14</b>	<b>5</b>

\* équarrissage, traitement des graisses

### La répartition

#### de la compétence administrative

Le Règlement sanitaire départemental (RSD)<sup>1</sup> et la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) contiennent un ensemble de dispositions directement applicables aux activités agricoles. Leur objectif principal est la protection de la ressource en eau et du voisinage de ces activités. Ces prescriptions encadrent plus particulièrement les activités agricoles d'élevage en ce qui concerne les caractéristiques et l'implantation des bâtiments, le stockage et l'épandage des effluents.

Le contrôle de l'application des dispositions du RSD est de la compétence de l'Agence régionale de santé (ARS).

Au delà de seuils d'effectifs animaux présents ou de tonnages de carcasses abattues, les sites de la filière relèvent de la réglementation sur les installations classées (ICPE). La direction départementale de la protection des populations (DDPP)<sup>2</sup> est alors le service compétent pour ces installations.

1 - Le RSD est consultable dans toutes les mairies.

2 - Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, les directions départementales des services vétérinaires (DDSV) et les unités départementales de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (UDCCRF) ont fusionné pour former les directions départementales de la protection des populations (DDPP).

Au cours de la même période, 165 arrêtés de prescriptions spéciales ou de modifications ou complémentaires aux prescriptions générales ont fait l'objet d'une proposition en Coderst (59 dans le Nord et 106 dans le Pas-de-Calais) pour **des installations soumises à déclaration**. Ces actes correspondent surtout à des demandes de dérogation de distance pour l'implantation de bâtiments d'élevage et/ou de leurs annexes vis-à-vis des tiers. Les demandes de forages destinés à l'alimentation des animaux font l'objet du même traitement.

## Le contrôle des installations

Onze inspecteurs commissionnés et assermentés, six (5,6 équivalents temps plein) dans le Nord et cinq (3,7 équivalents temps plein) dans le Pas-de-Calais, sont en poste en DDPP.

Dans le cadre de leurs missions permanentes d'inspection, ces inspecteurs contrôlent les établissements d'élevage, mettent le cas échéant en demeure les exploitants de respecter les prescriptions réglementaires et peuvent dresser procès-verbal en cas d'infraction.

269 inspections d'établissements des filières élevage (157 dans le Nord et 112 dans le Pas-de-Calais) ont été réalisées au cours de l'année 2009 dans la région. Elles sont organisées dans le cadre des plans d'action nationale et de l'instruction de dossiers.

L'action nationale 2009 a porté notamment sur la mise en conformité des établissements « IPPC », ainsi que sur l'inspection des chenils autorisés, des établissements de compostage et des exportateurs de déchets.

Les inspecteurs des DDPP ont dressé deux procès-verbaux durant l'année 2009 (deux dans le Nord) ; treize arrêtés préfectoraux de mise en demeure ont été signés par les préfets suite aux contrôles réalisés (douze dans le Nord et un dans le Pas-de-Calais).

## Les principales règles applicables aux installations classées d'élevage

### ■ Les distances d'implantation des locaux

L'implantation de bâtiments d'élevage, locaux d'élevage, aires d'exercice, de repos, d'attente, couloirs de circulation des animaux ainsi que celle de leurs annexes<sup>3</sup> est interdite à moins de :

- 100 mètres de toute habitation ou local habituellement occupé par des tiers, stades,

3 - Annexes : bâtiments de stockage de fourrages, silos, installations de stockage des aliments, ouvrages d'évacuation, de stockage et de traitement des effluents, aires d'ensilage, salle de traite, fromagerie).

campings agréés et des zones destinées à l'habitation dans un document d'urbanisme opposable aux tiers ;

- 35 mètres des berges de cours d'eau, des puits, forages et sources destinées à l'alimentation en eau potable ou à l'arrosage des cultures maraîchères ;
- 200 mètres des lieux de baignade, à l'exception des piscines privées.

Les distances d'implantation prévues s'appliquent à la construction de nouveaux bâtiments d'élevage et à la réaffectation d'un bâtiment agricole déjà construit, non utilisé pour l'élevage ou hébergeant une catégorie d'animaux différente. Elles s'appliquent également dans le cas d'une augmentation du cheptel de la catégorie d'animaux présente dans le bâtiment, voire à l'aménagement du bâtiment pour un autre type d'élevage.

Ces distances ne s'appliquent pas aux travaux rendus nécessaires par la mise en conformité des élevages existants en situation régulière, s'il n'y a pas augmentation corrélative des effectifs animaux. Les préfets ont par ailleurs la possibilité d'accorder des dérogations au respect de ces règles de distances, dans certains cas et sous réserves, notamment l'absence de nuisances supplémentaires causées aux tiers.

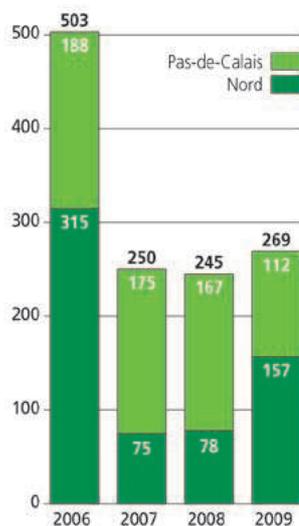
### ■ L'aménagement des installations

Les règles d'aménagement des installations concernent principalement :

- l'étanchéité des ouvrages de stockage ;
- la séparation des réseaux d'eau pluviale et d'eau souillée ;
- le stockage des fumiers et des effluents liquides. Dans ce cas, et sous réserve de dispositions plus contraignantes, la surface ou la capacité des ouvrages doit permettre une durée de stockage de quatre mois minimum. Tout débordement ou rejet direct dans le milieu naturel est interdit.

### ■ Les règles d'exploitation

Les règles d'exploitation concernent essentiellement la gestion des déchets et des épandages, le traitement éventuel des effluents, la qualité de l'installation électrique, la prévention du risque incendie, l'entretien des bâtiments, la maîtrise des bruits et des odeurs. Parmi ces différentes règles, nous retiendrons tout particulièrement la gestion de l'épandage des fumiers, lisiers et purins qui doit satisfaire à des prescriptions relatives à la protection de la qualité des eaux et du droit des tiers : instauration de reculs ou interdictions d'épandage par exemple.



Évolution du nombre des inspections

## ■ La maîtrise des effluents d'élevage

Depuis son origine, la législation sur les installations classées a imposé des limitations à la quantité d'effluents agricoles d'origine organique épandables sur les terres. Au premier rang de ces effluents se trouvent les lisiers. Aujourd'hui, la directive n° 91/676/CEE du 12 décembre 1991 dite « directive Nitrates » et la directive n° 2008/1/CE dite « directive IPPC » constituent les principaux instruments réglementaires repris dans la législation sur les ICPE pour lutter contre les pollutions liées à l'azote provenant de sources agricoles. Ainsi, la totalité de la région Nord-Pas-de-Calais est classée en zone dite « vulnérable » par le décret du 20 décembre 2002. Les apports d'effluents d'élevage sont de ce fait limités à 170 kg d'azote organique par hectare épandable et par an en moyenne.

Outre ce plafond, d'autres règles sont instaurées par l'arrêté ministériel du 22 novembre 1993 relatif au « Code des bonnes pratiques agricoles » :

- le respect de l'équilibre entre les besoins des cultures, les apports en fertilisants azotés et les fournitures des sols ;
- l'établissement d'un plan de fertilisation et l'enregistrement des apports effectués ;
- le respect de périodes d'interdiction d'épandage des fertilisants azotés, notamment ;
- les restrictions d'épandage à proximité des captages d'eaux potables, des eaux de surface, sur sols en forte pente, détrempés, inondés, gelés ou enneigés ;
- le respect de durées réglementaires de stockage des effluents d'élevage ;
- l'obligation de couverture des sols, si nécessaire, et de maintien enherbé des berges de cours d'eau ;
- la prise en compte des vents dominants par rapport aux habitations.

Enfin, tout épandage est subordonné à la production d'un plan d'épandage. Ce plan définit, en fonction de leur aptitude à l'épandage et de la proximité des habitations, les parcelles cadastrales qui pourront faire l'objet d'épandage d'effluents organiques. Il a vocation à démontrer que chaque parcelle réceptrice, y compris celles mises à disposition par des tiers, est apte à permettre, d'une part la valorisation agronomique des effluents, d'autre part à limiter au maximum la gêne éventuellement occasionnée aux riverains.

## Le suivi des établissements qui relèvent de la réglementation « IPPC » (prévention et réduction intégrées de la pollution)

Dans le cadre des actions nationales qu'il a engagées en 2008 et 2009, le MEEDDM a fixé comme priorité la mise en œuvre de la directive n° 2008/1/CE dite « directive IPPC ». À ce jour, la quasi-totalité des établissements « IPPC » du Nord et du Pas-de-Calais ont fait l'objet d'un arrêté complémentaire permettant de les rendre conformes d'un point de vue administratif. Des inspections ont été réalisées pour au moins 30 % d'entre eux courant 2009.

52 élevages dans le Nord et 27 dans le Pas-de-Calais relèvent de cette réglementation ; 6 sites industriels dans le Nord, 4 dans le Pas-de-Calais sont également assujettis.

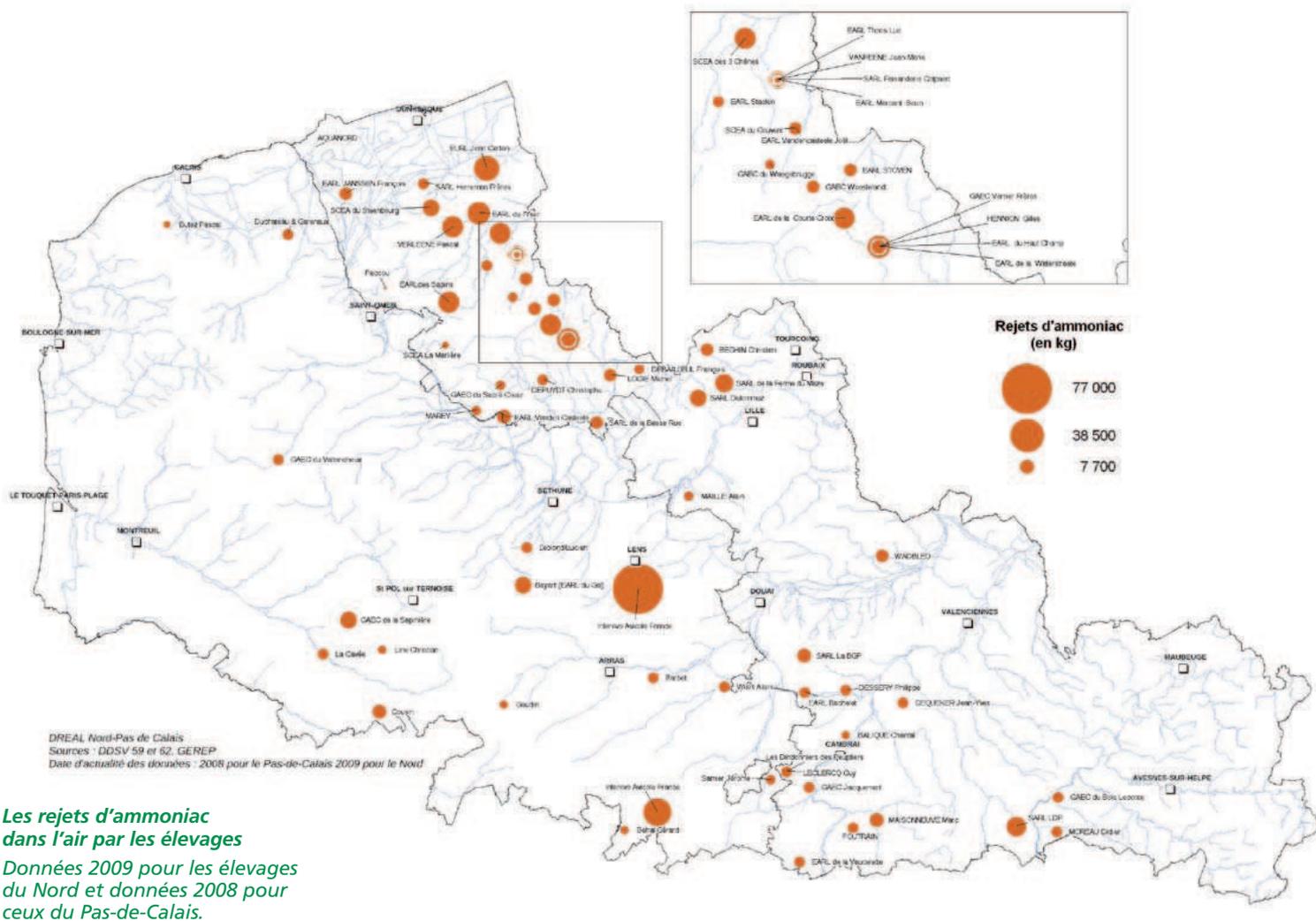
Parmi ces établissements dits « IPPC », ceux qui rejettent plus de dix tonnes d'ammoniac par an sont aussi concernés par la déclaration annuelle des émissions polluantes ; il s'agit majoritairement des élevages de volailles.

L'un des principaux polluants identifiés émis dans l'air par les élevages est l'ammoniac (NH<sub>3</sub>). Au titre de la déclaration annuelle 2009, 428 330 kg de NH<sub>3</sub> ont été déclarés par les 52 élevages du Nord contre 415 763 kg en 2008. Les rejets d'ammoniac pour les élevages du Pas-de-Calais n'étant pas tous disponibles, le tableau suivant ne reprend que les flux 2008 pour le Pas-de-Calais. On peut cependant estimer les rejets de NH<sub>3</sub> des quatre plus importants élevages du Pas-de-Calais à environ 127 000 kg en 2009, soit un volume comparable à celui émis en 2008.

Département	Flux d'ammoniac	
	2009	2008
Nord	428 330 kg	415 763 kg
Pas-de-Calais	NC	191 200 kg

L'augmentation de 3 % de la valeur de flux dans le Nord en 2009 par rapport à l'année précédente s'explique surtout par l'augmentation des effectifs animaux dans certains élevages.

On trouvera page suivante une carte de localisation des élevages rejetant de l'ammoniac dans l'air.



**Les rejets d'ammoniac dans l'air par les élevages**  
Données 2009 pour les élevages du Nord et données 2008 pour ceux du Pas-de-Calais.

## Les impacts des rejets piscicoles

### Origine, nature et caractéristiques des rejets

L'impact des piscicultures sur le milieu aquatique est essentiellement d'origine nutritionnelle. Il résulte de l'alimentation des poissons qui entraîne la production de déchets solides et dissous. Ainsi, les rejets, qui sont pour l'essentiel constitués de fèces (part non digeste de l'aliment et pertes endogènes) et des produits d'excrétion (produits finaux de l'utilisation métabolique de la part digeste des nutriments ingérés) participent à l'enrichissement du milieu aquatique. Les flux de polluants sont donc directement liés aux quantités d'aliments distribuées et consommées (on peut considérer comme négligeable la part d'aliments non consommés).

L'essentiel des rejets azotés est restitué sous forme soluble. Seulement 11% de l'azote (forme organique) est retrouvé dans les

matières décantables (fèces). Le phosphore se retrouve lui aussi pour l'essentiel sous forme dissoute, mais dans une moindre mesure puisqu'un tiers est retrouvé dans les matières décantables.

La concentration en nitrates dans les cours d'eau est très largement supérieure à celle de l'ammoniac. Ainsi, une transformation de l'ammoniac en nitrates au sein même de la pisciculture aura un effet significatif sur la diminution de la concentration en ammoniac, mais non significatif sur l'augmentation de la concentration en nitrates.

Les MES<sup>4</sup> sont relativement concentrées, à l'état initial, dans les cours d'eau de la région. Cela tient à la nature limono-argileuse des sols. Cette concentration se renforce après un épisode pluvieux, phénomène expliqué par un lessivage des sols. L'apport

4- MES : matières en suspension.



des salmonicultures est, le plus souvent, à peine perceptible dans les analyses différentielles réalisées. Les principaux paramètres étudiés sont l'azote ammoniacal ( $\text{NH}_4^+$ )<sup>5</sup> pour les éléments dissous et les MES et la DBO<sub>5</sub><sup>5</sup> pour les éléments solides.

En élevage piscicole, le paramètre limitant est l'ammoniac ( $\text{NH}_4^+$ ). Ce paramètre aura tendance à atteindre en premier les valeurs limites préconisées. Les autres paramètres ont une influence moindre sur l'état du cours d'eau.

Enfin, il convient de préciser que les rejets de pisciculture sont caractérisés par une très forte dilution qui limite les risques de toxicité aigüe vis-à-vis des peuplements aquatiques. Les débits importants nécessaires à la vie des salmonidés assurent cette dilution avec une marge de sécurité définie en fonction du stock de poissons à nourrir (stock instantané limité). Cela implique une vigilance accrue en période de basses eaux (étiage) d'août à octobre. Les stocks sont cependant diminués pendant cette période qui correspond à la fin de la saison de pêche.

Si on les compare à des rejets urbains, les rejets aquacoles sont caractérisés par une extrême dilution des polluants dissous et particulaires mais aussi par une concentration en oxygène dissous généralement

proche de la saturation<sup>6</sup>. Beaucoup moins concentrés en matières en suspension (MES), leur demande en oxygène est de quelques dizaines de milligrammes par litre, donc dix à vingt fois moins importante qu'un effluent urbain standard dont la DCO se situe entre 500 et 1 000 mg/l<sup>7</sup>.

## Les dispositions réglementaires applicables aux piscicultures

Les rejets de l'exploitation piscicole sont aujourd'hui tenus de respecter la «*qualité des eaux douces ayant besoin d'être protégées ou améliorées pour être aptes à la vie des poissons*», telle que définie par le décret n° 2007-397 du 22 mars 2007 relatif aux objectifs de qualité assignés aux cours d'eau, sections de cours d'eau, canaux, lacs ou étangs et aux eaux de la mer dans les limites territoriales.

Ainsi, les concentrations maximales dans le cours d'eau doivent toujours être inférieures aux valeurs suivantes, quel que soit le cours d'eau :

- $\text{NH}_4^+$  : < 1 mg/l (95 % à 100 % des échantillons) ;
- MES : < 25 mg/l (concentration moyenne).

5 -  $\text{NH}_4^+$  : ammoniac (ions ammonium) ; DBO<sub>5</sub> : demande biologique en oxygène sur cinq jours.

6 - Pagand, 1999.

7 - El Hamoury et al., 1995 ; Abissy et Mandi, 1999.

### Les rejets d'élevages piscicoles en 2009 en Nord- Pas-de-Calais

Établissements	Commune	Activité	Production 2009		Milieu récepteur final (bassin versant / cours d'eau)	$\text{NH}_4^+$ (~NGL)	MES	DBO <sub>5</sub>	
			en tonnes/an						
Nord	SOCIÉTÉ PISCICOLE DU NORD (SARL)	Honnecourt-sur-Escaut	Salmoniculture eau douce	-	77	Escaut	26	179	1 494
		Marcoing	Salmoniculture eau douce	-	39	Escaut	26	179	1 494
	AQUANORD (SA)	Gravelines	Aquaculture marine	2 259	2 500	Mer du Nord	59 638	405 039	54 935
	ÉCLOSERIE MARINE DE GRAVELINES (SAS)	Gravelines	Écloserie	0,22	-	Mer du Nord	6	39	1 475
<b>Total Nord</b>				<b>2 259</b>	<b>2 616</b>		<b>59 690</b>	<b>405 436</b>	<b>59 398</b>
Pas-de-Calais	M. JORGENSEN	Affringues	Salmoniculture eau douce	120	120	Aa / Bléquin	3 168	~0 (filtration)	1 470
		Lumbres	Salmoniculture eau douce	80	120	Aa / Bléquin	2 112	14 344	3 363
	M. BROCHARD	Monchy-Cayeux	Salmoniculture eau douce	300	300	Canche / Ternoise	7 920	53 790	8 570
		Clerques	Salmoniculture eau douce	60	80	Aa / Hem	1 584	10 758	2 890
	Mme SOHIER	Beauvoir-Wavans	Salmoniculture eau douce	300	300	Authie	7 920	53 790	8 570
	LŒUILLET frères	Douriez	Salmoniculture eau douce	150	300	Authie	3 960	26 895	5 020
		Cavron-Saint-Martin	Salmoniculture eau douce	95	95	Canche / Planquette	2 508	17 034	3 718
	EARL GOBERT	Beussent	Salmoniculture eau douce	200	200	Canche / Course	5 280	35 860	6 204
		Monchel-sur-Canche	Salmoniculture eau douce	350	350	Canche	9 240	62 755	9 754
	M. CLERET	Aubrometz	Salmoniculture eau douce	50	50	Canche / Rousselet	1 320	8 965	2 653
		Wail	Salmoniculture eau douce	80	80	Canche / Valentin	2 112	14 344	3 363
	M. ROHART	Anzin-Saint-Aubin	Salmoniculture eau douce	400	400	Scarpe	10 560	71 720	10 937
	M. SAUDEMONT	Étrun	Salmoniculture eau douce	380	380	Scarpe	10 032	68 134	10 464
	Le Moulin du Roy	Remy	Salmoniculture eau douce	350	350	Sensée	9 240	62 755	9 754
<b>Total Pas-de-Calais</b>				<b>2 915</b>	<b>3 125</b>		<b>76 956</b>	<b>501 144</b>	<b>86 730</b>

Par ailleurs, les rejets doivent être compatibles avec la qualité ou l'objectif de qualité assigné au cours d'eau par le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Artois-Picardie. Ces valeurs limites doivent être respectées en moyenne quotidienne. Aucune valeur instantanée ne doit dépasser le double des valeurs limites de concentration. Pour que l'objectif de qualité des cours d'eau à salmonidés du Nord-Pas-de-Calais soit atteint, les concentrations des principaux éléments polluants doivent demeurer inférieures aux valeurs suivantes :

- $\text{NH}_4^+ \leq 0,5 \text{ mg/l}$  ;
- $\text{MES} \leq 70 \text{ mg/l}$  ;
- $\text{DBO5} \leq 5 \text{ mg/l}$ .

Les analyses réalisées en 2006 et 2007 par les pisciculteurs du Nord-Pas-de-Calais démontrent un respect continu de ces valeurs (catégorie 1b), dans la mesure où le stock présent respecte les limites imposées par leur autorisation ICPE. Des études en cours tentent de mieux définir l'importance des phénomènes d'auto-épuration du milieu récepteur. Il apparaît que l'impact peut s'effacer à partir de 1 km du point de rejet. Mais il faut parfois jusqu'à 3 km en aval du rejet pour rétablir la concentration  $\text{NH}_4^+$  initiale. Cependant, des modifications de la qualité biologique du milieu sont mesurées avec des dégradations localisées à proximité immédiate des points de rejet. Le recours à des mesures d'indices biologiques devrait se généraliser dans un avenir proche, afin de mieux évaluer l'impact des rejets piscicoles sur le vivant.

## Les impacts des rejets des abattoirs

Les abattoirs, industries fortes consommatrices d'eau et génératrices de sous-produits animaux pouvant présenter des risques sanitaires, sont à l'origine de rejets liquides importants susceptibles d'être chargés en polluants organiques. Ces effluents liquides, généralement faciles à traiter, posent toutefois le problème de la gestion des boues d'épuration issues de leur traitement. Ces boues sont le plus souvent épandues avec les lisiers et les fumiers présents sur l'installation.

La gestion des sous-produits carnés, notamment la conservation en l'attente de leur enlèvement, est également un point clé. La bonne gestion de ces sous-produits vise à limiter toute émission de nuisances olfactives, ainsi que tout risque pour la santé publique via les effluents liquides émis.

Ces industries nécessitent des capacités de refroidissement importantes pour la conservation des produits et sont donc susceptibles de détenir des stockages d'ammoniac et d'utiliser des tours aéro-réfrigérantes, vecteurs potentiels de légionellose.

### La situation dans la région

Durant de nombreuses années, les abattoirs ont appartenu et ont été gérés par les villes. Une évolution de la conjoncture économique et une mutation des réseaux de distribution ont favorisé le développement d'abattoirs privés. Par ailleurs, les viandes *halal* et *casher* étant de plus en plus recherchées,

certains sites se sont équipés de pièges rotatifs permettant leur orientation vers La Mecque ou vers Jérusalem et ont recherché l'intervention d'un sacrificateur rituel habilité. Ils sont spécialisés dans l'abattage, soit d'animaux de boucherie, soit de volailles. Certains abattoirs ne s'intéressent qu'à une seule espèce animale; ils sont dits « mono-espèce ».

Comparée à d'autres régions, la région Nord-Pas-de-Calais dispose d'un nombre d'établissements d'abattage plus important mais de capacité réduite à moyenne. En 2009, le département du Pas-de-Calais comptait six abattoirs soumis au régime de l'autorisation et deux soumis au régime de la déclaration. Quant au département du Nord, il comptait en 2009, sept abattoirs soumis à autorisation et dix soumis à déclaration. À titre indicatif, la carte et le tableau de la page suivante présentent les sites d'abattage autorisés de la région et le tonnage approximatif 2009.

Les directions départementales de la protection des populations assurent un contrôle régulier des abattoirs, tant sur le plan sanitaire (domaine de la santé et de la protection animales) qu'environnemental (domaine de l'inspection des installations classées). D'autres agents, en poste sur le site, effectuent une inspection permanente avant et après la mort de chaque animal afin de déceler toute anomalie ou lésion suspecte. Dans les abattoirs de volailles, cette inspection est ponctuelle. Les opérations d'immobilisation, d'étourdissement, d'abattage et de mise à mort sont placées sous la surveillance conti-



nue des représentants de l'État. Ils vérifient le bon état de fonctionnement des matériels utilisés et leur utilisation dans des conditions conformes à la réglementation.

Le service « Environnement » des directions départementales de la protection des populations travaille en étroite collaboration avec les services d'inspection vétérinaires en charge de l'inspection des viandes ainsi qu'avec la DREAL Nord-Pas-de-Calais. L'objectif commun de ces services est de produire des viandes saines dans un cadre respectueux du bien-être animal et de l'environnement.

## Les rejets

Tenant compte de l'application des règles d'hygiène, la consommation d'eau dans les abattoirs est limitée à six litres par kilogramme de carcasse. Sur huit abattoirs de la région, seuls deux disposent d'une station d'épuration. Toutefois, dans tous les établissements d'abattage, on trouve obligatoirement un dispositif de pré-traitement des eaux usées comprenant notamment un dégrilleur.

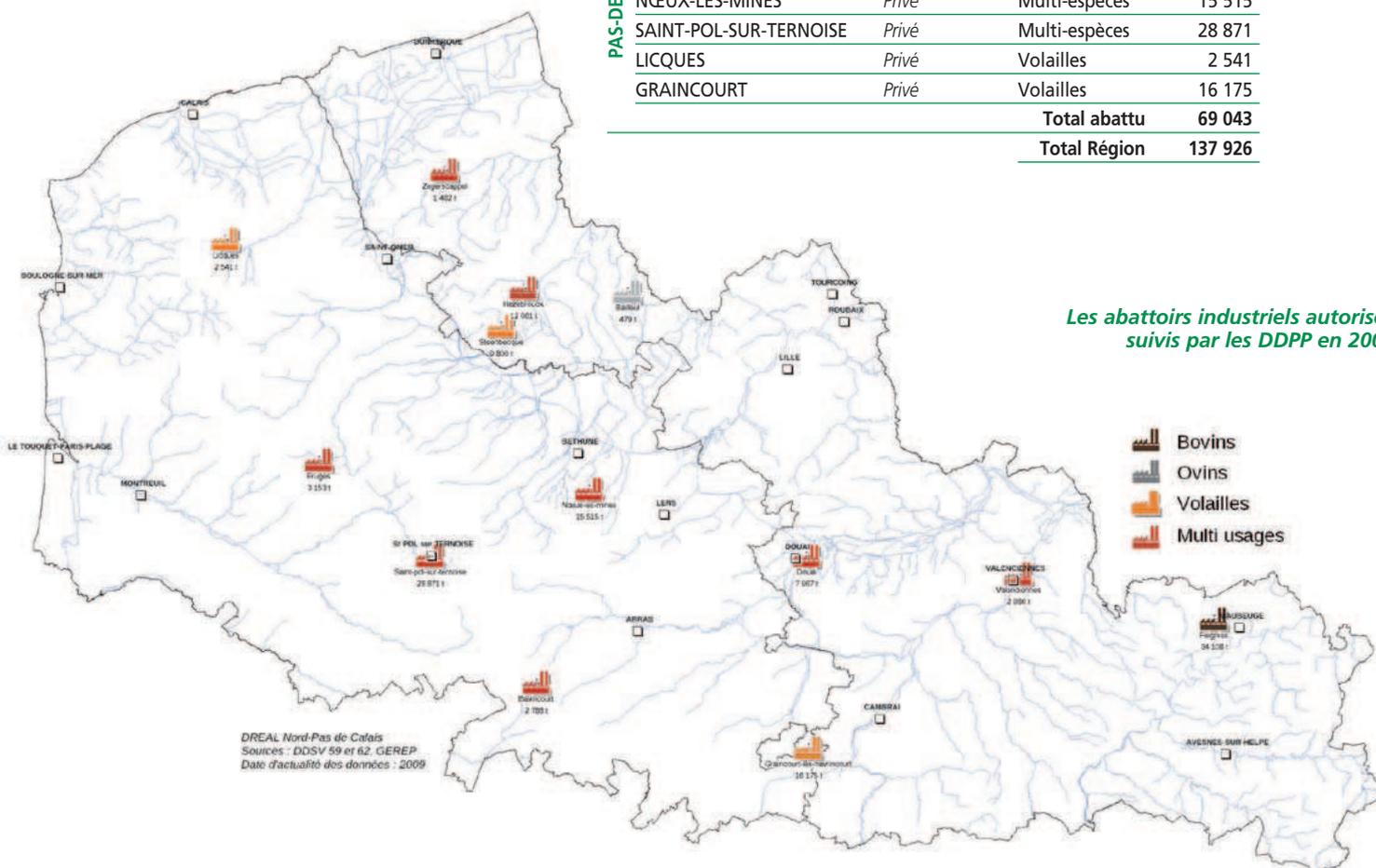
Cet équipement est pourvu de mailles de 6 mm permettant de retenir les débris d'organes à risques ou de « matières à risques spécifiques » susceptibles de transmettre le prion (agent à l'origine de la transmission de l'ESB, encéphalopathie spongiforme bovine, encore appelée « maladie de la vache folle »). Les eaux rejetées sont particulièrement chargées en polluants organiques. Le sang versé au sol lors de la mise à mort doit être collecté par un établissement d'équarrissage.

Suivant la démarche adoptée par les autres industries, les abattoirs vont devoir déployer des efforts pour réduire leur impact sur l'environnement.

### Les sites d'abattage autorisés en Nord-Pas-de-Calais et les tonnages traités en 2009

	Établissement	Statut	Spécialisation	Tonnage
NORD	FEIGNIES	Privé	Bovins	34 108
	BAILLEUL	Privé	Ovins	479
	DOUAI	Privé	Multi-espèces	7 967
	HAZEBROUCK	Public	Multi-espèces	12 061
	VALENCIENNES	Privé	Multi-espèces	2 986
	ZEGERSCAPPEL	Privé	Multi-espèces	1 482
	STEENBECQUE	Privé	Volailles	9 800
	<b>Total abattu</b>			<b>68 883</b>

PAS-DE-CALAIS	BAVINCOURT	Privé	Multi-espèces	2 788
	FRUGES	Intercommunal	Multi-espèces	3 153
	NŒUX-LES-MINES	Privé	Multi-espèces	15 515
	SAINT-POL-SUR-TERNOISE	Privé	Multi-espèces	28 871
	LICQUES	Privé	Volailles	2 541
	GRAINCOURT	Privé	Volailles	16 175
	<b>Total abattu</b>			<b>69 043</b>
	<b>Total Région</b>			<b>137 926</b>



### Les abattoirs industriels autorisés suivis par les DDPP en 2009



## Index des entreprises citées

<i>Établissement</i>	<i>Commune</i>	<i>Pages</i>
<b>3M</b>	59 Tilloy-lès-Cambrai	64
<b>ACGR</b>	59 Rosult	18
<b>Acierie et forges d'Anor</b>	59 Anor	64
<b>Act'Appro</b>	62 Ternas	17, 19, 24, 30
<b>Acument Fourmies</b>	59 Fourmies	82-83
<b>Affival</b>	59 Solesmes	21
<b>AGC France</b>	59 Bousois	21, 45, 48, 81
<b>Ahlstrom Specialties</b>	59 Bousbecque	83
<b>Air Liquide</b>	59 Denain	21
<b>Air Products</b>	59 Templemars	21
<b>Ajinomoto Sweeteners Europe</b>	59 Gravelines	84
<b>Alcan Aluminium Dunkerque</b>	59 Loon-Plage	19, 24, 29, 45, 47, 54-55, 61, 84
<b>Anios (Laboratoires)</b>	59 Lille-Hellemmes	21
<b>Antares (Centre de valorisation énergétique)</b>	59 Halluin	59, 101
<b>Antargaz</b>	59 Thiant	19, 24, 29
<b>Aquanord</b>	59 Gravelines	159
<b>Arc International</b>	59 Blaringhem	18, 21
<b>Arc International</b>	62 Arques	19, 24, 30, 45, 50, 84
<b>ArcelorMittal Atlantique et Lorraine</b>	59 Dunkerque	17, 19, 24, 29, 44-50, 52-57, 59, 61, 64, 73-74, 77, 81-84, 96, 99
<b>ArcelorMittal Stainless Europe (ex Ugine et ALZ Groupe Arcelor)</b>	62 Isbergues	19, 24, 30, 59, 77, 82
<b>ArcelorMittal</b>	59 Mardyck	99
<b>Ardo Violaines</b>	62 Violaines	35,
<b>ARF</b>	59 Saint-Rémy-du-Nord	96,
<b>Arpdis</b>	59 Gondcourt	21,
<b>Artois Comm</b>	62 Labeuvrière, Ruitz	101, 103
<b>Ascometal</b>	59 Leffrinckoucke	82
<b>Astra Zeneca Dunkerque Production</b>	59 Dunkerque	21
<b>Auchan</b>	59 Faches-Thumesnil	64
<b>AZF Grande Paroisse</b>	31 Toulouse	12, 31
<b>Ball Packaging Europe Bierne</b>	59 Bierne	52, 81
<b>BASF Agri-Production</b>	59 Gravelines	17, 19, 24, 29
<b>Baudelet (CSD, centre de stockage de déchets)</b>	59 Blaringhem	102
<b>Beumarais</b>	62 Béthune	35, 99
<b>Befesa Valera</b>	59 Gravelines	57, 59, 104
<b>Bledina Diepal</b>	59 Steenvoorde	35
<b>Bonduelle Conserve International</b>	59 Renescure	35, 82
<b>Brabant</b>	59 Tressin	21
<b>Brochard</b>	62 Clerques	159
<b>Bus Valera</b>	59 Gravelines	56
<b>CA de Boulogne Côte d'Opale (Centre de valor. énergétique)</b>	62 Outreau	81-84
<b>Calais Chimie</b>	62 Calais	17, 19, 24, 27, 30, 64, 69, 77, 81-84
<b>Callergie (UIOM)</b>	62 Noyelles-sous-Lens	59-60, 101
<b>Canelia</b>	59 Petit-Fayt	35
<b>Cappelle Pigments</b>	59 Halluin	17, 19, 24, 29
<b>Cargill</b>	59 Haubourdin	55
<b>Carre</b>	62 Marquion	31
<b>Carrières du Boulonnais</b>	62 Ferques	131
<b>CECA</b>	62 Saint-Laurent-Blangy	17, 19, 24, 30, 77
<b>Cérestar</b>	59 Haubourdin	31
<b>Chaux et Dolomies du Boulonnais</b>	62 Réty	45, 59, 102
<b>Cideme (UIOM) (ex Ecovalor)</b>	59 Saint-Saulve	59, 101
<b>Cideme (UIOM)</b>	59 Hénin-Beaumont	59, 101
<b>Cléret</b>	62 Monchel, Aubrometz, Wail	159
<b>Cœur Alpha, Beta, Delta &amp; Gamma</b>	59 Sommain	18, 21
<b>Comptoir des professionnels du nettoyage</b>	59 Templemars	21
<b>Cray Valley</b>	62 Drocourt	21
<b>Cray Valley (ex Spado SA)</b>	62 Rouvroy	21
<b>Croda Uniquema (ex ICI France)</b>	62 Chocques	17, 19, 24, 27, 30
<b>CroustiFrance</b>	62 Monchy-Le-Preux	35
<b>Cryologistic</b>	59 Lesquin	35

CU Dunkerque (Centre de valorisation énergétique, UIOM)	59	Dunkerque	101-102
Dalkia (chaufferie Resonor)	59	Lille	45
Danone	59	Bailleul	35
Daudruy Van Cauwenberghe	59	Dunkerque	84
Delalys SN Teiturerie	59	Houplines	81, 83
Délices de la Tour	59	Maubeuge	35
Delquignies	59	Mortagne-du-Nord	31
De Sangosse	62	Marquion	17, 19, 24, 30
DK6	59	Dunkerque	44-50, 55-57
DPC (Dépôts de pétrole côtiers)	59	Saint-Pol-sur-Mer	17, 19, 24, 29
DSM Food Specialities France	59	Seclin	69, 77
Durand Production	62	Harnes	77
Duranel	62	Gauchin-le-Gal	31
Duriez	62	Éperlecques	34
Dynea Resins France	62	Brebières	18
Écloserie marine de Gravelines	59	Gravelines	159
EDF - Centre nucléaire de production d'électricité de Gravelines	59	Gravelines	137, 140-152
EDF - Centre de production thermique de Bouchain	59	Bouchain	45, 47, 50, 54-55, 97, 99
Endesa France SNET - Centrale d'Hornaing	59	Hornaing	45, 47-48, 50, 54-57, 97, 99
Enersol	62	Calais	45
EPV (Entrepôt pétrolier de Valenciennes)	59	Haulchin	17, 19, 24, 27, 29
Exide Technologies	59	Lille	56-57
FM Logistic	62	Tilloy-les-Mofflaines	18, 21
Fonderie Philippe	62	Liévin	59
Francegel	62	Boulogne-sur-Mer	35
FSD (ex Cryologic)	62	Saint-Laurent-Blangy	35
Gaz Est Distribution	62	Carvin	21
Géant Casino	59	Roubaix	64
Gobert EARL	62	Beussent	159
GPN (ex Grande Paroisse)	62	Mazingarbe	17, 19, 24, 30, 34, 55, 77
Grainor Banteux	59	Banteux	21, 31, 34
GRT Gaz	59	Bavay	45
Haagen Dazs	62	Tilloy-lès-Mofflaines	35
Heineken	59	Mons-en-Barœul	35, 98-99
H2D Héliogravure Didier Quebecor	59	Lille Hellemmes	52
Herta	62	Saint-Pol-sur-Ternoise	35
Holcim France - Cimenterie de Lumbres	62	Lumbres	45, 47, 50, 59-60, 102
Holcim France - Cimenterie de Dannes	62	Dannes	45, 59, 102
Holliday Pigments	59	Comines	84
Hydropale	59	Dunkerque	103
Ikos Environnement (CSD, centre de stockage de déchets)	62	Bimont	103
Ineos Nova (ex BP Wingles SNC)	62	Wingles	17, 19, 24, 30
Inova France (Centre de valorisation énergétique)	62	Noyelles-sous-Lens	101
In Vivo	59	Santes	31
Jorgensen	62	Affringues, Lumbres, ...	159
Kent International	59	Flers-en-Escrebieux	21
Kerneos (ex Lafarges Aluminates)	59	Loon-Plage	45, 57, 59
Knox-Vroone	59	Escaudain	114
Krabansky	59	Dunkerque	35
Kulmann (PCUK)	59	Wattrelos	114
Le Moulin du Roy	62	Rémy	159
Leroux	62	Vieille-Église	31
Lesieur	59	Coudekerque-Branche	84
LFB Biomédicaments	59	Lille	64
LME	59	Trith-Saint-Léger	56-57, 59
Locagel	62	Vendin-le-Vieil	35
Lœuillet Frères	62	Ouriez, Cuvron-St-Martin	159
Logidis Prodim	59	Raillencourt-Ste-Olle	35
Logistinord	62	Villers-lès-Cagnicourt	17, 19, 24, 30
Maison Menissez	59	Feignies	35
Malaquin (CSD, centre de stockage de déchets)	59	Saint-Amand-les-Eaux	103
Malteries franco-belges	59	Saint-Saulve	31
Malteries franco-belges	59	Prouvy	31
MCA (Maubeuge Construction Automobile)	59	Maubeuge	52-53, 82
McCain Alimentaire	62	Harnes	35, 98-99
Metaleurop	62	Noyelles-Godault	116, 122
MGF Logistique Nord	59	Orchies	21
Nalco France	59	Wasquehal	21
Minakem (ex SEAC)	59	Beuvry-la-Forêt	17, 19, 24, 29
Moy Park France	62	Hénin-Beaumont	35
Myriad	59	Maubeuge Louvroil	52
Nestlé France	59	Cuincy	35
Nexans Copper	62	Sallaumines	59, 81
Nitro Bickford	59	Flines-lez-Râches	17, 19, 24, 27, 29
Norampac Avot Vallée	62	Saint-Omer	81, 84, 99
Nord-Céréales	59	Dunkerque	31
Nortanking	62	Annay-sous-Lens	19, 24, 30

Norzinco	59	Anzin	18
Novandie	62	Vieil-Moutier	35
NPNA	59	Noyelles-sur-Escaut	31
Nyrstar France (ex Umicore France)	59	Auby	19, 24, 27, 29, 81-84, 96, 99
Estrevent Développement F & G	59	Sommein	18
Outreau Technologies	62	Outreau	84
Palchem	62	Angres	21
PC Loos (Produits chimiques de Loos)	59	Loos	19, 24, 29, 72, 74, 82-83
Polimeri Europa France - Fortelet & Dunes	59	Loon-Plage	17, 19, 24, 27, 29, 45, 47, 50, 52, 84
Poweo	59	Pont-sur-Sambre	45
PPG France Manufacturing	59	Saultain	19, 24, 29, 52-53
PPG AC France	62	Barlin	21
Primagaz	62	Dainville	17, 19, 24, 30
Procyrdim (Centre de valorisation énergétique)	59	Douchy-les-Mines	59, 101
Qualistock	59	Templemars	21
Quaron	59	Haubourdin	21
Railtech International	59	Raismes	83
RDME (Rio Doce Manganese Europe)	59	Grande-Synthe	56
RDM Blendecques (ex Cascades Blendecques)	62	Blendecques	69, 73, 99
RDN (Récupération du Nord)	59	La Chapelle-d'Armentières	84
Recydem	59	Lourches	84, 97, 104
Recytech	62	Fouquières-les-Lens	56-57, 59
Refinal Industrie	59	Lomme	59
Renault Douai SNC	59	Douai	52, 82-83
Rohart	62	Anzin-Saint-Aubin	159
Roquette Frères	62	Lestrem	21, 27, 31, 45, 70, 74, 82-84, 99
Rubis Terminal - Môle V & Unican	59	Dunkerque	17, 19, 24, 29
Ryssen Alcools	59	Loon-Plage	17, 19, 24, 29
SABE	62	Arques	31
Saint-Gobain Glass France	59	Émerchicourt	47
Salvesen	59	Neuville-en-Ferrain	35
Saninord	59	Prouvy	96
Saudemont	62	Étrun	159
SAV (Société artésienne de vinyle)	62	Bully-les-Mines	17, 19, 24, 30, 35
SCA La Flandre	59	Armentières, Holque, Socx, Cappelle-la-Grande	31, 34
Schaeffler Chain Drive System	62	Calais	81
SDFI Cornu	59	Wasquehal	84
Semiora (UIOM)	62	Labeuvrière	59, 101
Sevelnord	59	Lieu-Saint-Amand	52-53, 82
SGA	59	Grande-Synthe	97
SGD	59	Loon-Plage	31
SHL	59	Gondécourt	103
SI Group Béthune (ex Schenectady)	62	Béthune	17, 19, 24, 30, 84
SICA FAP	62	Boiry-Saint-Rictrude	31
SICA Vallée de la Lys	59	Comines	35
SICAL	62	Lumbres	84
SIF France	62	Wimille	35
Silos et Entrepôts des Flandres	59	Dunkerque	31
SIPC	59	Courchelettes	18, 19, 82
SITA FD (CSD, centre de stockage de déchets)	62	Hersin-Coupigny	102
SMAV, SM Artois Valorisation (Thide) (UIOM, CVE)	62	Saint-Laurent-Blangy	101
SMIAA (Centre de valorisation énergétique, UIOM)	59	Maubeuge	59, 101-102
SMCL	62	Boulogne	21
SNCZ	59	Bouchain	81
Société des usines chimiques Interor	62	Calais	17, 19, 30, 83-84
Société piscicole du Nord	59	Honnécourt, Marcoing	159
Sofrino Sogena	59	Lomme	35
Sogescout	59	Prouvy	31
Sogif	59	Grande-Synthe	17, 19, 24, 29, 35, 83
Sogif Douai	59	Douai	17, 19, 24, 29
Sogif Waziers	59	Waziers	17, 19, 24, 29
Sohier	62	Beauvoir-Wavans	159
Soleco	59	Raillencourt-Sainte-olle	83
Somanu (Société de maintenance nucléaire)	59	Maubeuge	137, 140-152
Soplaril Plastienvase Group	62	Arras	52
Sotrenor	62	Courrières	96, 103-104
Soufflet Alimentaire	59	Valenciennes	31
SPAC	59	Caudry	35
SRD (Société de la raffinerie de Dunkerque)	59	Dunkerque	17, 19, 24, 27, 29, 35, 45-47, 54-55, 81, 84
Station d'épuration d'Armentières	59	Armentières	78
Station d'épuration d'Arras	62	Saint-Laurent-Blangy	81-84
Station d'épuration de Bierne	59	Bierne	81-82
Station d'épuration de Boulogne-sur-Mer	62	Boulogne-sur-Mer	71, 75, 83
Station d'épuration de Calais (Monod)	62	Calais	71, 75, 78
Station d'épuration de Coudekerque-Branche	59	Coudekerque-Branche	71, 75, 78

Station d'épuration de Crespin	59	Crespin	75
Station d'épuration de Douai	59	Douai	78, 81-83
Station d'épuration de Fouquières-les-Lens	62	Fouquières-les-Lens	78
Station d'épuration de Grande-Synthe	59	Grande-Synthe	81-83
Station d'épuration de Lille-CU Houplin-Ancoisne	59	Houplin-Ancoisne	81-84
Station d'épuration de Lille-CU Marquette	59	Marquette-lez-Lille	71, 75, 78, 81-84
Station d'épuration de Lille-CU Wattrelos	59	Wattrelos	71, 75, 78, 81-83
Station d'épuration de Loison-sous-Lens	62	Loison-sous-Lens	71, 75, 78, 81-84
Station d'épuration de Villeneuve-d'Ascq	62	Villeneuve-d'Ascq	81-83
Station d'épuration de Wavrechain-sous-Denain	59	Wavrechain-sous-Denain	78
Staub Fonderie	59	Merville	81
Stora Enso	62	Corbehem	69-70, 73, 81-83, 99
Synthexim	62	Calais	17, 19, 24, 30, 83
Tereos	62	Attin	18, 31
Tereos	62	Boiry-Saint-Rictrude	31
Tereos	59	Escaudœuvres	31, 45
Tereos	62	Lillers	21, 31, 45, 47, 98
Tereos	62	Marconnelle	31
Tereos	62	Pont-d'Ardres	31
Tereos	59	Thumeries	31
Teris Spécialités	59	Loon-Plage	18
Thyssen Krupp Electrical Steel UGO	62	Isbergues	21, 81-84
Tioxide Europe	62	Calais	71-72, 74, 81-84
Titanobel (ex Nobel Explosifs France)	59	Eth, Ostricourt	17, 19, 24, 29
Total Raffinage Marketing (ex APF)	59	Gravelines	17, 19, 24, 29
Total Raffinage Marketing - Raffinerie des Flandres	59	Mardyck	17, 19, 24, 27, 29, 45, 47-48, 50, 52, 54-55, 82-84
Totalgaz	59	Arleux	17, 19, 24, 29
Toyota Motor Manufacturing France	59	Onnain	52, 82
Trans Terminal Service	59	Dunkerque	31
Triselec Lille	59	Lille	103
Trois Suisses Holden	59	Croix	64
TSM (Transit Stockage Manutention)	62	Calais	31
UCARNF	59	Arleux	31
Unéal	62	(13 sites)	21, 31, 34
Unéal	59	(5 sites)	31, 34
Vale Manganèse France	59	Grande-Synthe	45, 57, 59-60, 84
Valnor (Centre de valorisation énergétique)	59	Halluin	45, 59, 101
Visteon	59	Gondecourt	27
V&M France - Acierie de Saint-Saulve	59	Saint-Saulve	56-57, 59, 83
V&M France - Tuberie d'Aulnoye	59	Aulnoye-Aymeries	81-82
WEPA (ex Dalle Hygiène Production)	59	Bousbecque	81-84

## Liste des sigles

<b>ADEME</b>	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie	<b>INES</b>	Échelle internationale des événements nucléaires (International Nuclear Event Scale)
<b>ADES</b>	accès aux données sur les eaux souterraines	<b>IPPC</b>	Integrated Pollution Prevention and Control - Directive européenne relative à la prévention et à la réduction intégrées de la pollution.
<b>APMD</b>	arrêté préfectoral de mise en demeure	<b>ITEQ</b>	équivalent toxique international
<b>ARR</b>	analyse des risques résiduels	<b>MEEDDM</b>	Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer
<b>ASN</b>	Autorité de Sureté nucléaire	<b>MES</b>	matières en suspension
<b>AASQA</b>	association agréée pour la surveillance de la qualité de l'air	<b>NGL</b>	azote global
<b>ANDRA</b>	Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs	<b>NH<sub>4</sub><sup>+</sup></b>	azote ammoniacal
<b>BARPI</b>	Bureau d'analyse des risques et pollutions industrielles	<b>NO<sub>x</sub>, N<sub>2</sub>O</b>	oxydes d'azote, protoxyde d'azote
<b>BASIAS</b>	inventaire historique régional des sols pollués	<b>O<sub>3</sub></b>	ozone
<b>BASOL</b>	inventaire des sites pollués ou potentiellement pollués	<b>PCB</b>	polychlorobiphényles
<b>BRGM</b>	Bureau de recherches géologiques et minières	<b>PCCE</b>	production combinée de chaleur et d'électricité dite aussi « cogénération »
<b>BTP</b>	Bâtiment et travaux publics	<b>PCDD</b>	polychlorodibenzo-p-dioxines
<b>CD2E</b>	Centre de développement des éco-entreprises	<b>PCDF</b>	polychlorodibenzofurane
<b>CEA</b>	Commissariat à l'énergie atomique	<b>PEDMA</b>	plan d'élimination des déchets ménagers et assimilés (départemental ou interdépartemental)
<b>CFC</b>	chlorofluorocarbure	<b>PFC</b>	hydrocarbures perfluorés
<b>CH<sub>4</sub>, CF<sub>4</sub></b>	méthane, perfluorométhane	<b>PGS</b>	plan de gestion de solvants
<b>CITEPA</b>	Centre interprofessionnel technique d'étude de la pollution atmosphérique	<b>PIG</b>	projet d'intérêt général
<b>CLIC</b>	comité local d'information et de concertation	<b>PLU</b>	plan local d'urbanisme
<b>CLIS</b>	commission locale d'information et de surveillance	<b>PNAQ</b>	plan national d'allocation des quotas d'émissions des gaz à effet de serre
<b>CNPE</b>	centre nucléaire de production d'électricité	<b>PNLCC</b>	plan national de lutte contre le changement climatique, dit plan « Climat »
<b>CO, CO<sub>2</sub></b>	monoxyde de carbone, dioxyde de carbone	<b>PNR</b>	parc naturel régional
<b>CODERST</b>	Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques	<b>PNSE</b>	plan national Santé-Environnement
<b>COV</b>	composé organique volatil	<b>POI, PUI</b>	plan d'opération interne, plan d'urgence interne
<b>COVNM</b>	composé organique volatil non méthanique	<b>PPA</b>	plan de protection de l'atmosphère
<b>CPT</b>	centre de production thermique	<b>PPI</b>	plan particulier d'intervention
<b>CVE</b>	centre de valorisation énergétique des déchets	<b>PPRT</b>	plan de prévention des risques technologiques
<b>DBO5</b>	demande biologique en oxygène au bout de cinq jours	<b>PREDIS</b>	plan régional d'élimination des déchets industriels spéciaux
<b>DCE</b>	directive européenne sur l'Eau du 23 octobre 2000	<b>PRQA</b>	plan régional pour la qualité de l'air
<b>DCO</b>	demande chimique en oxygène	<b>REACH</b>	Règlement pour l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques
<b>DDASS</b>	Direction départementale des Affaires sanitaires et sociales	<b>ReSSSP</b>	Réseau Solutions pour les sédiments et sites pollués
<b>DDPP</b>	Direction départementale de la protection des populations (ex DDSV, direction départementale des services vétérinaires)	<b>RGIE</b>	Règlement général des industries extractives
<b>DDT</b>	Direction départementale des territoires ex DDEA (Dir. dép. de l'équipement et de l'aménagement) regroupant DDE et DDAF	<b>3RSDE</b>	recherche et réduction des rejets de substances dangereuses dans l'eau
<b>DIB</b>	déchet industriel banal	<b>RSD</b>	règlement sanitaire départemental
<b>DLI</b>	dépôt de liquides inflammables	<b>RUCPE</b>	restrictions d'usage conventionnelles au profit de l'État
<b>DREAL</b>	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement regroupement de la DIREN (Dir. rég. de l'environnement), de la DRIRE (Dir. rég. de l'industrie, la recherche et l'environnement) et de la DRE (Dir. rég. de l'équipement)	<b>SATESE</b>	Service d'assistance technique et d'étude aux stations d'épuration
<b>EPER</b>	Registre européen des émissions de polluants	<b>SCOT</b>	schéma de cohérence territoriale
<b>EPF</b>	Établissement public foncier	<b>SDAGE</b>	schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau
<b>ESB</b>	encéphalopathie spongiforme bovine, dite « maladie de la vache folle »	<b>SDIS</b>	Service départemental d'incendie et de secours
<b>GEREP</b>	gestion électronique du registre des émissions polluantes	<b>SDRTD</b>	schéma directeur régional des terrains de dépôts
<b>GES</b>	gaz à effet de serre	<b>SETI</b>	silos à enjeux très importants
<b>GESIP</b>	Groupe d'étude de sécurité des industries pétrolières et chimiques	<b>SEU (STEP)</b>	station d'épuration urbaine (station d'épuration)
<b>GPMD</b>	Grand port maritime de Dunkerque	<b>SGS</b>	système de gestion de la sécurité
<b>H<sub>2</sub>SO<sub>4</sub></b>	acide sulfurique	<b>SIG</b>	système d'information géographique
<b>HFC</b>	hydrocarbure fluoré	<b>SO<sub>2</sub>, SF<sub>6</sub></b>	dioxyde de soufre, hexafluorure de soufre
<b>ICPE</b>	installation classée pour la protection de l'environnement	<b>SOFRES</b>	Société française d'études par sondages
<b>IIC</b>	Inspection des Installations classées	<b>SPMPI</b>	secrétariat permanent pour la Prévention des pollutions industrielles
<b>INB</b>	installation nucléaire de base	<b>SUP</b>	servitude d'utilité publique
<b>INERIS</b>	Institut national de l'environnement industriel et des risques	<b>TAR</b>	tours aéroréfrigérantes
		<b>TCDD</b>	tétrachlorodibenzodioxine
		<b>TGAP</b>	taxe générale sur les activités polluantes
		<b>UFIP</b>	Union française des industries pétrolières
		<b>UIC</b>	Union des industries chimiques
		<b>UIOM</b>	usine d'incinération d'ordures ménagères
		<b>UNICEM</b>	Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction
		<b>VLE</b>	valeur limite d'exposition



# Le site de la DREAL [www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr](http://www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr)

Espace presse | Plan du site | Contactez nous | RSS

**DREAL NORD-PAS-DE-CALAIS**  
Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

Présent pour l'avenir

**PRESENT POUR L'AVENIR**  
La DREAL, échelon régional du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire (MEEDDAT)

**BIODIVERSITE** **ENERGIE** **PREVENTION** **TRANSPORTS** **DEPLACEMENTS** **DEVELOPPEMENT**  
**EAU ET MILIEUX** **CLIMAT** **DES RISQUES** **ET VEHICULES** **INTERMODALITE** **INDUSTRIEL**  
**AMENAGEMENT** **ET LOGEMENT** **INFRASTRUCTURES**

**OUTILS DE DIFFUSION**  
DONNEES CARTE  
Portail données communales  
Données SIG  
Données IRE  
Profil Environnemental  
Portail des ressources  
Publications  
Photothèque

**A LA UNE**  
**Création de la DREAL Nord - Pas-de-Calais**  
La DREAL, le nouveau service régional unifié du ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire, vient d'être créée. Sa direction a été confiée à Michel Pascal. Sous l'autorité du préfet de région, la DREAL pilote (...)

**L'ACTUALITE EN REGION**  
**Semaine européenne de la mobilité**  
Bougez autrement durant la Semaine européenne de la mobilité, du 16 au 22 septembre 2008. La meilleure énergie, c'est la vôtre ! Dans le (...)  
**L'Industrie au Regard de l'Environnement (IRE)**  
La DRIRE Nord - Pas-de-Calais présente : L'Industrie au Regard de l'Environnement, le 18 septembre 2008 à Lille - 14h00 (...)  
**Appel à projets pour la restauration des zones humides**  
L'Etat et la Région se mobilisent en faveur des zones humides par le biais du Contrat de projet et des Fonds européens et lancent un (...)  
**Semaine du développement durable 2009**  
Inscrivez votre projet pour la 7ème édition de la Semaine du développement durable qui se déroulera du 1er au 7 avril 2009. La Semaine du (...)

**Ressources web** du MEEDDAT **Actualités MEEDDAT** NATIONALES **Actualités DREAL** REGIONALES **Plan du site** de la DREAL NPDC

## Implantations de la DREAL Nord - Pas-de-Calais

### Agglomération de Lille

#### Siège de la DREAL

44, rue de Tournai - BP259  
59019 - LILLE cedex  
Tél : 03.20.40.54.54  
Fax : 03.20.06.83.24

#### Site Liberté

107, Boulevard de la Liberté  
59041 LILLE cedex  
Tél : 03.59.57.83.83  
Fax : 03.59.57.83.00

#### Unité territoriale de Lille

Immeuble Centre Europe Azur,  
323 avenue du Président Hoover - BP 479  
59021 LILLE Cedex - Tél : 03.20.15.84.00  
Fax : 03.20.54.26.90

#### Risques - prévision des crues Artois - Picardie

75, rue Gambetta  
59000 LILLE  
Tél : 03.59.57.83.80  
Fax : 03.20.54.96.58

### Hainaut - Cambrésis - Douaisis

#### Service Risques

941, rue Charles Bourseul - BP 20750  
59507 DOUAL cedex  
Tél : 03.27.71.20.20  
Fax : 03.27.88.37.89

#### Unité territoriale de Valenciennes

Parc d'activité de l'aérodrome - BP 800  
59309 VALENCIENNES cedex  
Tél : 03.27.21.05.15  
Fax : 03.27.21.00.54

#### Antenne Transports de Valenciennes

133, rue de Lille  
59300 VALENCIENNES cedex  
Tél : 03.27.28.19.28  
Fax : 03.27.33.73.44

### Littoral

#### Unité territoriale de Gravelines

rue du Pont de Pierre - BP 199  
59820 GRAVELINES  
Tél : 03.28.23.81.50  
Fax : 03.28.65.59.45

#### Antenne Transports de Calais

22, rue Henri de Baillon  
62100 CALAIS  
Tél : 03.21.19.70.00  
Fax : 03.21.19.75.74

### Artois

#### Antenne Transports Arras

13, rue des grands Vieziers  
62000 ARRAS  
Tél : 03.21.71.79.92  
Fax : 03.21.71.79.98

#### Unité territoriale de Béthune

Centre Jean Monnet, avenue de Paris  
62400 BETHUNE  
Tél : 03.21.63.69.00  
Fax : 03.21.01.57.26

Direction Régionale de l'Environnement  
de l'Aménagement et du Logement  
44, rue de Tournai 59019 Lille cedex  
Tél. 03 20 13 48 48  
Fax. 03 20 13 48 78

[www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr](http://www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr)